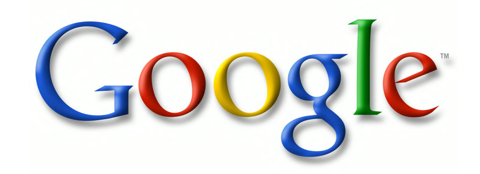
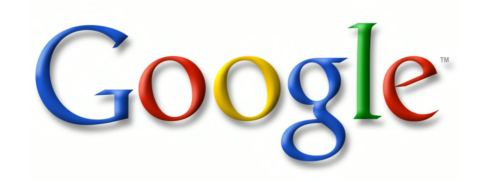
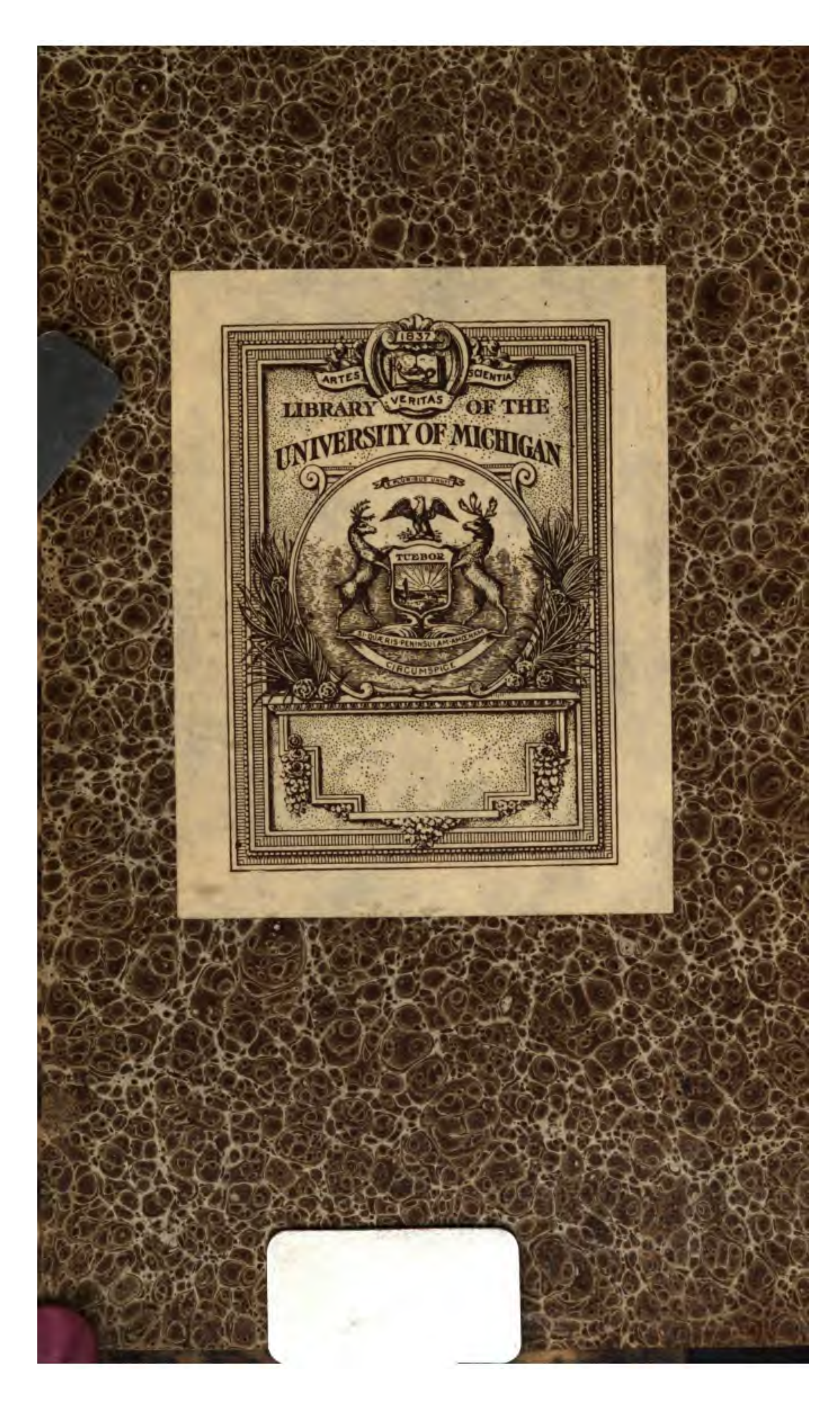
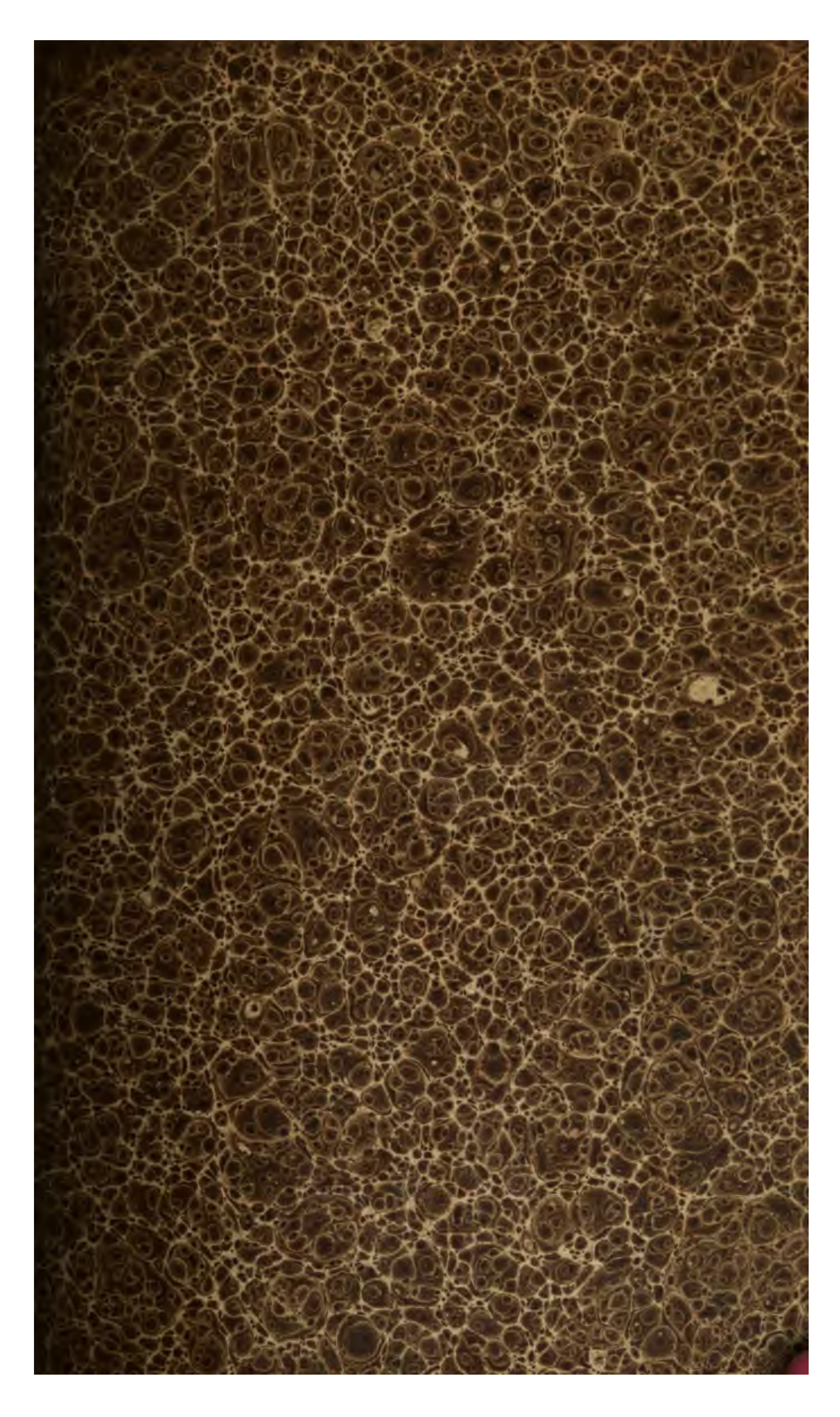





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



Guizot, François Pierre Guillaume

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION

D'ANGLETERRE.

TOME VI.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins S.-J., n. 14.

MÉMOIRES

DE

LUDLOW.

TOME PREMIER.



PARIS.

PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 47,

SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.

1827.

NOTICE

SUR

EDMOND LUDLOW.

Quand Pascal dépeint la misère de notre nature, on dirait qu'il triomphe, et que le spectacle de tant de contrastes, d'obscurités, d'inconséquences, lui fait ressentir une sorte de joie sombre et fière, comme s'il se consolait de l'imperfection si profonde de l'humanité par l'honneur de savoir la contempler d'un œil ferme et mettre hardiment à nu.

C'est que Pascal n'a jamais considéré l'homme que d'une façon abstraite et générale; c'est que, dans la solitude de ses méditations, il n'a point subi la nécessité d'appliquer aux individus, aux noms propres, le terrible jugement qu'il portait sur le genre humain. Quand au lieu de l'homme, c'est d'un homme qu'il s'agit, quand il faut reconnaître et accepter, dans le caractère du même individu, dans l'étroit espace d'une seule vie, sous des formes spéciales et déterminées, toutes ces contradictions, toutes ces misères de l'humanité, c'est alors que la tâche devient rude, et que l'esprit le plus ferme, contraint de regarder ainsi de près ce chaos moral, se sent près de suc-

combler sous la difficulté, je ne dis pas seulement de le comprendre, mais d'y croire.

Quiconque voudra bien connaître et juger équitablement Edmond Ludlow sera condamné à ce pénible sentiment. Je n'ai point à raconter sa vie; elle est écrite dans ses *Mémoires*; ses premières et ses dernières années seules y manquent, et peu de mots suffiront à ce qu'on en sait. Né en 1620, à Maiden-Bradley dans le comté de Wilts, d'une famille riche et considérée, il reçut à Oxford et ensuite au Temple l'éducation qu'on donnait alors à tous les jeunes gentilshommes qui voulaient prendre quelque part aux affaires de leur pays. En 1640, son père, sir Henri Ludlow, fut élu membre du long-parlement, et se rangea aussitôt parmi les plus violens adversaires de Charles Ier. Il était, comme nous l'apprend Ludlow lui-même, l'ami intime de Henri Martyn, le premier homme peut-être qui ait hautement manifesté, dans la chambre des communes, le désir qu'on se défît du Roi, et des sentimens purement républicains. Ces sentimens étaient alors bien peu répandus dans la nation; cependant ils ne choquaient guères ceux-là même qui ne les partageaient pas, et le jeune Ludlow les adopta sans hésiter. Après s'être mêlé plus d'une fois aux rixes qui s'élevaient autour de Whitehall entre le peuple et les serviteurs de la cour, dès que la guerre civile fut décidée, il prit les armes pour le parlement, fermement convaincu de la justice de cette cause, et sans qu'aucune injure à venger, aucun intérêt personnel à satisfaire concourussent à sa détermination. A dater de ce jour, ses *Mémoires* ne me laissent rien

à dire sur l'emploi et le destin de sa vie. En se vouant à la défense des libertés de son pays, à coup sûr ce jeune homme courageux et sincère était loin de prévoir que, vingt ans après, il trouverait à peine, sur les bords du lac de Genève, assez de liberté pour employer obscurément ses loisirs à raconter ses patriotiques aventures, et pour se soustraire, non-seulement au pouvoir du roi d'Angleterre, non-seulement au poignard des assassins, mais aussi aux reproches et, il faut le dire, aux anathêmes de la plupart de ses concitoyens. Telle était pourtant sa situation en 1668, époque où s'arrêtent ses *Mémoires*, et elle lui devoit être d'autant plus douloureuse qu'il n'y découvrait, dans sa pensée, aucune raison légitime, que tous les mauvais succès de son parti, tous les malheurs de sa propre destinée n'étaient à ses yeux qu'une absurde et inexplicable iniquité. Dans cette triste situation Ludlow passa vingt ans encore, oublié de tous et sans doute découragé aussi de lui-même, car il ne prit plus la peine de continuer le récit de sa monotone existence. La révolution de 1688 vient tout à coup lui apprendre que sa patrie n'a pas renoncé à la volonté d'être libre, que ses anciens ennemis sont vaincus, chassés; le vieillard ne doute pas que les maximes de sa jeunesse n'aient repris faveur, que les actions de sa vie ne rentrent enfin en possession de la justice si long-temps refusée; il part, il retourne en Angleterre; à soixante-neuf ans, après vingt-neuf ans de proscription, il s'offre pour aller combattre encore en Irlande le *tyran* qui, dit-il, *a abdiqué*. En attendant qu'on accepte ses services, il se promène

avec une joie mêlée d'orgueil dans les rues de Londres, empressé de revoir le bon peuple anglais et de lui faire revoir un de ses vieux défenseurs. Le 7 novembre 1689, sir Édouard Seymour, l'un des chefs de ce parti patriote qui vient d'expulser Jacques II, présente au roi Guillaume une adresse de la chambre des communes qui le supplie de faire arrêter le colonel Ludlow, l'un des meurtriers de Charles Ier. Quel triste et incompréhensible mécompte! le vieillard s'enfuit et se cache au bord de la mer, comme il s'était enfui et caché trente ans auparavant pour échapper à la restauration; il attend avec anxiété qu'encore une fois un vent favorable le puisse emporter, toujours proscrit, loin de son pays redevenu libre. Il arrive à Vevay, confondu, brisé, encore plus hors d'état de comprendre que de supporter ce nouveau coup du sort, et meurt quatre ans après, en 1693, sans autre consolation que l'estime de quelques étrangers qui le font ensevelir dans leur église, et l'affection de sa femme qui lui élève un petit monument (1).

Quel est le secret de cette triste destinée? était-elle donc sans raison, sans justice, et n'y faut-il voir, comme dut le croire Ludlow, qu'un nouvel exemple

---

(1) Ce monument subsiste encore dans l'église de Saint-Martin à Vevay; il est surmonté d'une longue inscription qui rappelle les principaux événemens de la vie de Ludlow, les fonctions qu'il occupa, et la constante affection de sa veuve, Élisabeth Oldsworth. Une autre inscription avait été placée à Vevay sur la porte de la maison qu'avait habitée Ludlow. Elle a été achetée, il y a deux ans, par une Anglaise qui l'a fait enlever; on ignore si c'est par enthousiasme ou par indignation.

de l'ingratitude des peuples, une de ces rigueurs de la Providence que l'homme ne sauroit expliquer?

Je suis loin de le penser.

A l'ouverture du parlement de 1640, le désir d'une grande réforme politique était général en Angleterre. Le mouvement imprimé aux esprits par la réforme religieuse en faisait un besoin moral; l'absurde et inique gouvernement de Charles Ier. en avait fait une nécessité pratique. Pour la satisfaction des pensées nationales et la sûreté des intérêts individuels, il fallait que ce but fût atteint. La nation se précipita, sans balancer, dans les voies qui promettaient de l'y conduire.

Mais qu'au milieu de ce premier élan, à cette génération ainsi disposée, se fût révélé tout à coup l'avenir qui l'attendait; qu'elle eût pu s'y voir tourmentée, opprimée, moissonnée par ses chefs comme par ses ennemis, esclave et jouet de l'intérêt personnel des factions comme elle l'avait été des caprices de la cour; qu'elle eût connu par avance tous les maux, tous les crimes qu'elle avait à subir pour que d'autres générations jouissent un jour d'un gouvernement meilleur; je le demande, croit-on qu'elle fût entrée dans sa révolution avec tant d'allégresse, que même elle eût consenti à la commencer?

Heureusement pour la dignité morale et les progrès du genre humain, la Providence n'a point livré de la sorte à chaque génération le secret et le choix d'un avenir qui appartient aussi à d'autres; quand elle veut amener une de ces secousses expiatoires et fécondes qui renouvellent les sociétés, elle se sert de

la confiante imprévoyance des hommes pour les lancer dans ce terrible mouvement. Mais qui peut douter qu'ils s'y refuseraient s'ils en pressentaient toutes les douleurs et toutes les hontes ? Qui croira qu'en 1640 le peuple anglais eût accepté la guerre civile, le jugement de Charles I[er]., l'anarchie de la république, la tyrannie de Cromwell et la corruption de la restauration, pour obtenir, en 1688, le roi Guillaume et le bill des droits ? A coup sûr, dans son enthousiasme révolutionnaire, l'Angleterre ne prévoyait rien de tout cela.

Or, quand de telles crises éclatent, il se rencontre toujours des hommes qui non-seulement n'en prévoyent pas mieux que le public les redoutables conséquences, mais qui de plus sont faits de telle sorte que, lorsque ces conséquences se développeront, ils ne les verront point ou les accepteront comme légitimes. Ces hommes, et je ne parle que de ceux qui sont sincères et désintéressés, sont appelés à offrir un singulier spectacle, à subir une étrange destinée. Ils ont proclamé plus hautement, plus absolument que personne les principes de la réforme, et dans le fait nul ne les méconnaîtra, ne les violera autant qu'eux. Ils se sont élancés plus ardemment que personne vers ce bien général, but que la réforme se propose, et, dans leurs efforts pour l'atteindre, ils le perdront complètement de vue. Le pays s'est mis en mouvement sans prévoir ce qui serait ; ils feront plus, ils avanceront sans jamais voir ce qui est. Leurs actions démentiront leurs principes et les événemens leurs espérances ; il n'importe ; ils accepteront tout, crimes

personnels, malheurs publics; ils les appelleront des nécessités et croiront fermement que le pays les doit accepter comme eux. Il n'en sera point ainsi; l'imprévoyance du peuple ne sera point invincible comme leur aveuglement. Peu à peu délaissés, ils deviendront successivement un parti, une faction, une coterie; il n'importe encore; ils refuseront d'abord de croire à leur isolement, et plus tard de le comprendre. Ils ont tout sacrifié, même leurs concitoyens, même leurs principes, à la nécessité du succès; le succès même leur manque; ils n'en conçoivent pas davantage leur discrédit moral et leurs revers.

Tels furent, dans la révolution d'Angleterre, presque tous les chefs honnêtes du parti républicain; tel fut entre autres Edmond Ludlow. C'était un de ces esprits étroits et durs qui ne peuvent guère admettre qu'une seule idée, et qu'elle possède, quand ils l'ont reçue, avec l'empire d'abord de la conscience, ensuite de la fatalité. Détruire le Roi et fonder la république, telle fut l'idée fixe qui gouverna sa vie. Le despotisme du long-parlement d'abord sur le parti du Roi, ensuite sur la nation, quand la nation voulut la paix avec le Roi; le despotisme de l'armée sur le long-parlement, quand celui-ci voulut la paix à son tour; enfin le despotisme du *Rump* sur l'armée et sur la nation, quand, après la mort de Cromwell, toute l'Angleterre demandait un parlement complet et libre qui ne pouvait manquer de rappeler Charles II, toutes ces violences contradictoires parurent, à Ludlow, justes et nécessaires parce qu'il s'en promettait d'abord la ruine de Charles Ier., ensuite le succès du gouvernement

républicain. A ce nom seul il immola successivement les lois, les libertés, le bonheur de ses contemporains, et demeura profondément convaincu que la trahison, d'abord celle du Roi, puis celle du parlement, puis celle de l'armée, puis celle de Cromwell, enfin celle de Monk, les avait seule fait échouer, lui et quelques amis fidèles, dans leurs patriotiques desseins.

Ludlow se trompait; c'était à lui-même, à ses fautes, à sa déraison, à ses iniquités, aux maux qu'il avait fait peser sur le pays, que le parti républicain devait s'en prendre de son mauvais sort. Il avoit prétendu imposer la république à l'Angleterre comme Charles Ier. le pouvoir absolu; il n'avait tenu compte ni des intérêts réels, ni des sentimens nationaux, ni des résultats immédiats de l'entreprise, ni de la justice des moyens. Il avait obstinément fermé les yeux sur les droits qu'il violait, les résistances qu'il rencontrait, les revers qu'il essuyait, sur sa propre corruption qui fut rapide et finit par attirer le mépris sur les républicains prétendus, le ridicule sur les républicains sincères. Dans son aveugle préoccupation, Ludlow, tant qu'il eut à agir, ne vit rien de tout cela; lorsqu'au fond de sa retraite, il écrivit ses *Mémoires*, sa préoccupation fut la même; en revenant sur le passé, il n'y aperçut rien de ce qu'il n'avait pas su voir en y assistant, et ses souvenirs furent aussi étroits que l'avait été son jugement en présence des faits. Mais l'Angleterre avait tout vu, tout jugé; l'antipathie et le mépris qu'en 1688 elle ressentait pour les Stuart n'avaient point relevé, dans l'opinion publique, les anciennes factions révolutionnaires; et lorsqu'à cette époque

Ludlow retourna dans sa patrie, il n'y trouva plus aucun des vieux préjugés qu'il y rapportait; il ne fut plus qu'un des fauteurs de l'absurde tyrannie du *Rump*, et l'un des juges de Charles Ier. Ce n'était point là le drapeau auquel se ralliait le public et qu'arborait la nouvelle révolution.

S'il se fût mieux connu lui-même, s'il eût su démêler impartialement ce qui se passait dans son propre esprit lorsque, proscrit et solitaire, il écrivait ses *Mémoires*, Ludlow eût pu prévoir ce douloureux mécompte. En vain les hommes méconnaissent et fuient la vérité; elle agit sur eux à leur insu; elle éclate dans les efforts mêmes qu'ils font pour ne la point voir, et l'aveuglement des plus obstinés n'est jamais exempt d'une sorte d'inquiétude qui trahit le sentiment secret de la faute et de l'erreur. Rien ne put éclairer Ludlow sur les torts de son parti; il ne désapprouva jamais, dans sa conscience, et ne désavoua, dans ses paroles, aucun des actes auxquels il avait concouru. Cependant il suffit de lire ses *Mémoires* pour se convaincre que le souvenir de ses actes, et notamment de la condamnation de Charles Ier., lui était fâcheux et pesant. Il a soutenu et voulu justifier toute sa conduite, mais il a constamment senti le besoin de la justifier. C'est là, dans ses *Mémoires*, la pensée dont tout émane, où tout se rapporte; on sent qu'elle le poursuit, qu'elle l'obsède; malgré son désintéressement patriotique, il est sous le joug d'une situation toute spéciale, toute personnelle; c'est lui-même qu'il défend sans cesse, en racontant comment a succombé la liberté de son pays. De là tant de faits

infidèlement représentés, tant d'omissions, de réticences qu'il est difficile de ne pas croire semi-volontaires. Non-seulement il n'a pas vu, dans les événemens, tout ce qu'il y falloit voir; il ne rapporte même pas tout ce qu'il y a vu; il n'ose raconter avec détail ni la mort du Roi, ni la résistance du parti presbytérien dans le parlement à la tyrannie de l'armée, ni une foule d'actes du parti républicain que ses propres principes condamnaient; il a besoin de dissimuler, de taire, de passer rapidement sur telle ou telle circonstance qui pourtant a été grave et décisive. En un mot, son esprit est naturellement étroit, aveugle; et dans les bornes mêmes de son esprit, il n'est pas libre; dans son aveuglement, il est contraint de repousser les rayons de lumière qu'il n'a pu se dispenser d'entrevoir.

Maintenant j'ai dit, à la charge de Ludlow, tout ce que je pense; j'ai montré en lui un exemple, parmi tant d'autres, des déplorables conséquences de l'esprit de faction et de cette obstination passionnée dans une idée fixe qui ne tient compte, en marchant à son but, ni des lois de la morale ni des leçons de l'expérience. Sa destinée fut triste; on ne peut pas dire qu'elle fut injuste; cependant il était en droit de la croire telle, car il avait été sincère. Ami de la vérité et du bien, ses actions furent désintéressées et il obéit à ses croyances. Peu éclairé sur ce qui se passait autour de lui, incapable de comprendre les événemens et les hommes, il avait des instincts de justice et de liberté souvent supérieurs aux lumières de son temps. Aisément abusé par ses espérances, il

demeura constamment inaccessible à la crainte; s'il eut, pour son parti, des complaisances coupables, Cromwell ne put jamais l'intimider ni le corrompre. Il n'apprit rien de l'expérience, mais aussi il n'en fut point vaincu; il était entré républicain dans la révolution de son pays, il mourut républicain sur les bords du lac de Genève. Il y a peu de cas à faire de son jugement et beaucoup à blâmer dans sa vie; mais son nom a droit à l'estime; et parmi ceux qui, de son temps, le jugeaient avec rigueur, à coup sûr la plupart ne le valaient pas.

Outre les *Mémoires* de Ludlow, on lui attribue trois *lettres* publiées à Amsterdam, en 1691 et 1692, sous son nom et avec sa signature; elles ont pour objet de comparer le gouvernement de Charles Ier., dans les quatre premières années de son règne, avec celui de Jacques II, et de prouver que la révolution de 1640 n'avait pas été moins légitime que celle de 1688. On comprend sans peine que Ludlow, proscrit de nouveau en 1689, ait éprouvé le besoin de démontrer cette assertion, qui serait irrécusable si les deux révolutions ne devaient pas être comparées dans leurs actes aussi bien que dans leurs causes primitives. Quoique ces *lettres* ne contiennent rien que Ludlow ne puisse avoir écrit, leur authenticité n'est pas certaine, et, comme il n'y a rien qui ne se retrouve ailleurs, nous n'avons pas cru devoir les insérer dans notre *Collection*. M. Mazeres en a publié, en 1812, une nouvelle édition.

F. G.

A

LEURS EXCELLENCES

LES SEIGNEURS DU CONSEIL

DU

CANTON DE BERNE.

La protection que vos Excellences ont accordée à l'auteur de ces *Mémoires*, pendant un exil de plusieurs années, leur donne un juste titre à toutes les marques de reconnaissance qui peuvent vous être offertes pour la noble bienveillance dont vous l'avez si constamment et si opportunément environné, lui et ses compagnons d'infortune.

Vos Seigneuries savent assez que le lieutenant-général se fût estimé heureux d'avoir pu sacrifier, pour votre service, cette même

vie dont il devait la conservation à votre généreuse protection. Mais peu de princes, quelque puissans qu'ils soient d'ailleurs, étant assez hardis pour attaquer votre liberté, si bien défendue par la bravoure et la bonne discipline de vos peuples, il n'a pu trouver cette glorieuse occasion de vous prouver toute sa gratitude; il ne reste d'autre monument de son respect et de vos bontés, que ces écrits qu'on présente humblement à vos Excellences comme un hommage qui leur est légitimement dû.

MÉMOIRES

DE

LUDLOW.

LORSQUE j'ai vu notre cause trahie, et les promesses les plus solennelles ouvertement violées envers ses défenseurs, j'ai quitté mon pays natal; et comme j'espère que ma retraite me mettra à couvert de la fureur et de la malice de mes ennemis, j'ai cru que je ne ferais pas mal d'employer une partie de mon loisir à mettre par écrit les principaux motifs et les actions les plus importantes des partis engagés dans cette guerre civile qui a couvert les royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Je ne me bornerai point au seul récit des choses dans lesquelles j'ai été personnellement intéressé; je me propose de rapporter, le plus exactement que je pourrai, ceux des autres événemens remarquables de ce temps-là, que j'aurai appris de personnes bien informées et d'une fidélité reconnue.

Ceux qui examineront avec quelque soin le règne du roi Jacques, découvriront aisément qu'encore que son penchant le portât fortement au pouvoir

absolu, il avait mieux aimé arriver à son but par la fraude que par la violence. Mais le roi Charles, qui, dans son voyage en France et en Espagne, avait vu de plus près le gouvernement despotique, séduit de l'éclat trompeur et des plaisirs imaginaires dont le flattait ce spectacle d'une vaine pompe, ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il leva le masque et ne fit point de mystère du dessein qu'il avait de rendre la couronne absolue et indépendante (1).

Au commencement de son règne, il épousa une fille de France, qui, de son côté, ne s'épargnait pas à le presser, en toute occasion, de poursuivre le dessein qu'il avait formé d'étendre son autorité, sans oublier de le solliciter pour qu'il modelât l'Église anglicane sur un plan plus propre à la rapprocher du siége de Rome (2), en quoi elle n'était que trop secondée par quelques ministres d'État corrompus, dont quelques uns étaient papistes déclarés, et par un clergé ambitieux dont l'influence sur le Roi a toujours été plus grande qu'il ne convenait à la paix et au bonheur de l'Angleterre. Véritablement, le Roi convoqua quelques parlemens dans les premières années

(1) Les moyens de parvenir à ce but furent développés plus tard dans un écrit du comte de Strafford. Voir les *Eclaircissemens et Pièces historiques*, n°. 1.

(2) Voir la lettre écrite par Charles, encore prince de Galles, au Pape Grégoire XV. *Pièces historiques*, n°. 2.

de son règne; mais le peuple s'aperçut promptement que c'était plutôt pour épuiser sa bourse, que pour lui accorder le redressement de ses griefs. La *Pétition des Droits*, comme on l'appela, passa dans l'un de ces parlemens; mais par la manière dont le Roi l'adopta, et surtout par celle dont il l'observa, ou plutôt la viola presque sur tous les points, on vit clairement ce qu'on devait attendre de lui. Il avait eu cependant occasion de tâter le pouls à la nation et de comprendre combien il battait pour la liberté; car, ayant fait appeler, par un message, les communes pour prononcer leur dissolution, dans l'intention d'empêcher les recherches qu'elles allaient faire au sujet de la mort de son père, elles portèrent un vote par léquel elles se plaignaient des griefs faits à la nation, en revendiquaient les libertés et déclaraient coupable de haute trahison quiconque paierait des droits ou des taxes sans l'autorisation du parlement. La porte de la chambre des communes fut fermée et l'orateur contraint de demeurer dans son fauteuil, jusqu'à ce que l'acte eût passé. Mais, malgré cela, le Roi, au mépris des promesses qu'il avait faites de maintenir les priviléges du parlement, fit fouiller les cabinets des membres, leurs papiers furent saisis, et on les envoya eux-mêmes en prison à la Tour. Sir John Elliot, l'un de ceux qui y furent enfermés, y finit ses jours. Plusieurs autres souf-

frirent dans leur santé et dans leurs biens, ayant été poursuivis, avec toute la rigueur possible, devant les tribunaux ordinaires, pour avoir fait leur devoir dans le parlement. Après la dissolution de celui-ci, le Roi fit publier une proclamation faisant défense au peuple, comme d'un crime, de parler désormais de parlemens.

Le Roi, ayant poussé son autorité si loin, forma le dessein de faire la guerre à la France, non pour les protestans de France, qui n'en furent que le prétexte, mais pour des motifs personnels de mécontentement, et pour satisfaire la vengeance et les impurès passions de son favori.

Les habitans de La Rochelle, à l'instigation des Anglais, avaient déjà, quelque temps auparavant, tenté de défendre leurs justes droits contre les usurpations du roi de France; mais, se voyant ensuite abandonnés du roi d'Angleterre, ils avaient été contraints à accepter de leur Roi des conditions très-désavantageuses à leurs affaires. On recommença de nouveau à les presser, et à force de sollicitations et de belles promesses, on fit tant, enfin, qu'ils consentirent, quoiqu'avec une extrême répugnance, à fournir aux Anglais des vivres et les autres choses dont ils avaient besoin pour leur expédition contre l'île de Ré. Notre tentative ayant échoué, le roi de France fit marcher son armée contre les protestans de La Rochelle. Manquant de provisions, dont ils s'é-

taient privés pour assister notre flotte, ils eurent recours au roi d'Angleterre, pour lui demander le secours qu'il leur avait promis. Le Roi, comme s'il eût voulu les secourir effectivement, ordonna qu'un certain nombre de vaisseaux fussent prêts à faire voile vers La Rochelle, sous le commandement de sir John Pennington. Mais, bientôt après, les démêlés personnels qui avaient causé la guerre entre l'Angleterre et la France, étant accommodés, Charles écrivit à Pennington une lettre signée CHARLES REX, lettre que le parlement trouva depuis parmi ses papiers, par laquelle il lui ordonnait de disposer de ses vaisseaux à la volonté du roi de France, lui commandant de plus que, si quelqu'un de ses vaisseaux refusait d'obéir, il le coulât à fond, ou le fît sauter. Le Roi fut exactement obéi, par la jonction de sa flotte avec celle de France; les Français devenus maîtres de la mer, se virent en état d'élever une digue composée de terre, de pilotis, de pierres, qui, fermant entièrement l'entrée du port, ne laissait espérer aux Rochelois aucun secours de cé côté-là. Serrés ainsi de toutes parts, ils furent forcés de s'abandonner à la discrétion de leur Roi. Ainsi tomba entre les mains des papistes, par cette horrible trahison, la ville de La Rochelle, le plus fort boulevart des protestans de France, lesquels furent, par là, exposés, dans tont ce royaume, à la fureur de leurs sanguinaires et cruels ennemis.

Environ à cette époque, les meilleurs bénéfices de l'Église anglicane furent donnés à ceux du clergé qui faisaient paraître le plus de zèle à introduire dans l'Église de nouvelles cérémonies et de nouvelles superstitions. Ils imposèrent un serment terminé par un *etc.* De nouveaux jours de fête furent institués, qu'on faisait observer au peuple avec toute la solennité possible, tandis que, par un livre intitulé *le Livre des Passe-temps*, on l'encourageait à profaner le jour du Seigneur. Ce livre fut imprimé et publié par ordre exprès du Roi.

Mais ce ne fut pas là la seule entreprise dont le clergé fut jugé capable. Plusieurs des membres de ce corps descendirent dans la lice comme champions de la prérogative, soutenant que les biens et les possessions des sujets appartenaient au Roi de plein droit, et qu'il pouvait en disposer à sa volonté. Ils annulaient et abrogeaient par là, autant qu'il était en eux, toutes les lois d'Angleterre, qui assurent au peuple la propriété de ses biens. On établit des cours arbitraires; et, à celles qui étaient déjà établies, on donna des pouvoirs plus amples. Telles furent la cour de haute-commission, celle de la chambre étoilée, la cour d'honneur, la cour des tutelles, la cour des requêtes, etc. Il y eut sur presque tout des patentes et des monopoles accordés à des particuliers, au grand préjudice du pu-

blic. On remit en vigueur et à exécution les droits de chevalerie, l'impôt de la marche et de l'habillement des troupes, et plusieurs autres moyens illégaux pour dépouiller le peuple et fournir aux profusions de la cour. Et pour extirper, ruiner d'un seul coup les libertés de la nation, et faire de nous des tenanciers du Roi, possédant par sa grâce et de sa volonté, Finch imagina cette rare invention de la taxe des vaisseaux, et, à force de sollicitations et d'intrigues, fit si bien, qu'il détermina la plus grande partie des juges de Westminster-Hall à déclarer « que selon les lois « du royaume, le Roi avait droit d'imposer une « taxe sur ses sujets pour l'entretien de la flotte « destinée à la défense de la nation; que c'était « au Roi qu'il appartenait de juger de la nécessité « et de la quotité de ce subside, et qu'il avait « droit, en cas de refus, d'envoyer et de retenir « en prison les réfractaires. » Il se trouva pourtant quelques hommes qui, par un principe d'amour pour la patrie, et animés de l'esprit Anglais, s'opposèrent à ces mesures illégales; de ce nombre furent John Hampden, du comté de Buckingham, le juge Crooke et le juge Hutton.

La prérogative une fois arrivée, en Angleterrre, à ce degré de puissance, et l'Église anglicane s'acheminant, peu à peu, à une réconciliation avec le siége de Rome, il fut jugé nécessaire, avant de pousser les choses plus loin dans ce

royaume, de tâter le pouls aux Écossais, et d'essayer à leur persuader d'embrasser la même conformité. Dans cette vue, on dressa et on envoya en Écosse un formulaire de prières publiques, encore plus approchant de l'office de la messe, que celui dont on usait en Angleterre. A Édimbourg, la lecture de cette nouvelle liturgie fut d'abord interrompue par une pauvre femme; et le peuple, généralement choqué et du livre en lui-même et de la manière dont on s'y prenait pour en établir l'usage, se joignit aussitôt à elle, et les officians eurent peine à s'échapper la vie sauve. A la suite de cela, il se forma diverses réunions d'un grand nombre de personnes de la haute noblesse, du clergé et de la petite noblesse, qui conclurent entre elles une ligue sous le nom de covenant, pour la destruction de l'épiscopat, de l'hérésie et de la superstition.

Ceux du clergé d'Angleterre, qui avaient été les principaux instigateurs et les premiers conseillers de cette mesure violente, persuadèrent au Roi d'ordonner que les gens qui, après un temps limité, refuseraient de s'y conformer, seraient déclarés traîtres. Ces menaces, loin d'intimider les Ecossais, ne servirent qu'à les affermir dans la résolution qu'ils avaient prise. Le Roi, qui vit alors qu'il n'avançait rien par la violence, commença à pencher vers des conseils plus modérés. Dans cette vue il leur envoya le marquis de Ha-

milton, avec tous les pouvoirs nécessaires pour traiter avec eux de manière à les ramener à la soumission; consentant pour cet effet à la suppression de la liturgie, de la cour de haute-commission et des articles du synode de Perth. Mais comme les Écossais insistaient sur l'abolition de l'épiscopat, et que le Roi refusait d'y consentir, ils l'abolirent eux-mêmes dans une assemblée tenue à Glascow. Puis apprenant que Charles préparait une armée pour les forcer à l'obéissance, ils convinrent de lever quelques troupes pour leur défense.

Le clergé d'Angleterre ne demeura pas en arrière dans cette occasion, et contribua largement pour fournir à la dépense des nouvelles levées contre les Écossais. Il le devait, car il était évident pour tout le monde qu'il avait été le principal auteur et fauteur de ces troubles. La grande et la petite noblesse fut aussi requise de concourir à pousser cette expédition; mais la plupart de ceux qui s'y engagèrent le firent plutôt par affectation de zèle que par inclination. Ils se sentaient eux-mêmes opprimés, et ils concevaient sans peine à quel point un succès absolu contre les Écossais pouvait devenir dangereux au peuple d'Angleterre.

Le Roi voyant que cette guerre causait un mécontentement universel, tant parmi le peuple que parmi les officiers et les soldats de son armée,

conclut un accommodement avec les Ecossais à Berwick, le 17 juin 1639. Mais à son retour à Londres, sous prétexte que les Ecossais avaient fait imprimer et répandaient partout, à son grand déshonneur, des copies falsifiées du traité, il le désavoua et ordonna qu'il fût brûlé par la main du bourreau.

Alors se flattant que le parlement épouserait sa querelle, et lui fournirait l'argent nécessaire pour accomplir son dessein, il en convoqua un à Westminster pour le 3 avril 1640. Ce parlement dura si peu, qu'à cause de cela on l'appela le *parlement court*. Le Roi le fit d'abord presser instamment par ses agens, de lui accorder un prompt secours d'argent, pour la subsistance de son armée; mais le parlement savait de quels mauvais traitemens on avait payé ses premières complaisances à cet égard, et connaissait le poids de l'insupportable oppression sous laquelle il gémissait; il refusa donc d'accorder aucun subside, qu'on ne l'eût premièrement satisfait sur ses griefs. Sur quoi le Roi cassa le parlement le 5 mai suivant, suivant en cela l'avis du comte de Strafford et de quelques autres de son conseil, qui le portèrent à recourir à d'autres moyens pour trouver les sommes qui lui manquaient. C'est ce que prouvèrent, dans le parlement suivant, les minutes prises par le secrétaire d'État, de ce qui se passa dans ces conciliabules, et qui furent pro-

duites au procès du comte de Strafford. Ces avis portaient en somme : *Sire, vous avez éprouvé la disposition de votre peuple : il vous a refusé ; vous êtes désormais justifié devant Dieu et devant les hommes, lorsque vous emploierez d'autres moyens pour trouver les secours dont vous avez besoin ; vous avez une armée en Irlande, etc.* Ce conseil fut suivi ; on fit de nouveaux préparatifs pour continuer la guerre contre l'Écosse, on mit en usage tous les moyens imaginables pour lever de l'argent. Des ordres sous le sceau-privé furent envoyés partout le royaume pour faire des emprunts ; on exigea à toute rigueur le paiement de la taxe des vaisseaux, de la taxe pour l'habillement et la marche des troupes ; on prit à crédit des marchandises qu'on vendit argent comptant ; on expédia des ordres pour presser des soldats pour l'armée. On proposa même de frapper une monnaie de cuivre, et on commença à y travailler ; mais ce projet fut abandonné. Le clergé, autorisé et encouragé par le Roi à demeurer assemblé en convocation après la dissolution du parlement, prit sur lui, non-seulement de faire des canons et de dresser des sermens, mais encore de mettre un impôt de quatre schellings par livre, sur tous les bénéfices ecclésiastiques du royaume. Le Roi se rendit à la tête de son armée pour l'animer par sa présence. Le comte de Northumberland, comme le plus populaire, avait le nom de général, tandis que

Strafford, sous le nom de lieutenant-général, avait la principale conduite de l'armée.

La ville de Londres avait refusé de payer quelques unes des taxes illégitimes dont nous venons de parler; en conséquence, plusieurs de ses principaux magistrats furent mis en prison, et l'ordre fut donné d'ôter l'épée au lord-maire. Alors le peuple se souleva et entoura la maison de l'archevêque de Cantorbery, qu'on accusait de pousser le Roi, de concert avec le comte de Strafford, à toutes ces mesures violentes et insoutenables. Il trouva moyen, pour cette fois, de s'échapper par eau. L'un des plus ardens parmi le peuple fut pris et exécuté, ce qui ne servit qu'à exaspérer les autres.

A l'approche des deux armées, celle d'Angleterre et celle d'Écosse, il y eut un choc assez rude entre deux partis considérables; et les Anglais, contre leur coutume, se retirèrent en désordre, non sans honte et sans quelque perte, tant la ferme persuasion qu'ont les hommes de la justice d'une cause lui donne d'ascendant sur eux, fût-elle même soutenue par des ennemis d'ailleurs peu redoutables.

Le Roi, étonné du mauvais succès de sa première tentative, se rendit à la demande d'une partie considérable de la noblesse bien intentionnée, qui lui représenta que pour éviter une plus grande effusion du sang de ses sujets, il

serait à propos qu'il assemblât le corps de la noblesse. Conformément à cette résolution, elle fut convoquée à York, et conseilla au Roi une suspension d'armes et la convocation d'un parlement pour régler les différens; ce que le Roi promit de faire, au grand chagrin du clergé et des autres incendiaires. Il promit de plus aux Écossais vingt mille livres sterling par mois pour la subsistance de leur armée, jusqu'à ce qu'on pût connaître la volonté du parlement. Il le convoqua pour le 3 novembre 1640.

Au temps marqué, le parlement s'assembla, et jugeant bien que le Roi ne l'avait convoqué qu'à cause qu'il n'avait pu faire autrement, il résolut de profiter de l'occasion pour délivrer le peuple des impôts onéreux dont on l'avait chargé, et pour punir les auteurs des derniers troubles. Dans cette vue il se prononça d'abord contre les monopoles et chassa de la chambre ceux qui avaient proposé de les établir. Il déclara injuste et contraire aux lois du royaume, l'opinion des juges qui avaient prononcé en faveur de la taxe des vaisseaux, comme juste et conforme aux lois, et condamna ces juges à l'amende et à la prison. Et afin qu'aucun de ceux qui avaient trahi les intérêts de la nation ne pût éviter la peine de son crime, le parlement donna les ordres nécessaires pour faire garder soigneusement tous

les ports de mer, et pour examiner rigoureusement tous les passagers.

Cela fait, milord Finch garde du sceau, le comte de Strafford et Laud, archevêque de Cantorbery, furent accusés de haute trahison, pour avoir tenté de renverser les lois et d'introduire un pouvoir arbitraire et tyrannique. Ensuite il fut résolu qu'on paierait les deux armées, celle d'Angleterre et celle d'Écosse, jusqu'à la fin de mai 1641, et qu'on fournirait au prince Palatin un secours d'hommes et d'argent pour le rétablir dans ses États. Le parlement se trouva ainsi chargé de la paie de deux armées; et dans la crainte qu'il ne fût subitement dissous, comme cela était déjà souvent arrivé, ceux de qui on aurait pu emprunter les sommes dont on avait besoin, refusèrent d'avancer leur argent, faute de sûretés, à moins qu'on ne passât un acte, en vertu duquel le parlement ne pourrait être séparé que lorsqu'il jugerait à propos de se dissoudre lui-même. On en dressa et vota un à cet effet, auquel le Roi donna son consentement. Il passa encore un autre acte portant, que, conformément aux anciennes lois fondamentales du royaume, le parlement serait assemblé tous les ans; que, si trois ans se passaient sans parlement, le chancelier, ou le garde du grand-sceau, seraient chargés de le convoquer par des writs conformément à la teneur de l'acte; que s'il

y manquait, il serait par cela seul déclaré coupable de haute trahison; qu'en ce cas-là un certain nombre de pairs seraient autorisés à convoquer le parlement, et que s'ils y manquaient aussi, les shériffs et les constables seraient revêtus de la même autorité; qu'enfin s'il arrivait que tous les officiers susmentionnés négligeassent leur devoir à cet égard, alors le peuple d'Angleterre était suffisamment autorisé à mettre ledit acte à exécution, qu'il pourrait s'assembler, élire les membres du parlement, sans qu'il fût besoin, pour le convoquer, d'aucun des officiers destinés à cette fin.

Après cela le parlement procéda à régler les abus qui s'étaient introduits pendant les années précédentes. Il supprima la *chambre Etoilée*, la *cour de Haute-Commission*, la *cour d'Honneur* et quelques autres tribunaux semblables, et limita les pouvoirs du *Conseil privé*. Les commissaires de la chambre des douanes, qui furent trouvés coupables d'avoir levé des droits contraires aux lois, furent condamnés à l'amende; et ceux qui avaient été mis en prison par quelqu'une des cours arbitraires ci-dessus mentionnées, furent mis en liberté.

Les deux chambres dressèrent ensuite, de concert, une formule de protestation et de serment, que tous les membres du parlement adoptèrent les premiers, et qu'ils présentèrent ensuite à l'ac-

ceptation des particuliers. Par ce serment, ceux qui le prêtaient s'obligeaient à défendre et à maintenir le pouvoir et les priviléges du parlement, les droits et les libertés du peuple; ils s'engageaient encore à faire tous leurs efforts pour procurer la juste punition de ceux qui par force, ou autrement, s'opposeraient à l'effet de cette protestation, ainsi qu'à soutenir et justifier tous ceux qui auraient agi en conséquence.

Le jour marqué pour commencer le procès du comte de Strafford, il fut amené devant la chambre des pairs, où l'accusation portée contre lui fut soutenue par des membres de la chambre des communes nommés à cet effet. Les principaux chefs d'accusation furent « d'avoir « gouverné l'Irlande d'une manière arbitraire, « d'avoir retenu les revenus de la couronne « sans en rendre compte, d'avoir encouragé les « progrès de la religion romaine, de s'être appli- « qué à élever des mécontentemens et des que- « relles entre l'Angleterre et l'Écosse, d'avoir « travaillé à rendre le parlement suspect et odieux « au Roi, d'avoir été l'auteur de cet avis : *Que « puisque le parlement avait refusé au Roi les « subsides qu'il lui avait demandés, il avait droit « de les lever par les moyens qu'il jugerait les « plus convenables, et qu'il pouvait se servir, « pour cet effet, de l'armée qu'il avait en Ir-*

« *lande.* » Comme c'est la coutume en Angleterre de créer un grand-sénéchal pour présider au procès d'un pair, on déféra cet honneur au comte d'Arundel. Le Roi, la Reine, les communes, les députés d'Écosse et d'Irlande, avec plusieurs autres personnes de qualité des deux sexes, assistèrent à ce procès. Je me souviens que le comte de Strafford, dans sa défense, allégua contre les dépositions du comte de Corke, que son témoignage n'était pas valable, parce qu'il était son ennemi; sur quoi George, lord Digby, l'un de ceux qui avaient été nommés pour soutenir l'accusation, répondit que si la cour voulait recevoir une pareille objection comme une raison solide, le comte de Strafford avait trouvé un moyen sûr de se mettre à couvert de toute poursuite. Cependant cet homme qui avait parlé avec tant de vigueur, changea bientôt de langage. Il fit dans la chambre un discours en faveur du comte, et le fit imprimer. Il enleva même frauduleusement du comité un papier qui contenait les principales preuves du crime du comte. Le parlement, indigné de cette prévarication, ordonna que son discours fût brûlé par la main du bourreau.

La chambre des communes ayant passé un bill pour la condamnation du comte, on l'envoya à la chambre-haute, où il passa aussi. Mais le Roi, n'étant pas convaincu de la justice de l'arrêt, consulta son conseil-privé, quelques juges et

quatre évêques. Tous, excepté un seul, lui conseillèrent de jeter Jonas à la mer pour apaiser la tempête. Sur quoi le Roi donna charge au comte d'Arundel, au lord garde du sceau-privé et à deux autres, de signer l'ordre de son exécution; ce qu'ils firent le 12 mai suivant, et le 22 du même mois, le comte de Strafford fut décapité, conformément à sa sentence.

Dans ce même temps il se tramait un dessein perfide auquel le Roi n'était pas étranger, comme il a été prouvé par sa signature. C'était de faire approcher l'armée, et de dissoudre le parlement par la force. Le pillage de Londres promis aux officiers et aux soldats, devait être la récompense de ce service. C'est ce que confessèrent milord Goring, M. Piercy et d'autres. L'armée d'Ecosse fut sondée aussi, et on lui promit, si elle voulait favoriser cette entreprise, les quatre comtés du nord. Bien qu'aucune de ces tentatives ne réussît, le Roi ne s'en amusait pas moins de l'espérance qu'il viendrait enfin une occasion favorable de dissoudre le parlement, et qu'alors toute la puissance retombant entre ses mains, il ferait de ces lois nouvellement faites, comme il avait fait de la *pétition des droits,* et qu'il traiterait les membres du dernier parlement comme il avait traité ceux des premiers. Pour ne pas languir trop long-temps dans cette attente, il envoya dire aux communes, qu'il souhaitait qu'elles demandassent

tout d'un coup tout ce qu'elles avaient à demander ; qu'elles n'avaient qu'à préparer leurs bills, auxquels il les assurait qu'il était prêt à donner son approbation, et qu'elles le trouveraient tout porté à complaire à leurs désirs. Mais les communes s'apercevant du dessein, firent réponse qu'une œuvre si importante ne pouvait s'accomplir en si peu de temps; qu'elles feraient néanmoins toute la diligence possible. En même temps, pour profiter de l'occasion, elles obtinrent l'approbation du Roi pour un acte qui excluait les évêques de la chambre des pairs. Quelque répugnance qu'il eût à rien accorder au parlement, la situation de ses affaires était telle qu'il n'osait refuser aucune chose raisonnable. Le parlement ayant enfin payé aux armées d'Ecosse et d'Angleterre tout ce qui leur était dû, les congédia toutes deux, et renvoya chacun chez soi.

Comme le Roi, ainsi qu'on le verra bientôt, avait son projet monté en Irlande, le parlement eut beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il licenciât les huit mille Irlandais papistes que le comte de Strafford y avait levés. Peu de temps après, il résolut de faire un voyage en Ecosse. Le parlement fit inutilement tous ses efforts pour l'en dissuader, ou pour le porter du moins à renvoyer son voyage à un autre temps plus favorable. Sous couleur que les affaires de ce royaume demandaient nécessairement sa présence, il demeura

ferme dans sa résolution. La grande affaire qu'il y avait était de mettre tout en œuvre pour détacher les intérêts de l'Ecosse de ceux du parlement d'Angleterre. Avant son départ, il nomma quelques personnes à qui il donna commission d'accepter en son absence les bills qui seraient présentés par le parlement.

Pendant qu'il était ainsi occupé en Ecosse, il reçut la nouvelle de la rébellion d'Irlande. Il apprit que les papistes étaient en armes par tout le royaume, qu'ils avaient eu dessein de surprendre le château de Dublin; mais qu'ayant été découverts par un nommé O'Connelly, domestique du chevalier John Clotworthy, ils avaient manqué leur coup, et que le lord Macquire et Mac-Mahon, chargés de l'entreprise, avaient été pris et envoyés en Angleterre, où ils furent exécutés peu de temps après. Les nouvelles de cette révolte, comme je l'ai appris de personnes très-dignes de foi, ne causèrent pas un fort grand chagrin au Roi, quoiqu'elle fût accompagnée du massacre de plusieurs milliers de protestans de ce royaume.

Il s'était concilié, comme il l'avait désiré, l'affection des Ecossais, en confirmant, par acte du parlement, non-seulement tout ce qu'il leur avait auparavant accordé, mais encore les actes de l'assemblée de Glascow: il fit en un mot tout ce qu'ils voulurent; après quoi il partit pour retourner à

Londres. Il y fut reçu avec de grandes acclamations et régalé aux frais de la cité, ce qui lui donna une si haute idée du bon état de ses affaires, que, dans son premier discours aux communes, il leur fit une réprimande sévère de ce qu'au lieu de le remercier de tout ce qu'il leur avait déjà accordé, elles continuaient à multiplier leurs demandes et les témoignages de leur mécontentement. Cela augmenta, dans le parlement, le soupçon où l'on était que le Roi n'attendait qu'une occasion favorable, et d'avoir la puissance en main, pour révoquer toutes les lois auxquelles il n'avait consenti que malgré lui; qu'alors, à l'imitation de quelques uns de ses prédécesseurs, il prétendrait qu'on l'avait forcé, afin de s'en prévaloir pour annuller tout ce qui avait été fait en vue du bien public, se venger sur ceux qu'il regarderait comme les auteurs de cette violence, et prendre des mesures pour n'être plus exposé à une pareille contrainte. Le parlement, dans cette crainte, insista vivement à demander que le commandement de la milice ne fût confié qu'à ceux qui seraient recommandés au Roi par les deux chambres du parlement. On représenta particulièrement au Roi combien la ville de Londres était mécontente de ce qu'on avait ôté à sir William Balfour la charge de lieutenant de la Tour, pour n'avoir pas voulu consentir à l'évasion du comte de Strafford, et qu'on en eût confié le gouverne-

ment à un nommé Lunsford, soldat de fortune, et homme d'une conduite désordonnée, tout propre à entrer dans les plus pernicieux desseins. Le Roi, quoiqu'avec beaucoup de peine, consentit enfin que le gouvernement de la Tour fût ôté à Lunsford, et le donna à sir John Conyers. Ce choix déplut également au parlement et à la ville de Londres; et le parlement, ayant découvert que sir John Suckling, sous prétexte de lever un régiment pour le Portugal, assemblait du monde à dessein de se saisir de la Tour pour le Roi, en confia la garde au lord-maire de Londres.

Ce fut environ en ce temps-là qu'il arriva en Angleterre un grand nombre de protestans Anglais qui avaient fui d'Irlande pour se dérober à la fureur des rebelles, et remplirent toute l'Angleterre de leurs plaintes douloureuses sur les cruautés exercées contre les protestans de ce royaume. Là-dessus le parlement pressa fortement le Roi de les proclamer rebelles, ce qu'il ne put obtenir qu'après plusieurs semaines; encore n'imprima-t-on que quarante exemplaires de cette proclamation, dont on ne publia que la moitié (1). Ce procédé fut d'autant plus remarqué, et on en fut d'autant plus choqué, que, peu de temps auparavant, on n'avait pas traité les Ecos-

(1) Voir les *Pièces historiques*, n°. 3.

sais avec la même douceur; car ils ne se furent pas plutôt déclarés pour une cause infiniment meilleure, qu'aussitôt on les fit proclamer rebelles dans toutes les églises paroissiales de l'Angleterre. Une chose pourtant obligea le Roi à faire quelques démarches publiques contre les Irlandais; c'est que ces rebelles prétendaient n'avoir rien fait qu'en vertu d'une commission du Roi (1). Comme cette nouvelle avait fort alarmé le peuple, le Roi, suivant toujours son dessein, fit dire au parlement qu'aussitôt qu'on aurait une armée prête, il se mettrait à la tête pour aller réduire les rebelles. Mais les deux chambres, craignant que cette prétendue résolution n'eût d'autre objet que de parvenir à se voir à la tête d'une armée, pour s'en servir à soumettre le parlement à ses volontés, refusèrent d'y consentir. Un acte du parlement réserva aux deux chambres la conduite de cette guerre, et le Roi s'obligea à ne point traiter avec les rebelles, et à ne pas faire la paix avec eux sans le consentement du parlement. Par ce même acte, il fut pourvu au paiement de ceux qui avanceraient les sommes nécessaires pour la réduction d'Irlande; on leur assigna, dans plusieurs provinces, des terres des rebelles, au taux mentionné dans l'acte. On se procura ainsi, très-promptement, des sommes considérables. Le

(1) Voir les *Pièces historiques*, n°. 4.

parlement, résolu de ne rien négliger pour réduire les rebelles Irlandais, obtint que quelques troupes écossaises passassent dans le nord de l'Irlande, où l'on mit entre leurs mains la ville et le château de Carrickfergus. Il fit aussi partir promptement, de son côté, quelques régimens anglais, qui obtinrent un succès surprenant contre les rebelles, particulièrement aux environs de Dublin, où commandait le comte d'Ormond. Les habitans du district anglais ayant, sous d'honnêtes prétextes, demandé et obtenu des armes, s'en servirent lâchement pour tailler en pièces un parti de cinq ou six cents hommes qu'on envoyait au secours de sir Richard Tichburne, alors assiégé à Droghedah, et qui, se voyant par là sans espérance d'être secouru, fut contraint de se retirer par mer à Dublin. Lord Forbes, Ecossais, fut envoyé avec un parti dans la Mommonie, où il harcela furieusement l'ennemi. Comme il avait quelques bâtimens, il remonta le Shannon et s'assura de plusieurs places le long de cette rivière, entre autres de Bonratte, lieu de la résidence du comte de Thomond, où l'on trouva environ soixante chevaux propres au service. Le major Adams fut fait gouverneur de ce château; et comme les ennemis faisaient souvent des courses jusqu'à un lieu nommé Six-Miles-Bridge, qui n'était qu'à deux ou trois milles de là, les Anglais pressèrent le comte de leur fournir du monde pour les aider. Le comte,

qui ne voulait ni s'opposer ouvertement aux Anglais, ni s'attirer la haine des rebelles, tâcha de s'en excuser. Il y consentit néanmoins après y avoir mieux pensé, à condition pourtant qu'on prendrait quelque soin d'épargner ses parens et ses alliés. Sur quoi, quelques officiers Anglais lui ayant proposé que tous ceux qui lui appartenaient se distinguassent par quelque marque à quoi on les pût reconnaître, le comte se douta que cet expédient ne tendait qu'à les attirer plus sûrement dans le parti des Anglais, ce qui lui fit prendre la résolution d'abandonner sa maison aux soldats et de se retirer en Angleterre. L'armée avait demandé à lui emprunter de l'argent pour ses besoins, et il avait prétendu n'en point avoir; cependant on trouva deux mille livres sterling cachées dans les murailles du château.

Le Roi voyant bien qu'il ne pourrait parvenir à contenter le parlement, à moins de rectifier tout ce qui était mauvais, et de pourvoir à ce que tous les droits fussent désormais hors d'atteinte, commença à chercher quelque moyen de l'arrêter dans sa marche; dans cette vue, il attira un grand nombre d'hommes sans mœurs et accoutumés à la licence, et les réunit à Whitehall où ils eurent constamment une table servie. Il fit solliciter aussi beaucoup de jeunes gentilshommes de se joindre à lui pour l'exécution de ses desseins. La chose alla si loin,

que j'entendis l'un d'eux dire publiquement : *Quoi! nous laisserons-nous dominer plus long-temps par ces gens de Westminster? Allons dans les provinces assembler nos tenanciers, pour les mettre dehors.* Ces paroles ne pouvaient se supporter; j'en demandai raison à ce jeune homme. Soit qu'il craignît la justice ou mon ressentiment, il vint me trouver dès le lendemain matin, pour me demander pardon. Sa jeunesse et son peu d'expérience m'engagèrent à passer sur la chose. Cette conduite du Roi augmentait avec justice les soupçons du parlement, de sorte qu'il demanda qu'il lui fût permis de prendre des gardes pour sa sûreté; mais le Roi refusa d'en accorder, à moins qu'on ne prît ceux qu'il donnerait lui-même, disant que ces craintes étaient sans fondement. Le parlement ne pensa pas de même, et demeura bien convaincu que rien de ce qu'on avait fait n'était assuré, aussi long-temps que le commandement des milices ne serait pas entre les mains de personnes en qui il pût se fier; et que les chambres ne seraient jamais en sûreté, tant qu'elles n'auraient pas une garde de leur choix.

Les mesures violentes n'ayant pas réussi au Roi, il crut devoir en prendre d'autres, en apparence plus modérées, persistant toujours néanmoins dans la résolution de se rendre maître du parlement. Pour couvrir sa démarche d'une

forme légale, il ordonna à sir Edward Herbert, son procureur-général et membre des communes, d'aller accuser du crime de haute trahison, au nom de Sa Majesté, M. William Strode, M. John Pym, M. John Hampden, M. Denzil Hollis et sir Arthur Haslerig, membres de cette chambre, et lord Kimbolton de la chambre des pairs, et de déclarer que Sa Majesté était résolue de procéder contre ces membres, conformément aux lois, sur les articles suivans :

1. Qu'ils voulaient changer le gouvernement de l'État, déposséder le Roi de son pouvoir souverain et légitime, et attribuer aux sujets une puissance arbitraire et tyrannique.

2. Que par de faux rapports, et par des calomnies semées contre Sa Majesté, ils tâchaient d'aliéner d'elle le cœur de ses sujets.

3. Qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour débaucher les troupes de Sa Majesté, et pour les engager dans leurs perfides desseins.

4. Qu'ils avaient traîtreusement cherché à renverser les droits, et à changer la véritable forme des parlemens.

5. Qu'ils avaient employé les menaces et la force, pour engager le parlement dans leurs pernicieux desseins, et avaient, pour cet effet, excité des tumultes contre le Roi et le parlement.

6. Que, par une trahison manifeste, ils avaient

résolu de lever des troupes, et en avaient levé effectivement contre Sa Majesté.

7. Qu'ils s'étaient efforcés d'appeler une puissance étrangère, pour envahir l'Angleterre.

Sur quoi la chambre des communes répondit au procureur-général que c'était à elle qu'il appartenait de juger ses propres membres; que, quand il produirait contre eux les articles d'accusation dont on prétendait les charger, après un examen sérieux, si la chambre trouvait les accusations bien fondées, elle laisserait poursuivre les coupables selon la rigueur des lois; mais qu'elle lui commandait, et cela à ses risques, de ne pas pousser plus loin les procédures contre ces membres, ni contre aucun autre, sans son consentement. Après quoi la chambre fit publier une déclaration portant défense de se saisir, sans son ordre, d'aucun de ses membres, les autorisant à se tenir sur leurs gardes, et requérant tous les les juges-de-paix, les constables et autres officiers, le peuple même, de se joindre à eux pour les assister en cas de besoin. Le procureur-général fut envoyé en prison pour sa conduite en cette affaire.

Le Roi voyant qu'on décourageait ainsi ses agens, et résolu néanmoins de renverser tous les obstacles qui s'opposaient à sa volonté, alla en personne dans la chambre des communes, suivi non-seulement de sa garde ordinaire de *pension-*

naires, mais encore d'une bande de ces déterminés que, depuis quelque temps, il entretenait autour de lui à Whitehall. Ils étaient au nombre de trois ou quatre cents, armés de pertuisanes, d'épées et de pistolets. Il entra dans la chambre, accompagné seulement du prince palatin, ayant laissé sa garde à la porte sous les ordres du lord Roxburgh. Il alla se placer dans le fauteuil de l'orateur, d'où ayant regardé de tous côtés, et n'apercevant nulle part ceux qu'il était venu chercher, il dit tout haut ces paroles : *Les oiseaux se sont envolés*. En effet, sur l'avis qu'une dame de la cour leur avait donné du dessein du Roi, ils s'étaient retirés dans la cité. Le Roi, s'adressant alors à l'orateur, lui demanda où étaient les cinq membres qu'il lui nomma. A quoi l'orateur répondit en ces termes : « Sire, je « n'ai des yeux pour voir en ce lieu, ni des oreil- « les pour ouïr, ni une langue pour parler, qu'au- « tant que cette chambre me le permet. » « Je « pense, répliqua le Roi, que vous avez raison. » Alors, s'adressant à la chambre, il dit qu'il était fâché de s'être vu forcé de venir en personne dans cette assemblée; que jamais roi d'Angleterre n'avait eu plus à cœur que lui de conserver au parlement ses priviléges, mais que ces cinq membres étant des hommes dangereux, il s'était vu obligé de les poursuivre, non par la force, mais par les formes ordinaires de la justice; qu'il

espérait que le parlement les lui enverrait pour se justifier devant lui, s'ils pouvaient; qu'au reste, si on refusait de les lui livrer, il saurait bien les trouver. Cela dit, il se retira. Le parlement ressentit vivement cette violation de ses priviléges, et, craignant qu'on n'y portât de nouvelles atteintes, il ordonna qu'un comité de la chambre irait siéger dans la cité de Londres, où les cinq membres s'étaient déjà retirés, pour y être plus sûrement. Le Roi les y suivit avec une garde très-faible, ou plutôt sans garde, tant il était loin de craindre le parlement ni la cité. Son dessein était d'engager les citoyens à lui livrer ces cinq membres du parlement, et à le soutenir dans cette horrible entreprise; mais il ne put rien obtenir d'eux à cet égard. Cette tentative violente ayant échoué, les deux chambres, pour établir leurs justes droits, votèrent que c'était une violation de leurs priviléges; et pour prévevenir de pareils attentats à l'avenir, le comité, après avoir siégé quelques jours dans la cité, revint avec les cinq membres, accompagné par terre et par eau d'une garde formée de gens de la cité. Le Roi comprit aisément par là que son dessein avait également irrité le parlement et le peuple, ce qui le fit résoudre de se retirer à Hampton-Court, où se rendit bientôt la bande qu'il avait entretenue à Whitehall, et qui se montra en armes à Kingston sur la Tamise, ayant

à sa tête le lord Digby et le colonel Lunsford. Sur l'avis qu'en eurent les deux chambres, elles prièrent le Roi qu'il lui plût de disperser cette troupe de gens armés, et de revenir au parlement. Le lord Digby fut aussi sommé de venir reprendre son poste dans la chambre ; mais comme il avait la conscience de son crime, et voyait d'ailleurs que les affaires du Roi n'étaient pas encore telles qu'on pût se déclarer ouvertement contre le parlement, il prit le parti de la fuite. La Reine en fit bientôt autant, sur l'avis qu'elle eut que les deux chambres se disposaient à l'accuser du crime de haute trahison. Leur but, au reste, en fuyant, n'était pas seulement de se soustraire aux poursuites du parlement, mais aussi de se préparer, comme ils pourraient, à lever une armée contre lui. Dans cette vue, la Reine emporta avec elle tous les joyaux de la couronne, qu'elle engagea en Hollande pour des armes et de l'argent. Sur ces entrefaites, le parlement ayant découvert que le lord Digby avait écrit au Roi pour lui conseiller de se retirer dans quelque place forte du royaume, et de se déclarer alors contre le parlement (1), les deux chambres le firent proclamer traître, ce qui n'empêcha pas le Roi de suivre le conseil du lord Digby. Au lieu de retourner à Londres, comme les deux cham-

(2) Voir les *Eclaircissemens historiques*, n°. 5.

bres l'en priaient instamment, il s'en éloigna encore plus. Pendant son absence, il y eut un échange d'écrits fort actif entre lui et le parlement. Le but de ceux du parlement était de persuader au Roi de revenir à Londres, et de remettre le commandement des milices entre les mains des hommes que choisirait le parlement, pour dissiper par ce moyen toutes les méfiances qui s'étaient élevées entre le Roi et son peuple. Les réponses du Roi avaient toutes pour objet de faire connaître qu'il ne renoncerait jamais à la disposition des milices, estimant que c'était le plus beau fleuron de sa couronne, et qu'il ne pouvait retourner à Londres avec sûreté pour sa personne. Ces déclarations étant de part et d'autre demeurées sans effet, et les desseins de Charles, tant au dedans qu'au dehors du royaume, se trouvant parvenus à leur maturité, il fit éclater son ressentiment plus ouvertement, et se retira à York, où plusieurs lords et d'autres personnes attachées à son parti se rendirent bientôt, avec leur vaisselle, de l'argent monnoyé, des hommes, des chevaux et des armes. Parmi ceux-là, il y avait un grand nombre de papistes, à qui véritablement on défendait de paraître publiquement à la cour, de peur que le peuple ne pénétrât les desseins du Roi; mais on avait soin de les encourager en secret, et chaque jour on les enrôlait et on leur donnait des armes. Une des raisons qui avaient

déterminé le Roi à se retirer à York était l'éloignement de cette ville du lieu où se tenait le parlement; mais il en avait une autre raison, c'était la proximité de Hull, place forte, où il y avait une grande quantité d'armes et de munitions, qu'on y avait mis en réserve depuis peu de temps, lorsque l'armée qui était dans ces quartiers-là avait été congédiée; et lieu très-propre d'ailleurs au débarquement des troupes qui devaient venir de Hollande. Le Roi tâcha de s'en emparer; mais le parlement se doutant du dessein y avait déjà envoyé sir John Hotham, avec ordre de la garder et de la défendre pour son compte. Le Roi persista néanmoins dans sa résolution; d'abord il envoya dans la place diverses personnes de qualité pour tâcher de la surprendre; cela n'ayant pas réussi, le Roi se présenta en personne devant cette forteresse, et demanda à sir John Hotham de le laisser entrer; mais Hotham s'y refusa absolument, alléguant au Roi que le parlement lui avait confié la garde de cette place, pour le service de Sa Majesté et pour celui de la nation, qu'ainsi il ne pouvait la rendre que par les ordres du parlement. Le Roi voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, ni par promesses ni par menaces, après avoir fait proclamer traître sir John Hotham, reprit le chemin d'York, d'où il fit ses plaintes au parlement de l'affront qu'il avait reçu à Hull. Les deux chambres, pour

témoigner combien elles étaient satisfaites de la conduite de sir John Hotham, déclarèrent qu'il avait fait son devoir, en refusant au Roi l'entrée de la place, et soutinrent que la disposition des milices n'était confiée au Roi que pour être employée au bien de la nation, de quoi les deux chambres, séantes en parlement, étaient les propres et véritables juges.

Dès lors le parlement commença de pourvoir à la sûreté des places, et envoya un comité de quatre de ses membres, pour tâcher d'engager le Roi à revenir à Wetsminster, et en même temps pour travailler à grossir son parti dans les provinces du nord. Ayant été informé qu'il y avait à Leicester une quantité considérable d'armes et de munitions pour l'usage du comté, et que M. Hastings, alors shériff, à la tête d'un assez bon nombre de gens armés, qu'il avait assemblés sous prétexte de donner une garde aux juges pendant les assises, avait dessein de s'emparer de ce magasin pour l'usage du Roi, le parlement créa des officiers pour trois compagnies d'infanterie, les autorisant à lever eux-mêmes leurs compagnies, et à les employer à la défense du magasin de Leicester. Les capitaines nommés pour cet emploi étaient, le major Grey, le docteur Bastwick, et un de mes frères, qui, ayant été quelque temps au service des États de Hollande, était depuis peu de retour en Angleterre. Ces trois officiers ayant

reçu leurs commissions du parlement, se rendirent à Leicester, pour y lever leurs compagnies. Ils n'avaient pas encore achevé, lorsque le Roi arriva à Leicester avec toute sa cavalerie, faisant environ deux mille chevaux. Trois compagnies ne pouvaient, en aucune façon, suffire à défendre la ville contre eux. Il fut donc résolu qu'on se bornerait à défendre le lieu où était le magasin; comme il n'était pas assez grand pour contenir plus d'une compagnie, les trois capitaines tirèrent au sort pour savoir qui serait chargé de le défendre. Le sort tomba sur le major Grey, les deux autres dispersèrent leurs compagnies et gagnèrent le chemin de Londres. Ils n'avaient fait que quelques milles, lorsqu'un parti que le shériff avait envoyé après eux par ordre du Roi, les joignit et les ramena à Leicester, d'où ils furent conduits à York et mis dans les prisons de la ville, où on les traita fort cruellement. Ce furent là les premiers prisonniers faits de l'un ou de l'autre côté. Pour ce qui est du magasin, il fut par capitulation dispersé en plusieurs endroits du comté, comme appartenant à ses habitans.

Cependant les deux chambres, pour ne négliger aucun moyen de porter le Roi à retourner auprès d'elles, adressèrent à leurs commissaires à York des propositions qu'elles les chargèrent de lui présenter.

Ces articles furent délivrés au Roi par les com-

missaires du parlement, mais sans succès, résolu qu'il était de prendre une autre direction. Il comptait que, quand même ses affaires seraient tout-à-fait désespérées, il pourrait toujours sortir d'embarras en acceptant les conditions qu'on lui proposait; mais que si ses armes avaient le succès qu'il s'en promettait, il se verrait en état de donner sa volonté pour loi : d'accord en ceci avec l'opinion de ceux qui soutenaient que le moyen le plus sûr de rendre son autorité absolue, était de faire la guerre à son peuple. Ce fut dans l'ouest que commença à se manifester l'incendie. Sir John Stawell, et quelques autres, formant un parti pour le Roi dans le comté de Sommerset, le capitaine Preston et quelques autres s'avancèrent pour leur faire tête. Quelques uns de ceux qui s'étaient déclarés pour le parlement, furent tués aux environs de Martials-Elm ou Polden-Hill. Cela obligea le parlement de faire lever quelque cavalerie, qu'il envoya dans ces quartiers sous le commandement du comte de Bedford, pour y protéger ses partisans. Alors l'ennemi se trouvant trop faible pour tenir la campagne, se retira dans le château de Sherburne, dans le comté de Dorset, où ayant été assiégé fort peu de temps, il rendit le château. Dans le même temps, le jeune lord Goring, gouverneur de Portsmouth, s'assura de cette place pour le parlement; mais ce seigneur s'étant ensuite déclaré pour le Roi, il y fut assiégé

et la ville fut prise par les troupes du parlement, qui en donna le gouvernement à sir William Lewis.

Le Roi ayant enfin levé l'étendard à Nottingham le 24 août 1642, le parlement se crut obligé de faire quelques préparatifs pour se défendre. On avait découvert que le Roi s'adressait à l'étranger pour tâcher d'en obtenir du secours contre ses sujets. Il avait eu particulièrement recours au roi de Danemark, et mandait à ce prince que son parlement, pour exécuter les desseins qu'il avait formés contre lui, travaillait à prouver que la reine Anne était une prostituée, afin de faire déclarer ses enfans illégitimes. Il le pressait ensuite, tant au nom de l'injure faite à sa sœur, qu'en considération de leur parenté, de lui envoyer des secours. Cette lettre fut interceptée et portée au parlement, qui protesta, par une déclaration, que le dessein qu'on lui imputait n'était jamais venu dans sa pensée.

Le Roi entreprit aussi de faire judiciairement condamner à mort le docteur Bastwick et le capitaine Robert Ludlow, quoiqu'ils n'eussent fait qu'exécuter les ordres du parlement. C'était fait de leur vie, si le parlement n'eût pas fait dire au juge Heath, dans le temps même qu'il était assis sur le tribunal pour juger, qu'il prît garde à ce qu'il allait faire, et que si on faisait mourir ces deux capitaines, on userait de représailles, et

qu'on en ferait mourir deux pour un. Cette menace sauva les deux prisonniers.

Le parlement adopta les votes suivans :

1°. Que le Roi, séduit par de mauvais conseils, était dans l'intention de faire la guerre au parlement.

2°. Que le Roi en déclarant la guerre au parlement, violait ses engagemens, puisqu'il faisait une chose tendant à la dissolution du parlement.

3°. Que quiconque l'assisterait dans cette guerre, était déclaré traître, et serait poursuivi en cette qualité.

Ensuite il se prépara à lever une armée, et publia diverses déclarations, par lesquelles il invitait les honnêtes gens de l'Angleterre à se joindre à lui et à l'assister de leurs prières, de leur personne et de leur bourse, afin de le mettre en état de soutenir une guerre où il était forcé d'entrer pour le maintien de la religion, des lois, de la liberté du peuple, et des priviléges du parlement. La protestation faite d'abord par les deux chambres, et demandée ensuite au peuple, de s'entre-secourir mutuellement pour l'exécution de leurs justes desseins, fut adoptée avec empressement par un grand nombre de personnes, à Londres et ailleurs. On vit en même temps arriver plusieurs centaines d'hommes à cheval des comtés de Buckingham, de Hertford et d'Essex,

apportant des pétitions où ils reconnaissaient le zèle et la fidélité du parlement à remplir sa mission, et promettaient de l'aider à soutenir toutes ses déclarations.

Les deux chambres, par de nouvelles déclarations, engagèrent le peuple à se pourvoir d'armes et de chevaux et à apporter tout ce qu'il serait possible d'argent monnoyé et de vaisselle, afin qu'on fût en état de pourvoir à la défense commune, engageant le crédit public pour garant du remboursement de tout ce qu'on aurait avancé. Cette déclaration ayant produit des sommes considérables, il fut résolu qu'on emploierait cet argent à lever des troupes, tant infanterie que cavalerie, avec un train d'artillerie convenable. Le comte d'Essex fut choisi pour général des troupes du parlement. Le Roi avait essayé d'attirer ce seigneur dans son parti, et dans cette vue l'avait fait son chambellan. Il avait employé le même moyen pour gagner milord Say, qu'il avait fait maître de la cour des Tutelles, et M. Olivier Saint-John, qu'il avait fait son solliciteur-général. Mais cela ne fut pas capable de corrompre le comte d'Essex ni de l'empêcher de remplir avec vigueur la mission que le parlement lui avait confiée. Plusieurs membres des deux chambres voulurent servir sous lui, résolus d'exposer leur vie pour le bien public. De la chambre des pairs, le comte de Bedford, général de cavalerie, le lord

Peterborough, le lord Willougby de Parham, le lord Denbigh, le lord Saint-John et le lord Rocheford; de la chambre des communes, M. Hampden et M. Hollis, qui levèrent chacun un régiment; Sir Philippe Stapleton, qui commandait les gardes du comte d'Essex, M. Olivier Cromwell, qui commandait une compagnie de cavalerie, et plusieurs autres. Le comte de Northumberland, grand-amiral, se déclara pour le parlement; le comte de Warwick, qui fut fait vice-amiral, retint la plus grande partie de la flotte dans l'obéissance du parlement.

Les choses ayant été poussées à cette extrémité, la nation ne pouvait plus se dispenser d'armer pour la défense des lois, si souvent et si ouvertement violées par le Roi. En effet, son grand dessein, depuis qu'il était sur le trône, semblait n'avoir été autre que de dépouiller le peuple de ses droits et de ses priviléges; car il avait levé des taxes, par divers moyens et sous plusieurs prétextes, sans le consentement du parlement. Il affectait de favoriser, de soutenir et d'avancer de préférence ceux du clergé qui étaient plus superstitieux que les autres et plus entichés de cérémonies, tandis que, d'un autre côté, il repoussait les plus sages et les plus vertueux; il avait cherché à mettre partout les inventions humaines en la place des institutions de Dieu; et, sachant que les parlemens étaient le meilleur moyen de re-

médier à ce mal, de donner des bornes à son ambition, et de punir les instrumens du pouvoir illégitime dont il s'était emparé, il s'était efforcé ou d'éviter de les réunir, ou de les rendre inutiles pour le peuple, et d'en faire seulement un instrument de ses vues illégitimes, en en obtenant l'argent dont il avait besoin pour parvenir au but de ses pernicieux desseins. Mais enfin nous avions un parlement, et un acte avait été passé pour l'autoriser à siéger, jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de se dissoudre lui-même. Le parlement était convaincu, et la chose était manifeste d'elle-même, que le Roi ne voulait entendre à aucun moyen efficace de remédier aux maux présens de l'État, et qu'il refusait de donner des sûretés pour l'avenir, aimant mieux faire la guerre à son peuple, que de consentir, pour le satisfaire, à ce que le commandement des milices fût donné à des personnes non suspectes, et déterminé à soumettre, par la force des armes, ceux qu'il n'était pas en état de persuader par ses raisons. D'après ces considérations, jeune et vigoureux comme je l'étais, je jugeai de mon devoir, en qualité d'Anglais et sur l'invitation de mon père, d'entrer au service de mon pays, dans l'armée commandée par le comte d'Essex, sous l'autorité du parlement. La justice de la cause dans laquelle je m'engageais me paraissait si évidente, que je ne pouvais imaginer qu'elle rencontrât beaucoup

d'obstacles. Véritablement, je comprenais aisément que le plus grand nombre des membres du clergé qui étaient les principaux auteurs de nos malheurs, plusieurs courtisans, ceux qui dépendaient absolument du Roi pour leur subsistance, que plusieurs étrangers enfin ne manqueraient pas de grossir son parti; mais je ne pouvais m'imaginer qu'une grande partie du peuple, accablée depuis si long-temps de pesans fardeaux, après avoir enfin obtenu, avec beaucoup de peine, un parlement composé de personnes résolues à s'exposer à toute sorte de dangers pour donner à la nation des institutions durables, fût assez ennemie d'elle-même, ou assez ingrate envers ceux à qui elle s'était confiée, pour ne pas les soutenir de tout son pouvoir. Si du moins il s'en trouvait quelques uns qui n'eussent pas assez de courage pour tout risquer avec les chambres, je ne pensais pas qu'ils pussent être assez indignes et assez perfides pour se ranger du côté de l'ennemi et contre ceux qui avaient pour eux les lois de Dieu, celles de la nature et de la raison, et celles du pays. Peu de temps après mon engagement, je me rencontrai avec M. Richard Fiennes, fils de milord Say, et M. Charles Fleetwood, fils de sir Miles Fleetwood, membre de la chambre des communes. Après nous être consultés, nous résolûmes d'assembler autant de jeunes étudians du Temple, où nous étions alors avec beaucoup d'autres, que

nous en trouverions qui seraient disposés à servir le parlement. Notre dessein était d'apprendre ensemble l'exercice et le maniement des armes. Dans cette vue, nous fîmes choix d'une personne très-bien instruite dans la discipline militaire, qui, pendant quelque temps, eut soin de nous faire faire l'exercice sur la place d'artillerie, à Londres, où nous nous assemblions fort souvent. Nous apprîmes alors que le parlement avait résolu de créer une compagnie de gardes, pour le comte d'Essex, qui devait être composée de cent gentilshommes et commandée par sir Philippe Stapleton, membre du parlement. La plupart de nous s'y firent enrôler et composèrent la plus grande partie de la compagnie. De ce nombre étaient M. Richard Fiennes, M. Charles Fleetwood, qui fut, dans la suite, lieutenant-général, le major-général Harrison, le colonel Nathanael Rich, le colonel Tomlinson, le colonel Twisleton, le colonel Boswell, le major Whitby, moi enfin, et plusieurs autres que je ne nomme pas. Les troupes qui devaient composer l'armée du comte d'Essex furent levées et prêtes à marcher dans fort peu de temps. Les peuples, persuadés que cette armée était destinée à défendre leurs intérêts et à rétablir les priviléges et la liberté de la nation, venaient s'offrir avec joie et offraient, en même temps, tout ce qui dépendait d'eux. Ce qui se déclara pour le Roi ne fut pas

très-considérable pendant qu'il demeura à York; mais, s'étant avancé vers Shrewsbury, son parti se grossit d'un grand nombre de gens du pays de Galles et des environs, qui se rendirent auprès de lui. Le comte d'Essex, averti que le Roi prenait sa marche de ce côté-là, fit avancer son armée vers Worcester. Il n'était pas loin de cette ville, lorsqu'il eut avis que le prince Robert y était entré avec un détachement, et s'en était emparé pour le Roi. Il apprit, en même temps, qu'un parti des nôtres, n'ayant pas eu la patience d'attendre l'arrivée de l'armée, s'était engagé dans une position désavantageuse, comme j'eus ensuite occasion d'en juger par l'inspection du lieu. Les nôtres étaient au nombre de mille, tant cavalerie que dragons. Les ennemis, en plus grand nombre, étaient postés tous ensemble à une portée de mousquet d'un pont, qui est entre Parshot et Worcester. Nos gens résolurent de passer ce pont pour aller à eux; ils étaient obligés d'entrer ensuite dans un chemin bordé de haies, qui se prolongeait depuis le pont jusqu'à une demie portée de pistolet des ennemis, et si étroit qu'on n'y pouvait marcher que huit ou dix hommes de front. Les ennemis tombèrent sur eux avant qu'ils en eussent passé la moitié, les rompirent et les forcèrent de se retirer en désordre. Ils firent pourtant, dans cette occasion, tout ce qu'on pouvait attendre d'eux, vu la difficulté et le désavantage

du terrain. Quelques uns restèrent sur la place, du nombre desquels fut le major Gunter, brave militaire, et qui, à ce que j'ai ouï dire, avait tâché de dissuader les nôtres d'attaquer les ennemis si mal à propos; d'autres se noyèrent et plusieurs furent faits prisonniers; parmi ceux-là se trouva le colonel Sandys, qui commandait ce parti. On le conduisit à Worcester, où il mourut bientôt de ses blessures, exprimant, de toutes les manières possibles, son sincère attachement au bien public. Le gros de notre parti, battu, se retira fort en désordre à Parshot, où la compagnie des gardes avait son quartier pour cette nuit-là. Nous entrions dans la ville, lorsque nous vîmes paraître des cavaliers qui venaient à nous à toute bride, l'épée à la main, et beaucoup sans chapeau. Ce fut d'eux que nous apprîmes les détails de notre défaite, non sans quelques embellissemens, résultats de la peur qui s'était emparée d'eux. A les entendre, les ennemis étaient à leurs trousses; et, cependant, on sut bientôt après qu'ils s'étaient arrêtés à plus de quatre milles de la ville où nous étions. Ce récit jeta l'épouvante dans la compagnie des gardes, presque toute composée de gens étrangers aux choses de cette nature. Quelques uns de nous, pourtant, peu disposés à y ajouter foi, jusqu'à plus ample informé, s'offrirent d'aller reconnaître l'ennemi; sir Philippe Stapleton, notre capitaine, se trou-

vait alors absent; il avait pour lieutenant un nommé Bainham; c'était un vieux soldat, sorte de gens dont on faisait grand bruit en ce temps-là. Il nous conduisit dans un champ, où il prétendit que nous serions plus avantageusement placés pour charger l'ennemi si l'occasion s'en présentait. Là, il nous ordonna de faire volte-face. Nos jeunes gentilshommes ne comprenant pas bien la différence qu'il y avait entre *faire volte-face* et *s'enfuir*, quand on avait le dos tourné à l'ennemi, dont on croyait être poursuivi de fort près, chacun se pressa de regagner notre armée d'une manière fort peu honorable. Le lendemain matin, on se rallia au quartier-général, où le général nous reçut froidement, comme nous le méritions bien. La nuit suivante, l'ennemi, ayant abandonné Worcester, se retira à Shrewsbury, où était le Roi. Sur l'avis qu'en eut le général, il s'approcha de Worcester, où il demeura quelque temps, en attendant la réponse du Roi à un message qu'il lui avait envoyé de la part du parlement, pour le prier de vouloir retourner à Londres. Le Roi profita de ce temps pour compléter et armer son monde. Cela fait, il se mit en marche, le comte d'Essex demeurant attentif à observer ses mouvemens. Après un jour ou deux, nos coureurs vinrent nous avertir que les ennemis paraissaient : c'était le dimanche matin du 23 octobre 1642; et, vers les neuf

heures, on aperçut quelques uns de leurs escadrons sur la hauteur d'Edge-Hill, dans le comté de Warwick. Aussitôt le comte d'Essex envoya un contre-ordre aux troupes à qui on avait donné des quartiers de rafraîchissement pour se refaire un peu, y ayant près de quarante huit heures qu'elles n'avaient presque point reposé. L'ennemi descendit la montagne, et nous entrâmes dans la plaine tout près de Keynton. Nous avions à notre aile droite nos meilleures pièces de campagne, gardées par deux régimens d'infanterie et quelque peu de cavalerie. Le général ayant commandé qu'on fît feu sur les ennemis, on fit deux décharges de ce côté, contre un point de l'armée ennemie, où l'on disait qu'était le Roi. Une heure environ se passa à se canonner de part et d'autre, après quoi l'infanterie commença à en venir aux mains. Sur ces entrefaites, un parti des ennemis, envoyé pour border quelques haies sur notre aile droite, afin de nous faire abandonner le terrain, fut chassé par nos dragons, sans aucune perte de notre part. Cependant le corps d'infanterie ennemie, où était l'étendard du Roi, s'étant approché de nous à la portée du mousquet, comme nous n'y aperçûmes point de cavalerie, nous allâmes les charger; mais, n'ayant pu les rompre, nous fûmes obligés d'aller reprendre notre poste, ayant un peu souffert de leurs piques, mais fort peu de leur mousqueterie. En

arrivant à nos postes, nous nous aperçûmes que ceux qu'on avait destinés à la garde de l'artillerie, l'avaient quittée. Notre capitaine, sir Philippe Stapleton, demandant un régiment d'infanterie pour la garder, nous promîmes de demeurer avec lui à la défendre. Nous en fîmes charger et pointer une pièce par un de nos domestiques, et, presqu'au même instant, nous vîmes paraître un corps de cavalerie qui avançait vers nous, du côté des ennemis. Aussitôt nous déchargeâmes sur eux le canon que nous venions de faire charger à cartouches. Il était trop chargé, et posté sur un terrain élevé; cela fit que le coup passa par dessus, sans faire d'autre mal que de blesser un homme à la main. Ce fut un bonheur, car ce gros de cavalerie, sur qui nous faisions feu, était de nos propres gens. Sir William Balfour, qui les commandait, se retirait après avoir chargé vigoureusement les quartiers des ennemis et leur avoir encloué quelques pièces de canon. L'homme qui venait d'être blessé à la main, la tenait alors levée pour nous donner à connaître qu'ils étaient des nôtres; mais nous ne l'avions pas aperçu. Le comte d'Essex commanda deux régimens d'infanterie pour aller charger de nouveau la brigade où était l'étendard royal; mais nous ne pûmes l'entamer jusqu'à ce que sir William Balfour, à la tête d'un parti de cavalerie, chargeant en queue, tandis que nous marchions pour prendre

les ennemis en flanc, ils se rompirent et prirent la fuite vers la montagne : plusieurs furent tués sur la place, parmi eux se trouva sir Edmond Varney, qui portait l'étendard du Roi. Je tiens d'un homme d'honneur que ce sir Edmond s'était engagé dans ce parti, non qu'il fût persuadé de la justice de la cause qu'il avait embrassée, mais parce qu'il n'avait pas cru pouvoir honnêtement s'en dispenser, comme étant parent du Roi. On trouva aussi parmi les morts M. Herbert, du comté de Glamorgan, lieutenant-colonel du régiment de sir Edward Stradling, sans parler de plusieurs autres qui furent tués dans la poursuite. On prit un assez grand nombre de drapeaux aux ennemis ; je vis le colonel Middleton, qui servait alors dans notre armée en qualité d'officier réformé, déployer l'étendard royal qu'il avait pris ; mais, voyant venir à nous un gros de cavalerie, nous fûmes contraints de nous retirer avec notre étendard, et nous allâmes le porter au général, qui le donna à garder à un M. Chambers, son secrétaire ; mais il fut repris par un capitaine Smith et deux autres, qui, s'étant déguisés au moyen d'écharpes de couleur orange, qui était la couleur du comte d'Essex, vinrent s'emparer de l'étendard, sous prétexte qu'il n'était pas convenable qu'un homme de plume eût l'honneur de le porter ; Smith alla, à toute bride, le porter au Roi, qui, en récompense, le

fit chevalier. Voulant rejoindre l'armée, je tombai dans un corps d'infanterie du Roi, de quoi je m'aperçus dans le moment; mais j'eus le bonheur de passer tout au travers sans être connu; je rencontrai, bientôt après, la compagnie de sir William Balfour, dont quelques uns, qui ne me connaissaient point, allaient faire feu sur moi, me prenant pour un ennemi. Ils en furent empêchés par M. François Russel, qui les assura que j'étais des leurs. M. Russel commandait dans les gardes, dix hommes bien montés et bien armés, qu'il entretenait à ses frais. Il avait, comme moi, perdu de vue son corps, dans la chaleur de la poursuite.

Il me parut alors qu'on ne se battait plus sur aucun point; seulement les ennemis continuaient à faire feu sur nous de quelques pièces de gros canon. Mais, sur l'entrée de la nuit, nous découvrîmes un corps de cavalerie qui s'avançait de notre queue sur notre gauche, à couvert de quelques haies. La compagnie des gardes, que j'avais alors rejointe, ayant reconnu que c'était des ennemis, nous résolûmes de les charger. Pour le faire avec plus de succès, nous fîmes prier quelques compagnies de cavalerie, qui n'étaient qu'à une portée de mousquet, d'approcher pour nous soutenir. Elles n'en voulurent rien faire; mais nous ne laissâmes pas de marcher aux ennemis; et, quoique nous ne pussions aller à eux

que par une ouverture faite à la haie, nous les chargeâmes en queue; plusieurs de leurs gens y furent tués, et nous leur prîmes quelques armes. Dans cette occasion, je fus renversé de mon cheval, que j'eus beaucoup de peine à remonter, à cause de la pesanteur de mes armes, qui étaient, comme celles de toute la compagnie des gardes, des armes de cuirassiers. Ce corps de cavalerie était l'aile droite de la cavalerie du Roi, commandée par le prince Robert, qui, pour profiter du désordre que notre cavalerie avait causé dans l'infanterie, contrainte de s'ouvrir pour lui donner un passage et favoriser sa retraite, était tombé sur elle avec tant de furie, qu'il l'avait rompue et mise en fuite. Si, au lieu de perdre son temps à poursuivre les fuyards trop loin, et de s'amuser à piller nos chariots, il eût su profiter des avantages qui s'offraient à lui sur le champ de bataille, il eût grandement servi au succès des desseins de nos ennemis. La nuit d'après la bataille, notre armée campa au même lieu où les ennemis avaient combattu le jour d'auparavant. Ni les hommes, ni les chevaux, n'eurent rien à manger de toute cette nuit; et, pour moi, je n'avais pas mangé un morceau depuis le samedi qui avait précédé le jour du combat. Je ne pus aussi trouver mon valet, qui avait mon manteau; de sorte que, n'ayant pour me tenir chaud, par une

forte gelée, qu'un habillement de fer, je fus obligé de me promener toute la nuit.

Vers le matin, notre armée se mit en bataille, se trouvant renforcée du régiment du colonel Hampden et de quelques autres, faisant en tout environ quatre mille hommes, qui n'avaient pu nous joindre plus tôt. Lorsqu'il commença de faire jour, nous aperçûmes l'ennemi au sommet de la montagne; de sorte que nous eûmes tout le temps nécessaire pour enterrer nos morts, et les leurs aussi, si nous l'avions jugé à propos. Tout ce jour se passa à envoyer des trompettes de part et d'autre, pour s'informer si tels et tels qui manquaient avaient été tués ou faits prisonniers. Ceux des nôtres qui avaient été pris étaient le lord St.-John, qui mourut de ses blessures en se déclarant entièrement satisfait et rempli de joie de mourir pour une si bonne cause, le colonel Walton, membre du parlement, et le capitaine Austin, un des meilleurs marchands de Londres. Ce dernier mourut des mauvais traitemens qu'on lui fit éprouver dans la prison d'Oxford, où on l'avait renfermé. On remarqua que le plus grand carnage de notre côté était de ceux qui avaient fui, et au contraire, du côté des ennemis, de ceux qui avaient résisté le plus. De ceux-ci j'en comptai environ soixante, dans un espace d'autant de verges, au même lieu qu'avait occupé la brigade

où était l'étendard royal. Ceux que nous fîmes prisonniers étaient le comte de Lindsey, général de l'armée du Roi, qui mourut de ses blessures, sir Edward Stradling et le colonel Lunsford, qui furent envoyés au château de Warwick. Ce soir-là les paysans nous apportèrent quelques vivres; mais lorsque j'eus de quoi manger, je pus à peine y parvenir; la trop longue inaction de mes mâchoires leur avait presque fait perdre le mouvement.

Notre armée rafraîchie, maîtresse du champ de bataille, et augmentée d'ailleurs par le renfort considérable dont je viens de parler, nous espérions qu'on allait poursuivre les ennemis qui se retiraient en toute diligence, n'ayant laissé que quelques compagnies de cavalerie au sommet de la montagne pour nous faire face. Mais au lieu de cela, je ne sais par quelle raison, nous prîmes notre marche du côté de Warwick. L'ennemi en ayant eu avis, détacha un parti de cavalerie sous le commandement du prince Robert, qui, la nuit du mardi au mercredi, entra inopinément dans la ville de Keynton, où nous avions laissé nos blessés et nos malades, et, après en avoir massacré inhumainement plusieurs, retourna joindre son corps d'armée. Le Roi alors, comme s'il eût été le maître de la campagne, marcha à Banbury, et le fit sommer de se rendre. Bien qu'il y eût dans la ville environ mille des nôtres, ils la

rendirent, prétendant qu'elle n'était pas assez bien approvisionnée. De là, le Roi marcha à Oxford, et notre armée, après s'être un peu reposée à Warwick, reprit la route de Londres, où elle arriva, ayant plus l'air de gens battus que d'une armée victorieuse. Le parlement ordonna de nouvelles recrues. En même temps il députa au Roi, qui, avec une partie de son armée, s'était avancé jusqu'à Maidenhead, pour l'assurer du désir ardent qu'il avait de prévenir une plus grande effusion de sang, et de rétablir entre Sa Majesté et les chambres une parfaite correspondance. Sa réponse, portée par sir Peter Killigrew, fut qu'il ne souhaitait rien tant, et qu'il emploierait avec joie tous les moyens qu'il jugerait propres à procurer un si bon effet. Cette réponse fit croire au parlement que du moins il n'avait point à appréhender une attaque soudaine. Mais, dès le jour suivant, Charles, à la faveur d'un brouillard fort épais, fit avancer son armée jusqu'à un demi mille de Brentford, avant qu'il ne fût découvert. Son dessein était d'enlever notre artillerie, qui était alors à Hammersmith, et de se rendre maître du parlement et de la cité. Il l'eût fait sans aucun doute, si deux régimens d'infanterie, avec un petit parti de cavalerie, qui se trouvèrent heureusement à Brentford, ne se fussent opposés à son passage avec un courage incroyable, et une fermeté si grande qu'ils arrêtèrent la marche de

son armée jusque bien avant dans l'après-midi. Cela donna le temps à nos troupes, qui se trouvaient en quartier à Londres et aux environs, de s'assembler. Cela fut facile à quelques uns, et surtout à la compagnie des gardes qu'on avait fait sortir pour les passer en revue dans la plaine de Chelsea, d'où ils entendaient aisément les décharges que s'envoyaient l'armée et notre petit corps de troupes. Ce combat continua quelques heures, jusqu'à ce que nos gens se voyant enveloppés presque de tous côtés par la cavalerie et l'infanterie des ennemis, accablés par le nombre, et plusieurs des leurs s'étant fait tuer courageusement sur la place, le reste aima mieux s'abandonner à la merci des eaux que de tomber entre les mains de gens engagés dans un aussi perfide dessein. Ils s'élancèrent dans la rivière, où plusieurs officiers et soldats furent noyés et quelques uns faits prisonniers. Quoi qu'il en soit, une résistance si imprévue fit manquer leur coup aux ennemis, et leur ôta le courage de rien entreprendre la nuit qui suivit l'action. La perfidie d'une telle entreprise, et le danger qu'on avait couru alarmèrent si fort le parlement, qu'il fit toute la diligence possible pour assembler ses troupes. Dès les huit heures du matin nous avions un corps de vingt mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, réuni à Turnham-Green, qui n'était qu'à un mille en deçà de Brentford, pendant que les troupes que

nous avions à Kingston étaient en marche pour nous venir joindre par le chemin de Londres. Cependant les ennemis ayant fait avancer un parti à Acton, vers la montagne, il fut chargé par les nôtres et contraint de se retirer en désordre sur le corps d'armée, et, selon l'opinion de plusieurs personnes de sens, nous perdîmes encore ici, aussi bien qu'à Edge-Hill, une belle occasion d'attaquer les ennemis avec avantage. Nous étions plus forts qu'eux, et leur conduite, dans la dernière tentative, les avait perdus de réputation. Mais le comte de Holland et quelques autres, sous prétexte d'encourager notre armée par leur présence, surent gagner du temps, en représentant l'ennemi, au comte d'Essex, comme beaucoup plus fort qu'il ne l'était, et en lui conseillant d'attendre pour le combattre, que le reste de nos troupes eût joint l'armée. Le Roi profita de ce délai pour se retirer à Kingston avec son armée et son artillerie; ce qu'il fit en toute diligence, n'ayant laissé qu'un corps de cavalerie pour nous faire face entre les deux Brentford; le reste s'était mis à temps en sûreté pour la retraite. On commanda vers le soir que quelques pièces de gros canon, gardées par un régiment d'infanterie, fissent feu sur ce gros corps de cavalerie. On posta un autre régiment à High-Ways pour couvrir notre infanterie contre ses attaques. Cette précaution fut blâmée par quelques personnes de distinc-

tion, qui prétendirent que la cavalerie ennemie était décidée à combattre, et que c'était une imprudence de hasarder ce régiment dans un fond où il serait incontestablement écharpé si l'ennemi avançait sur lui. Mais j'ai beaucoup de penchant à croire que cette crainte excessive n'était qu'une feinte, et que ces personnes n'ignoraient pas que l'ennemi était bien plus disposé à fuir qu'à charger, comme on le vit bientôt; car notre canon n'eut pas plutôt commencé à jouer, qu'il se retira au plus vite et alla rejoindre le reste de l'armée, dont l'arrière-garde avait déjà gagné Hounslow-Heath. Les ennemis choisirent Kingston pour leur quartier-général. Comme il y avait là un pont sur la Tamise, ils crurent, quoiqu'inférieurs en nombre, pouvoir s'y défendre contre notre armée, en cas qu'on les y allât attaquer; outre que le lieu leur paraissait propre pour l'exécution des desseins qu'ils pourraient former contre la cité et lieux adjacens. Pour rompre leurs mesures, notre général fit construire un pont de bateaux sur la rivière entre Putney et Battersea; il ne fut pas plutôt fini que les ennemis se retirèrent à Oxford par le chemin de Reading; nos gens ayant abandonné cette place à leur approche, ils s'en saisirent, la fortifièrent, et y mirent garnison. Ils mirent aussi garnison à Newcastle sur la Tyne, à Chester, à Worcester, et dans quelques autres

places, comme ils en avaient mis auparavant à York et à Shrewsbury. Les nôtres, de leur côté, s'étaient saisis de Glocester, de Bristol, d'Exeter, de Southampton, de Douvres et de plusieurs autres places. L'ennemi s'étant retiré, notre armée marcha à Windsor, dont elle fit son quartier-général pour la meilleure partie de l'hiver. Le parlement avait si fort à cœur de prévenir une plus grande effusion de sang, que, nonobstant la perfidie de cette dernière entreprise des ennemis, il envoya de nouveau au Roi, à Oxford, des propositions de paix, semblables en substance à celles qui lui avaient été présentées à York, et qui aussi ne furent pas reçues plus favorablement que les premières. C'est là, si je m'en souviens bien, tout ce qui se passa de considérable cet hiver, à une tentative près que les ennemis firent sur un de nos quartiers à Henley. Il y avait dans cette place deux régimens d'infanterie, celui du major-général Skippon et un autre. Fatigués d'une longue marche, et dispersés dans leurs quartiers respectifs, ils furent subitement attaqués par un gros parti qui s'était approché de la ville sans avoir été découvert. Mais un petit corps de nos gens s'étant rallié, un de nos canonniers courut aux pièces, qui étaient postées sur les avenues, et fit une ou deux décharges si heureusement sur eux, qu'il en tua un fort grand nombre, principalement des

officiers qui étaient à la tête du parti, ce qui les obligea à se retirer en désordre sans avoir entrepris autre chose.

Notre général ayant eu avis que les ennemis avaient formé quelque dessein sur Bristol, détacha le colonel Nathanaël Fiennes avec un parti, pour aller renforcer cette garnison. Cette précaution sauva la place, et quelques uns des correspondans des ennemis ayant été découverts, ils furent exécutés.

Environ ce temps-là, sir Edward Hungerford ayant obtenu le commandement des milices du comté de Wilts pour le parlement, m'invita à lever une compagnie de cavalerie dans son régiment. Dans cette vue, je l'allai joindre aux Devizes, d'où je partis avec lui pour Salisbury. Il s'y empara d'une assez bonne quantité d'armes et de chevaux, qu'il prit à des personnes malintentionnées, et qui lui servirent à armer et à monter une partie de ses gens. Pour moi, ayant fait tout ce que j'avais à faire alors pour lever ma compagnie, je retournai au quartier-général à Windsor, où je rendis compte du bon état où j'avais laissé le colonel Fiennes et sir Edward Hungerford, ce dont on ne fut pas médiocrement surpris, le bruit s'étant répandu que les ennemis les avaient dissipés et taillés en pièces eux et leurs troupes. Tandis que, de notre côté, nous faisions des préparatifs pour la campagne

prochaine, les ennemis en faisaient autant de leur part. Sir Ralph Hopton, sir Bevil Greenville et d'autres s'occupaient avec activité à lever des troupes pour le Roi dans le comté de Cornouailles, et dans les parties les plus reculées du comté de Devon. Ils s'étaient emparés de Pendennis, de Dartmouth et de Barnstaple, tandis que le colonel Ashburnham et d'autres s'étaient mis en possession de Weymouth, dans le comté de Dorset. Le parlement, de son côté, mît des garnisons dans les villes de Plymouth, de Lyme et de Poole. Dès le commencement du printemps, notre armée se vit maîtresse de la campagne. Le Roi se contentait de se tenir sur la défensive, jusqu'à ce que la Reine arrivât en Angleterre avec une armée pour le renforcer; son dessein était aussi d'épuiser, par de longs délais, les trésors de la cité de Londres, et de ralentir par là son zèle pour le bien public, ne perdant pas d'ailleurs une occasion d'y exciter et d'y fomenter des divisions par ses émissaires, et d'y former un parti par le moyen duquel il pût forcer le parlement à se soumettre à telles conditions qu'il lui plairait d'imposer. Le comte d'Essex marcha avec son armée pour assiéger Reading, une des villes frontières du Roi, qu'il avait fait fortifier avec beaucoup de soin. Le général prit son quartier au nord-ouest de la place; milord Grey de Wark prit le sien au sud-est. Le gros

canon causa d'abord quelque dommage aux maisons, d'une desquelles il tomba une tuile sur la tête de sir Arthur Ashton, papiste et gouverneur de la place. Cet accident l'ayant mis hors d'état de faire les fonctions de sa charge durant le siége, le colonel Fielding fut fait gouverneur en sa place. Le Roi, persuadé que cette ville était d'une grande conséquence pour lui, assembla le plus de troupes qu'il put, et marcha à son secours, prenant du côté de Causham; mais un petit corps de nos troupes lui disputa le passage, et, à la faveur de quelques fossés et de quelques palissades derrière lesquels nos gens se retranchèrent, l'ennemi fut repoussé et obligé de se retirer à Oxford; alors les assiégés se rendirent par capitulation au comte d'Essex. Le colonel Fielding, gouverneur de la place, se retira à Oxford, où on lui fit son procès. Il fut condamné à la mort, mais non pas exécuté.

En arrivant dans le comté de Wilts avec trois de mes camarades des gardes, deux desquels devaient être officiers dans ma compagnie, et le troisième dans une autre compagnie du même régiment, je rencontrai sir Edward Hungerford et le colonel Strode, dont le premier avec la milice de Wilts, et le second avec une partie de celle du comté de Sommerset étaient occupés à assiéger le château de Wardour, devant lequel ils étaient depuis environ une semaine.

Ils battaient le château avec deux petites pièces, qui n'avaient fait encore de mal qu'à un dessus de cheminée qu'un coup avait attrapé par la fenêtre ; mais ayant découvert deux voûtes, une de chaque côté du château, qui servaient d'égoût par où s'écoulaient les ordures, on mit dans l'une de ces voûtes deux ou trois barils de poudre, qui firent sauter une partie de la muraille; un boulet de canon frisa en même temps le visage de l'un des domestiques du château, et on menaça les assiégés de faire sauter l'autre mine et de monter à l'assaut, s'ils ne se rendaient pas avant que le sablier qu'on venait de tourner devant eux fût épuisé ; tout cela jeta si fort l'épouvante parmi eux, et surtout parmi les dames, dont il y avait un bon nombre dans le château, qu'on résolut de le rendre. Aussitôt que nous en fûmes les maîtres, sir Edward Hungerford m'en donna le gouvernement, et me laissa deux compagnies pour le garder ; une d'infanterie, qui était celle du capitaine Bean, et l'autre de cavalerie, qui était la mienne. Bientôt après, le comte de Marlborough vint avec quelques chevaux s'emparer de Fount-Hill, maison dans le voisinage du château, et cela à dessein de nous bloquer; mais sir Edward y envoya un parti de cavalerie, qui tomba sur lui et le chassa de ce poste. Je m'attendais pourtant bien à me voir assiégé dans fort peu de temps; c'est pourquoi

je fis raser en diligence les ouvrages qu'on avait faits pendant le siége, creuser un puits, abattre les voûtes qui étaient autour du château, et je me munis de toutes les provisions nécessaires. En effet, il y avait à peine quinze jours que j'avais pris possession du château lorsque le comte d'Arundel, auquel il appartenait et dont le père était mort peu de temps après avoir reçu la nouvelle de sa prise, vint, comptant me trouver dépourvu de tout, se présenter devant les murs à la tête d'un parti de cavalerie, et me sommer de le rendre pour l'usage de Sa Majesté. Ceux qui étaient avec moi me conseillaient de le faire, mais je répondis qu'on m'avait confié la garde de cette place pour le service du parlement, et que je ne pouvais la rendre que par ses ordres. L'ennemi, n'étant pas en état de rien entreprendre, se retira et alla rejoindre l'armée dont il avait été détaché. Le marquis de Hertford en était général; du moins il en avait le nom, tandis que le prince Maurice en avait le principal commandement; mais comme on n'avait donné au marquis de Hertford le titre de général que pour attirer dans le parti un plus grand nombre de gens de la province, on le lui ôta bientôt pour mettre le prince Maurice en sa place, qu'on jugeait bien plus propre à avancer ce pouvoir arbitraire et sans bornes que le Roi s'efforçait de prendre sur son peuple.

Sur l'avis que j'eus qu'il y avait à Salisbury quelques troupes du Roi, je sortis du château avec six cavaliers de ma compagnie pour aller prendre langue, et tâcher d'enlever aux ennemis quelques uns de leurs fourrageurs. En arrivant à Sutton, je fus informé qu'il venait d'y en entrer six; sur quoi étant entré dans la ville après eux, nous jugeâmes bientôt, par des chevaux que nous vîmes attachés dans un clos, que les cavaliers étaient dans la maison à laquelle il appartenait. J'y entrai, et n'eus pas plutôt passé la porte, que deux d'entre eux la fermèrent derrière moi; mais mon parti s'étant précipité dessus pour entrer de force, ils sortirent par une autre porte et s'enfuirent. Un troisième se jeta sur un des chevaux de mes gens, et trouva moyen d'échapper; les trois autres, qui étaient dans une chambre de la maison, se rendirent à nous sous promesse qu'on leur ferait quartier. Ainsi nous retournâmes au château avec ces trois prisonniers et six chevaux.

Notre armée, s'étant rendue maîtresse de Reading, ne fit plus rien de remarquable cet été. Tout se passa en escarmouches, dans l'une desquelles cet éminent patriote, le colonel Hampden, perdit la vie d'un coup de feu à l'épaule. Sir William Waller rendit des services considérables dans l'ouest avec un parti qu'il commandait, quoique ce parti fût si petit, que le plus

souvent il marchait la nuit pour cacher sa faiblesse. Il prit Higham-house, place forte, où les ennemis avaient garnison, et protégea les gentilshommes du pays qui travaillaient à lever des troupes pour le parlement. Par la jonction du régiment de cavalerie de sir Arthur Haslerig, et des troupes des comtés de Wilts, Sommerset et Dorset, avec tout ce qu'on put tirer de Bristol, il se rendit si considérable qu'il se vit en état d'arrêter la marche de l'armée du Roi dans l'ouest. Cette armée, arrivant dans la ville où était la maison de mon père, la ruina entièrement et détruisit son parc; mais aussitôt que j'eus appris qu'ils avaient décampé de là, je me préparai à y aller, dans l'espérance de leur enlever quelques uns de leurs fourrageurs, ou de les harceler de quelque autre manière. J'y arrivai la nuit suivante avec un parti de quarante hommes; et, quoique je n'y pusse découvrir personne, j'y trouvai beaucoup de provisions, qu'une dame avait obligé les gens de la ville à lui apporter, et qu'elle se préparait à faire charger sur des chevaux et des chariots, pour les envoyer dans l'armée du Roi. Entre autres choses, j'y trouvai une demi-douzaine de pâtés, encore tout chauds et faits de la venaison de mon père, dont je me saisis; et, ayant fait charger mon monde de tout autant de provisions qu'ils en purent porter, nous nous retirâmes. Les deux armées dont je

viens de parler s'étant engagées aux environs de Landsdown, le succès fut assez long-temps douteux; à la fin, pourtant, la victoire se déclara pour les nôtres. Les gens de Cornouailles, que commandait sir Bevil Greenville, tinrent ferme jusqu'à ce qu'on se fût approché à la longueur des piques; alors ils furent rompus, et sir Bevil fut tué. Les ennemis se retirèrent aux Devizes, où les nôtres les poursuivirent. Aussitôt que j'eus nouvelle de ce combat, je sortis avec tout ce que j'avais de cavalerie, et marchai du côté de Warmister; chemin faisant, en fouillant les maisons de quelques personnes mal affectionnées pour le public, je rencontrai deux de nos plus remuans ennemis, que je fis prisonniers. Mais les grandes espérances que nous avions conçues de jouir de quelque repos dans l'ouest, par le moyen de la victoire que nous venions de remporter, s'évanouirent bientôt; car un corps de cavalerie envoyé d'Oxford, n'ayant été observé par aucun détachement de notre armée, malgré l'ordre qu'on en avait reçu, à ce que j'ai ouï dire, eut une rencontre avec notre cavalerie à Roundway-hill, où l'imprudence des nôtres à charger l'ennemi sur un terrain peu avantageux fut la principale cause de leur défaite. Notre cavalerie ayant été mise en déroute, le désordre passa dans l'infanterie, qui lâcha le pied et chercha son salut dans la fuite. Un grand nombre des

fuyards furent pris, plusieurs tués; le reste se retira à Bristol, où l'on se prépara le mieux qu'on put à se défendre, s'attendant à être bientôt attaqué, comme il arriva en effet. Sir William Waller, avec ce qui lui restait de cavalerie, marcha à Londres, où l'on ne négligea rien pour le recruter. Exeter se rendit aux ennemis par capitulation, et Bristol fut assiégé. Les assiégeans l'ayant attaqué d'un côté où les nôtres ne firent pas leur devoir, plusieurs entrèrent dans la place; aussitôt le gouverneur demanda à capituler, et se rendit par composition; mais les ennemis ne se mirent guères en peine d'observer les articles du traité, sous prétexte que nos gens n'avaient pas agi avec plus de fidélité à la prise de Reading. Le gouverneur de Bristol fut obligé de rendre compte de sa conduite devant la cour martiale, qui le condamna; si ce fut avec justice, je n'en sais rien, toujours est-il sûr que le parlement suspendit l'exécution de la sentence. Environ ce même temps, un gentilhomme de la province, parent de milord Cottington, me demanda une conférence dans laquelle il fit tous ses efforts pour me porter à rendre le château de Wardour, s'engageant à me faire obtenir toutes les conditions que je pourrais désirer. Il ajouta, pour me persuader, que plusieurs gentilshommes des parties occidentales, voyant les affaires du parlement désespérées, avaient fait

leur paix avec le Roi, et que les gens de Kent, qui s'étaient soulevés en sa faveur, suffisaient seuls pour l'exécution de ses desseins, quand même il n'aurait point d'autre armée. Bientôt après, le colonel Robert Philips, mon ami et mon parent, s'étant approché du château avec un parti de cavalerie, souhaita aussi de me parler, et me pressa vivement dans le même sens. Ma réponse à tous les deux fut que j'étais résolu à courir tous les hasards pour la défense du poste qui m'avait été confié.

Comme les deux chambres du parlement, malgré les nombreuses difficultés qu'elles avaient à combattre en Angleterre, avaient fait passer des troupes en Irlande pour réduire les rebelles, elles se crurent obligées d'y envoyer les recrues nécessaires. En même temps, elles firent présent au comte d'Ormond d'un joyau de grand prix, comme un témoignage de satisfaction pour les services qu'il leur avait rendus à la bataille de Ross. Plus de quarante personnes de son nom et de sa parenté y étaient restées sur la place, et les ennemis y avaient été entièrement défaits, quoique, pendant une bonne partie du jour, ils eussent eu tout l'avantage de leur côté.

Le comte de Leicester ayant été désigné lieutenant d'Irlande par le parlement, et le Roi y ayant donné son consentement, il n'attendait plus que sa commission pour partir, et la reçut enfin du Roi après quelques délais. Mais comme il était

à Chester pour s'embarquer avec son monde, on vint par ordre du Roi se saisir des chariots, des chevaux de trait, des habits et des provisions destinées pour le service de l'armée d'Irlande, et qui furent employés pour les troupes qu'il avait en Angleterre, pendant que ses agens en Irlande tâchaient de persuader aux troupes anglaises qui y étaient, que le parlement les négligeait. Par cette fausse suggestion il les attira à son service contre le parlement d'Angleterre, et quoiqu'il eût promis aux deux chambres de ne traiter avec les rebelles que de leur consentement, il ne laissa pas de leur accorder une suspension d'armes, et plusieurs passèrent dans son parti contre le parlement. Les deux chambres se voyant donc de toutes parts environnées de difficultés, et ayant avis que la Reine avait débarqué avec des forces considérables à la baie de Bridlington, dans le comté d'York, envoyèrent des commissaires négocier, avec leurs amis d'Écosse, l'envoi d'un secours en Angleterre.

Sur ces entrefaites, l'armée du Roi assiégea la ville de Glocester, et le Roi conduisait le siége en personne. Les assiégés se défendirent vigoureusement pendant un mois, et le parlement profita de ce temps-là pour lever de nouvelles troupes en vue de secourir la place. Le lieu du rendez-vous fut Hounslowheath, où l'on envoya quelques membres du parlement, du nombre desquels fut

mon père, pour examiner l'état des choses, afin qu'on fût mieux en état de suppléer à ce qui manquait. Les commissaires trouvèrent nos troupes en grand désordre et en fort mauvais état; mais la cité fort affectionnée au public les eut bientôt recrutées. Elle fit marcher un si bon nombre de ses milices et de ses régimens auxiliaires, que cela composa une bonne armée. Dans leur route sur Glocester, quelques uns des nôtres attaquèrent un parti des ennemis à Cirencester. Ils firent plusieurs prisonniers, et prirent quantité de provisions destinées pour les ennemis, qui levèrent le siége à notre approche. Le comte d'Essex, ayant secouru la place, retournait sur ses pas quand il s'aperçut que les ennemis voulaient se poster entre lui et Londres; et pour cet effet, chargeant son arrière-garde avec un gros détachement de cavalerie, ils mirent ses gens en si grand désordre, et retardèrent si fort la marche de son armée, qu'il se trouva contraint d'en venir à une bataille à Newbury. L'action fut chaude de part et d'autre. Les ennemis eurent d'abord de l'avantage; mais les nôtres étant résolus de l'emporter, et les régimens de la ville se conduisant avec une grande bravoure, nos ennemis eurent avant la nuit si peu de sujet de se vanter, que le lendemain matin ils ne demandèrent pas mieux que de nous laisser librement continuer notre marche du côté de Londres. Il y eut peu de prisonniers de part et

d'autre. Les ennemis y perdirent plusieurs hommes de qualité, dont les principaux furent, les comtes de Carnarvon et de Sunderland, le lord Falkland, et un marquis français. Nous perdîmes un colonel d'un des régimens de la cité, et quelques officiers subalternes.

Quelques uns des lords et des membres des communes, infidèles à leur devoir, quittèrent le parlement de Westminster, et allèrent trouver le Roi à Oxford, où ils tinrent leurs séances; mais ils ne firent rien de considérable pour son service, et se montrèrent si peu disposés à s'arroger le nom de parlement, que le Roi écrivant à la Reine les appelait son *parlement mêtis*. On trouva quelque temps après la copie de cette lettre entre les papiers du Roi (1).

Cependant le parlement donna commission au comte de Manchester de lever des troupes dans les comtés confédérés de Suffolk, de Norfolk, d'Essex, de Cambridge, de Huntington, etc.; démarche fort nécessaire, car le Roi était maître de toutes les places fortes, depuis Berwick jusqu'à Boston, à la réserve de Hull et de deux petits châteaux dans le comté de Lincoln; et Ferdinand lord Fairfax, ne pouvant plus tenir la campagne contre le comte de Newcastle, s'était retiré à Hull avec sa cavalerie et son infanterie, les forces des en-

(1) Voir les *Eclaircissemens historiques*, n°. 7.

nemis n'étant pas moins grandes dans le nord que dans l'ouest, et on n'en avait pas d'assez considérables pour les empêcher de passer au sud.

Le comte de Newcastle, ayant eu avis que le lord Willoughby de Parham s'était emparé pour le parlement de la ville de Gainsborough, y envoya le colonel Cavendish son frère, lieutenant-général de son armée, avec un gros détachement de cavalerie et de dragons pour sommer la place de se rendre, et le suivit en personne avec l'infanterie. Le colonel Olivier Cromwell en ayant été averti, et l'expérience lui ayant appris tout récemment que la victoire n'est pas toujours pour le plus grand nombre, puisqu'il venait de défaire près de Grantham vingt-quatre compagnies de cavalerie et de dragons, avec sept compagnies seulement, résolut de tenter la délivrance de Gainsborough. Il se mit en marche avec douze compagnies de cavalerie et de dragons. Il trouva l'ennemi retranché près de la place, avec des forces trois fois plus nombreuses que les siennes, et ne pouvant être attaqué que par un défilé, et en gravissant une hauteur. Malgré ces désavantages, il résolut de donner, et les mit en fuite après quelque résistance. Plusieurs de leurs officiers demeurèrent sur la place, et entre autres le lieutenant-général Cavendish. Ainsi Gainsborough fut secouru; mais les vainqueurs ne portèrent pas leur joie bien loin; car, deux ou trois

heures après la déroute, les ennemis s'étant ralliés et joints avec le reste de l'armée de Newcastle, marchèrent contre les nôtres. Ils se retirèrent la nuit même en bon ordre et sans perte à Lincoln, faisant tête aux ennemis avec trois compagnies, pendant que le reste effectuait sa retraite. Comme Lincoln n'était pas une place de défense, Cromwell marcha le lendemain à Boston, pour se joindre au comte de Manchester, qui avec les nouvelles troupes s'était rendu fort à propos maître de Lynn, place du comté de Norfolk, peu distante de la mer, naturellement forte, et qu'on aurait pu rendre imprenable, si le temps avait permis de la fortifier avec art et d'y amasser des provisions. Mais sir Hammond L'Estrange, qui avait surpris cette place pour le Roi, le fut bientôt lui-même; le comte de Manchester l'ayant tout d'un coup fait sommer de se rendre, et menacer de faire donner l'assaut en cas de refus, il jugea à propos de capituler après avoir tiré quelques volées de canon sur les assiégeans. De là le comte de Manchester marcha à Boston, et ayant été rejoint par le colonel Cromwell, que le parlement avait envoyé servir sous lui, et par un détachement de cavalerie, que sir Thomas Fairfax avait amené de Hull par mer, il fit la revue de son armée composée d'environ six mille fantassins et de trente-sept compagnies de cavalerie et de dragons. Pour empêcher qu'il ne lui vînt de plus

grandes forces, le comte de Newcastle s'avança avec son armée, et envoya du côté de Boston un gros détachement de cavalerie et de dragons composé, à en juger par les étendards, de quatre-vingt-sept escadrons commandés par sir John Henderson, vieux soldat. Ce commandant ayant eu avis que le colonel Cromwell marchait à lui avec de la cavalerie et des dragons, résolut de le charger avant que le comte de Manchester eût le temps de venir à son secours avec l'infanterie. Il l'attaqua donc à Winsby-Field près de Horn-Castle. Dès le premier choc, le colonel Cromwell eut son cheval tué sous lui. L'action fut chaude, mais de peu de durée. Comme la place ne manquait pas, après un quart d'heure de combat tout au plus, les troupes de Newcastle furent mises en déroute. Les ennemis eurent plusieurs morts, entre autres le lord Widdrington, sir Ingram Hopton et autres personnes de qualité. Les ennemis n'eurent pas le temps de se rallier, les nôtres les poursuivirent jusques auprès de Lincoln, c'est-à-dire à quatorze milles du champ de bataille; et dans cette poursuite ils en tuèrent encore plusieurs, firent des prisonniers, et prirent des armes et des chevaux. On ne les laissa pas long-temps en repos à Lincoln. Le comte de Manchester marcha dès le lendemain de ce côté-là, et trouva les débris de leur armée occupés à fortifier la partie supérieure de la ville appelée

le Clos; mais ils n'avaient pas encore tout-à-fait achevé, quand le comte arriva et les somma de se rendre. Sur leur refus, notre cavalerie et notre infanterie donnèrent l'attaque et emportèrent la place d'assaut avec peu de perte.

En ce temps-là un parti considérable qui s'était formé dans le comté de Kent, se déclara pour le Roi; mais quelques troupes envoyées de Londres sous le commandement du colonel Brown le dispersèrent; ce qui redonna courage au comté de Kent, et le mit en état de lever un bon corps de cavalerie et d'infanterie pour le service du parlement.

Mon père, appréhendant qu'en cas de siége, je ne pusse être secouru avant trois ou quatre mois, parce qu'il savait que les ennemis étaient maîtres de la campagne en ces quartiers-là, et que j'étais à environ vingt milles de la plus proche de nos garnisons, me fit avoir un ordre du parlement qui me donnait pouvoir de ruiner le château de Wardour, et d'en retirer la garnison, si je voyais que cela fût nécessaire. Le soin que le parlement avait de moi m'anima d'un zèle brûlant pour son service, et me fit travailler de tout mon pouvoir à me mettre en état d'attendre le pis qui pût m'arriver. Dans cette vue, comme je manquais de munitions, j'allai à Southampton où j'achetai toutes celles dont la place pouvait se passer, et retournai à mon poste. J'avais grand besoin d'ar-

gent, parce que j'avais toujours payé aux paysans tout ce que j'avais pris d'eux. Le bonheur voulut que je découvrisse fort à propos que les ennemis avaient caché dans un mur pour environ douze cents livres sterling d'argent monnoyé, de vaisselle et de bijoux. J'employai une partie de cet argent aux besoins de la garnison, et en rendis compte au parlement. L'ennemi commençait alors à s'approcher de nous; cependant il ne voulut pas nous assiéger avant d'avoir essayé s'il pourrait nous prendre par trahison. Pour cet effet, un capitaine White, papiste du comté de Dorset, ayant trouvé à Salisbury un jeune homme propre à son dessein, lui donna les instructions qu'il jugea à propos. Il n'avait pas plus de douze ans; cependant, à ce que j'appris depuis, il avait déjà voulu empoisonner son grand-père. Il envoya ce garçon au château me prier de le prendre pour tourner la broche ou pour l'employer à tout autre chose servile. Je le pris, parce que sa jeunesse m'empêcha de le soupçonner. Trois à quatre jours après, un parti de cavalerie ennemie parut devant le château, et poussa une si grande clameur, que le bétail de la garnison, consistant en quarante vaches environ, conduites par un taureau, eurent peur et prirent la fuite. Quelques uns des nôtres s'étant mis en devoir de les faire revenir, les ennemis firent si grand feu sur nous, qu'un de mes soldats et moi fûmes contraints de nous

mettre à couvert derrière un arbre. Ce soldat passa le bout de son mousquet par un trou de l'arbre qui avait environ un pied de diamètre, mais une balle envoyée par l'ennemi, rasant la partie supérieure du trou, prit ainsi une direction inclinée, et blessa le soldat à la main et moi à la jambe; ce qui m'obligea à garder le lit deux à trois jours. Un grand fusil, nommé une arquebuse de croc, ayant été tiré du haut du château, creva par le milieu. La nuit, comme ce garçon était dans le corps de garde auprès du feu, il y eut des soldats qui le soupçonnèrent. Ils le questionnèrent durement sur ce qui l'avait engagé à venir au château, et il assura qu'il était venu parce que son maître l'avait traité cruellement pour avoir dit quelques mots en faveur du parlement. N'étant point contens de cette réponse, ils le menacèrent de le faire pendre sur-le-champ, à moins qu'il ne confessât la vérité; et, pour lui faire peur, on lui mit un morceau de mèche au cou et on commença à l'enlever sur une hallebarde. Sur cela il promit de tout avouer pourvu qu'on lui donnât la vie. Il confessa que le capitaine White l'avait envoyé pour savoir au juste ce qu'il y avait d'hommes et d'armes dans le château, pour empoisonner les armes, le puits et la bière, pour brûler les munitions, me voler mes meilleurs chevaux et les amener aux ennemis; il devait avoir une demi-couronne. Il avoua qu'il

avait empoisonné deux canons et l'arquebuse qui avait crevé; mais il protesta que la conscience ne lui avait pas permis d'empoisonner l'eau et la bière. On remit les canons en état de servir, en les huilant et en faisant du feu dedans. Le poison dont il se servait était rougeâtre, et était fait en forme d'une chandelle, dont une partie lui avait servi à frotter trois de nos canons. Les ennemis s'étant retirés, nous allâmes chercher du bétail dont nous étions dépourvus; mais, s'étant postés dans les villages des environs, ils nous eurent bientôt coupé le passage et mis hors d'état d'en faire entrer davantage. Cependant un matin, sachant que c'était jour de marché, nous nous hasardâmes, au nombre de quarante à cinquante piquiers et mousquetaires, à nous rendre à environ un quart de mille du château, sur le chemin qui mène à Shaftesbury. Les paysans, comme nous l'avions espéré, vinrent avec des chariots et des chevaux chargés de grain et autres provisions; nous nous en emparâmes, et les envoyâmes au château après avoir tout payé au prix du marché, de quoi les paysans ne furent pas peu surpris. Par ce moyen, nous eûmes pour trois mois de provisions au-delà de ce que nous avions déjà. Ce coup ne fut pas plutôt fait, que les ennemis investirent le château, et nous serrèrent depuis ce temps-là de plus près, élevant un parapet avec de la terre qu'ils amassèrent le long d'un tronc

d'arbre que nous avions abattu sur le flanc d'une colline. Ce parapet commandait la porte du château, le seul endroit par lequel nous pussions dans l'occasion faire une sortie, et ils tuèrent de là plusieurs des nôtres, entre autres mon canonnier, comme ils allaient quérir du bois. Le détachement qui nous bloquait, était commandé par un capitaine Christophe Bowyer, du comté de Dorset, qui nous offrit de souscrire à toutes les conditions que nous voudrions lui demander, si nous consentions à lui rendre le château. Nous répondîmes à cela que nous étions dans l'intention de faire notre devoir, qui était de tenir tant que nous pourrions; sur cela, il nous menaça de l'arrivée d'un grand corps de cavalerie et d'infanterie, et de plusieurs pièces de canon qu'il disait en marche contre nous. Il vantait la justice de sa cause, et nous représentait le danger auquel nous nous exposions, et la ruine inévitable dont notre opiniâtreté devait nécessairement être suivie; mais le capitaine Bean, qui servait de canonnier depuis que, comme je l'ai dit, le nôtre avait été tué, lui répondit que ses menaces ne nous épouvantaient point, et que, persuadés de la justice de notre cause, nous étions résolus de défendre la place jusqu'à l'extrémité; et, l'avertissant de prendre garde à lui, il mit le feu à une pièce, et le blessa au talon. Comme on ne pouvait sans danger l'emporter de jour, sa bles-

sure fut gangrenée avant la nuit, et il mourut environ deux jours après. Le Roi envoya le colonel Barnes pour commander le blocus en la place de Bowyer. Barnes était frère d'un honnête homme, qui était le chapelain de mon père. A la considération du chapelain, et parce que Barnes passait pour un vieux soldat, chose dont le parlement faisait alors beaucoup de cas, mon père lui avait procuré un emploi considérable. Il demeura au service du parlement, tant qu'il paya régulièrement; mais il se jeta dans le parti du Roi, dès que l'argent commença à manquer. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fit élever un fort à la portée du mousquet, sur le sommet de la montagne qui entourait le château, si ce n'est du côté de l'ouest, où il y avait un lac d'environ six acres d'étendue. L'ennemi s'empara de toutes les maisons voisines, mais il ne s'en servait que la nuit, ne croyant pas qu'il fût sûr d'y venir le jour. Nous en étant aperçus, nous fîmes passer sur le soir quarante hommes par une voûte qui allait à ces maisons, avec ordre de se tenir clos et couverts, et de tâcher de surprendre les ennemis quand ils viendraient; ce qui aurait été fait, si un des nôtres n'eût, contre les ordres, tiré un coup de pistolet sur le premier des ennemis qu'il vit entrer, et n'eût ainsi averti les autres de prendre garde à eux. Celui qui était cause de ce contre-temps fut privé de l'usage de ses

armes jusques à ce qu'il eût essayé, par quelque action, de rétablir sa réputation; ce qui arriva bientôt à une sortie que nous fîmes, où nous prîmes deux chevaux et fîmes des prisonniers. Nous n'avons pas pu savoir le nombre des morts. Pour nous, nous eûmes quelques blessés dont l'un mourut bientôt après.

Un de mes parens, qui était allié au lord Cottington, fut dépêché d'Oxford pour m'offrir toutes les conditions que je demanderais. Je le laissai entrer, afin que, voyant nos forces et nos provisions, il fît aux ennemis un rapport qui nous fût avantageux; car tout était arrangé de telle sorte, que, faisant passer les gardes d'un poste à l'autre, remplissant nos barriques de barils vides, que l'on couvrait de boeuf et de cochon, et rangeant notre grain de la même manière, toutes choses paraissaient doubles. Les conditions que je demandai furent, en substance, que si j'apprenais du comte d'Essex qu'il ne pouvait nous secourir avant six mois, nous rendrions le château, à condition qu'on n'y mettrait point de garnison, et qu'on paierait au parlement deux mille livres sterling pour le dédommager des dépenses qu'il avait faites à prendre et à garder la place. Nous ajoutâmes à cela quelques autres demandes que le gentilhomme emporta à Oxford; mais nous n'eûmes point de réponse : aussi n'en attendions-nous pas. Nous n'avions plus de bière, notre grain

était fort diminué, et nous n'avions d'autre boisson que l'eau de notre puits, que nous tarissions le jour; mais il en revenait suffisamment pendant la nuit. Résolus à tenir le plus qu'il nous serait possible, nous ménageâmes nos provisions de manière que trois picotins et demi de froment par jour, et un boisseau d'orge un autre jour, faisaient la nourriture de près de cent hommes qui composaient notre garnison; car nous avions déjà fait sortir ma compagnie de cavalerie, n'ayant pas de quoi nourrir les chevaux. Cette subsistance était si médiocre, que je fis tuer un des chevaux que nous avions pris; les soldats le mangèrent en deux jours, outre leur ration ordinaire.

Les troupes que le parlement avait envoyées en Irlande au secours des protestans ayant repassé en Angleterre sous prétexte, comme je l'ai dit, qu'on les négligeait, et s'étant engagées à servir contre ceux qui les avaient levées, et les rebelles avec lesquels on avait traité par ordre du Roi, contre ce qu'il avait promis au parlement, étant demeurés en possession de ce qu'ils avaient enlevé aux Anglais par la rapine et le meurtre, une partie de ces forces débarqua à Chester, et s'alla poster devant Nantwich. Elles étaient commandées par le capitaine Sandford, frère de sir William Sandford, célèbre jurisconsulte de Gray's-Inn, auquel il avait solennellement promis de ne prendre jamais parti contre le parlement. Cependant il fit som-

mer la place avec de grandes menaces, qui furent suivies d'un assaut des plus furieux, dans un moment où les remparts étaient fort mal défendus, la garnison n'étant guère composée que des bourgeois qui étaient alors à dîner. Mais il arriva qu'un jeune garçon de quinze ans, ayant tiré un coup de mousquet de la ville, tua le commandant sur la place, ce qui découragea ses soldats de toute tentative ultérieure.

Le colonel George Monk, que le parlement avait envoyé en Irlande contre les rebelles, balança quelque temps à quitter le service du parlement pour s'engager dans le parti du Roi. Le comte d'Ormond qui envoyait des troupes en Angleterre, le fit arrêter à bord, de peur qu'il n'empêchât leur passage ; mais, ayant eu ensuite la liberté d'aller voir le Roi, il se laissa gagner, et fut fait prisonnier bientôt après par un parti du comté d'York, à la tête duquel était sir Thomas Fairfax, qui l'envoya prisonnier à Hull, d'où, quelque temps après, il fut transféré à la Tour de Londres. Une autre partie des troupes d'Irlande débarqua dans l'ouest, et s'avança jusqu'à Hinden, du côté du château de Wardour, dans le dessein de l'assiéger; mais les soldats ayant su que celui qu'ils devaient déposséder était protestant, et que celui entre les mains duquel ils devaient mettre la place était papiste, ils se muti-

nèrent contre leurs officiers, et refusèrent d'agir contre nous.

La Reine débarqua avec une armée de Français, de Wallons et autres étrangers, avec quantité de munitions et d'argent provenant des joyaux de la couronne, qu'elle avait engagés en Hollande (1). Avec ces forces et quelques autres, le comte de Newcastle alla assiéger Hull, dont le lord Ferdinand Fairfax était gouverneur; mais Fairfax, avec le secours des matelots des vaisseaux qui étaient dans le havre, fit une si vigoureuse sortie sur les ennemis, qu'ils furent forcés d'abandonner une partie de leur artillerie, de se retirer beaucoup plus loin, et de laisser derrière plusieurs des leurs, dont quelques uns furent blessés et d'autres faits prisonniers. J'ai su de bonne source que le colonel Overton s'était conduit dans cette occasion en homme de beaucoup de cœur et d'honneur. Ce mauvais succès abattit tellement l'ennemi, qu'il abandonna le siége et se retira à York, retraite à laquelle contribuèrent aussi l'approche de l'hiver et les préparatifs que les Écossais faisaient pour entrer en Angleterre. En effet, les parlemens des deux royaumes avaient enfin fait un traité, et surmonté la dernière et grande diffi-

(1) Voir, à ce sujet, les lettres de lord Jermyn, le relevé des sommes empruntées en Hollande, etc., dans les *Eclaircissemens historiques*, n°. 8.

culté qui consistait en certains termes équivoques du covenant que les deux nations devaient adopter, concernant « la conservation de la personne du Roi « et l'organisation de la doctrine et de la discipline « des deux Églises, sur le meilleur modèle des « Églises réformées. » Sir Henri Vane, l'un des commissaires du parlement, trouva un expédient pour cela, qui fut d'ajouter à la première clause ces paroles ou autres semblables : « Pour la con-« servation des lois du royaume et de la liberté « des sujets. » Et à la seconde : « Suivant la « parole de Dieu. » Comme on ne pouvait pas rejeter cette explication, il n'y eut plus de contestation là-dessus.

Environ vers cette époque, mon frère, le capitaine Robert Ludlow, prisonnier des ennemis, comme je l'ai dit, succomba aux cruels traitemens qu'ils lui firent éprouver. Cette nouvelle et le péril où j'étais affligèrent si fort mon père, déjà accablé du fardeau continuel des affaires publiques, et peut-être aussi de la douleur d'avoir vu son bon ami M. Henri Martyn mis en prison pour avoir dit dans la chambre une chose qu'il croyait de son devoir, qu'il en mourut en exprimant la profonde tristesse que lui causaient les sanglantes calamités de notre pays, et priant Dieu de tout son cœur pour la prospérité de la cause publique. Ce que M. Henri Martyn avait dit dans le parlement, c'est qu'il valait mieux qu'une seule famille

périt que tout un peuple. Requis de s'exprimer, il avoua ingénument qu'il entendait parler de la famille du Roi (1). Ce fut pour cela qu'on le mit à la

(1) Bien que le dessein de détrôner le Roi n'existât en aucune façon dans le Long-Parlement au moment de sa formation, et que les républicains y fussent en très-petit nombre, on voit cependant cette idée éclater dès le début de la guerre civile, et rencontrer sinon beaucoup de partisans, du moins peu de colère. Un ecclésiastique, nommé Saltmarsh, publia, en 1643, un livre où il conseillait : « 1°. d'employer tous les moyens possibles pour « empêcher le prompt rapprochement du Roi et du peuple ; « 2°. d'entretenir la guerre sous le prétexte du papisme, « ce qui était le plus sûr moyen d'engager le peuple ; « 3°. de renverser le Roi et la famille royale, si le Roi « ne voulait pas consentir aux demandes du parlement, et « de conférer la couronne à quelque autre. » Ce livre excita dans la chambre des communes quelques réclamations, sur quoi M. Henri Martyn dit « qu'il ne voyait point de raison « pour condamner M. Saltmarsh, et que la ruine d'une « famille valait mieux que celle de mille. » Sir Nevil Poole fit une motion pour que M. Martyn fût sommé d'expliquer ce qu'il entendait par une famille ; celui-ci répondit hardiment : *Le Roi et ses enfans.* Quelques membres s'élevèrent alors contre la vie désordonnée de M. Martyn, l'inconvenance et le danger de ses paroles, et plusieurs personnes l'ayant vivement accusé, on l'envoya à la Tour ; mais il fut relâché peu après, et reprit sa place au parlement. Les détails de ce petit débat étaient mentionnés dans le journal de la chambre ; mais ils en furent effacés le 6 janvier 1645, par un ordre écrit à la marge, et qui subsiste seul ; « ce qui donna lieu à quelques personnes de

Tour; mais ensuite il fut élargi et admis à reprendre sa place en parlement. En ce temps-là mourut aussi M. John Pym, qui avait beaucoup contribué aux progrès de la cause nationale. Son corps fut exposé durant plusieurs jours à l'hôtel de Derby, avant qu'on l'enterrât, pour confondre ceux qui disaient qu'il avait été mangé des poux (1).

« croire, dit Whitelocke, que la chambre commençait à « être plus contraire au Roi. » (*Mémoires* de Whitelocke, pag. 68 et 192. — *Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 161.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) M. Pym ne mourut qu'au mois de décembre, c'est-à-dire, environ quatre mois après l'époque dont parle Ludlow, car ce fut le 16 août que M. Martyn fut mis à la Tour. Whitelocke place la mort de Pym au 30 mai de cette même année; erreur singulière, puisque ce fut le 31 mai que commença l'affaire relative au complot de Waller, dans laquelle Pym joua le principal rôle. Whitelocke attribue sa mort à la fatigue que lui causa son activité pour les affaires, dans un âge assez avancé, mais sans rien dire du genre de sa maladie. Clarendon affirme en effet qu'il mourut de la maladie pédiculaire, assertion niée par d'autres écrivains contemporains. Pym fut peut-être le membre le plus influent de son parti. Clarendon nous apprend qu'il avait toujours passé pour un homme d'affaires, incliné vers le parti puritain, mais sans violence. En effet, ses mœurs, sans être licencieuses, ne paraissent pas tout-à-fait avoir eu la sévérité inhérente à ce parti; aussi fut-ce moins par la violence que par l'habileté, et même par la ruse, qu'il se rendit utile et important parmi les siens. Déjà âgé, à l'ouverture du Long-Parlement, il avait sur la plupart de

Les ennemis faisaient sentinelle le jour et la nuit devant le château de Wardour, à la portée

---

ceux qui le composaient l'avantage d'une grande connaissance des procédés parlementaires, dont la tradition avait été, pour ainsi dire, interrompue par la suspension des parlemens, durant un intervalle de près de onze ans; ce mérite, la gravité de son extérieur, une infatigable application, une grande facilité de parole lui acquirent dans le parlement la plus haute considération. Son esprit, fécond en machinations, en fit un des hommes les plus propres à tenir et diriger les fils d'une révolution; et, en même temps que sa réputation de sagesse et des formes prudentes donnaient du poids aux opinions qu'il soutenait, elles laissaient, aux opinions contraires, quelque espoir de le regagner, ou semblaient leur faire un tort de n'y avoir pas réussi. Il paraît, d'après Clarendon et Whitelocke, que, lors du procès du comte de Strafford, la cour eut quelque intention de se l'attacher, et qu'il reçut la promesse d'être fait chancelier de l'échiquier. Clarendon assure même que la conduite de Pym dans la chambre se ressentit quelque temps de cette espérance, ce qui lui fit perdre beaucoup de sa popularité. Le projet échoua : aucun de ceux qui en ont parlé ne donne de raisons positives de ce changement; « mais, ajoute Whitelocke, les grands « personnages qui s'étaient vus ainsi déçus n'en furent « que plus irrités. » En effet, la conduite de Pym fut toujours depuis celle de l'opposition la plus hostile; et Clarendon le regarde comme un de ceux qui contribuèrent le plus à empêcher le comte d'Essex de se déclarer efficacement pour le parti de la paix. « Il est certain, continue « le même auteur, qu'il avait un talent extraordinaire pour « jouer de mauvais tours. » Il n'en avait pas moins pour rendre de bons offices, et ceux que reçurent de lui des hommes

du pistolet, de sorte que nous ne pouvions plus avoir aucune nouvelle du dehors. Cependant un des nôtres que nous avions envoyé dehors huit jours avant pour prendre langue et nous informer de l'état des affaires, avait trouvé chez un honnête homme, dont la maison n'était pas éloignée du château, un soldat que les ennemis avaient recruté par le moyen de la presse, mais qui était pour nous de cœur. Il convint, avec notre homme, que quand le secours viendrait, il se ferait voir avec un bonnet blanc sur la tête, et se moucherait

---

considérables du parti opposé le firent accuser de n'être pas inaccessible à la corruption. Cette accusation, si générale dans les temps de parti, paraît peu d'accord avec l'état des affaires de Pym; bien qu'il jouît d'un revenu considérable, il mourut chargé de dettes contractées, dit le journal des communes, *pour la cause du public*. La chambre des communes, en témoignage de reconnaissance pour les services extraordinaires qu'il avait rendus à la cause, ordonna de payer ces dettes, jusqu'à la concurrence de 10,000 sterl. Cette circonstance et quelques autres semblent indiquer que, dans la poursuite de ses projets, Pym n'avait épargné aucun moyen de succès, et que du moins son activité politique lui avait coûté encore plus qu'elle ne lui avait valu. Non contente de payer ses dettes, la chambre ordonna qu'il serait enterré dans l'abbaye de Westminster, où il lui serait élevé un monument aux frais du public. (Clarendon. — Whitelocke. — *Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 187.)

(*Note de l'Editeur.*)

avec son mouchoir. Cependant les ennemis élevèrent une batterie, et coupèrent d'un coup de canon la chaîne de notre ravelin; comme par là notre porte nous devenait inutile, nous la barricadâmes par dedans, afin qu'elle le fût aussi pour eux. Ainsi nous n'eûmes plus moyen de sortir que par une fenêtre, parce que nous avions déjà fait murer nos autres portes. Mais la batterie ne répondant pas à leurs espérances, ils résolurent de de s'y prendre autrement, soit en creusant un trou dans la muraille du château et y mettant assez de poudre pour la faire sauter, ou en sapant cette muraille et l'étayant avec des poutres auxquelles ils auraient ensuite mis le feu, espérant par là faire tomber les appuis du mur et le mur lui-même. Dans cette vue ils préparèrent des matériaux pour se mettre à couvert pendant qu'ils travailleraient, et assemblèrent environ deux douzaines de planches de chêne de trois pouces d'épaisseur, qu'ils se mirent en devoir de planter contre la muraille du château, la moitié d'un côté et la moitié de l'autre. Nos sentinelles les découvrirent d'un côté, les chassèrent, et les contraignirent d'abandonner leurs planches. Ils parvinrent à les planter de l'autre côté, et le matin ils se mirent à travailler sous leur abri. Nous entendions creuser; mais nous fûmes quelque temps sans voir où. Nous le vîmes enfin, et nous mîmes en devoir de les chasser en jetant de l'eau chaude

et du plomb fondu; mais cela ne servit pas de grand chose. Nous les obligeâmes enfin, avec des grenades, de quitter l'ouvrage et d'abandonner leurs outils et des provisions pour trois ou quatre jours. Quoique nous n'eussions qu'une étroite fenêtre pour sortir du château, nous ne laissâmes pas d'y faire passer leurs matériaux et leurs provisions; car, ce matin-là, l'officier qui commandait la garde, ayant été atteint d'un coup de feu à la tête, comme leurs tranchées n'étaient pas encore achevées de manière à ce qu'ils pussent approcher sûrement des bâtimens extérieurs où ils avaient établi leurs postes, et ce qui était arrivé au capitaine Bowyer leur ayant appris le péril qu'il y avait à laisser une blessure sans être pansée, ils demandèrent de pouvoir retirer leur blessé. Je le leur accordai, à condition qu'ils ne feraient pendant ce temps-là aucun acte d'hostilité; et lorsque les cinq ou six hommes qui étaient venus pour le prendre furent environ à la portée du pistolet, je parus sur la plate-forme avec quarante mousquetaires prêts à faire feu, et fis sortir par notre fenêtre trois ou quatre hommes qui entrèrent les matériaux.

Le capitaine Henri Williams, mon parent, qui commandait une compagnie dans le régiment du colonel Barnes, demanda à me parler. J'y consentis. Il tâcha de me persuader de me rendre, et m'offrit tout ce que je demanderais; mais ses

Southampton et de Poole quelques espérances de secours. Environ ce temps-là, quelques bourgeois de cette dernière place voulurent la livrer au lord Crawford; mais le dessein fut découvert comme l'ennemi entrait dans les ouvrages extérieurs; et, au moment où il s'attendait à être reçu dans la ville, quelques coups de canon chargés à cartouche en firent un grand carnage. Entre ces deux villes de Southampton et de Poole était ma compagnie de cavalerie, faisant à l'ennemi tout le mal qu'elle pouvait, et attendant l'occasion de soutenir le secours qui nous serait envoyé. Mon cornette, connu depuis sous le nom de major William Ludlow, tomba dans une embuscade des ennemis, et eut un coup de mousquet dans le corps et un autre dans la cuisse, et son cheval fut blessé en deux endroits. On le transporta à Southampton. Ses plaies furent sondées, et la balle qui était entrée dans le ventre fut trouvée dans l'épine du dos avec un morceau de la ceinture de son haut-de-chausse; tout cela ayant été extrait par une opération, il en revint miraculeusement et put encore, jusqu'à un certain point, se rendre utile au public.

Pour encourager les garnisons de Southampton et de Poole à venir à notre secours, je leur mandai que je leur ferais présent de sept à huit cents livres sterling, et j'étais en état de tenir parole, sur ce qui me restait de l'argenterie

que j'avais trouvée dans un des cabinets du château, comme je l'ai déjà dit.

Vers la fin de l'hiver, sir Ralph Hopton, qui commandait les forces du Roi dans l'ouest, ayant eu avis que la batterie qui tirait sur nous depuis deux mois n'avait pas fait grande besogne, et que le colonel Barnes était plus occupé à piller le pays qu'à s'employer au service du Roi, envoya pour nous réduire sir Francis Doddington à la tête d'un nouveau renfort, et lui donna un ingénieur pour miner le château. Ils obligèrent les mineurs de Meinshup à les seconder dans ce travail. Dès que nous entendîmes fouir la terre, nous nous mîmes en devoir de contreminer; mais la muraille du château étant jointe aux fondemens par une muraille entière, dont le mortier était si bon et si bien fait qu'il était plus dur que les pierres mêmes, il n'y eut pas moyen de percer. Nos remèdes étaient consommés, et notre chirurgien qui, avec huit de ses frères, servait alors dans ma compagnie, avait eu un coup au travers du corps; la balle ayant passé obliquement n'avait pas touché les parties nobles, mais l'homme n'en était pas moins hors de service. Un de ses frères, avec un autre soldat, voulant sortir pour chercher à se procurer les moyens de le guérir, passèrent par la fenêtre, pendant que quelques uns des nôtres, parlant, tirant et faisant grand bruit, attiraient les ennemis à l'autre côté du

château. Ils parvinrent ainsi à traverser les postes, sans qu'il leur arrivât rien, et allèrent chez l'honnête homme dont j'ai déjà parlé. Ils y revirent notre ami le soldat, que les ennemis avaient recruté par la presse, et qui demeurait à leur service pour l'amour de nous. Il leur donna une lettre de quelques autres de nos amis, qui nous exhortaient à tenir bon, et promettaient de nous secourir dans dix jours. Notre ami le soldat s'engagea à nous avertir de l'approche du secours au moyen du signal dont on était déjà convenu. Nos gens s'étant munis de ce qu'ils étaient allés chercher, revinrent avec ces bonnes nouvelles, ce pauvre honnête homme ayant retiré la sentinelle auprès de laquelle ils devaient passer.

Les dix jours étant expirés, et dix autres au bout, sans aucune nouvelle de secours, nos provisions diminuant toujours, je remarquai un grand silence parmi les ennemis. Voulant savoir si notre ami était de garde, pour apprendre de lui ce qu'il savait, nous prîmes occasion de leur silence pour les prier, s'ils étaient encore en vie, de faire quelque bruit, quand même il ne leur serait pas permis de parler; l'un d'eux ayant cédé à nos désirs, en se mouchant, cela nous donna envie d'en savoir davantage. Nous lui dîmes qu'il se mouchait avec sa manche, faute de mouchoir. Entendant alors ce que nous voulions dire, il se mit dans un endroit d'où nous pussions le voir,

et se moucha avec son mouchoir, tâchant par signes et par paroles de nous informer de l'état où nous étions en creusant dans la muraille de l'écurie, et mettant les pierres en ordre. Parlant ensuite à deux de ses camarades, il défia l'un à jouer à la longue paume le lendemain, et l'autre le jour suivant, disant très-haut, pour que nous l'entendissions, que, s'il gagnait le premier, il ne craignait pas le second. Quoique nous crussions que le premier danger dont il nous avertissait était la mine, cependant, pour en être plus assurés, nous fîmes une traînée de poudre sur la muraille du château, et il nous fit entendre par signes que c'était cela qu'il voulait dire. Mais nous expliquâmes mal sa seconde action, et nous crûmes qu'il voulait nous dire que nous serions bientôt secourus si nous pouvions soutenir le premier choc; mais il entendait une autre mine, qu'on devait faire jouer immédiatement après la première, comme la suite le fit voir, quoique nous n'ayons plus eu le bonheur de voir le pauvre homme, ni de lui parler. Je reçus une lettre de sir Francis Doddington, qui commandait les ennemis, par laquelle il me marquait que, vu l'alliance entre nos familles, il était prêt à me rendre toute sorte de bons offices, et me conseillait de rendre le château, tandis qu'il en était encore temps, de peur que, si je m'y refusais, mon sang ne retombât sur ma tête. Je

lui répondis en le remerciant de son honnêteté, et lui dis qu'ayant été chargé de la garde de ce château par l'autorité du parlement pour le service du pays, je perdrais volontiers la vie pour accomplir la mission qui m'avait été confiée; car je n'agissais pas seulement pour ma défense, mais aussi pour le maintien des lois et des libertés de la nation, et qu'ainsi je lui conseillais d'y songer avant de nous attaquer de nouveau, de peur de se rendre lui-même coupable d'une plus grande effusion de sang innocent. Il envoya à Oxford ma réponse et sa lettre, comme il parut par la gazette qui se publiait toutes les semaines à Londres, et qui les inséra d'après celle d'Oxford. *Aulicus* les publia pour faire connaître mon opiniâtreté, et *Britannicus* ma fidélité à la cause publique.

Les deux nuits suivantes, nous nous tînmes tous sur nos gardes. Le jeudi au matin, me trouvant très-fatigué, je me couchai et dormis jusqu'à dix ou onze heures, qu'un de nos canons, faisant feu sur l'ennemi, agita la mèche qu'ils avaient laissée allumée pour faire jouer la mine, de sorte que, la mine venant à jouer, je fus enlevé de dessus le plancher, et me trouvai tout-à-coup couvert de poussière. La fumée ne fut pas plutôt passée, que je vis que les portes de ma chambre avaient sauté, aussi bien que ma fenêtre qui avait vue sur les ennemis; ce qui faisait une brèche à pouvoir faire passer un chariot.

Le détachement qu'ils avaient commandé pour l'assaut était à quelque distance, hors de portée des éclats de la mine ; mais elle n'eut pas plutôt fait son effet, qu'il s'avança à grands pas pour venir à l'assaut; ce qu'on pouvait faire aisément du côté de ma fenêtre, les décombres du château s'élevant presque jusqu'à cette hauteur. Les Irlandais à juste-au-corps jaune donnèrent de mon côté, sous le commandement du capitaine Leicester. Mes pistolets étant à rouet, et ayant demeuré bandés toute la nuit, ne purent jamais faire feu, de sorte que je fus contraint d'avoir recours à mon épée pour empêcher l'ennemi de monter dans ma chambre où j'étais seul, sans pouvoir être secouru d'aucun côté, si ce n'est par une de mes fenêtres qui regardait sur la cour du château; aussi fut-ce par là que j'appelai mes gens à qui j'appris l'état où j'étais, leur disant de venir au plus vite à mon secours. M. Gabriel Ludlow, mon cousin, y vint non-seulement lui-même, mais se fit suivre aussi de quelques autres; pour cet effet, il mit une échelle sous la fenêtre dont j'ai parlé; mais comme elle se trouvait trop courte de près de deux verges, je fus obligé d'abandonner cinq à six fois la brèche, où les ennemis étaient près de monter, pour le faire entrer lui et ses armes. Cela fait, il aida à cinq ou six autres qui montèrent, et auxquels j'ordonnai d'embarrasser la brèche et les portes de lits, de

chaises, de tables et de tout ce qui se trouvait sous la main. Me voyant en quelque manière à couvert de ce côté-là, j'allai visiter les autres brèches et donner ordre à leur défense. Je trouvai la chambre qui était sous la mienne bien défendue; mais la chambre basse de l'autre côté était sans aucune défense. J'y mis du monde, et courus aux chambres hautes dont plusieurs des portes et fenêtres avaient sauté, et je plaçai partout du monde à proportion que les postes étaient exposés. De là j'allai au sommet du fort, qui était couvert de plomb et hexagone avec une tourelle à chaque angle. Deux de ces tourelles avaient sauté avec une partie des plombs derrière lesquels les ennemis s'étaient mis à couvert, de sorte qu'il n'y avait pas moyen de les chasser de là à coups de mousquets, mais en jetant de grosses pierres, dont la mine nous avait fourni bonne provision. Nous leur tuâmes un homme, et blessâmes quelques autres. Le capitaine Leicester était un de ceux qui se tenait à couvert derrière ces mines; il demanda qu'on lui permît de faire retirer ses blessés; ce que je lui accordai d'abord, et lui fis connaître que nous ne combattions pas pour avoir leur sang, mais seulement pour notre défense. Nous eûmes occasion, à notre tour, bientôt après, de faire l'essai de leur humanité. Un soldat, qui avait été enterré tout vivant sous les ruines extérieures du château, me fit informer

de son état, et me demanda du secours. Je priai les ennemis de le tirer et de le faire prisonnier, ou de permettre que nous le tirassions et que nous le leur livrerions; mais ils refusèrent l'un et l'autre. Je leur dis que nous n'en n'avions pas usé de même, et que nous leur avions permis de faire emporter leurs blessés. Ils répondirent que c'était, à la vérité, une faveur que je leur avais faite, mais que leur commandant ne voulait pas faire la même chose. Le pauvre homme vécut près de trois jours dans cette situation, puis, privé de tout secours par la cruauté la plus barbare, il mourut. La mine nous tua trois hommes; mais, par le plus étrange bonheur, le reste n'eut aucun mal. Notre grain qui, de la manière dont nous vivions, aurait encore duré trois semaines, fut enlevé avec partie de nos munitions; mais nous conservâmes notre viande dont nous avions encore pour quatre jours. Je pensai que, puisque nous avions repoussé les ennemis, il fallait profiter de ce temps-là pour donner à nos affaires la meilleure apparence qu'il nous serait possible, espérant les obliger par là à capituler à des conditions plus avantageuses; mais M. Balsum, notre ministre, et deux ou trois autres hommes pieux qui n'avaient jusque-là témoigné aucune peur, me pressèrent extrêmement de proposer aux ennemis de composer. Je leur dis qu'après avoir repoussé les en-

nemis, et ayant encore des vivres pour trois à quatre jours, on ne pouvait faire plus à contre-temps une proposition de cette nature; que je ne doutais pas qu'avant que nos provisions ne fussent achevées, nous ne portassions les ennemis, pourvu que nous profitassions bien du temps, à nous accorder des conditions raisonnables; au lieu que, si nous demandions à capituler, ils concluraient de là que notre courage était abattu et notre situation désespérée, et qu'ainsi nous capitulerions avec moins d'avantage, ou que, peut-être, refuserait-on de nous recevoir à composition. Ils répliquèrent que, si je ne voulais pas écouter leur proposition, ils pensaient que j'aurais à répondre du sang qui se répandrait durant une plus longue résistance. C'était là une bien grande responsabilité mise sur ma tête par des gens de cet âge et de cette expérience, de la probité desquels j'avais fort bonne opinion; aussi, balançant ma jeunesse et mon peu d'expérience avec leur grand âge et leur prudence, je n'osai résister plus long-temps, et je les laissai les maîtres de faire ce qu'ils jugeraient à propos, mais comme ils m'assurèrent qu'ils aimeraient mieux perdre la vie que de faire rien sans moi, je leur promis que, s'ils obtenaient de l'ennemi de parlementer, je lui répondrais. Ils lui en firent la proposition : ceux à qui ils s'adressèrent demandèrent du temps pour en informer leur com-

mandant. Sa réponse fut que, puisque nous n'avions pas voulu composer pendant que le château était en son entier, il ne voulait plus nous recevoir à aucune composition. Je ne pus m'empêcher de faire connaître aux assiégeans que je m'étais attendu à cette réponse, que la proposition ne venait pas de moi, mais que j'avais consenti qu'on la leur fît, pour la satisfaction de quelques uns de ceux qui m'entouraient, et qui étaient maintenant résolus de s'exposer aux derniers périls pour défendre la place, sans demander aucune composition, ne doutant point que, si nous étions réduits à la nécessité de perdre la vie, nous ne la fissions payer bien cher. Mes amis, voyant que leur avis n'avait produit que l'effet que je leur avais prédit, résolurent de me laisser, à l'avenir, décider de tout; et les officiers et les soldats commencèrent à se préparer aux dernières extrémités. Aucun des nôtres n'avait été tué durant l'assaut par la mousqueterie des ennemis; mais il y en avait eu qui avaient été légèrement blessés, et dont les habits avaient été percés. Une balle avait traversé mon chapeau, tout près de ma tête. Les assiégeans avaient eu dix hommes tués par notre mousqueterie ou par les pierres qu'on jeta pendant l'assaut, et plusieurs blessés. Au nombre des premiers, fut un nommé Hillsdeane qui dit, un moment avant d'expirer, qu'il avait vu son frère lui tirer le

coup de mousquet qui l'avait mortellement blessé. Cela était assez probable, car son frère se trouvait au nombre de ceux qui défendaient la brèche où il fut blessé en voulant monter; mais si cela est, il le pouvait faire sans crime suivant les lois divines et humaines, puisqu'il ne le faisait que pour remplir son devoir et pour se défendre. Avec le secours d'un de mes domestiques, j'enterrai dans la cave la vaisselle d'argent qui était de la maison, et que j'avais trouvée peu après qu'on nous eut assiégés dans les formes. Le samedi les ennemis commencèrent à entrer avec nous en conversation amicale, et, après qu'on fut convenu d'une suspension d'armes, le fils du colonel Barnes, le capitaine Farmer, M. Plott, le gentilhomme dont j'ai ci-devant parlé comme d'un parent de milord Cottington, et qui avait tâché de me persuader de rendre la place sans attendre un siége, et divers autres officiers se présentèrent à la brèche, où nous eûmes une conférence. Ils me pressèrent fort de me rendre. Je leur dis que je n'en étais point éloigné à des conditions raisonnables, ajoutant que si ceux à qui appartenait ce château ne s'en étaient pas servis au préjudice du pays, je croyais qu'il ne leur aurait point été enlevé, et que nous ne nous en serions point emparés pour prévenir dans la suite de pareilles incommodités; mais que, comme il me semblait que, par la dernière mine, on avait pris la pré-

caution de nous ôter toute crainte à cet égard, je voulais bien l'abandonner, pourvu qu'on me permît d'aller rejoindre la plus proche garnison du parlement avec nos armes et tout ce que nous avions dans la place. Ils répliquèrent qu'ils ne seraient pas approuvés de Sa Majesté s'ils nous accordaient de pareilles conditions, sir William Waller n'ayant depuis peu voulu recevoir le château d'Arundel des gens du Roi, qu'à discrétion, quoiqu'ils fussent beaucoup plus en état de se défendre que nous, et partant, ils nous sollicitèrent de nous rendre à la même condition, nous promettant d'en bien user. Je répondis à cela que nous avions appris de gens qui en avaient fait l'essai, quelles étaient leurs bontés envers leurs prisonniers, que la soumission de ceux d'Arundel n'était pas un exemple pour nous, et que nous ne nous rendrions point, à moins qu'il ne nous fût permis de sortir. Ils me dirent que plus je tiendrais et pire ce serait pour moi; et M. Plott qui, comme il m'a dit depuis, les avait portés à proposer de traiter, me pressa fort de profiter de l'occasion, me faisant entendre par paroles et par gestes que si je n'acceptais pas, je ne devais point espérer de composition; mais comme j'étais résolu de défendre la place tant que je pourrais, les négociations n'aboutirent à rien. J'eus dans l'esprit quelque pensée de fondre sur l'ennemi à l'entrée de la nuit, et de m'ouvrir, l'épée

à la main, un passage vers la plus proche de nos villes de garnison, où je croyais que nous pourrions arriver avant le jour; mais l'état désespéré où il aurait fallu laisser nos malades et nos blessés, m'empêcha d'exécuter ce dessein. Le courage de mes soldats commençait à chanceler; mon canonnier demanda son congé pour retourner chez lui, et plusieurs autres ayant choisi un d'entre eux pour parler en leur nom, me pressèrent beaucoup de me rendre. Je témoignai mon mécontentement, et leur dis que je prendrais mon temps pour le faire le plus avantageusement qu'il se pourrait; par là je les apaisai si bien, qu'ils résolurent de ne plus m'en parler; mais comme ils ne cessaient de se plaindre les uns aux autres de leurs besoins et des souffrances qu'ils éprouvaient, l'ennemi en fut informé, comme nous l'apprîmes dans la suite. Le dimanche dans l'après-midi, les assiégeans parlèrent à quelques uns des nôtres qui étaient sur les plombs, tâchant d'en attirer de leur côté le plus qu'il leur serait possible, afin que les brèches demeurant sans défense, ils pussent nous emporter d'assaut. M'apercevant de cela, j'en profitai pour animer les nôtres tout de nouveau, et j'y réussis si bien, que les ennemis, voyant notre gaîté, commencèrent à craindre que nous n'eussions eu avis de l'approche de quelque secours. Ce soupçon les engagea à continuer leurs conversations avec nos

soldats durant la plus grande partie de la nuit pour en savoir la vérité, leur promettant de les laisser sortir, pourvu qu'ils voulussent leur livrer M. Balsum, notre ministre, ou moi. Le lendemain au matin plusieurs des leurs se présentèrent à une des brèches pour nous persuader de nous rendre. Comme j'étais bien aise de profiter de cette occasion, parce que la première mine nous avait fait sauter dix portes, que les murailles qui étaient encore debout étaient fendues en divers endroits, et qu'il y avait une autre mine prête à jouer qui allait faire sauter, selon l'apparence, la plus grande partie du château, n'ayant pas de vivres pour un jour, et sans espérance de secours, je leur proposai de me rendre prisonnier pourvu qu'ils voulussent laisser sortir la garnison. Ils répondirent que cette offre était un effet de mon bon naturel, mais qu'ils ne pouvaient l'accepter. Je leur dis que je ne rendrais pas la place à moins qu'on ne m'accordât ces quatre choses : 1°. Quartier à l'égard de la vie pour tout le monde généralement. 2°. Qu'on traiterait honnêtement la garnison. 3°. Que nous ne serions point conduits à Oxford. 4°. Que nous serions promptement échangés. Ils me promirent l'entier accomplissement de toutes ces choses; et le colonel Barnes dit, que si je voulais passer au camp, j'y trouverais plus d'amis que je ne croyais. Sur cela j'exhortai mes gens à se bien tenir sur leurs gardes, et à ne laisser

entrer personne jusqu'à mon retour, et je passai au camp ennemi. On me mena à lord Arundel et à sir Francis Doddington, qui se promenaient en dehors du mur du jardin. Milord Arundel m'assura qu'on tiendrait tout ce qui avait été accordé, et voulut bien ajouter, qu'encore qu'il préférât ma conversion au bonheur même d'avoir ses fils, cependant si je persistais à vouloir demeurer dans le parti où j'étais entré, il ferait tout ce qu'il pourrait pour me faire échanger contre ses deux fils, que sir William Waller tenait pour lors prisonniers. Je répondis que si j'étais convaincu que la cause où je m'étais engagé ne fût pas bonne, je l'abandonnerais au plus tôt; mais que jusque-là je ne pouvais m'empêcher d'y demeurer attaché. Sir Francis Doddington me dit qu'il était ravi de me voir en vie, mais affligé de trouver tant de résolution employée pour une si mauvaise cause. Je lui donnai à entendre que j'avais sur ma cause une opinion bien différente de la sienne, sans quoi je n'aurais pas exposé ma vie comme je l'avais fait. Il me promit aussi qu'il ferait de son mieux pour que la capitulation fût exécutée, et que, tant que je serais son prisonnier, je n'aurais que son logis pour prison. Tout étant donc convenu, je retournai au château, et fis mettre bas les armes à la garnison. Cela fait, les ennemis donnèrent ordre qu'elle s'assemblât dans une chambre du château, où l'on mit une

garde; pour moi j'eus, sur ma parole, la liberté d'aller et de venir dans la place, et il me fut permis d'avoir avec moi une ou deux personnes. Je demandai mon cousin Gabriel Ludlow et M. Balsum notre ministre. Je demandai aussi un valet, et il me fut accordé. Je fus traité avec tant d'honnêteté, surtout par lord Arundel, que je lui montrai la vaisselle d'argent et les autres choses que j'avais cachées dans le château. Mais je ne puis dire que la capitulation fut observée par rapport à mes gens; car le second jour que nos ennemis se furent mis en possession de la place, ils menacèrent de faire mourir deux hommes qu'ils avaient levés par le moyen de la presse, et qui, ne pouvant servir en conscience dans un parti qu'ils croyaient injuste, avaient mieux aimé se jeter dans la place et être assiégés avec nous, que d'avoir la liberté de courir de côté et d'autre et d'opprimer le pays. Les pauvres gens me firent savoir la situation où ils se trouvaient. J'allai aux généraux ennemis, et me plaignis de ce procédé comme d'une violation du traité, dont le premier article portait que « tous sans distinction auraient la vie sauve. » Le capitaine Leicester, auquel je m'attachai principalement parce qu'il prétendait à une grande expérience dans les choses de cette nature, me dit que cela ne s'entendait que de mes soldats, et que ceux-ci, qui étaient des déserteurs, étaient à eux et non pas à moi. Je répondis qu'ils n'avaient

jamais été à eux, quoiqu'ils les eussent forcés d'être avec eux, puisqu'ils les avaient pris par la presse, ce qu'ils n'avaient pas le droit de faire; mais que quand on conviendrait qu'ils avaient été à eux, ils ne l'étaient plus à présent, et que l'article de la capitulation portait expressément « la vie sauve sans distinction. » Il répliqua que si j'avais eu intention que ceux-ci eussent été compris dans l'article, j'aurais dû les nommer. Je repartis que je ne l'avais pas cru nécessaire, parce que qui dit tout n'excepte rien, le particulier étant compris dans le général; et que si j'avais cru qu'on en eût usé de cette manière, je n'aurais jamais rendu le château qu'avec la vie. Il me dit à cela que si je n'étais pas content des conditions, ils se retireraient et me laisseraient en l'état qu'ils m'avaient trouvé. Je répondis qu'à présent qu'ils savaient mes nécessités, c'était une proposition aussi indigne et d'aussi mauvaise foi que l'interprétation qu'on faisait de la capitulation; et que si l'on procédait à la rigueur contre ces deux hommes, parce qu'on avait le pouvoir en main, je ne doutais pas que Dieu ne me donnât occasion de m'en venger; sinon que j'étais fortement persuadé qu'il s'en vengerait lui-même. Je fus prié l'après-midi d'aller au quartier de sir Francis Doddington, qui était logé chez un gentilhomme à environ un demi mille du château. J'y fus accompagné par un lieutenant nommé Elsing,

frère d'un autre Elsing clerc du parlement. Je discutai franchement avec lui, chemin faisant, la justice de notre cause et l'iniquité de leur entreprise, et je lui parlai principalement de ceux d'entre eux qui avaient été envoyés par le parlement contre les rebelles d'Irlande, qui s'en étaient revenus et avaient pris les armes contre ceux par qui ils avaient été enrôlés, ce qui était justement le cas où il se trouvait. Il fut si convaincu de la vérité de ce que je lui dis, qu'il profita de la première occasion qui se présenta de revenir à nous, et, pour cet effet, il trouva moyen de se retirer à Glocester, où on lui donna de l'emploi, et où il se conduisit si bien qu'on le promut au grade de lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie. Quelque temps après son avancement il fut envoyé en Irlande, où il fut tué en combattant contre les rebelles. Ayant eu avis que le conseil de guerre était assemblé pour faire le procès aux deux soldats dont je viens de parler, et qu'on cherchait en même temps un prétexte pour faire mourir M. Balsum, notre ministre, je leur envoyai dire de prendre garde à ce qu'ils feraient, et de ne pas se rendre coupables de l'effusion du sang innocent, leur représentant que s'ils violaient leur parole de cette manière, ils devaient s'attendre qu'on leur en ferait rendre compte à quelque heure. Ce message fit qu'un capitaine nommé Bishop, voyant qu'ils persistaient dans leurs desseins sanguinaires, se retira du con-

seil, et abandonna le parti bientôt après. Mais sir Francis Doddington et le capitaine Leicester conduisirent l'affaire, dans le conseil, de manière que les deux soldats furent condamnés et très-perfidement exécutés. Ils firent voir aussi toute la méchanceté imaginable contre M. Balsum; mais ne trouvant point de prétexte pour procéder contre lui publiquement, ils choisirent, pour lui ôter la vie, une voie plus secrète et plus lâche. Ils envoyèrent trois hommes pour se jeter sur lui dans le temps qu'il faisait sa prière; mais se levant brusquement, il les regarda fixement, et voyant qu'ils ne branlaient pas, il leur demanda la cause de leur venue. Ils demeurèrent quelque temps immobiles, l'horreur et la confusion peintes sur leur visage; mais après s'être un moment consultés ensemble, ils lui avouèrent enfin qu'ils étaient envoyés pour lui ôter la vie; mais qu'ils avaient senti une puissance supérieure qui les en empêchait, et leur faisait comprendre toute la perversité de leur dessein, lui offrant en même temps de le tirer des mains de ses ennemis, ou de faire pour son service tout ce qu'il souhaiterait. Il les remercia de leur bonne amitié, et ne voulant pas qu'ils s'exposassent pour lui, il se contenta de leur demander certaines choses, car il se trouvait dans un dénuement absolu; ils lui fournirent de bon cœur tout ce qu'il leur demandait. Bientôt après il fut transféré à Salisbury,

et le reste des officiers et soldats de notre garnison à Oxford, contre les termes exprès du troisième article de notre capitulation, les ennemis prétendant en avoir reçu l'ordre exprès du Roi. Sir Francis Doddington ayant mis ordre à quelques affaires qu'il avait à régler dans le pays, m'emmena à Winchester, et me fit voir en chemin une lettre de sir Ralph Hopton, qui le priait de ne rien épargner pour m'attirer dans leur parti. Il n'y manqua pas, et mit en œuvre les meilleures raisons qu'il put trouver pour me prouver la justice de leur cause, la probabilité de leurs succès, et la faiblesse de nos moyens, accompagnant ses argumens de toutes les promesses imaginables. La première nuit de notre voyage nous couchâmes chez un M. Awbery de Chalk, où nous rencontrâmes le docteur Earl et le jeune M. Gataker, qu'il pria de seconder le dessein qu'il avait de me convertir. M. Gataker aima mieux me réprimander que de raisonner avec moi. Le docteur Earl accusa le parlement de vouloir ruiner les sciences; et sur ce que je le priai de me faire voir cela, il me dit qu'en détruisant l'épiscopat, il détruisait tous les motifs qui portent les hommes aux belles-lettres, parce qu'on n'enverrait point ses enfans à l'université, si l'on n'espérait pas qu'ils pussent parvenir à la dignité d'évêque. Je répondis qu'il serait beaucoup plus honnête à ceux qui ne font étudier leurs enfans que dans cette vue, de les

élever au labourage, qui leur fournirait à coup sûr de quoi vivre, que d'employer leur temps et leur argent à les pousser, par des principes et des considérations sordides, à une dignité qu'on prétendait être spirituelle, et instituée pour des fins spirituelles. Sir Francis honteux, autant que j'en pus juger, de ce qu'avait dit le docteur, finit la conversation. Le lendemain nous arrivâmes à Salisbury, et quoiqu'il y eût dans les rues une infinité de gens aussi bien que dans l'auberge où j'étais logé, il n'y eut personne qui me fît la moindre incivilité, quoique je me donnasse la liberté, dans ma chambre, de soutenir la bonté de notre cause en présence de quarante ou cinquante personnes de la ville. M. John Perruddock, grand-shériff du comté, confina M. Balsum dans la prison, et après lui avoir envoyé dire de se préparer à la mort, et l'avoir assuré qu'il serait bientôt exécuté, il vint à moi, et me pria, avec plusieurs démonstrations d'amitié, de le faire avertir en cas qu'on en vînt avec moi à quelque extrémité, m'assurant qu'il me souhaitait autant de bien qu'à ses propres enfans, et me promettant qu'il monterait à cheval de nuit et de jour pour mon service. Ce pauvre gentilhomme eut le malheur, pendant qu'il était shériff, de perdre deux de ses neveux qui, comptant sur leur crédit auprès de leur oncle, furent tués par sa garde qu'ils voulurent forcer, en dépit de l'ordre qu'a-

vait donné leur oncle de ne laisser passer personne qui n'eût été sévèrement examiné. Sur le chemin de Winchester, un M. Fisher que j'avais connu, et qui était devenu depuis officier du Roi, vint me saluer et me demander comme je me portais. Je répondis que je me portais aussi bien que pouvait faire un homme dans ma condition. « Quoi? répliqua-t-il alors, j'espère qu'on vous traite honnêtement. Ne le fait-on pas? Oui, dis-je, fort honnêtement. » Sir Francis Doddington l'ayant entendu, le trouva si mauvais, qu'il lui fit ôter ses armes sur-le-champ, lui disant qu'il était bien hardi de s'ingérer à prendre soin de sa conduite à l'égard de son prisonnier. Arrivé à Winchester, je demeurai à l'auberge jusqu'à ce qu'on eût donné un logis à sir Francis, dans le quartier duquel je logeai, comme il me l'avait promis tant que je serais son prisonnier. La plupart des officiers qui étaient aux environs de la ville vinrent me voir à l'auberge, et plusieurs me pressèrent de conversation; je m'excusai de leur répondre à cause de la situation dans laquelle je me trouvais, principalement sur la justice de notre cause; mais eux persistant encore à me pousser, je me crus obligé de soutenir que la nécessité nous avait obligés de prendre les armes pour défendre notre religion et nos libertés; quelques uns d'eux qui étaient entièrement prévenus pour leur parti, ayant rencontré en se retirant un de mes parens, le colonel

Richard Manning, qui, bien que papiste, commandait un régiment de cavalerie au service du Roi, ils lui dirent qu'ils venaient de voir le plus hardi rebelle qu'ils eussent jamais vu. Le colonel étant venu me visiter, m'apprit ce qu'on lui avait dit, et me conseilla, quelque chose que je pensasse, de ne pas m'expliquer si librement avec eux, de peur qu'ils ne me jouassent quelque mauvais tour. Le lendemain au matin, avant que de partir pour Oxford, sir Francis Doddington me mena chez sir Ralph Hopton. Comme c'était le quartier du général, nous y trouvâmes la plupart des principaux officiers de l'armée. Après que le général m'eut salué, il me demanda comment j'avais pu me résoudre, moi qui étais gentilhomme, à porter les armes contre mon Roi? Je répondis que je croyais pouvoir justifier ce que j'avais fait par les lois divines et humaines. « Je vois bien, dit-il alors, « que vous êtes si arrêté dans vos principes, qu'il « n'y a pas d'apparence que je pusse vous ramener « par le raisonnement; mais je prierai l'archevêque « d'Armagh de se donner la peine de vous parler « quand vous serez à Oxford; et s'il ne peut rien ob« tenir de vous, je ne sais pas qui le pourra. » Cet évêque était très-savant et en grande réputation de piété; cependant un homme m'assura, comme le tenant de M. Bernard de Batcomp, que celui-ci l'ayant vivement pressé de dire de bonne foi au Roi ce qu'il pensait au sujet de la dispute qui était

entre lui et le parlement, touchant l'épiscopat, qu'il savait que le prélat n'approuvait pas, et lui ayant représenté qu'il rendrait par là un grand et important service à l'Église de Dieu, l'évêque avait répondu, que, s'il faisait ce que M. Bernard lui proposait, il se ruinerait lui et sa famille, et qu'il avait un fils et beaucoup de dettes. Ainsi les raisons dont d'autres s'étaient inutilement servis contre moi, ne devaient probablement pas faire plus de fruit, venant de la part d'un évêque qui, dans une affaire de cette conséquence, avait été détourné de son devoir par des considérations si basses et si sordides.

Le lendemain, j'arrivai à Oxford, sous l'escorte d'un parti de cavalerie, commandé par le capitaine-lieutenant de sir Francis Doddington. Nous nous reposâmes quelque temps à une maison près de l'église de Christ, en attendant les ordres du Roi à mon égard. J'y fus visité par deux personnes fort zélées à justifier la cause du Roi, et à condamner celle du parlement. Ces deux hommes étaient deux Irlandais papistes, envoyés en Angleterre par les rebelles d'Irlande, pour traiter avec le Roi sur le secours qu'il leur demandait contre le parlement. Je le sus, quelque temps après, de l'un d'eux nommé Callaghan O'Callaghan, lorsqu'avec la brigade commandée par le lord Muskerry, il me rendit les armes en Irlande. Le Roi, regardant les hommes de cette sorte comme ceux

en qui il devait avoir le plus de confiance, donna la présidence de Munster, vacante par la mort de sir William Saint-Ledger, au lord Muskerry, rebelle irlandais. Le lord Inchiquin, gendre de sir William, qui sollicitait cette présidence et prétendait y avoir droit, trouva cela si mauvais, que le lord Broghill, à ce que j'ai su depuis, ne trouva pas beaucoup de difficulté à le porter à se déclarer pour le parlement, qui, sur cela, le fit, de son côté, président de Munster. En cette qualité, il rendit plusieurs grands services contre les Irlandais, sur lesquels il fit un butin considérable, n'épargnant pas même ses parens, qu'il faisait pendre sans distinction, quand il les trouvait en faute. Ayant assemblé une armée, il marcha vers le comté de Tipperary; et, apprenant que plusieurs prêtres et gentilshommes des environs de Cashel s'étaient retirés dans l'église avec leurs effets, il les fit attaquer, et, les ayant pris d'assaut, il en fit passer trois mille au fil de l'épée, tirant les prêtres de dessous l'autel, tant est forte l'ambition quand une fois elle s'empare de l'esprit des hommes.

Environ ce temps-là, sir Edward Dering quitta le quartier du Roi à Oxford, et vint se remettre entre les mains du parlement à Westminster; ayant été examiné par la chambre des communes, il dit, que, depuis la suspension

d'armes conclue avec les rebelles d'Irlande, voyant tant de papistes et d'Irlandais dans l'armée du Roi, et ses conseils entièrement gouvernés par eux, sa conscience n'avait pu lui permettre de demeurer plus long-temps dans le parti du Roi, et qu'il était venu se mettre à la merci du parlement et composer pour sa faute, en conséquence de la déclaration des chambres. Il fut reçu à composition, et il y eut ordre de procéder de la même manière à l'égard de ceux qui tiendraient la même conduite. Sur cela, le comte de Westmoreland et plusieurs autres se présentèrent au parlement et demandèrent à être reçus à jouir du bénéfice de leur demande en composition.

Pendant que j'attendais à Oxford le bon plaisir du Roi, le capitaine qui m'y avait conduit me manda qu'il avait ordre de me mettre entre les mains de M. Thorpe, gouverneur du château. Le capitaine, faisant semblant d'être fort de mes amis, m'avertit que M. Thorpe me prendrait mes habits, mon argent et tout ce que j'avais sur moi d'effets disponibles, et me conseilla de lui laisser tout cela, avec promesse de me l'apporter le lendemain. Comme je ne me défiais point de son dessein, je lui laissai mon manteau, mon argent et quelques autres choses; mais il emporta tout cela le lendemain, sans que je pusse jamais en avoir justice, quoique j'écrivisse à sir Francis

Doddington pour me plaindre de cette trahison, le gouverneur du château n'ayant pas la moindre prétention sur aucune des choses qu'on m'avait filoutées. Nos malades et blessés, ayant été retenus prisonniers, pendant quelque temps, dans la salle du château de Wardour, où un prêtre papiste, étendant les mains sur eux, les maudit trois fois dans toutes les formes, furent transférés à Bristol. Je trouvai, dans le château d'Oxford, M. Balsum et autres amis qui avaient été avec moi dans le château de Wardour, et bien d'autres encore qui y étaient retenus, à cause de leur attachement pour le parlement, entre autres le colonel Shilborn, du comté de Buckingham, le colonel Henley, du comté de Dorset, le capitaine Haley, du comté de Glocester, et le capitaine Abercrombie, écossais d'origine. J'avais un ami, en ville, qui me fournissait tout ce dont j'avais besoin. Ceux qui n'avaient pas de pareils secours furent assistés de Londres, sur une collecte de 300 livres sterling, qui avait été faite par quelques habitans de la cité, et qu'on leur fit passer. A Oxford même il ne manquait pas de gens qui contribuaient à faire subsister les prisonniers. Il y avait entre autres un docteur Hobbs, qui prêchait alors à Carfax, honnête homme du parti épiscopal, qui, après son sermon, les recommandait d'ordinaire à la charité de ses auditeurs. Les prisonniers faits par les royalistes avaient été traités

avec beaucoup de cruauté, surtout à Oxford, par un nommé Smith chargé de leur garde; mais les membres du parlement qui avaient abandonné leur poste, à Westminster, pour venir à Oxford, où ils tenaient conseil, n'ayant pas entièrement perdu l'esprit anglais, entreprirent l'examen de cette affaire et suspendirent Smith de l'exercice de sa charge, jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction sur les chefs dont il était accusé. Ils en firent remplir les fonctions par un nommé Thorpe, et envoyèrent quelques uns d'entre eux s'informer du traitement qu'on nous faisait. En ce temps, Smith eut l'ordre de me venir trouver, de m'offrir la ville pour prison, et la liberté de loger, sur ma parole, où je voudrais; mais, lui ayant demandé si, en cas que j'acceptasse son offre, j'aurais la liberté d'aller voir, quand je voudrais, mes amis qui étaient dans le château, et m'ayant répondu qu'on ne me le permettrait pas, j'aimai mieux être renfermé avec mes amis, qu'en liberté avec mes ennemis. Le lord Arundel faisait ce qu'il pouvait pour me tenir sa promesse de me faire échanger contre ses deux fils; il en pria fortement le Roi; mais, quoiqu'il eût beaucoup souffert pour son service, le Roi refusa positivement de lui accorder sa demande, disant qu'il n'avait pas besoin d'enfans. Lady Byron me vint voir et me pria de faire en sorte que son mari, qui était prisonnier à la Tour, fût échangé pour moi, et

je lui donnai, sur cela, une lettre pour ma mère, qui était alors à Londres. Ma mère, sollicitant pour cet effet le comte d'Essex notre général, en fut priée de ne plus se tourmenter pour cela, et il l'assura qu'il aurait autant de soin de moi que si j'étais son fils. Il me vint un homme de la part de sir Edward Stradling, pour m'engager à demander un échange entre nous : cet homme me dit que le Roi avait promis qu'il ne se ferait rien de cette nature, que sir Edward Stradling et le colonel Lunsford n'eussent été échangés. Le lord Willmot m'envoya un gentilhomme pour me faire savoir que le Roi lui avait accordé que je serais échangé pour sir Hugh Pollard; et que, si je voulais écrire au comte d'Essex sur cela; il lui enverrait ma lettre par un trompette; mais, comme sir Hugh était un homme très-considérable par son crédit et sa capacité, et que je trouvais l'échange fort inégal, je proposai à notre général de mettre une autre personne avec moi, pour que nous fissions ensemble l'équivalent. Pendant que j'attendais la réponse du général, nous eûmes avis que la plus grande partie de notre infanterie, qui était devant Newark, sous le commandement de sir John Meldrum, digne écossais, avait été défaite et faite prisonnière par le prince Robert; mais cette perte fut compensée, jusqu'à un certain point, par la victoire remportée à Cherington, dans le Hampshire, par nos troupes, sous le

commandement de sir William Waller, qui battit les royalistes commandés par sir Ralph Hopton. Le nombre était assez égal de part et d'autre, et la victoire demeura douteuse durant la plus grande partie du jour; mais enfin les ennemis furent rompus et mis en fuite. Si l'on avait bien profité de cette victoire, la dispute eut été bientôt décidée dans l'ouest; mais nous n'étions pas encore assez heureux pour savoir tirer parti de nos avantages, et il arriva par notre négligence que nous n'en recueillîmes presque d'autre fruit que de nous rendre maîtres de la campagne, et l'honneur de la victoire. Cependant les ennemis perdirent dans le combat quelques uns de leurs principaux officiers, entre autres le lord John, frère du duc de Lenox, sir Edward Stawell, le colonel Richard Manning, dont on a déjà parlé, et ce Smith, qui avait été fait chevalier par le Roi, pour avoir repris son étendard des mains de M. Chambers, secrétaire du comte d'Essex. La bataille de Cherington se donna le 29 mars 1644, quinze jours après que le château de Wardour se fut rendu: si j'avais pu tenir jusqu'à ce temps-là, j'aurais été secouru. Les officiers ennemis venaient au château d'Oxford solliciter les prisonniers de se ranger sous leurs ordres; mais, voyant qu'ils ne gagnaient rien, ils cessèrent bientôt leurs sollicitations. Après trois semaines de prison à Oxford, il fut accordé que je serais échangé, et le

comte d'Essex témoigna en cela beaucoup de générosité et d'empressement, comme il l'avait promis à ma mère. En effet, de peur qu'on ne fît souvenir le Roi de la promesse qu'il avait faite à sir Edward Stradling, au colonel Lundsford, ou au lord Willmot, en faveur de sir Hugh Pollard, et que mon élargissement ne fût traversé par ce moyen, il consentit de donner ces trois pour le colonel Houghton, sir John Savil, le capitaine Abercrombie et moi. Le colonel Henley partit aussi avec nous et fut échangé pour le lieutenant-colonel Robert Sandys. Je traversai, les yeux bandés, la ville d'Oxford, et on ne m'ôta le bandeau qu'après que j'eus passé les ouvrages. Le lendemain, nous arrivâmes à Londres, où je trouvai le comte d'Essex disposé à échanger mes officiers et soldats, ce qui se fit bientôt après. M. Balsum fut échangé en même temps, et, tant qu'il vécut, il demeura avec le comte d'Essex, en qualité de chapelain. Le comte témoigna un grand désir de me donner de l'emploi dans son armée; mais le parlement, à la sollicitation des gentilshommes qui servaient pour le comté de Wilts, m'ayant nommé shériff de ce comté, et sir Arthur Haslerig m'ayant offert le grade de major dans son régiment de cavalerie, qui servait dans l'armée de sir William Waller, destinée à se rendre dans l'ouest, je l'acceptai et fis des cavaliers de mes meilleurs soldats, sir Arthur ayant, pour

cet effet, acheté cent chevaux à Smithfield. Le général prit dans sa compagnie le reste de mes gens. La mienne ne fut pas plutôt complète et pourvue des choses nécessaires, que je me rendis au régiment, qui était alors près d'Abingdon, avec sir William Waller, qui avait ordre du parlement d'aller bloquer le Roi à Oxford, d'un côté, pendant que le comte d'Essex viendrait le bloquer de l'autre. La Reine, prévoyant l'orage, se retira à Exeter, où elle accoucha d'une fille qu'elle laissa sous la garde de lady Dalkeith, et repassa en France, tant pour se mettre à couvert que pour solliciter de nouveaux secours. Sur ces entrefaites, le Roi, sortant d'Oxford, marcha vers le comté de Worcester. Le comte d'Essex donna ordre à sir William Waller de le suivre, pendant qu'il marcherait lui-même avec son armée du côté de l'ouest. Cet ordre parut fort étrange au parlement et à la plupart de nous, car il y avait apparence que ce mouvement allait désorganiser l'armée de sir William, composée, pour la plupart, de gentilshommes de l'ouest, qui avaient espéré, en y prenant part, se mettre, par là, en état de couvrir leur pays et se rendre utiles au public. Le parlement manda au général de s'en tenir à ses premiers ordres, et d'observer les mouvemens du Roi. Il leur répondit en peu de mots, et continua sa marche du côté de l'ouest. Il prit Weymouth, chemin faisant, et secourut

Lyme, qui avait soutenu un long siége. Quoique la place fût mal fortifiée, cependant les assiégés, avec le secours des matelots, avaient souvent repoussé l'ennemi et lui avaient tué beaucoup de monde en diverses sorties. Un détachement, commandé par sir Robert Pye, eut l'ordre d'aller à Taunton, qu'il réduisit à l'obéissance du parlement. L'armée du comte d'Essex s'étant avancée, celle du prince Maurice se retira plus à l'ouest. Sir William Waller, selon les ordres du général, suivit le Roi, mais ne trouva pas occasion d'engager le combat; de sorte que l'été étant presque passé, et les gentilshommes de l'ouest remarquant combien peu on avait fait pour la sûreté d'un pays auquel ils avaient tant d'intérêt, firent en sorte que sir William permît au colonel Alexandre Popham, au colonel Edward Popham, son frère, à moi et quelques autres, de retourner dans l'ouest, pour y faire des recrues et couvrir le pays. Dans cette vue, il me donna une commission pour lever un régiment de cavalerie, que je fus aussi chargé de commander, et dans lequel j'eus la permission de faire entrer ma compagnie. Nous ne fûmes pas plutôt arrivés dans le Wiltshire, qu'on nous pressa instamment d'aller au secours du major Wansey, que l'ennemi tenait assiégé dans Woodhouse, terre que M. Arundel, frère du lord Arundel de Wardour, avait autrefois achetée de mon père. Apprenant, à notre ap-

proche, que les ennemis s'étaient retirés, nous fîmes halte un jour ou deux aux Devizes; là, ayant eu avis que les ennemis étaient revenus dans la place, nous nous mîmes en marche sur-le-champ, et arrivâmes la nuit même à Warmister. Nous envoyâmes de là un parti, d'environ quarante chevaux, pour avoir des avis certains de l'état des ennemis. Ce parti fut rencontré à Warmister-Heath, par un autre parti des ennemis, à peu près égal en nombre. Ils se battirent; les nôtres s'en retournèrent avec quelques prisonniers, et nous rapportèrent que les ennemis ne s'étaient retirés de Woodhouse que pour se renforcer, afin d'être mieux en état de pousser leur entreprise, pour laquelle sir Ralph Hopton était arrivé de Bristol avec mille chevaux. Le lendemain au matin, un parti de cavalerie ennemie vint se présenter sur la bruyère, pour nous obliger à les charger, afin de nous attirer, en lâchant pied, vers un corps de cavalerie qui marchait à notre gauche entre les haies, pour tâcher de donner sur notre arrière-garde; mais, soupçonnant leur dessein, nous demeurâmes dans nos postes; et, vers midi, voyant que nous n'étions pas en état d'exécuter le projet qui nous avait fait venir, nous nous retirâmes du côté de Salisbury. Nous ne fûmes pas plutôt sur les Dunes, que nous découvrîmes la cavalerie ennemie qui entrait dans la ville; cela ne nous em-

pêcha pourtant pas de continuer notre marche, et d'observer les ennemis du mieux qu'il nous fut possible. Pour cet effet, je me tins à l'arrière-garde, et les aperçus qui gravissaient les collines assez près de nous; j'en donnai avis au colonel Alexandre Popham, et lui dis que, comme ils me paraissaient être au moins quatre contre un, je croyais qu'il n'était pas de la prudence de hasarder le combat; mais il me répondit que, puisque nous étions si proches, nous ne pouvions pas reculer avec honneur, et je lui promis de ne le pas abandonner. Là-dessus, il réunit tout son détachement en un seul corps, composé de près de cent hommes, en comptant les officiers réformés, et j'en fis un autre de ma compagnie, d'environ le même nombre. Comme, dans l'incertitude de l'événement, j'avais fait prendre les devans à mon cheval de somme et à mes chevaux de main, je fus obligé de piquer après eux pour prendre mon armure qu'ils emportaient, ayant donné ordre à mes gens de ne pas branler que je ne fusse de retour; ce qu'ils observèrent ponctuellement. En revenant, je rencontrai le colonel Popham et ses gens qui fuyaient, et, lui ayant demandé la cause de ce changement de résolution, il répondit qu'il n'y avait pas moyen d'en venir aux mains. Je trouvai mes gens fermes à l'endroit où je les avais laissés, et les ennemis marchant à eux en douze corps, dont chacun paraissait aussi

gros que le nôtre. Je les remerciai d'avoir obéi à mes ordres, et leur dis que, s'ils continuaient, je ne doutais pas, moyennant l'assistance de Dieu, que je ne les tirasse d'affaire. Pour cet effet, j'envoyai devant mon étendard, sous l'escorte de dix cavaliers d'élite, et puis je commençai ma retraite avec le reste; mais, voyant que quelques uns de mes gens commençaient à piquer, je me mis à leur tête pour leur faire voir que je pouvais piquer aussi bien qu'eux; mais je leur dis, en même temps, que, s'ils voulaient faire ferme, je conduirais l'arrière-garde. Par ce moyen, je parvins à les faire tenir ensemble, et cela contribua beaucoup à leur salut. La plus grande partie de l'autre compagnie suivit le colonel Edward Popham à Salisbury; mais le colonel Alexandre, son frère, suivi d'environ six cavaliers, quitta le chemin et se retira à Poole. Après que nous eûmes fait trois milles, un de mes cavaliers tomba de cheval, et l'animal s'étant échappé, l'homme se trouva en grand danger d'être tué par les ennemis qui nous poursuivaient; pour prévenir ce mal, je le pris en croupe derrière moi, et son cheval, qui suivait la compagnie, fut repris fort à propos, bientôt après, sur le haut d'une montagne : je dis fort à propos, car mon cheval était tellement épuisé d'une charge si extraordinaire qu'il ne pouvait plus galoper; mais, le soldat remontant sur le sien, le mien eut bientôt repris haleine et

retrouvé ses forces. Les ennemis vinrent deux à trois fois nous demander le mot, et furent toujours repoussés jusqu'à leur corps de troupe. La dernière fois, un de leurs officiers reçut un coup de feu, ce qui les rendit plus réservés à s'approcher de nous. Plusieurs de nos chevaux étant rendus, je commandai aux cavaliers de leur passer l'épée au travers du corps, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains des ennemis, et de se sauver ou dans les blés, ou dans les villages par où nous passions. Plusieurs échappèrent par ce moyen ; mais quelques uns furent tués, de sang-froid, par des officiers ennemis, après qu'on leur avait donné quartier et promis la vie. J'arrivai enfin à Salisbury, avec environ trente cavaliers, où des gens mal affectionnés pour le parlement, nous voyant arriver, firent une grande huée, bien joyeux de notre défaite, qu'ils avaient apprise par quelques uns de nos fuyards, qui avaient traversé la ville une heure auparavant. De là, je continuai ma marche vers un lieu nommé Muttonbridge, sur l'un des côtés duquel est une chaussée d'environ trois pieds de large, où je fis halte. Je donnai ordre à mes gens de continuer leur retraite du côté de Southampton, et, retenant avec moi quelques uns des mieux montés, je défendis, durant quelque temps, ce défilé. Quoique les ennemis nous poursuivissent jusqu'à White-Parish, qui est à vingt milles du

lieu où ils avaient commencé de nous poursuivre, ils ne nous prirent plus personne après cette halte, à laquelle nous les avions obligés; de sorte que j'arrivai sain et sauf à Southampton avec le reste. Deux jours après que je fus arrivé à Southampton, le colonel Norton reçut avis que les ennemis se préparaient à envoyer quelques troupes, pour chasser les nôtres qui assiégeaient Basinghouse. Il était devant Winchester quand il reçut cette nouvelle, et, résolu de marcher avec sa compagnie au secours des assiégeans, il me pria de tenir sa place à Winchester, avec la mienne, jusqu'à son retour. Quoique mes gens fussent fort harassés, ne voulant me refuser à rien de ce que demandait le service public, je me mis en marche pour Winchester, et, pour faire voir à ceux du château qu'ils n'avaient pas la liberté de ravager le pays, je rangeai ma compagnie en face d'eux. Là-dessus ils firent sortir ce qu'ils avaient de cavalerie, pour escarmoucher avec nous, et, remarquant entre les autres M. William Neale, que je connaissais pour avoir été mon camarade d'école, je l'appelai et lui dis que j'étais fâché de le voir là; mais que, puisqu'il y était, je voulais faire un coup de pistolet avec lui. Comme je piquais vers lui dans cette intention, il se retira vers son parti, et là, faisant une pause, il me dit d'approcher, ce que je fis; mais il se retira

encore sous son infanterie, et un de ceux qui étaient avec lui, ayant mis pied à terre, tira un coup de mousquet chargé de deux balles, dont l'une donna dans le ventre de mon cheval, et l'autre dans ma cuirasse, à demi pouce du bord d'en bas. Mon cheval me servit pour me retirer, mais il mourut dans la nuit. Comme mes gens étaient dans un grand dénûment, et que ce service ne me regardait pas personnellement, je crus qu'il était de mon devoir de retourner dans le Wiltshire, où j'avais espérance de trouver plus de moyens de me refaire, que dans le Hampshire, où je n'avais point de parens. Je fis dire au colonel Norton de prendre soin de ce qu'il y avait à faire à Winchester, et me mis en route pour Salisbury, à la tête de quatre-vingts chevaux. Comme cette ville avait triomphé de notre défaite, je crus qu'il était fort à propos de nous y pourvoir de ce qui nous manquait. Pour cet effet, je me procurai une liste de tous les mal affectionnés, et leur fis dire qu'ils eussent sans délai à nous donner entre eux 500 livres sterling, pour recruter et payer ma compagnie, qui n'avait rien reçu depuis qu'elle était entrée en campagne. La ville me fit beaucoup d'excuses, et m'engagea enfin à me contenter de 200 livres sterl., dont je payai et recrutai ma compagnie. Après en avoir disposé de la manière que je crus la plus utile

au service du pays, j'allai à Londres pour compléter mon régiment et pour acheter des armes, et toutes les choses qui m'étaient nécessaires.

Cependant sir Francis Doddington avait fait pendre, sous prétexte de désertion, les deux hommes pris, comme je l'ai dit, à Wardour; et ayant fait amener quelques pièces d'artillerie devant Woodhouse, il fit une si large brèche à la muraille, que les assiégés furent forcés de se rendre à discrétion; mais ils trouvèrent peu de grâce, car ils furent dépouillés sur-le-champ de tout ce qu'ils avaient sur eux; et sir Francis Doddington, ayant appris par un nommé Bacon, ministre de la paroisse, qu'un des prisonniers l'avait menacé, lui Bacon, de piquer dans son jupon, comme il l'appelait, pour lui apprendre à se servir de la liturgie, sir Francis donna à ce malheureux tant et de si grands coups sur la tête, qu'il la lui cassa, et le jeta par terre évanoui. Il ne fut pas plus tôt revenu de son évanouissement, qu'il fut marqué pour être un des douze que sir Francis avait promis à sir William Saint-Ledger de faire pendre, par représailles des six rebelles Irlandais que le colonel Sydenham avait fait exécuter à Warum, suivant l'ordre qu'il avait reçu du parlement de ne leur faire aucun quartier. Ces douze, qui étaient drapiers pour la plupart, furent pendus au même arbre; mais la corde de l'un d'eux s'étant rompue, il demanda

d'en être quitte pour ce qu'il avait souffert, ou qu'il lui fût permis de disputer sa vie contre deux de ceux qui voudraient lui prêter le collet. Nonobstant tout cela, on le fit pendre pour la seconde fois; et on n'en serait pas demeuré là, si sir Ralph Hopton n'eût envoyé ordre de mettre un terme à cette boucherie.

Le Roi, après avoir parcouru le pays pendant quelque temps, jugea à propos de revenir à Oxford, et s'y étant renforcé de quelque infanterie, il escarmoucha à Cropredy-Bridge avec l'armée de sir William Waller; mais ils ne se firent pas grand mal de part ni d'autre, et le Roi se mit en marche pour l'ouest, afin de faire sa jonction avec les troupes qu'il y avait sous le commandement du prince Maurice.

La première fois que je pris les armes sous l'autorité du parlement pour la défense des droits et des libertés de ma patrie, je n'aurais pas cru qu'une entreprise si bonne et si nécessaire pût être accompagnée de tant de difficultés; mais l'expérience m'ayant fait connaître quels puissans intérêts au dedans et au dehors se ralliaient pour combattre notre cause, combien était forte l'union formée contre elle entre les papistes et le parti épiscopal, le grand nombre de gens qui dépendaient du Roi, et ne pouvaient sans lui, ni s'avancer ni subsister; combien de grands seigneurs et de gentilshommes consentaient à favo-

riser les desseins arbitraires, pourvu qu'ils en reçussent le pouvoir d'opprimer leurs inférieurs; considérant de plus la grande corruption de la nation, je demeurai convaincu que j'avais mal jugé, et je fus plus surpris que le parlement eût trouvé tant d'amis pour le secourir dans ses justes et légitimes desseins, que je ne l'avais été du grand nombre de ceux qui avaient pris les armes contre lui. Je me confirmai de jour en jour dans cette pensée en voyant les étranges divisions qui déchiraient notre propre parti, où chaçun tâchait d'étendre sa puissance par des pratiques factieuses, dont l'ambition était le principe, sans se faire scrupule d'entraver et de ruiner ainsi la cause commune. J'en ai fait l'expérience en mon particulier, et j'ai eu cela de commun avec d'autres qui faisaient plus de figure que moi. En effet, quoique mes compatriotes eussent porté le parlement en mon absence à me faire shériff du comté de Wilts, et se fussent engagés à lever un régiment pour moi, cependant, comme je refusai de remettre la première commission que j'avais reçue de sir William Waller, et d'en prendre une nouvelle du comte d'Essex (1), celle que j'avais déjà de sir William m'obligeant d'obéir à ce comte,

---

(1) D'après les ordres donnés à l'occasion du raccommodement passager du comte d'Essex et de sir William Waller. (*Note de l'Editeur.*)

comme si je l'eusse immédiatement reçue de lui, ceux de mes compatriotes qui étaient de la faction du comte d'Essex m'empêchèrent de former mon régiment, et retinrent les armes qui avaient été achetées pour cela, protégeant contre moi mon major à qui j'avais procuré cette charge, et nous retenant notre paye; de sorte que, ni moi ni mes gens, n'avions pour appui de notre fidélité à notre cause, que l'attachement qu'elle nous inspirait. Cependant nous ne manquions pas de faire le meilleur usage qu'il nous était possible de toutes les occasions qui se présentaient, de rendre service à la patrie; car ayant eu avis qu'on avait mis garnison dans la maison du lord Sturton, et dans celle de sir Ralph Hopton à Witham, je marchai de nuit d'abord à la maison de Sturton, que l'on défendit contre nous, jusqu'à ce qu'ayant été chercher chacun des fagots que nous entassâmes contre les portes, nous y mîmes le feu et brûlâmes une des chambres du château. Ceux qui tenaient la maison, se sauvèrent par une porte de derrière dans le parc sans être aperçus, à cause de l'obscurité de la nuit. Après avoir mis cette place hors d'état de défense, nous prîmes au plus vite la route de Witham, où nous trouvâmes dans le parc près de cent pièces de bétail qui appartenaient à sir Ralph Hopton, et qui servirent à payer mes gens. Ceux qui étaient dans la maison désirèrent composer, et demandèrent

la liberté de s'en retourner chez eux, ce qui leur fut accordé à condition de laisser leurs armes, et de s'obliger à ne mettre plus garnison dans la place avant de quitter le pays. J'emportai ma tapisserie, mes tableaux, mes meilleurs lits, et autres choses que les domestiques de mon père avaient si bien cachées au commencement de la guerre, dans un lieu secret de ma maison, qu'elles échappèrent aux recherches des ennemis qui avaient pillé tout ce qui leur était tombé sous la main, avaient brisé les fenêtres, emporté le plomb, et défoncé une partie des planchers de la maison. Durant le séjour que je fis à Londres, les troupes que j'avais laissées dans le pays prirent un peu de laine et autres choses aux lords Cottington, Arundel et autres, qu'ils vendirent et dont ils se partagèrent l'argent. Il fut pris au lord Cottington, entre autres choses, un cheval qui m'avait été enlevé au château de Wardour.

Le lord Fairfax, le comte de Manchester et les Écossais, assiégèrent York défendu par le comte de Newcastle qui en était gouverneur, et avait dans la place une garnison de six à sept mille fantassins sans compter la cavalerie. On passa quelque temps devant la place, après quoi le prince Robert arriva avec environ huit mille hommes, et obligea les nôtres à lever le siége. Ils joignirent leurs forces, résolus d'observer les mouvemens du prince et de lui livrer bataille si

l'occasion s'en présentait. Mais pour se rafraîchir et se pourvoir des provisions qui leur manquaient, ils marchèrent du côté de Tadcaster. Si le prince Robert qui s'était acquis assez de gloire d'avoir secouru York à la vue de trois généraux, eût pu se contenter de cela et se retirer sans combattre, comme il le pouvait, sa réputation aurait grossi son armée comme une boule de neige se grossit en roulant. Mais regardant ce succès comme rien s'il ne l'obtenait pas tout entier, il voulut, contre l'avis de plusieurs de ceux qui l'accompagnaient, forcer ses ennemis à combattre; son aile gauche chargea notre droite composée d'Anglais et d'Écossais, et la mit dans une déroute si générale, que les trois généraux du parlement lâchèrent le pied, et s'enfuirent du côté du château de Cawood. Notre aile gauche commandée par le colonel Cromwell, ne sachant rien de la déroute de la droite, chargea la droite des ennemis commandée par le prince Robert, qui avait gagné un terrain avantageux à Marston-Moor, où il avait fait élever une batterie. Le capitaine Walton, fils de la sœur de Cromwell, y fut blessé d'un coup de feu dans le genou. Sur cela le colonel Cromwell fit venir deux pièces de campagne pour incommoder les ennemis, et commanda deux régimens d'infanterie pour les garder. Comme ils étaient en marche pour se rendre à leur poste, ils furent chargés par l'infanterie de

l'aile droite des ennemis, qui fit grand feu sur eux de derrière les fossés. Les deux corps n'avaient fait jusque-là que se regarder, mais alors chacun venant au secours des siens, le combat s'engagea tout-à-fait. La cavalerie combattit de part et d'autre avec la dernière bravoure. Les cavaliers ayant tiré leurs pistolets se les jetèrent à la tête, et mirent l'épée à la main. Les royalistes étaient encouragés par la victoire de leur aile gauche, et ceux des parlementaires qui tenaient sur le champ de bataille, n'en étaient pas découragés puisqu'ils ne le savaient pas; de sorte que chacun faisait de son mieux pour remporter la victoire, qui, après un combat opiniâtre, se détermina enfin pour Cromwell. L'aile droite des ennemis fut entièrement défaite et mise en fuite, comme l'avait été celle du parlement. Notre cavalerie poursuivit les fuyards, et en fit un grand carnage. L'aile gauche des ennemis qui revenait de la poursuite des nôtres, reprit son premier terrain croyant avoir remporté une victoire complète, et ne sachant rien de ce qui venait d'arriver au prince Robert; mais avant qu'elle eût le temps de se mettre en ordre, elle fut chargée et entièrement défaite par le corps de réserve de Cromwell. Le prince Robert, après la défaite de notre aile droite, croyant avoir tout gagné, écrivit au Roi la nouvelle de sa victoire. Sur quoi les cloches furent sonnées, et des feux de joie faits à

Oxford. Sir Charles Lucas, les majors-généraux Porter et Tilyard, et plus de cent autres officiers, furent faits prisonniers par les troupes du parlement. Les ennemis perdirent toute leur artillerie, grand nombre d'armes, et quantité de munitions et de bagage. L'étendard du prince Robert aux armes palatines, fut aussi pris avec plusieurs autres étendards et drapeaux. Quinze jours après cette bataille, qui se donna le 16 juillet 1644, la ville d'York se rendit par composition à l'armée du parlement; et le comte de Newcastle qui avait eu un démêlé avec le prince Robert avant le combat, démêlé qui avait été suivi de paroles que le comte eut de la peine à digérer, quitta bientôt l'Angleterre, et le prince se retira à Bristol.

Le comte d'Essex avait marché avec son armée dans le comté de Cornouailles, mais je n'ai jamais pu savoir à quel dessein, car les ennemis y étaient déjà dispersés. Quelques uns prétendirent que c'était le lord Roberts qui lui avait persuadé d'y aller pour lui donner la facilité de recueillir ses rentes en ce pays-là. Sur cela le Roi mit en campagne tout ce qu'il avait de troupes à Oxford, dans le dessein de les joindre avec quelques autres qu'il avait dans l'ouest. Cette jonction donnant au parlement lieu de craindre que l'armée du comte d'Essex ne fût en danger, on envoya ordre à sir William Waller d'observer les mouvemens du Roi; mais, soit mécontentement de

ce qu'on avait négligé de le secourir aux Devizes, ou qu'il regardât comme un affront l'ordre qu'on lui donnait de suivre le Roi, après celui qu'on lui avait déjà donné d'aller commander dans l'ouest, ou qu'il fût aigri par quelque autre raison, ce que je ne saurais dire, il est certain qu'il ne suivit pas le Roi dans sa marche avec autant de soin et de diligence qu'il eût été nécessaire. Cependant le lieutenant-général Middleton, qui servait alors sous sir William Waller, fut envoyé avec un détachement de cavalerie au secours du comte d'Essex; mais il se tint si loin de lui, qu'il lui fut de peu de secours. Le comte d'Essex ne fit pas non plus toute la diligence qu'il aurait dû faire pour obliger le Roi à livrer bataille avant sa jonction avec les troupes de l'ouest, ou pour le combattre après cette jonction; tout ce corps ensemble n'étant pas de beaucoup supérieur au nôtre pour le nombre, supposé qu'il le fût, et étant fort inférieur à nous en courage et en affection pour la cause qu'il défendait. Mais le comte d'Essex et le lord Roberts, après avoir mené l'armée dans un coin de Cornouailles, se retirèrent sur les vaisseaux que le comte de Warwick tenait à portée des mouvemens de leurs troupes. Ainsi abandonnée, la cavalerie, sous le commandement de sir William Balfour, passa l'épée à la main au travers des ennemis; l'infanterie demeura avec l'artillerie aux environs de Bodmin sous le com-

mandement du major-général Skippon (1). Vers la fin de septembre 1644, elle fut contrainte de composer du mieux qu'elle put; il fut convenu qu'elle laisserait ses armes et son artillerie, et serait conduite jusqu'aux quartiers du parlement avec tout ce qui lui appartenait; mais avant que

---

(1) Skippon, entouré de tous côtés par l'armée du Roi, et au milieu d'un pays déclaré contre le parlement, assembla son conseil de guerre. « Messieurs, dit-il, vous voyez que « notre général et la plupart de nos principaux officiers « ont jugé à propos de nous quitter, que notre cavalerie est « partie, qu'on nous a laissés seuls à nos propres forces. « Ce que j'ai à vous proposer est ceci : nous avons le même « courage que notre cavalerie, le même Dieu pour nous se- « conder; nous pouvons donc faire le même essai de notre « fortune, et tenter comme elle de nous ouvrir un chemin « à travers nos ennemis; et comptez qu'il vaut mieux mou- « rir avec honneur et fidélité, que de vivre déshonoré. » La grossière éloquence de Skippon, ordinairement si puissante sur les soldats, manqua son effet sur les officiers dont se composait le conseil de guerre. Ils refusèrent la chance qu'il leur offrait, et furent d'avis de prêter l'oreille aux ouvertures indirectes de capitulation qui leur avaient déjà été faites. Le parlement perdit, dans cette occasion, quarante pièces de canon, des munitions en proportion, et les armes de neuf mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Skippon, voyant ses soldats pillés par les troupes royales, alla droit au Roi se plaindre d'une infraction contraire, dit-il, *à son honneur et à sa justice*. Le Roi donna des ordres plus sévères. (*Mémoires* de Whitelocke, pag. 98.) (*Note de l'Editeur.*)

de sortir des mains de l'escorte, la plus grande partie se trouva sans habits, et arriva en cet état à Portsmouth, où elle trouva le comte d'Essex son général.

Le parlement les fit incontinent habiller et armer tout de nouveau, et la cavalerie s'étant fait passage, comme on a dit, l'armée fut bientôt recrutée, presque personne n'ayant pris parti avec les ennemis. Le comte de Manchester et sir William Waller eurent ordre de marcher avec leurs forces à l'ouest de Londres, tant pour soutenir le comte d'Essex, si l'occasion s'en présentait, que pour arrêter la marche des ennemis, s'ils se mettaient en devoir de s'approcher de la ville. Le Roi quitta l'ouest triomphant, comme on s'y était attendu. Sir William Waller était campé à Basingstoke, d'où je reçus une lettre de lui par laquelle il me priait d'aller à son secours. En conséquence, je me mis en marche avec quelques cavaliers et dragons, levés par le major Wansey, à qui le comte d'Essex avait donné ordre de demeurer avec moi. Je reçus ordre en chemin, du comité des deux royaumes, de m'approcher de lui avec les forces que j'avais. Nous en fûmes très-bien reçus, parce que nous faisions un corps d'environ cinq cents chevaux, et d'autant mieux reçus, qu'on avait eu peur que nous n'eussions été pris en route par les ennemis qui étaient effectivement campés sur notre passage. Cependant

nous passâmes de nuit sans aucune difficulté, et joignîmes nos amis sains et saufs. Un jour ou deux après, notre armée s'avança du côté de Newbury, dont les ennemis s'étaient emparés. Le comte d'Essex étant indisposé et hors d'état de servir, le comité des deux royaumes envoya quelques uns de ses membres pour avoir soin qu'on prît contre l'ennemi tous les avantages qu'on pourrait, et pour prévenir entre nous les contestations au sujet du commandement ou de toute autre chose. La rivière qui traverse la ville défendait l'ennemi du côté du midi, de sorte que nous ne pouvions aller à lui. Au nord-ouest et à la portée du canon, était le château de Dennington où les ennemis avaient garnison; ainsi nous ne pouvions approcher de la ville que du côté du nord-est où les ennemis avaient élevé une redoute, et garni de fantassins quelques maisons situées au dehors. Le terrain entre le fort et la rivière était marécageux, plein de fossés, et impraticable. Au nord du grand chemin il y avait une maison forte, bâtie en pierres, qui appartenait à M. Doleman; elle était entourée d'un rempart de terre, dont les ennemis étaient aussi les maîtres; ainsi tout ce qu'on put faire le premier jour, ce fut d'escarmoucher par petits partis, lorsque les ennemis trouvèrent à propos de venir à nous. De notre côté nous avions l'avantage d'une colline qui servait, à un certain point, à nous couvrir. Nous y

mîmes quelques unes de nos pièces de campagne que nous fîmes jouer sur les ennemis, qui nous répondirent avec le canon de la place. L'après midi, ils amenèrent deux de leurs canons de l'autre côté de la rivière, dont ils firent feu sur ceux des nôtres qui étaient sur le flanc de la colline, et que rien ne garantissait de ce côté. Mon régiment qui était de garde ce jour-là, fut le plus endommagé. On y tua entre autres mon cousin Gabriel Ludlow, qui y servait avec le grade de cornette, et qui s'était si bien conduit à la défense du château de Wardour. Il ne mourut pas sur la place, en sorte qu'on le fit transporter hors de la portée du canon, et qu'un chirurgien vint sonder ses plaies; il se trouva qu'il avait le ventre percé, les boyaux déchirés, l'os de la hanche fracassé en morceaux, et une balle dans l'os. Nonobstant tout cela, le sens lui revint, quoique le chirurgien ne le voulût pas panser, le regardant comme un homme mort; cet accident me causa une grande peine, parce qu'il m'avait témoigné beaucoup d'affection, et donné de grandes espérances qu'il serait utile au public. En cet état il me pria de l'embrasser, ce que je ne fis pas d'abord, croyant qu'il ne savait ce qu'il disait; il me pria pour la seconde fois de lui faire cette faveur. Cela m'ayant fait connaître qu'il avait le jugement libre, je l'embrassai, et il mourut au bout de quelques instans, après m'avoir recommandé de prendre

soin de sa mère, de ses frères, et de ses soeurs. Les ennemis s'étant mis à couvert, comme j'ai déjà dit, nous fûmes contraints de partager notre armée, dans le dessein de les attaquer du côté du nord de la place, par le château de Dennington, où la plupart de nos fantassins qui donnèrent, étaient de ceux qu'ils avaient dépouillés depuis peu dans le comté de Cornouailles. Ce traitement dont ils avaient la mémoire toute récente, fut cause qu'ils chargèrent avec tant de vigueur qu'ils poussèrent jusques à leurs canons, mirent leurs chapeaux sur la lumière, et donnèrent avec tant de fureur, qu'ils enfoncèrent tout ce qu'ils trouvèrent devant eux; les ennemis abandonnant le terrain furent forcés de se retirer sous le château de Dennington, et de laisser plusieurs pièces de canon, outre plusieurs des leurs qui furent tués ou faits prisonniers. Ceux des nôtres qui étaient commandés par le comte de Manchester, voyant que les ennemis se retiraient en désordre de l'autre côté, crurent qu'il était de leur devoir de se faire un passage de ce côté-ci. Pour cet effet, notre cavalerie et notre infanterie se placèrent avec quelques canons dans un creux entre la maison de Doleman et la colline où nous avions d'abord placé notre artillerie. Ceux qui gardaient les petites maisons et la redoute firent grand feu sur nous; mais notre infanterie se précipita sur les maisons, et attaqua les ennemis

avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de gagner leur redoute, entre laquelle et la maison de Doleman, les nôtres continuèrent à faire feu environ une heure et demie. Mais, voyant qu'ils perdaient beaucoup de monde, et qu'il n'y avait aucune apparence de réussir, ils se retirèrent et laissèrent deux petites pièces. Pendant tout le temps que notre infanterie fut aux mains, notre cavalerie pour l'encourager, la couvrir contre la cavalerie ennemie, et la soutenir en cas qu'elle fût obligée de se retirer, demeura rangée en bataille un peu hors de la portée du pistolet des ouvrages des ennemis. On me tua plusieurs hommes et des chevaux, entre autres le mien. La nuit nous ayant séparés, j'aperçus, en me retirant, que mon major avait mis sa compagnie à couvert en arrière des autres, afin que tout le régiment ne pérît pas à une seule action. Durant la nuit les ennemis firent passer leur artillerie et leur bagage au château de Dennington, et marchèrent sur Oxford entre nos deux armées. Le lendemain au matin nous nous rejoignîmes, et poursuivîmes l'ennemi avec notre cavalerie qui formait un corps plus nombreux que je n'en eusse encore vu depuis la guerre, puisqu'elle se montait à sept mille hommes, au moins, en comptant les dragons; mais il avait tant d'avance, que nous ne pûmes jamais parvenir à l'avoir en vue, et désespérâmes de le revoir en corps cette année. Cela serait arrivé, à

mon avis, si quelqu'un des nôtres n'eût secrètement relevé son courage. Le colonel Norton ayant eu ordre de demeurer là pour bloquer Basinghouse, avec son régiment de cavalerie et quelque infanterie, demanda pour le faire avec plus de succès un renfort de troupes, et particulièrement mon régiment de cavalerie. Je n'ignorais pas ce qu'il y aurait à souffrir dans cette entreprise qui n'était pas proprement mon affaire, puisque mon régiment avait été levé par le comté de Wilts, au service duquel il était destiné; cependant, ayant reçu ordre du général de demeurer, j'envoyai mon major avec une partie du régiment dans le Wiltshire, pour la défense de ce comté, et résolus d'obéir, considérant surtout que la communication entre Londres et l'ouest était fort gênée par cette garnison.

Les ennemis contre toute attente se firent encore voir en corps près de Newbury, où était notre armée qui sortit pour leur faire tête. Il y eut quelques escarmouches; mais, dans le conseil de guerre, quelques uns des plus grands personnages de l'armée s'opposèrent à ce qu'on engageât une bataille générale. Ainsi, à la vue de notre armée deux fois plus nombreuse que celle du Roi, les ennemis, au grand étonnement de ceux qui étaient bien intentionnés pour le public, eurent le temps d'envoyer leur artillerie du château de Dennington à Oxford, sans aucune opposition. Mais à

cette époque on commençait à voir clairement que les nobles n'étaient brouillés avec le Roi qu'en attendant qu'ils pussent faire avec lui leurs conditions; les mécontentemens de la plupart n'étant fondés que sur des injures particulières, ou sur leur humeur contre la faction qui l'emportait près de lui. Quoiqu'on doive convenir que leurs intentions étaient, en prènant les armes, d'obliger le Roi à consentir qu'on remédiât aux griefs de la nation, cependant, s'il avait fallu qu'une guerre de cette nature se terminât par un traité, et que le Roi demeurât en possession de l'autorité royale, après avoir violé les lois de la manière du monde la plus outrée, et plongé la nation dans les plus grandes calamités, je ne vois pas quelle sûreté on aurait pu donner à l'avenir pour la conservation de nos droits et priviléges; ni si des gens sages auraient pu avec quelque prudence, s'engager sur les promesses du parlement, qui étant, au moins suivant l'usage, sujet à être dissous quand il plaît au Roi, est par cela même incapable de se protéger ou de protéger ceux qui prennent les armes sous son autorité. Ainsi donc, après des souffrances infinies, après avoir hasardé leurs vies et leurs biens, ils seraient retombés sous la puissance d'un ennemi irrité, qui, une fois rétabli dans sa première autorité, n'aurait jamais manqué de moyens pour se venger de tous ceux qui en défense des droits et des li-

bertés de la nation, auraient osé s'opposer à ses mesures illégales et arbitraires.

Dans le conseil de guerre dont on a parlé, les opinions furent soutenues avec tant de chaleur, qu'il s'éleva de sérieux différends entre les principaux officiers de l'armée, ce qui fit manquer une conjoncture favorable; et la saison étant fort avancée, il fallut disperser l'armée dans ses quartiers d'hiver. On ordonna aussi de lever le blocus de Basinghouse; après quoi je retournai dans le comté de Wilts. Durant l'hiver, le parlement fit fortifier Abingdon, dont le colonel Brown était gouverneur. Ce colonel qui entretenait correspondance avec le lord Digby, alors secrétaire du Roi, lui promit qu'aussitôt qu'il aurait achevé les fortifications, et reçu du parlement tout ce qui était nécessaire à la défense de la place, il la livrerait au Roi, et par ce moyen il empêcha que les troupes du Roi ne l'inquiétassent avant qu'il eût terminé son ouvrage. Mais alors, autant qu'on en peut juger par la conduite qu'il a tenue depuis, voyant que les affaires du parlement étaient en meilleur état que celles du Roi, il changea de dessein, et, pour se déclarer tout-à-fait contre le lord Digby, publia la correspondance qu'il y avait eu entre eux à cet égard. Le mécontentement qu'excita la liberté qu'on avait laissée au Roi d'emmener son artillerie fut tel que la chose n'en resta pas là; la chambre des communes en fut informée par

le colonel Cromwell, qui commandait sous le comte de Manchester, qu'il accusa de n'avoir pas fait son devoir; mais lui et ses amis tâchèrent de rejeter la faute sur d'autres, le comte d'Essex et ceux de sa faction soutenant le comte de Manchester (1). Pendant que j'étais au blocus de Basinghouse, un détachement des ennemis vint à Salisbury, sous la conduite du colonel Coke, et s'occupa à fortifier le Clos pour le Roi. Le major Wansey en ayant eu avis y alla avec les troupes que j'avais envoyées dans le Wiltshire, et ayant chargé les ennemis les obligea de se retirer avec précipitation; mais comme les portes les défendaient contre lui, il y mit le feu, se saisit de tous leurs chevaux, prit le colonel et quatre-vingts autres prisonniers, et les envoya à Southampton.

A mon retour dans le comté de Wilts, je reçus ordre du comité des deux royaumes de détacher de mon régiment tous ceux dont je pourrais me passer, et de les envoyer pour renforcer le corps que commandait le major-général Holborn, qui avait ordre d'aller dans l'ouest au secours du colonel Blake, que les ennemis tenaient assiégé à Taunton. Je détachai pour cela deux cents chevaux, et je fus obligé de me mettre à leur tête, parce que mon major, établi dans de

(1) Voir les *Mémoires* de Hollis.

bons quartiers à Deane, maison appartenant à sir John Evelyn, ne voulut pas les quitter. Les colonels Edouard Popham, Starr et Brewin, et sir Antoine Ashley, partirent de Londres avec mon détachement. Nous fûmes joints en chemin par les troupes du comté de Dorset. Quand nous fûmes près des ennemis, ma compagnie eut ordre de se saisir d'un quartier dont ils étaient en possession; mais ils le quittèrent à notre approche, et, contre notre attente, levèrent le siége bientôt après. Nous profitâmes de l'occasion pour pourvoir la place de vivres et de toutes les choses nécessaires. Cela fait, les troupes de Wilts et de Dorset retournèrent dans leurs comtés. De retour à Salisbury, j'appris que les ennemis avaient mis garnison dans Langfordhouse, qui n'était qu'à deux milles de cette place. Sur cela je résolus de fortifier le beffroi dans le Clos, pour pouvoir y tenir un petit corps qui le mît à couvert, afin d'en faire un quartier pour la cavalerie, et j'avais requis des travailleurs pour faire ce qu'il y avait à faire. Sur le soir, ayant assemblé mon régiment, pour informer mes gens de la nécessité où ils étaient dans cette conjoncture de faire leur devoir avec une diligence extraordinaire, comme aussi pour leur partager les gardes, et donner l'ordre pour cette nuit-là, je fus averti de l'approche des ennemis, et j'appris qu'ils s'étaient avancés jusqu'à Amesbury. Étant bien aise de savoir au vrai

ce qui en était, je détachai soixante chevaux sous le commandement du capitaine Sadler, le seul de mes capitaines qui fût alors au régiment, les uns s'étant absentés avec permission et les autres sans permission ; je lui donnai ordre de s'avancer vers les ennemis jusqu'à ce que, par des prisonniers ou autrement, il en eût des nouvelles certaines, et puis de s'en revenir. Je le suivis à petits pas avec le reste de mes gens, ne voulant pas rentrer dans nos quartiers sans savoir au juste la situation de l'ennemi. Le capitaine Sadler, suivant ses instructions, marcha sur Amesbury, et me fit savoir de là que les ennemis n'en étaient pas éloignés. Je lui mandai de continuer sa marche toujours d'après les mêmes avis, et, de mon côté, je continuai à le suivre avec le reste du régiment. Arrivé à Nether-Haven, je reçus avis du capitaine Sadler qu'il s'était engagé avec un parti avancé des ennemis, et qu'il ne pouvait se dégager. Cette nouvelle, à laquelle je ne m'attendais pas, et toute contraire à mes ordres, me fit aller en toute diligence à son secours, et je trouvai qu'il s'était si fort approché de la grand'garde des ennemis, qu'ils l'avaient aperçu et s'étaient rassemblés ; cependant il n'avait pas poussé sa pointe. S'il l'eût fait, il aurait aisément dispersé le poste, et empêché le reste de se réunir ; mais s'étant contenté de leur donner l'alarme, il demeura à les regarder pendant qu'ils se mettaient en bataille. J'aperçus en

arrivant qu'ils étaient en plus grand nombre que la totalité de nos gens. Cependant, ne croyant pas pouvoir reculer avec honneur, je m'avançai dans le dessein de charger le corps des ennemis avec les troupes que j'avais avec moi, car j'en avais laissé presque la moitié derrière, qui suivait le plus vite qu'il était possible. Mais, avant que d'en venir à la portée du pistolet, les ennemis firent volte-face et prirent la fuite. Alors je divisai mes troupes en deux corps; je donnai le commandement de l'un à un nommé Maréchal, lieutenant de mon major, et le principal officier qui fût alors avec moi, à la réserve du capitaine Sadler, dont les cavaliers étaient si mal satisfaits, qu'ils refusèrent de le suivre. Je me mis à la tête de l'autre, et donnai ordre aux uns et aux autres de ne poursuivre que jusqu'à la ville, où nous devions nous rallier en passant par différens chemins. Mon parti fit halte, comme il était convenu, après avoir tué ou pris environ trente hommes, et pris plusieurs chevaux; mais celui du lieutenant Maréchal, n'observant pas les ordres, après avoir poursuivi les ennemis environ deux milles, rencontra une nouvelle cavalerie ennemie qui s'était assemblée sur l'alarme que nous avions donnée. Elle nous tua quelques cavaliers, fit quelques prisonniers, et le reste se retira en désordre. De retour à Salisbury, j'ordonnai à tout mon monde de se tenir sur ses gardes jusqu'au matin, sans débrider ni desseller

les chevaux; après quoi je plaçai mes prisonniers dans le beffroi, et j'y mis une garde. Comme je venais de poser les sentinelles, je reçus une lettre du colonel Norton, qui me priait d'envoyer quelque cavalerie à son secours, contre un petit corps de royalistes. Tandis que je lisais sa lettre, une de nos sentinelles vint me dire que l'ennemi paraissait au bout de la ville. Je montai aussitôt à cheval avec six cavaliers, et donnai ordre au reste de se tenir prêt. En passant près des trois Cignes, j'entendis un grand bruit de cavalerie dans la rue qui va du vieux Sarum dans la ville, ce qui m'obligea de retourner sur la place du Marché, où, trouvant plusieurs cavaliers des ennemis, je passai derrière l'hôtel-de-ville par une rue nommée Le Fossé, et regagnai ma garde qui était en bataille dans le Clos, mais en bien moins grand nombre que je n'espérais; car les uns, malgré les ordres, s'étaient allés coucher, et les autres s'étaient dérobés à la faveur de la nuit; de sorte que ceux qui restaient ne faisaient pas au-delà de trente chevaux. J'en envoyai dix charger les ennemis sous le commandement d'un cornette, et suivis avec le reste après avoir donné ordre à un trompette de sonner à la queue comme si un autre corps de cavalerie eût marché après nous. Passant près de la grande croix où nous fûmes obligés de marcher un à un, et entrant dans la place, je trouvai le cornette à escarmoucher avec l'ennemi,

que je chargeai en flanc sur la gauche, à la tête de cinq à six cavaliers ; il céda, et se jeta si violemment sur la droite, et la droite sur les chefs de file, que tout fut rompu et prit la fuite. Nous suivîmes de près l'arrière-garde, et quoiqu'on tirât beaucoup sur moi, aucun coup ne m'atteignit. Environ cent des fuyards gagnèrent leur corps par la porte de Winchester, et environ deux cents enfilèrent la rue nommée la rue Sans-Fin. En les poursuivant, je cabrai mon cheval, et il tomba en arrière avec moi ; mais comme mes valets étaient à la queue, je fus bientôt remonté, et continuai la poursuite jusqu'au lieu où les ennemis s'arrêtèrent, parce que la rue, suivant son nom, était murée à ce bout-là. Un cavalier revenant sur ses pas, voulut sauter le ruisseau et venir à moi, mais son cheval perdit pied et le jeta à bas; ainsi, se voyant à ma merci, il me demanda la vie. Je donnai son cheval à un de mes cavaliers qui avait perdu le sien, et, après avoir examiné le prisonnier, il se trouva qu'il était lieutenant-colonel, papiste, et se nommait Middleton. Il m'assura que le parti que nous avions mis en déroute était de trois cents hommes, que trois cents autres le devaient soutenir, qu'il y avait un corps de réserve de trois cents autres au bout de la ville, et que le tout était commandé par sir Marmaduke Langdale. Je lui dis que mon parti n'étant pas si considérable, il serait possible

qu'on le tirât de mes mains, et qu'ainsi je ne pouvais lui faire quartier, à moins qu'il ne s'engageât à me demeurer, en tout cas, fidèle prisonnier; à quoi il consentit, pourvu qu'il fût le mien; ce que je lui promis. La plupart de mes gens étant dispersés, je mis mon étendard chez un honnête homme de la ville, et laissai mon prisonnier et mes blessés à ceux qui gardaient le beffroi; ensuite je me retirai par le Clos; passant près de la maison d'un nommé Sadler, chez qui je logeais, je trouvai un valet à la porte avec mon armure, que je pris. Sur la colline de Harnham, je rencontrai un cornette et environ douze cavaliers, avec lesquels je résolus de revenir sur mes pas et de marcher à la suite de l'ennemi; mais étant arrivé au beffroi, dans le temps que j'encourageais notre petite garnison à s'opposer vigoureusement aux ennemis, nous découvrîmes dans le Clos trois de leurs compagnies qui venaient de la porte septentrionale, et qui étaient suivies de tout le reste du parti. Je commandai au poste de faire feu, et donnai en même temps avec tous ceux des miens qui voulurent bien me suivre. Le premier escadron des ennemis commença bientôt à plier; mais le poste n'ayant point tiré sur eux comme je l'avais ordonné, et le jour étant déjà grand, les royalistes s'aperçurent bientôt de la petitesse de notre nombre, et ne voulurent pas prendre la fuite comme la première fois; je fus donc obligé

de me retirer le plus promptement qu'il me fut possible avec mes gens, dont l'un emporta l'épée d'un des ennemis qui lui avait percé le bras d'outre en outre. Avant d'arriver au pont de Harnham, ils surprirent un de mes domestiques nommé Stent, qui, après s'être long-temps défendu, rendit son épée sur la parole qu'on lui donna de lui faire quartier; cependant, contre leur promesse, ils le blessèrent à la tête de plusieurs coups, et tellement qu'on lui tira ensuite du crâne plus de soixante esquilles. Arrivé de l'autre côté du pont, je fis volte-face aux ennemis, un de mes pistolets à la main. Sur cela ils s'arrêtèrent un moment, et nous donnèrent par ce moyen le temps de gagner presque le sommet de la colline de Harnham. Là je fis halte jusqu'à ce que les ennemis fussent à demi-portée du pistolet, et alors j'effectuai ma retraite. Un autre de mes domestiques, nommé Henri Coles, qui était entré au service de mon père deux jours après ma naissance, tomba aussi entre les mains des ennemis, mortellement blessé, et mourut deux ou trois jours après. Ils prirent aussi mon valet de chambre. En descendant la colline située au-delà d'Odstock, je manquai le chemin à cause de la neige qui était sur la terre, et cachait la route battue, de sorte que pour la regagner, je fus obligé de traverser quelques terres labourables. Dans ce trajet, un de mes ennemis s'approcha de moi à la portée du pistolet, et m'ap-

pelant par mon nom, me demanda si je voulais quartier; mais comme il venait droit à moi, armé de toutes pièces, je lui tirai un coup de pistolet dans le ventre. Il tomba de cheval du coup, et fut emporté à la ville prochaine, où il mourut deux jours après, comme je l'appris depuis par un de mes cavaliers qui fut fait prisonnier pas bien loin de là. Dans le chemin bordé de haies qui conduit à Odstock, un autre des ennemis s'étant avancé vers moi à la portée du mousquet, m'appela aussi par mon nom, me dit d'arrêter et de recevoir bon quartier. Comme je l'entendis me parler honnêtement, je crus qu'il voulait se rendre à moi, et j'arrêtai mon cheval pour l'entendre plus distinctement; mais au lieu de cela je vis qu'il apprêtait sa carabine pour tirer sur moi; comme j'étais en danger à cause du grand nombre d'ennemis, je gagnai Fordingbridge du mieux que je pus. Je m'y reposai un peu, et, après avoir rallié une partie de mes cavaliers, je marchai à leur tête du côté de Southampton. Je tâchai là de me procurer quelque renfort pour aller au secours des pauvres gens que j'avais laissés à Salisbury, dans le beffroi. Pendant que je m'en occupais, je reçus avis qu'après qu'ils se furent vigoureusement défendus pendant la plus grande partie du jour, les ennemis avaient forcé un charbonnier de mener sa charrette chargée de charbon de bois, à la porte

du beffroi, où il perdit la vie, et avec cette charrette ils brûlèrent la porte qu'un jour de travail aurait mise à couvert en y élevant une redoute, faute de laquelle le lieutenant-colonel Read fut contraint de rendre la place aux conditions qu'il put obtenir, qui furent d'avoir la vie sauve et de demeurer prisonniers de guerre. Les ennemis firent, au beffroi et dans la ville, comme aussi sur ceux qui les avaient poursuivis la nuit contre les ordres, environ quatre-vingts prisonniers, et ils en auraient fait davantage si, à leur arrivée dans la ville, une poignée de gens ne les eussent pas tenus en échec. En effet, ils avaient mis des gardes aux portes de la plupart des principales auberges de la ville; mais comme ils prirent la fuite, les gardes quittèrent aussi leurs postes, en sorte que beaucoup des nôtres eurent moyen de se retirer. J'eus sur la poitrine un léger coup de sabre; mon cheval fut blessé d'un coup de pistolet, dont il mourut bientôt après. Nous avions à Southampton environ soixante prisonniers des ennemis, au nombre desquels se trouvait le colonel Coke. Nous les échangeâmes contre les nôtres, nous engageant à leur compléter d'ailleurs ce qui manquait pour égaler le nombre de ceux qu'ils avaient à nous; promesse que j'eus soin d'accomplir. J'envoyai du côté de Portsmouth ce que j'avais de cavalerie le plus en état de servir, avec ordre de prendre sur les ennemis tous les avantages que

l'occasion pourrait présenter, et je demeurai avec le reste aux environs de Limington et du château de Hurst, résolu de remonter mes cavaliers le plus tôt que je pourrais. Les ennemis croyant me surprendre dans ce coin vinrent à moi; mais leur dessein manqua, parce que j'étais allé dans l'île de Wight conférer avec nos amis de ce pays-là que je trouvai fort bien disposés pour le service public; ayant appris que les ennemis avaient dessein d'attaquer la garnison de Christ-Church, nous fîmes embarquer quelques troupes pour l'aller renforcer; mais comme elles étaient près de mettre en mer, nous eûmes nouvelle que les ennemis avaient été battus; ainsi nos gens n'eurent pas la peine d'aller plus loin. Le lord Goring ayant laissé des forces considérables dans le Wiltshire, marcha avec son armée dans le comté de Sommerset, où, ayant été joint par les troupes qui avaient assiégé Taunton, il vint pour la seconde fois mettre le siége devant cette place. Le parlement envoya le colonel Massey au secours des assiégés; mais, n'ayant pas des forces suffisantes, il s'en retourna sans oser rien entreprendre.

Le comité des deux royaumes donna ordre à mon régiment de s'aller poster à Odium, pour s'opposer aux courses de la garnison de Basing-house; mais, après que nous y eûmes demeuré peu de jours, mon major qui avait plus d'esprit que de courage et de droiture, fit décider par le

conseil des officiers, que nous ne pouvions, sans danger et sans imprudence, rester dans un semblable poste. Ne voulant pas, sans un ordre exprès, y demeurer contre leur avis, j'informai le comité des deux royaumes de la résolution du conseil des officiers. Il approuva leurs raisons et m'envoya ordre de décamper. J'obéis et marchai vers le comté de Surrey. J'arrivai la première nuit, près de Guilford, à un lieu nommé, à ce que je crois, Godliman. Sir John Evelyn tâcha de me persuader de me joindre au lieutenant-général Cromwell, qui avait ordre d'aller dans l'ouest; mais, étant obligé de m'occuper, avec notre comité, de recruter mon régiment, je ne voulus pas m'éloigner que l'affaire ne fût faite, pour ne pas quitter tant d'honnêtes gens, qui avaient perdu leurs chevaux dans cette expédition, sans avoir fait quelque chose pour eux. Cependant les différends, sur la conduite de l'armée, continuaient dans les deux chambres, et, bien que les reproches qui s'élevaient contre les fautes faites à la bataille de Newbury et ailleurs, n'allassent pas jusqu'à une accusation formelle, ils convainquirent la chambre des communes de la nécessité de faire des changemens dans l'armée, si l'on voulait finir la guerre. La chambre prit cette résolution, sur le rapport qui lui fut fait par M. Zouch Tate, président du comité nommé pour la réforme de l'armée. Il dit à la chambre

que le comité s'était mis en devoir d'obéir à ses ordres; mais qu'il avait trouvé l'armée dans l'état où un médecin trouve son malade, lorsque, consulté sur la cure d'une légère tumeur, la masse du sang est entièrement corrompue; qu'ainsi il avait ordre du comité d'informer la chambre que tout le corps de l'armée étant infecté, tout ce qu'on ferait pour la guérir serait inutile, à moins de la renouveler entièrement. Pour le faire, sans donner lieu à de mauvais discours, la chambre convint d'une ordonnance de renoncement à soi-même, qui avait pour objet, comme on le déclara, de laver le parlement de l'imputation qu'on lui faisait de tirer la guerre en longueur, pour donner à ses membres le moyen de se partager les places, ce qui les faisait accuser aussi de négliger leurs devoirs dans la chambre, à cause des emplois qu'ils avaient à l'armée. On passa donc un acte portant que tous les membres du parlement remettraient les charges qu'ils en avaient reçues, afin d'être plus libres de vaquer aux devoirs de leur siége. Par ce moyen, le comte d'Essex, le comte de Manchester et sir William Waller furent mis de côté; le dernier, plutôt pour montrer l'impartialité du parlement, que par aucune défiance qu'on eût de lui, car il n'avait jamais paru jusque-là favoriser le moins du monde le parti du Roi. Après ce changement, sir Thomas Fairfax fut fait général, et Philippe

Skippon, major-général de l'infanterie. On établit aussi un comité pour examiner de combien de cavalerie et d'infanterie l'armée devait être composée, et qui commanderait l'une et l'autre, sous les ordres du général. On nomma aussi des colonels, dont les uns étaient Écossais, comme Middleton, Holborn et autres, qui, n'approuvant pas cette mesure, ne voulurent pas accepter. Pointz eut le commandement des forces du nord, et Massey le commandement de celles de l'ouest, composées, pour la plupart, de troupes qui avaient servi sous sir William Waller. Le comité voulait me donner un régiment; mais les députés du parlement, pour le comté de Wilts, prétendirent alors qu'ils ne pouvaient se passer de moi. Cependant, voyant bientôt après que je n'étais pas un homme de faction, et que je m'appliquais tout entier aux intérêts de la cause publique, ils se liguèrent contre moi et trouvèrent moyen de me mettre de côté, sous prétexte qu'ils n'avaient besoin, pour le service du comté, que de quatre compagnies de cavalerie, dont ils m'offrirent le commandement. Je l'aurais accepté volontiers, si j'avais vu ma conduite reconnue comme elle le devait être, ou si ceux que je servais eussent désiré le succès de la cause publique, pour laquelle j'étais prêt à sacrifier ma vie; mais je voyais tout le contraire; et, bien que quelques uns d'entre eux continuassent de manifester leur

zèle pour le bien public et leur affection pour moi, cependant, comme la plupart étaient entrés dans les intérêts opposés, et qu'ils avaient de la joie de toutes les pertes que nous faisions, j'aimai mieux me retirer et attendre une meilleure occasion d'employer mes talens pour le service de ma patrie. Mon major, n'ayant pu, malgré tous ses artifices, obtenir le commandement de ces compagnies, leva le masque, et, sous prétexte d'enlever un quartier aux ennemis, il passa de leur côté avec environ trente cavaliers de sa compagnie et quelques étrangers, sa femme ayant déjà pris les devans pour les avertir de son dessein. Son lieutenant, demeuré fidèle à la cause publique, empêcha la plus grande partie de sa compagnie de le suivre. Quant à lui, il essaya, quelque temps après, de lever un régiment pour le Roi, dans les parties septentrionales du Wiltshire; mais, tandis qu'il s'en occupait, il eut une rencontre avec quelques troupes du parlement, fut défait, et, voulant se sauver, tenta de sauter un fossé, où il tomba avec son cheval, et fut tellement brisé de sa chute, qu'il ne recouvra pas la parole. Ainsi il reçut la récompense que méritait sa trahison.

Environ dans le même temps que le parlement fit sir Thomas Fairfax général de ses forces, le Roi fit le prince Robert général des siennes, nonobstant le revers qu'il avait essuyé à Marston-Moor;

cequi causa un grand mécontentement à plusieurs de son conseil.

Le comité du Wiltshire se divisa; une partie tint ses séances à Malmesbury, et l'autre aux environs de Salisbury; mais, comme on avait besoin d'une place de sûreté, on mit garnison dans Falston-House; et le capitaine Edward d'Oyley, disputant ce gouvernement avec le major William Ludlow, le comité de Londres le donna au dernier, qui, avec sa compagnie, arrêta, en quelque sorte, les excursions que faisaient hors de leurs garnisons les troupes royales logées dans les environs. Cette partie du comité qui tenait ses séances à Malmesbury, ayant des affaires à expédier à Marlborough, s'y rendit, accompagné du colonel Devereux, gouverneur de la place. La première nuit après leur arrivée, un parti des ennemis les y surprit, fit prisonniers quelques membres du comité, le gouverneur et la plupart des troupes qu'ils avaient avec eux.

Quoique le parlement ne négligeât aucun des préparatifs nécessaires à la guerre, il ne se relâchait pas dans ses sincères efforts pour la paix, persuadé qu'il serait mieux en état de soutenir les événemens de la guerre, quels qu'ils pussent être, s'il n'avait rien à se reprocher à cet égard, et s'attachant à faire voir que, comme la pure nécessité l'avait obligé à prendre les armes, ce ne serait ni par choix, ni par opiniâ-

treté, qu'il continuerait à combattre. Pour cet effet, il fut résolu qu'on enverrait des commissaires, pour traiter des conditions de la paix avec des commissaires du Roi. Le lieu désigné pour les conférences fut Uxbridge. Le Roi reconnut d'abord les deux chambres en qualité de parlement, ce qu'on n'obtint pas de lui sans difficulté, quoiqu'il se fût obligé, par un acte, à les regarder comme telles jusqu'à ce qu'elles se prorogeassent elles-mêmes; ce qu'elles n'avaient pas fait. Il consentit aussi à ce que ses commissaires traitassent en la même qualité qu'ils avaient avant la guerre, les députés du parlement faisant difficulté de leur donner les titres qui leur avaient été conférés depuis; en sorte que les négocations, commencées le 13 janvier 1645, parurent d'abord se disposer à marcher; mais la proposition qui regardait les évêques ayant été rejetée, tout le reste n'aboutit à rien. Durant le traité, M. Love, l'un des chapelains des commissaires du parlement, prêchant un jour devant eux, soutint que le Roi était un homme de sang, et que c'était en vain qu'on espérait que Dieu bénît la paix qu'on ferait avec lui, à moins qu'avant toutes choses, on ne fît satisfaction du sang qui avait été répandu. Les commissaires du Roi en demandèrent réparation; mais, comme les négociations échouèrent, la

chose n'alla pas plus loin (1). La guerre ayant donc recommencé, le Roi s'empara de Weymouth et obtint, près de Pomfret, quelque avantage sur les troupes du parlement. D'un autre côté, les forces du parlement surprirent l'importante ville de Shrewsbury, et, par là, la communication, entre le Roi et la principauté de Galles, devint fort difficile. Elles reprirent aussi Weymouth par le secours de la garnison de Melcolm-Regis, place séparée de Weymouth par un petit bras de mer qu'on passe sur un pont, et qui avait été conservée au parlement par la vigilance et l'adresse du colonel Sydenham.

Le parlement dispensa le colonel Cromwell de se conformer à l'ordonnance du renoncement à soi-même. Il eut le commandement de la cavalerie, sous sir Thomas Fairfax, et se mit en marche avec un détachement de cavalerie et de dragons. Il rencontra, combattit et défit, à Islipbridge, le ré-

---

(1) Ce ne fut point là la raison qui empêcha de poursuivre Love, car ce sermon fut prêché le jour de la première conférence; mais les commissaires du parlement déclarèrent qu'ils n'avaient point autorité pour le punir, et se contentèrent de le faire sortir de la ville. Ce même Love fut décapité sept ou huit ans après pour avoir pris part à un complot presbytérien contre Cromwell. (Clarendon, *Histoire de la Rébellion*, tom. 7, pag. 284, — tom. 10, pag. 266.) (*Note de l'Editeur.*)

giment de cavalerie de la Reine, ceux du comte de Northampton, du lord Wilmot et du colonel Palmer, et fit prisonniers cinq cents cavaliers et deux cents fantassins, dont plusieurs étaient officiers et gens de qualité. Après cela, il fit sommer Blechington-House, qui lui fut rendu par le colonel Windebank, fils du dernier secrétaire d'État, et qui, en retournant à Oxford, fut passé par les armes, pour s'être ainsi rendu. Il força sir William Vaughan et le lieutenant-colonel Littleton dans Bampton-Bush, où ils étaient renfermés, avec trois cent cinquante hommes; il les prit tous deux, eux, deux cents de leurs gens et leurs armes. Il détacha le colonel Fiennes pour poursuivre un autre parti, auquel il prit cent cinquante chevaux, trois colonels et quarante soldats, avec leurs armes. Ce même détachement, ayant reçu du colonel Brown un renfort d'environ cinq cents fantassins, fit une entreprise sur Faringdon-House, mais sans succès.

Le général Fairfax laissa le lieutenant-général Cromwell pour bloquer le Roi à Oxford, et marcha avec son armée du côté de l'ouest, dans le dessein de secourir Taunton; mais, ayant reçu ordre du comité des deux royaumes d'assiéger Oxford, il détacha le colonel Welden pour aller au secours de cette place. Il exécuta ses ordres avec facilité, car les ennemis levèrent le siége à son approche, parce qu'ils crurent que toute

l'armée venait à eux, comme ils en avaient d'abord eu l'avis. Le Roi envoya dans l'ouest le prince de Galles, accompagné de Hyde et de Colepepper, pour y lever des troupes; et, méprisant la *nouvelle organisation* (1), comme on l'appelait, parce que la plupart des anciens officiers avaient été congédiés par le parlement, ou avaient quitté leurs emplois dans l'armée, il se crut maître de la campagne et se mit en marche du côté de Leicester; ses forces étaient alors devenues si considérables que le comité des deux royaumes crut qu'il était temps de prendre garde à lui, et donna ordre, pour cet effet, au général de se mettre en marche avec toute son armée et d'observer ses mouvemens; mais, avant qu'il pût le joindre, le Roi prit Leicester d'assaut et pilla cette place. Il y perdit environ sept cents hommes, et la ville environ cent. Encouragé par ce succès et par l'idée qu'il avait affaire à un ennemi sans expérience, le Roi, ayant appris que notre armée marchait à lui, s'avança vers elle, et les armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Naseby, le 14 juin 1645. Quelques jours auparavant, un colonel Vermuyden, vieux soldat qui commandait un régiment de ca-

(1) *New model* (nouveau modèle) que, probablement à cause de Fairfax le nouveau général, les royalistes appelaient *new noddle* (nouvelle caboche.) (*Note de l'Editeur.*)

valerie, avait rendu sa commission. S'il le fit par défiance du succès, ou par quelque autre considération, c'est ce que je ne saurais dire. Au commencement du combat, le major-général Skippon, le seul vieux soldat qui restât à l'armée parmi les officiers généraux, reçut des nôtres même, et par mégarde, à ce qu'on dit, un coup de feu dans le corps, ce qui lui ôta presque entièrement le moyen de remplir ses devoirs durant l'action, quoiqu'il le souhaitât extrêmement. Ce fut dans des circonstances si décourageantes que la cavalerie de notre aile gauche se vit attaquée par celle de l'aile droite des ennemis, et poussée jusque sur notre canon, qui fut en danger d'être pris, parce que notre infanterie plia aussi. Mais notre aile droite, renforcée par l'aile gauche que nos officiers rallièrent, chargea la gauche des ennemis, et, l'ayant ainsi rompue et repoussée, résolue de profiter de la conjoncture, donna sur le corps de bataille de l'armée du Roi, et, avec le secours de deux ou trois régimens de notre infanterie, enveloppa entièrement l'infanterie ennemie, qui, se voyant abandonnée de la cavalerie, mit bas les armes et se rendit prisonnière. Par ce moyen, notre cavalerie eut le temps de poursuivre le Roi et ceux qui s'enfuyaient avec lui à Leicester. Nous fîmes beaucoup de prisonniers dans la poursuite; avec ceux que nous avions faits sur le champ de bataille, le nombre allait bien à près de six

mille, entre lesquels il y avait six colonels, huit lieutenans-colonels, dix-huit majors, soixante-dix capitaines, quatre-vingts lieutenans, autant d'enseignes, deux cents sous-officiers, environ cent quarante étendards et drapeaux, les valets de pied et les domestiques du Roi, toute l'artillerie et le bagage. Cette victoire nous coûta fort peu de monde, et les ennemis n'eurent que trois ou quatre cents morts.

La cassette du Roi fut prise dans la poursuite, et il s'y trouva plusieurs lettres de conséquence (1), en particulier une du lord Digby qui conseillait au Roi, avant d'en venir de part et d'autre à aucun acte d'hostilité, de se retirer dans quelque place forte, et de se déclarer là contre le parlement. On vit par-là que la résolution de faire la guerre au parlement avait été prise de bonne heure, le Roi ayant exactement suivi ce conseil (2).

Le parlement avait accusé Finch de haute trahison pour avoir conseillé, contre les lois, de mettre une taxe pour les vaisseaux, et sollicité les juges de déclarer qu'elle n'était pas illégale, et pour

---

(1) Voir, dans les *Eclaircissemens historiques*, n°.7, toutes les lettres prises à la bataille de Naseby.

(2) Ludlow a déjà parlé de cette lettre interceptée depuis long-temps; il la confond probablement ici avec d'autres trouvées dans le portefeuille du Roi. (*Note de l'Edit.*)

avoir menacé ceux qui refusaient de le faire. Le Roi, en récompense d'un si bon service, l'avait fait garde du grand-sceau ; mais, ayant laissé la place vacante par sa fuite, le Roi ne voulut pas confier cette dignité à Littleton, à moins qu'il ne s'obligeât, par serment, de lui renvoyer le sceau dès qu'il en serait requis, par un messager du Roi quel qu'il fût. Je suis porté à croire que c'est là ce qui engagea Littleton à quitter le parlement, n'osant demeurer après avoir renvoyé le sceau au Roi, comme il avait promis, par M. Elliot que le Roi lui avait dépêché pour cet effet. Le sceau ayant été emporté de cette manière, et le parlement voyant par-là le cours de la justice interrompu, déclara que le sceau devait suivre le parlement tant qu'il serait assemblé, et qu'ainsi tout ce qui avait été ou serait fait depuis qu'il avait été livré au Roi, était nul et de nul effet. Sur cela on fit faire un nouveau sceau ; on nomma des commissaires pour le garder, et pour exécuter tout ce qui serait nécessaire ; le parlement exerçait par-là l'autorité suprême en vertu des fréquentes déclarations qu'il a faites : « *Que le Roi,*
« *en tant que Roi, ne fait rien en sa capacité per-*
« *sonnelle, mais en sa capacité politique et con-*
« *formément aux lois ; de quoi sont appelés à*
« *juger les juges de Westminster-Hall durant*
« *les intervalles du parlement ; et quand le par-*
« *lement est assemblé, les deux chambres en sont*

« *les seuls juges, comme étant le grand conseil*
« *du Roi et de la nation.* »

On trouva aussi dans la cassette du Roi une lettre de la Reine, par laquelle elle le blâmait d'avoir reconnu les gens de Westminster pour un parlement, et l'avertissait de ne rien faire au préjudice des catholiques romains. Il s'y trouva aussi une copie de la réponse que le Roi lui fit, où il lui promettait d'avoir soin des papistes, et s'excusait d'avoir reconnu pour parlement les deux chambres de Westminster; l'assurant que s'il avait trouvé dans son *parlement métis* d'Oxford, comme il l'appelait, deux membres qui pensassent comme lui, il ne l'aurait jamais fait, que s'il s'y était prêté publiquement, c'est qu'autrement le parlement n'aurait pas voulu traiter avec lui, mais qu'il avait ordonné qu'on enregistrât la chose sur le journal de son conseil, de manière à ce que les chambres n'en pussent tirer aucun droit valable au titre de parlement. On trouva, outre cela, un autre papier contenant une espèce de relation des troubles d'Irlande, où les papistes qui avaient pris les armes étant qualifiés de rebelles, on avait effacé ce mot, au lieu duquel le Roi avait ajouté de sa propre main celui d'*Irlandais*. Il y avait aussi une lettre au roi de France, par laquelle le Roi se plaignait du peu de tendresse et de l'ingratitude de la Reine, et où il rendait compte des raisons pour lequelles on lui avait ôté les do-

mestiques qu'elle avait amenés. Le Roi aurait sagement fait de ne garder point de mémoires de cela, car après l'avantage de n'avoir aucun démêlé avec des personnes qui touchent de si près, ce qu'il y a de mieux, c'est de les oublier. Il se trouva plusieurs autres lettres relatives aux affaires publiques, et qui furent imprimées avec des notes par ordre du parlement, et d'autres de non moindre conséquence qui, à ce que j'ai su de personnes dignes de foi, furent supprimées par ceux à qui elles avaient été confiées, et qui en ont été récompensés depuis le retour du Roi. Je ne dois pas oublier un papier qui s'y trouva, et qui contenait les principales preuves contre le comte de Strafford; il avait été, comme on l'a dit, volé au comité établi par la chambre des communes pour lui faire son procès. On trouva au dos ces mots écrits de la propre main du Roi : *ce papier m'a été remis par George Digby*, quoique celui-ci, comme tous les autres membres du comité, eût solennellement protesté qu'il n'avait pas pris ce papier, et ne savait ce qu'il était devenu.

Les prisonniers les étendards, et drapeaux pris dans le combat, furent transportés à Westminster à travers la cité de Londres. On fit suspendre les étendards et drapeaux dans la salle de Westminster, et les prisonniers furent gardés à l'arsenal près de Tuttle-Fields. On établit un comité pour voir ce qu'on en ferait, et ceux qui

voulurent donner caution de vivre en paix à l'avenir, eurent la liberté de s'en retourner chez eux; mais ceux qui ne voulurent pas donner caution, ce fut de beaucoup le plus grand nombre, furent embarqués et conduits dans les pays étrangers pour y servir à certaines conditions. Cette victoire fut d'autant plus surprenante qu'elle fut remportée par des troupes de peu d'expérience et dont aussi leurs ennemis faisaient peu de cas. Cependant ce fut la bataille décisive de la guerre, car le parti du Roi ne fit depuis que très-peu de résistance. Leicester capitula deux jours après, et se rendit. Chester fut assiégé par un de nos détachemens, pendant que les Écossais faisaient la même chose à Hereford. Sir Thomas Fairfax marcha avec l'armée au secours de Taunton, où le colonel Welden était assiégé, prit Highworth chemin faisant, dissipa les paysans (*clubmen*), défit les troupes de Goring à Lamport, se rendit maître par composition des villes de Bridgewater et de Bath, et par assaut du château de Sherburne. Bristol se rendit aussi, après que les dehors et le fort eurent été pris d'assaut. On eut divers autres avantages moins importans, et qu'il est par conséquent inutile de rapporter ici. Le lieutenant-général Cromwell, ayant eu ordre de réduire les garnisons qui se trouvaient sur le chemin de Londres, commença par le château de Winchester qui se rendit par composition. En-

suite il marcha à Basinghouse, éleva à l'est de cette place une batterie avec laquelle ayant fait brèche, il donna l'assaut, emporta la place, passa une partie de la garnison au fil de l'épée, et fit le reste prisonnier avec le marquis de Winchester, à qui était le château. Le marquis avait auparavant fait prisonnier le colonel Robert Hammond, qu'il retenait auprès de lui pour caution de sa propre vie; en effet, il se mit sous la protection du colonel lorsque les nôtres entrèrent dans la place. On soupçonna que le colonel Hammond qui était parent du comte d'Essex, dont la demi-sœur était mariée au marquis de Winchester, s'était laissé prendre pour rendre service au marquis. Le lieutenant-général Cromwell attaqua ensuite Langfordhouse près de Salisbury, qui se rendit par composition un ou deux jours après. Les fortifications de Basinghouse furent rasées, le château de Sherburne démoli aussi bien que Falstonhouse, dont le major Ludlow était gouverneur; et comme Langfordhouse était dans le voisinage de l'ennemi, et que le parlement jugeait à propos d'y mettre garnison, le major Ludlow y fut envoyé pour y faire la fonction de gouverneur.

Le Roi, tant pour se mettre à couvert en s'éloignant de notre armée le plus qu'il pourrait, que pour s'en former une nouvelle s'il était possible, se mit en marche avec la cavalerie qui lui restait pour le nord du pays de Galles, espérant,

chemin faisant, secourir Chester assiégé par sir William Brereton, et engager les Gallois, par sa présence, à lui fournir un corps d'infanterie; mais il fut trompé dans ces deux espérances, car ayant été défait près de Routen Heath, par le major-général Pointz, qui commandait en ces pays-là une brigade pour le parlement, il trouva la face des affaires bien changée dans le nord et dans le sud du pays de Galles. Il fut bien reçu dans le sud par quelques uns; mais la plupart de ceux qui, durant ses prospérités, s'étaient soumis en esclaves à ses agens, craignant alors qu'il n'attirât après lui l'armée du parlement, et que leur pays ne devînt le théâtre de la guerre, commencèrent à murmurer contre lui, et rassemblèrent un corps nombreux et comme une espèce d'armée de paysans (*club-army*), tenant entre eux certains propos qui donnèrent lieu de soupçonner un dessein de se saisir de sa personne, et de le livrer au parlement pour faire leur paix. Le Roi, en ayant été averti, jugea à propos de se retirer avec ce qu'il avait de forces, se contentant de laisser une petite garnison dans le château de Cardiff, qui fut bientôt, ainsi que le reste du comté, réduit à l'obéissance du parlement par le colonel Pritchard. Sir John Strangewayes, entre autres, y ayant été fait prisonnier, fut envoyé à Londres, et mis à la Tour par ordre du parlement. L'île d'Anglesey et les autres places du nord du pays de

Galles qui avaient tenu pour le Roi, se soumirent au parlement. Mais le comté de Glamorgan et les pays voisins ne persistèrent pas long-temps dans leur devoir ; ils se révoltèrent à l'instigation d'un M. Kerne de Winny qui, feignant un grand attachement au parlement, s'était fait nommer shériff de ce comté, et se servit du crédit que lui donnait sa charge pour faire soulever le comté. Il assiégea dans le château de Cardiff le colonel Pritchard et le reste de nos amis qui, se trouvant réduits à de pressantes nécessités, auraient été contraints vraisemblablement de rendre la place, si le parlement ne leur eût promptement envoyé du secours sous la conduite du colonel Kirle du comté de Glocester, qui, chargeant brusquement les ennemis, les mit en fuite et en tua plusieurs.

Le Roi, voyant ses affaires en si mauvais état en Angleterre et dans le pays de Galles, résolut de tenter s'il ne pourrait pas faire quelque chose en Écosse. Pour cet effet, il donna ordre au lord Digby de marcher de ce côté-là avec un détachement de seize cents chevaux, et de se réunir au marquis de Montrose, alors en armes pour lui dans ce royaume. D'après cet ordre, le lord Digby partit de Newark, et surprit dans sa marche environ huit cents des nôtres, près de Sherburne; mais ensuite il fut mis en déroute par le colonel Copley, qui lui reprit ce qu'il nous

avait enlevé d'hommes et d'armes, tua sur la place quarante des ennemis, en fit quatre cents prisonniers, et prit environ six cents chevaux; on prit aussi le carrosse et les papiers du lord Digby. Ce parti fut défait encore une fois par sir John Brown, et une troisième fois encore par le colonel Bright, qui fit deux cents prisonniers. Le lord Digby eut de la peine à se sauver, lui vingtième, dans l'île de Man et de là en Irlande.

A l'approche de l'armée de sir Thomas Fairfax, les ennemis levèrent le siége de Taunton; de là, le général marcha à Honiton, et le lendemain à Colompton, d'où l'ennemi se retira en grand désordre. Le 20 octobre, l'armée, bien que fort affaiblie par les fatigués et la rigueur de la saison, résolut de bloquer Exeter. Le château de Carmarthen, Monmouth et plusieurs autres places se rendirent au parlement; en sorte que le Roi, regardant les rebelles d'Irlande comme son dernier refuge, envoya ordre au comte d'Ormond non-seulement de continuer la suspension d'armes, mais de conclure la paix avec eux, à condition qu'ils s'obligeraient d'envoyer en Angleterre une armée à son secours contre le parlement. Le conseil suprême d'Irlande (tel était le nom qu'il se donnait), en ayant eu avis, pria le comte d'Ormond de se rendre à Kilkenny, pour y traiter de la paix. Le comte, bien aise de voir les parens et les biens qu'il avait en ce pays-là,

comme aussi d'accomplir ce qui lui était prescrit, s'y rendit avec une escorte d'environ trois à quatre mille hommes, cavalerie et infanterie, qui, par avis du lord Mountgarret et du conseil suprême, furent dispersés dans les villages des environs. Le comte d'Ormond, qui ne se défiait de rien, avait envoyé ordre à sir Francis Willoughby, son lieutenant-général, de prendre les quartiers qui lui seraient assignés; mais comme c'était un vieux commandant qui avait de l'expérience, qui connaissait la perfidie de cette nation, et surtout celle des papistes, sachant d'ailleurs combien il serait aisé aux Irlandais de les tailler en pièces dans les quartiers qui leur étaient assignés, il résolut de ne pas consentir qu'on dispersât son monde, et pria, pour cet effet, le comte d'Ormond de lui permettre de camper, avec ses gens, en quelque lieu désigné par sa seigneurie, le suppliant en même temps, en cas qu'on s'en montrât mécontent, de lui permettre de se retirer chez lui, et lui conseillant de ne pas confier sa personne aux Irlandais, nonobstant leurs belles paroles. Sur cela, le comte d'Ormond laissa à sir Francis Willoughby le soin de loger ses gens comme il l'entendrait; mais il résolut de demeurer à Kilkenny. Sir Francis fit entrer les troupes à Goran, place à cinq milles de Kilkenny, où il se tint sur ses gardes avec autant de précautions que s'il eût été en pays

ennemi. Les Irlandais, se voyant ainsi frustrés de l'espérance qu'ils avaient de surprendre ces troupes et de les tailler en pièces, résolurent de tenter s'ils pourraient le faire à force ouverte, et toute la grâce que les parens du comte d'Ormond purent lui faire fut de l'avertir de se sauver; ce qu'il fit avec beaucoup de peine, en donnant ordre à ses troupes de marcher du côté de Dublin; en quoi il fut d'autant plus volontiers obéi qu'elles avaient déjà avis que le pays prenait les armes contre elles. En effet, elles furent bientôt environnées d'un si grand nombre d'ennemis que, si le colonel Bagnal, gouverneur de Loughlyn, ne leur avait permis d'y passer sur le pont, elles auraient été taillées en pièces, selon toutes les apparences. Elles n'eurent pas plutôt regagné leurs quartiers, qu'elles découvrirent une trahison; au moins sir Francis Willoughby, de qui je tiens cette relation, le croyait-il ainsi, quoiqu'il ne sût à qui l'imputer. On reconnut que si l'ennemi les eût attaquées, elles n'auraient pas été en état de faire la moindre résistance, parce que la poudre qu'elles avaient ne valait rien. On s'en aperçut, en tirant au blanc un coup de mousquet, qui fit peu de bruit et n'envoya la balle qu'à demi-portée. Poussant alors les recherches plus loin, il se trouva que toute leur poudre était de la même sorte. Les Irlandais se saisirent de la vaisselle

d'argent du comte d'Ormond, et de tout ce qu'il avait à Kilkenny, la précipitation avec laquelle il en partit ne lui ayant pas permis d'emporter la moindre chose. Cette expérience refroidit beaucoup son zèle à continuer de traiter avec les rebelles; les pouvoirs que le Roi lui avait donnés ne comprenaient pas d'ailleurs tout ce qu'on était résolu d'accorder, dans le cas où le traité pourrait se conclure. C'est pourquoi le comte de Glamorgan (1), depuis comte de Worcester, fut autorisé par des instructions secrètes à leur promettre le libre exercice de la religion romaine, et plusieurs autres avantages qui devinrent la base des négociations. Mais ce traité ayant été trouvé fort mauvais en Angleterre par ceux même du parti du Roi, dès qu'il vint à être publié, le lord Digby, qui avait ordre du Roi d'appuyer cette affaire, voyant qu'il y avait peu d'apparence qu'elle réussît, s'avisa, pour donner à la chose une couleur spécieuse, d'accuser Glamorgan de haute trahison, comme s'il eût excédé sa commission, et le fit arrêter par le comte d'Ormond; mais on intercepta des lettres que le lord Glamorgan écrivait à sa femme, et par lesquelles il l'engageait à ne concevoir aucune crainte pour lui, persuadé que, s'il par-

(1) Voir, dans les *Eclairciss. hist.*, n°. 11, les pouvoirs du comte de Glamorgan et son traité avec les Irlandais.

venait à se faire entendre, il justifierait sa conduite, à la honte de ceux qui l'avaient fait arrêter.

Les officiers et soldats anglais, irrités par la trahison des Irlandais, et appréhendant de tomber entre leurs mains si l'Angleterre ne leur envoyait du secours, n'eurent point de repos qu'on n'eût envoyé un message au parlement pour lui demander d'ouvrir des négociations tendant à faire remettre entre leurs mains la ville de Dublin et le commandement des troupes protestantes d'Irlande. Pour cet effet, le parlement envoya des députés en Irlande, pour traiter avec le comte d'Ormond et le conseil. Quoique le comte ne voulût rien conclure alors, cependant sir Francis Willoughby, à ce que je lui ai entendu dire, était si fort convaincu qu'il était de la nécessité et du devoir de le faire, qu'il promit à nos commissaires de garder le château de Dublin, dont il était alors gouverneur, pour l'employer au service du parlement, dès qu'il en recevrait l'ordre de lui.*

Montrose ayant battu ceux que les Écossais avaient laissés pour maintenir la paix dans ce royaume, et s'étant, par ce moyen, rendu maître de la plus grande partie de l'Écosse, David Lesley, qui était à Hereford, eut ordre d'y aller avec la plus grande partie de la cavalerie écossaise, défit Montrose et remit cette nation sous l'autorité de ses magistrats.

Après que Bristol se fut rendu aux forces du parlement, le prince Robert, qui en avait été gouverneur, s'en retourna à Oxford, où le Roi le reçut si froidement, à cause de la perte de cette place, que le colonel Lèg, qui était alors gouverneur d'Oxford, fut dépouillé de son emploi, parce qu'il était de la faction du prince, et le gouvernement de cette place fut donné à sir Thomas Glenham. On défendit au prince de ne porter l'épée de quelque temps; il est vrai qu'on lui redonna bientôt après cette liberté, mais il n'eut depuis aucun commandement. La chambre des communes, voyant ses affaires s'accroître et le nombre de ses membres diminuer, par la mort de quelques uns et par la désertion de ceux qui passaient à Oxford, où était le Roi, donna ordre aux commissaires du sceau d'expédier des writs aux comtés, villes et bourgs que la chambre leur indiquerait, afin de procéder à l'élection des membres du parlement. Elle fit aussi préparer un joyau d'environ sept cents livres sterl., pour en faire présent à sir Thomas Fairfax. D'un côté était représentée la chambre des communes, et de l'autre la bataille de Naseby : trois membres du parlement furent députés pour aller faire ce présent au général. Je me servis de l'occasion de leur escorte pour aller sûrement dans l'ouest; ce qui était alors difficile, parce que les partis ennemis rôdaient aux environs des Dunes; de là

vint qu'on les appela *les gens du colonel Dunes.* Ces partis rendant les chemins peu sûrs, je me fis donner, pendant le séjour que je fis en ces quartiers-là, une garde de vingt à trente cavaliers du comté pour m'accompagner. Un si petit nombre n'étant suffisant ni pour me défendre, ni pour attaquer, je rejoignis le détachement du colonel Massey, commandé alors par le colonel Édouard Cook. Je n'y demeurai pas long-temps, qu'on vint nous dire qu'un parti de cavalerie d'Oxford était en marche pour aller secourir le château de Corfe, assiégé par les troupes du parlement; mais, avant que nous pussions assembler nos gens, ils surprirent à Warham une partie des nôtres, chassèrent la garde que nous avions entre la place et le château, qu'ils secoururent de ce qu'ils purent, et furent ensuite forcés de se retirer. Un frère de mon père fut mortellement blessé à cette action, fait prisonnier, et mourut le lendemain chez les ennemis. Le colonel Cook se contenta de renforcer les assiégeans, et s'en retourna dans son ancien poste.

L'armée commandée par sir Thomas Fairfax, ayant laissé un gros détachement pour bloquer Exeter, marcha vers l'ouest contre les ennemis, battit à Bovey Tracy la brigade que commandait le lord Wentworth, fit prisonniers quatre cents cavaliers et environ cent fantassins, et en-

leva six étendards au nombre desquels était celui du Roi. Deux de nos régimens se présentèrent devant Dartmouth, et sommèrent la place; mais comme la garnison était forte et pourvue de toutes les choses nécessaires, elle refusa de se rendre. Alors notre armée, s'étant avancée, s'empara des ouvrages extérieurs, et ayant tourné le canon des ennemis contre eux-mêmes, deux forts, distans de la place d'environ un mille, où se trouvaient trente-quatre pièces de canon et deux vaisseaux de guerre, qui étaient dans le havre, furent obligés de se rendre. Lorsque le gouverneur en fut informé, il capitula et rendit la place, conservant pour lui la liberté de se retirer; mais sir Hugh Pollard, le comte de Newport, le colonel Seymour, quatre colonels et plusieurs autres demeurèrent prisonniers. Un vaisseau français, étant entré dans le havre sans savoir ce qui s'était passé, fut pris, et il s'y trouva des lettres importantes de la Reine. Le prince de Galles qui, pour donner de la consistance aux affaires dans l'ouest, y avait reçu le titre de général, les voyant désespérées, s'embarqua pour Scilly, laissant le commandement à sir Ralph Hopton que le général Fairfax fit sommer bientôt-après de mettre bas les armes. Après plusieurs allées et venues, quatre commissaires de chaque parti s'assemblèrent à Tresilian-bridge. Il fut convenu en substance que

les ennemis livreraient toutes leurs armes, artillerie et munitions, à la réserve de ce qui serait excepté par le traité; qu'ils seraient reçus à composition, conformément au taux fixé par les chambres, et qu'il serait permis de passer la mer à ceux qui le souhaiteraient; ce que firent sir Ralph Hopton et quelques autres. Les habitans de Padstow s'emparèrent d'un vaisseau venant d'Irlande, et, voyant une lettre qui flottait, ils la prirent, et l'ayant ouverte, il se trouva qu'elle était du comte de Glamorgan, qui donnait avis au parti du Roi que six mille Irlandais étaient prêts à s'embarquer pour venir à leur secours, et qu'en peu de temps ils seraient suivis de quatre mille autres. Après la dispersion de l'armée de sir Ralph Hopton, la plupart des forts et places tenables de l'ouest traitèrent le plus avantageusement qu'il fût possible. Hereford fut pris le 18 décembre par les colonels Birch et Morgan, après avoir été inutilement assiégé par les Écossais environ deux mois. Ce fut là que fut pris, avec quelques autres, le sergent Jenkins, l'ennemi invétéré du parlement. Byron, gouverneur de Chester, rendit cette place par composition, au mois de février.

Les meilleurs amis du parlement n'étaient pas sans appréhensions, au sujet de l'issue des nouvelles élections; car, quoique le peuple n'osât pas élire les ennemis déclarés du parlement, il

était vraisemblable qu'on élirait des gens disposés à faire la paix, à tout prix, et à préférer, par un sentiment corrompu, la prospérité de leurs biens et leurs jouissances temporelles à l'intérêt public, gens qui n'étaient pas moins dangereux que les premiers. C'est pourquoi les honnêtes gens firent de tous côtés ce qu'ils purent pour que l'élection tombât sur les hommes les plus zélés pour notre complète délivrance, jugeant qu'il était de la dernière importance de tourner les choses de manière à ce que nous ne fussiôns pas vaincus dans les négociations par des hommes qui n'avaient pu nous tenir tête en rase campagne. Ce fut pour cela que je tâchai de faire en sorte que mon oncle Edmond Ludlow fût élu pour le bourg de Hinden. Quoiqu'il eût été élu et son élection certifiée par les principaux habitans et par le bailly, cependant la populace de la ville, dont une grande partie vivait des aumônes de M. George How, prétendant qu'on avait élu celui-ci, le shériff envoya au parlement un double certificat d'élection. Par ce moyen, M. How fut le premier admis à la chambre; mais après qu'elle eut été informée du fait, on lui donna ordre de se retirer jusqu'à ce que la chose eût été décidée par le comité des priviléges. On expédia bientôt après un writ pour l'élection de deux chevaliers, pour le comté de Wilts, en la place de mon père, qui était mort au service du parlement, et de sir James

Thynne qui, au mépris de sa mission, était allé trouver le Roi à Oxford. Le comte de Pembroke m'envoya dire qu'il avait appris que le pays me voulait choisir pour un de ses chevaliers au parlement, et me pria de faire en sorte que M. James Herbert, son second fils, fût choisi pour l'autre, assurant qu'encore qu'il fût jeune, il répondait qu'il opinerait fidèlement en faveur de la république. Je lui mandai que je ne savais pas si le comté avait dessein de me choisir, mais que j'espérais que, si l'on choisissait son fils, il répondrait à sa promesse. Son fils s'y engagea de son côté. Le jour de l'élection étant venu, invité de plusieurs endroits à me présenter, je me trouvai sur les lieux, suivant la coutume et les termes du writ, qui veulent que les candidats soient en personne au lieu où doit se faire l'élection. Les amis du comte de Pembroke me prièrent de consentir que son fils eût la première nomination; ce que je fis, contre le gré de plusieurs gentilshommes du pays. Cela fait, le comté voulut bien me nommer tout d'une voix. Quelques uns, qui n'étaient pas présens, trouvèrent mauvais que je ne les eusse pas fait prier d'y assister. Je m'excusai, et les assurai que je n'y avais engagé personne, et que j'avais défendu qu'on le fît, non manque de respect pour eux, ni par confiance dans mon crédit, mais par le sentiment de mon incapacité à remplir une si importante mis-

sion, et aussi par le désir d'avoir un droit clair et incontestable à une charge de cette conséquence. Quand j'allai à la chambre des communes, je rencontrai le colonel Robert Blake, qui était venu pour y être reçu, ayant été élu pour Taunton. Après avoir prêté les sermens ordinaires, nous entrâmes ensemble ; ce que je fis volontiers, parce que j'étais certain que, comme il avait été fidèle et actif au dehors pour le service public, nous travaillerions de concert à la même chose au dedans.

Le parlement voyant que le Roi avait débauché les troupes envoyées en Irlande pour y étouffer la rébellion, et qu'il ne pouvait pas beaucoup compter sur le lord Inchiquin, nomma lieutenant pour l'Irlande le lord vicomte de Lisle, fils du comte de Leicester et membre des communes, le regardant, parmi les hommes considérables, comme celui sur la droiture duquel on pouvait le plus compter. Il fit élargir le colonel Monk, alors prisonnier à la Tour, qu'on lui avait fait connaître comme un homme très-expérimenté dans les guerres de ce pays, et qui y avait de l'influence sur les soldats. M. William Cawley fut le seul qui s'y opposa. Le 13 avril 1646, Exeter se rendit par composition. Tous les habitans et la garnison furent reçus à composer pour leurs biens en payant deux années de leur revenu. Barnstable, le château de Dunster, et St.-Mi-

chael's-Mount, dans le comté de Cornouailles, se rendirent aussi. Le marquis de Hamilton, qui était prisonnier par ordre du Roi, dans la dernière de ces places, fut remis en liberté dès qu'elle se fut soumise. Il témoigna aux membres des communes la reconnaissance qu'il avait de cette faveur, en se rendant en personne à leur porte. Le corps le plus considérable que le Roi eût encore en campagne, était commandé par sir Jacob Ashley, qui fut attaqué en allant à Oxford par le colonel Morgan et par sir William Brereton, à Stow-in-the-Wood, où, après un combat rude et opiniâtre de part et d'autre, les troupes de sir Jacob Ashley furent entièrement défaites, il eut beaucoup de gens tués ou blessés, et lui-même fut fait prisonnier. On lui entendit dire, durant sa prison, « qu'ils n'avaient plus « d'espérance qu'en nos divisions; » ce qui mérite d'autant plus réflexion, qu'étant bien instruit des secrets du Roi, il n'ignorait pas qu'il y en avait plusieurs parmi nous qui avaient paru d'abord fort empressés à s'engager contre le Roi et à entraîner les autres dans la guerre, mais qui, se trouvant déçus dans leurs espérances d'avancement, ou poussés par quelque mécontentement particulier, avaient traité avec le Roi, non-seulement de leur pardon, mais aussi pour des places et des emplois auprès de lui, et tâchaient par un traité, ou pour mieux dire par trahison, de livrer

un bien qui avait coûté tant de sang à acquérir. Ces gens, pour fortifier leur parti, s'attachèrent au parti des presbytériens, qui, inquiets de l'accroissement des sectaires, dont on disait que l'armée était principalement composée, se joignirent volontiers avec eux. Par le moyen de cette coalition, la plupart des membres nouvellement élus furent des hommes d'une opinion intermédiaire et d'avis de faire la paix à quelque prix que ce fût; si quelques uns d'entre eux s'étaient d'abord engagés contre le Roi, voyant maintenant les choses en train d'accommodement, ils voulaient en profiter pour acquérir sa faveur, sans considérer qu'ils se rendraient responsables de tout le sang qui avait été répandu durant la guerre, en négligeant d'en demander satisfaction et de prévenir le même mal à l'avenir; ils étaient déterminés tout au plus à punir quelques uns des agens inférieurs, tandis que le grand coupable se verrait non-seulement déchargé de tout, mais conserverait une autorité reconnue et adorée, et qu'ainsi la nation demeurerait plus asservie que jamais sous une puissance qui peut faire périr les peuples par milliers sans en répondre qu'à Dieu seul, dont certaines personnes, à voir leur conduite à l'égard du genre humain, paraissent ne pas reconnaître l'existence et la supériorité. Il y avait parmi nous une autre sorte de gens, qui, ayant gagné du bien au service du parlement, se rangeaient du côté du Roi pour

conserver ce qu'ils avaient acquis, et s'unissaient contre la république à ceux qui avaient été privés de leurs emplois par la réforme de l'armée, ou regardaient ses succès avec envie. Les Écossais et la cité de Londres animaient et soutenaient ce parti en toutes occasions. Quoique les Écossais eussent commencé la guerre, et que l'assemblée de leurs ministres eût déclaré le Roi coupable du sang de plusieurs milliers de ses meilleurs sujets, quoique par leur covenant ils ne se fussent obligés à sa défense qu'autant qu'elle pourrait s'accorder avec les lois du pays et la liberté des sujets; cependant comme ils avaient eu en Angleterre plusieurs bonnes occasions, et qu'ils en espéraient d'autres, supposant qu'il dépendrait d'eux d'amener le Roi par la crainte à tout ce qu'ils jugeraient à propos, ils prenaient leur parti de digérer cet océan de sang répandu, et pressaient le parlement, par leurs commissaires, de conclure avec le Roi à des conditions si désavantageuses, qu'ils auraient pu passer plutôt pour ses avocats que pour ses anciens ennemis. Quant à la cité, la guerre avait épuisé ses trésors et depuis long-temps interrompu son commerce, et, sans compter l'influence qu'y exerçaient les Écossais par le moyen de leurs ministres, le conseil commun avait été débauché par le sergent Glynn et autres de ce parti qui étaient dans la chambre des communes; il n'y avait donc pas lieu de s'étonner si les gens de la cité sollici-

taient avec ardeur un prompt accommodement : le Roi lui-même, se voyant condamné par la puissance à laquelle on en avait solennellement appelé de part et d'autre, jugea qu'il était de la prudence de mettre en œuvre la peau du renard, et de se défaire pour quelque temps de celle du lion. Il envoya donc demander au parlement un sauf-conduit pour aller à Londres avec honneur, liberté et sûreté, et traiter en personne, avec les deux chambres, des bases d'une paix solide et durable. Les Écossais renouvelèrent en même temps leurs sollicitations au parlement, et le pressèrent tout de nouveau de prendre en considération les articles sur la religion contenus dans le covenant, de donner une prompte paix à Sa Majesté, de leur payer près de 200,000 livres sterling d'arrérages qu'ils prétendaient leur être dus, et de faire une juste estimation des pertes qu'ils avaient souffertes par mer et par terre, depuis le commencement de la guerre, pour n'avoir pas reçu les secours qu'on leur avait promis, et dont ils faisaient monter la valeur à une somme plus considérable que la première. Le parlement ne trouva pas à propos, pour plusieurs raisons, d'accepter les propositions du Roi ; et, en réponse aux Écossais, on leur demanda le compte exact de tout ce qui leur était dû, les requérant en même temps de retirer leurs garnisons des places dont ils étaient en possession en Angleterre. Il y eut aussi dispute

avec les commissaires écossais, quand il fut question d'exclure le Roi des affaires de la milice, et de décider que les Écossais ne se mêleraient plus du gouvernement d'Angleterre, de l'éducation des enfans du Roi, de la réforme de l'armée, et de l'acte d'amnistie, où le parlement d'Angleterre ne voulait pas qu'ils eussent rien à voir; aussi les commissaires anglais leur déclarèrent-ils qu'ils n'avaient pas pouvoir de consentir à aucune demande de cette nature. Sur cela, les députés d'Écosse s'adressèrent aux deux chambres, et leur demandèrent de donner à leurs commissaires des pouvoirs plus amples. Mais comme on trouva dans les demandes des Écossais quelques expressions d'une vive censure contre le parlement, les deux chambres les déclarèrent injurieuses et scandaleuses, et les firent brûler par la main du bourreau. Ensuite on ordonna à l'armée d'assiéger Oxford. Pour cet effet elle bloqua Farringdon, Wallingford et Woodstock; mais avant qu'elle pût assiéger Oxford dans les formes, le Roi en sortit le 27 avril 1646. Le colonel Rainsborough, qui campait devant Woodstock, en ayant donné avis au parlement, on craignit que le Roi n'eût dessein de venir à Londres pour y former un parti, et on fit publier que quiconque recevrait ou cacherait le Roi, serait poursuivi comme traître à la république. Trois ou quatre jours après, on reçut avis de l'armée d'Écosse que le Roi y était, et que

les Écossais faisaient semblant d'en être fort surpris; mais il parut dans la suite que cette résolution leur avait été communiquée à l'avance. Le Roi fut accompagné dans cette expédition par un nommé Hudson et par M. Ashburnham, et passa pour le valet de ce dernier. Sur cet avis, la chambre des communes envoya ordre à ses commissaires près de l'armée écossaise de demander la personne du Roi, croyant qu'il n'était pas raisonnable que l'armée écossaise qui était à sa solde, se donnât l'autorité de disposer sans son ordre de la personne du Roi; on arrêta au surplus que le Roi serait conduit au château de Warwick, et que ceux qu'il avait amenés d'Oxford seraient transférés à Londres. Le lendemain l'armée anglaise eut ordre de s'avancer pour empêcher que les forces du Roi ne se joignissent avec les Écossais. Le Roi n'eut pas plutôt gagné les quartiers des Écossais, qu'il donna ordre qu'on leur livrât Newark. Lorsqu'ils eurent reçu cette place, ils la rendirent aux Anglais, et marchèrent avec le Roi à Newcastle. La chambre des communes avertie de ce mouvement, et informée que le comte de Leven, général de l'armée écossaise, avait fait faire une proclamation portant défense à ses troupes d'avoir aucune communication avec le parti du Roi, se désista de la résolution de faire avancer son armée et de faire conduire le Roi au château de Warwick, et ordonna aux Écossais de le retenir pour le par-

lement d'Angleterre. Les Écossais permirent à M. Ashburnham de se sauver, mais M. Hudson fut transféré à Londres, et, interrogé à la barre de la chambre des communes, il confessa certaines choses sur le départ du Roi. Le parlement ayant résolu de nommer des commissaires pour les envoyer à l'armée écossaise, dans cette conjoncture, fit choix de deux lords, dont le comte de Pembroke était un, et de quatre membres des communes. Le colonel Brown, marchand de bois, ayant été du nombre, se tourna de mon côté, parce que ma place était derrière la sienne, et m'assura qu'il nous serait toujours fidèle, et véritablement, je le crus alors, car l'ayant rencontré au commencement de la guerre, comme il achetait des chevaux à Smithfields pour le service du parlement, il m'avait en ce temps parlé de l'entreprise du parlement avec un zèle extrême, et l'avait depuis servi avec beaucoup de succès, principalement à Abingdon, comme j'ai dit ci-dessus. Mais ce méchant homme découvrit bientôt la corruption de son naturel, et la profonde malignité qu'il tenait cachée dans son cœur: car le Roi n'eut pas plutôt découvert son caractère ambitieux, et ne lui eut pas plutôt fait de légères faveurs, comme de lui donner une paire de bas de soie de sa propre main, que la bassesse de sa naissance et de son éducation reprit sur lui tout son empire, à tel point qu'il devint l'agent et l'espion du Roi,

et, comme on le dira dans la suite, un des plus sanguinaires meurtriers des amis du parlement.

Les Écossais ayant le Roi en leur pouvoir, le pressèrent d'écrire au duc d'Ormond, son lieutenant en Irlande, et aux gouverneurs et commandans des places qu'il y avait encore, pour leur faire mettre bas les armes, et rendre ces places aux commissaires que le parlement d'Angleterre nommerait pour les recevoir, lui déclarant que faute de cela, ils ne pouvaient pas le protéger. Se soumettant à la nécessité, il envoya les ordres qu'on lui demandait. Les uns obéirent, et les autres s'y refusèrent, regardant le Roi comme contraint par la force. Montrose, entre autres, fut de ceux qui obéirent; il congédia les troupes qui lui restaient, et passa la mer. La ville d'Oxford ayant été bloquée pendant quelque temps, commença à capituler, de peur qu'une plus longue opiniâtreté ne lui devînt préjudiciable, surtout quand il serait question de composer pour les biens, parce que les gens plus considérables du parti du Roi étaient dans la place. On nomma des commissaires de part et d'autre pour traiter, et l'on convint de tout le 22 juin 1646, à des conditions que le parlement ne se souciait pas de ratifier; mais, pendant qu'il discutait les articles, il apprit que le prince Robert et autres du parti du Roi, étaient sortis de la place en conséquence de la capitulation, et que la garnison l'aurait évacuée avant qu'il eût

le temps de faire savoir sa volonté à l'armée. De là vint que tout en n'approuvant pas cette capitulation, il ne jugea pas à propos de rien faire pour la rompre. La principale raison que l'armée donna pour s'excuser d'un traité si précipité, fut la crainte que le Roi ne traitât avec les Écossais, et ne fît passer son armée au secours d'Oxford. Faringdon-House, le château de Wallingford et Woodstock se soumirent à l'obéissance du parlement. Worcester et Lichtfield suivirent de près, aussi bien que Pendennis et le château de Ragland.

Les commissaires d'Écosse pressèrent le parlement d'envoyer au Roi des propositions de paix, et furent appuyés en cela par une insolente adresse du maire et du conseil commun de la cité de Londres. Après avoir reconnu le soin et le courage du parlement dans la réformation de l'Église et le rétablissement des lois, ils demandaient que les assemblées qui se faisaient secrètement, pour introduire de nouvelles sectes, fussent supprimées, de peur qu'elles ne causassent des troubles dans l'Église et dans l'État; qu'on se hâtât de redonner la paix aux trois royaumes; qu'on prît en considération les grands services des Écossais, et qu'on privât de tous emplois civils et militaires ceux qu'on appelait *indépendans*, qu'ils regardaient comme des boutefeux capables de mettre en danger la tranquillité publique, et quelques autres choses de la

même nature. La réponse du parlement ne fut pas très-satisfaisante pour les pétitionnaires; car il déclara positivement qu'il était résolu de maintenir l'autorité qui lui appartenait toute entière (1). Il y avait, dans la chambre, une faction du même esprit que ceux qui avaient présenté l'adresse, et qui faisait de grands efforts pour dissoudre l'armée, qu'elle regardait comme le principal obstacle à ses desseins. On alléguait pour prétexte la nécessité de secourir l'Irlande, dont la perte, disait-on, serait infiniment préjudiciable à l'Angleterre; le véritable moyen de prévenir ce mal était, disait-on, d'y envoyer une partie de l'armée, qui, affectionnée comme elle l'était, et en grande réputation pour le courage et la conduite, jetterait la terreur chez les ennemis, et viendrait indubitablement à bout de cet important dessein; on n'oubliait pas d'ajouter que le

(1) La réponse consignée dans le journal de la chambre, porte simplement *que la pétition sera prise en considération lorsqu'il en sera temps;* réponse dont la froideur contraste singulièrement avec l'accueil que cette même pétition avait reçue à la chambre des lords. Ceux-ci, non contens d'adresser aux pétitionnaires les plus vifs remercîmens, ordonnèrent que la pétition fût imprimée et publiée avec leur réponse. La pétition avait été, à ce qu'il paraît, provoquée par une lettre du Roi à la cité, qui en donna en même temps communication au parlement. (*Histoire Parlementaire*, tom. 3, col. 477.) (*Note de l'Editeur.*)

peuple d'Angleterre ne pouvait plus porter les fardeaux dont il était chargé, et qu'il fallait l'en soulager. On répondait à cela que l'honneur et la sûreté du parlement ne lui permettaient pas de diminuer ses forces, pendant qu'il avait, dans le sein de l'Angleterre, une autre armée d'étrangers, qui, bien qu'unis avec nous dans la même cause et le même intérêt, demeureraient bien plus sûrement nos alliés, si nous nous tenions en état de ne pas craindre qu'ils rompissent avec nous; et que, plus l'armée avait de réputation, plus, dans cette vue, elle était bonne à garder. Après de longues contestations, la question se réduisit à savoir si l'on devait détacher de l'armée deux régimens, pour les envoyer au secours de l'Irlande? La négative l'emporta d'une voix seulement.

Le parti de la république, prenant avantage des raisons qu'on avait fait valoir dans la chambre pour aller au secours de l'Irlande et pour le soulagement du peuple, fit décider que l'on congédierait la brigade du colonel Massey, et qu'on lui enverrait sa solde aux Devizes, dans le comté de Wilts, où elle eut ordre de se réunir. L'alderman Allen et moi, qui servions pour ce comté, fûmes chargés de l'exécution de l'ordre. Pour cet effet, nous allâmes trouver le lord-général, alors à Cornbury, et obtînmes de lui et du commissaire-général Ireton, d'aller aux Devizes

avec deux régimens de cavalerie, ce qui se trouva très-nécessaire; car, quoiqu'il y en eût beaucoup dans la brigade qui furent bien aises de pouvoir s'en retourner chez eux pour vaquer à leurs différens états, parce qu'ils n'avaient pris les armes et hasardé leur vie que dans la seule vue du service public, quelques autres, gens fainéans et débauchés, et surtout les étrangers, qui ne savaient à quoi s'employer honnêtement, tâchaient de faire mutiner le reste. Mais, ne pouvant en venir à bout, il y en eut qui prirent parti contre les rebelles d'Irlande, sous sir William Fenton, et d'autres qui se trouvèrent présens pour les recevoir, sur quoi le parlement nous avait donné des instructions. Le reste se dispersa, et chacun s'en retourna chez soi. On congédia aussi, bientôt après, les troupes qui servaient dans le nord, sous le commandement du major-général Pointz.

La cité de Londres avait demandé, dans la pétition dont on a déjà parlé, qu'il lui fût permis de nommer quelques commissaires, pour accompagner ceux que le parlement enverrait au Roi; mais le parti même que la cité avait dans la chambre, soit qu'il craignît de tomber en son pouvoir, ou qu'il n'eût pas perdu tout sentiment d'honneur, rejeta cette proposition avec mépris, disant que la cité avait ses députés au parlement, et qu'elle était tenue, comme le reste des citoyens,

d'obéir à leurs décisions. Sur cela, M. Martyn dit qu'encore qu'il ne pût disconvenir de ce qu'on avait avancé, que la cité était comprise dans ce que faisaient ceux qui la représentaient, et qu'il ne fût point d'avis qu'elle envoyât des commissaires, comme elle le demandait; cependant, à considérer le fond et la substance de la proposition qui avait été faite, elle ne lui paraissait pas aussi condamnable qu'on le disait : il trouvait qu'en cela, la cité faisait voir autant de prudence, à la fin de la guerre, qu'elle avait montré de fidélité au commencement. Quand le parlement l'avait invitée à se joindre à lui, contre le Roi, pour la commune défense de leur religion, de leur vie, de leurs libertés et de leurs biens, elle l'avait fait de grand cœur, et avait ainsi fait voir qu'elle était composée de bons chrétiens et de véritables Anglais; à présent que la guerre était finie, et que le parlement jugeait à propos de traiter avec le Roi, son prisonnier, et de lui faire des avances pour en obtenir la paix, comme ils l'avaient tous irrité par une commune résistance, les citoyens, ayant des biens considérables à perdre, agissaient prudemment de travailler, comme les autres, à se faire accorder leur pardon; et quoique, dit-il, vous ne leur permettiez pas de députer suivant leurs désirs, ils ont témoigné leur bonne volonté, et indubitablement on leur en tiendra compte.

Les commissaires du parlement, se joignant à ceux qui étaient déjà auprès du Roi, tâchèrent de lui persuader d'accepter les propositions du parlement; mais, comme il y avait dans ces propositions plusieurs choses qui lui déplaisaient, et surtout l'abolition de l'épiscopat, qu'il rejetait avec obstination, il refusa son consentement, quelques uns des Écossais et des Anglais lui faisant secrètement espérer qu'il obtiendrait de meilleures conditions, ou pourrait se faire recevoir sans aucune condition. Le parlement, voulant en venir à une conclusion, renvoya une seconde fois les mêmes propositions au Roi, et pria les Écossais de faire tout ce qu'ils pourraient pour avoir son consentement. Les commissaires écossais, principalement le lord Lowden, pressèrent extrêmement le Roi d'accepter, et lui remontrèrent qu'encore que ces propositions, malgré tous leurs efforts pour les faire adoucir, selon la promesse qu'ils lui en avaient faite, fussent, en certaines choses, plus rudes qu'ils n'auraient souhaité, cependant, s'il continuait à les rejeter, il ne devait pas espérer d'être reçu en Écosse, où ils étaient obligés de s'en retourner; et qu'il devait s'attendre, après son refus, d'être livré au parlement d'Angleterre. Mais, quelque chose qu'eux ou les Anglais pussent dire, rien ne faisant impression sur le Roi, les commissaires du parlement s'en retournèrent avec un refus.

La médiation des Écossais n'ayant servi de rien, la guerre étant finie et des forces si considérables n'étant plus nécessaires, le parlement nomma des commissaires pour conférer avec ceux d'Écosse, sur ce qui demeurait à accomplir du traité fait entre eux, afin que l'union fraternelle ne fût pas troublée et que les Écossais s'en retournassent chez eux. A cet effet, on régla les comptes de leur armée, et on convint qu'on leur paierait, pour le présent, une grosse somme, et d'autres à des termes fixes, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement satisfaits. Le major-général Skippon, accompagné d'une escorte considérable, porta l'argent en espèces, pour le paiement de l'armée écossaise. Après qu'ils eurent reçu l'argent, ils mirent le Roi entre les mains des commissaires du parlement et commencèrent à marcher pour retourner en Écosse, après avoir rendu Newcastle aux Anglais et fait sortir leurs troupes de Berwick et de Carlisle, places où il ne devait y avoir de garnison que du consentement des deux royaumes.

Environ ce temps-là, le comte d'Essex mourut pour s'être échauffé, dans la forêt de Windsor, à la chasse d'un cerf. Ce fut une grande perte pour ceux de son parti, qui, pour se relever le cœur et conserver leur crédit, lui firent faire de magnifiques funérailles aux dépens du public; les lords et les communes, et grand nombre d'offi-

ciers et de gentilshommes, l'accompagnèrent jusqu'au lieu de sa sépulture. Je remarquai, dans le même temps, un autre parti qui ne demeurait pas oisif; car, me promenant un matin avec le lieutenant-général Cromwell, dans le jardin de sir Robert Cotton, il déclama avec aigreur contre le parlement, et me dit d'un ton de familiarité : « *Si ton père vivait, il y en a là quelques-uns* « *à qui il dirait bien leur fait :* ajoutant, *que* « *c'était une misère de servir un parlement.* « *Qu'un homme soit fidèle tant qu'il voudra, s'il* « *se présente quelque brouillon qui le calomnie,* « *il ne s'en lavera jamais. Au lieu,* dit-il, *qu'en* « *servant sous un général, on est aussi utile et* « *on n'a à craindre ni le blâme, ni l'envie.* » Ce texte et le commentaire qu'en ont donné, par la suite, ses actions, m'ont persuadé, depuis, qu'il avait formé dès lors le dessein de ruiner l'autorité civile, pour s'élever sur ses ruines, et qu'il avait pris cette occasion de me tâter le pouls pour savoir si j'étais capable de servir d'instrument à ses vues. Mais je lui répondis que nous étions obligés de remplir le devoir de la situation où nous nous trouvions, laissant à Dieu le soin de notre honneur, de notre puissance et de tout ce qui nous est cher, sans nous décourager de l'accomplissement de notre devoir, par ces sortes de considérations; et je ne l'ai jamais entendu parler depuis sur cette matière.

Pendant que le Roi était à Newcastle, le président de Bellièvre arriva en Angleterre en qualité d'ambassadeur du roi de France, avec ordre de tâcher de réconcilier le Roi et le parlement. Il eut une audience favorable des deux chambres, qui lui permirent de s'adresser au Roi; mais, lorsqu'il était en route pour l'aller trouver, la chose étant remise en discussion, elles changèrent d'avis; ne trouvant pas à propos de remettre cette affaire à la connaissance d'aucun prince étranger, elles résolurent de la décider sans la médiation de personne, car elles savaient par expérience que la plupart des États voisins, surtout les monarchiques, étaient leurs ennemis dans le fond, et leurs ambassadeurs et résidens autant d'espions, comme cela était bien clair par les lettres prises dans la cassette du Roi, après la bataille de Naseby; elles avaient appris de plus que le résident de l'Empereur, à Londres, était en correspondance secrète avec le Roi, et il y avait sujet de croire que l'ambassadeur de Portugal en faisait de même, à en juger par les lettres de son Roi, qui se trouvèrent dans la même cassette. Ces adresses au Roi, et la permission accordée par le parlement, à la compagnie du Levant, de s'adresser à lui, afin d'en obtenir une commission pour son agent auprès du Grand-Seigneur, qui, à ce qu'on prétendait, ne l'aurait pas reçu sans cela, les fréquentes ouvertures de

paix que le parlement faisait au Roi, quoiqu'il ne lui restât pas une seule épée à faire tirer pour sa défense, les grandes espérances que le peuple avait de son retour au parlement, sachant que les chefs du parti presbytérien avaient promis aux Écossais, après que le Roi eut été livré, qu'aussitôt que l'armée aurait été congédiée, ils amèneraient le Roi à Londres avec honneur et sûreté; toutes ces choses, dis-je, portaient les peuples à penser qu'encore que les desseins du Roi eussent été renversés comme par miracle, ses armées battues, et qu'il eût même été livré au parlement auquel il avait fait une longue et sanglante guerre, cela n'empêchait pas qu'il n'eût certainement le bon droit de son côté, et que coupable de l'effusion du sang d'une infinité de gens, il était toujours dispensé d'en rendre compte, et en état de faire grâce, bien loin d'avoir besoin de la recevoir. Cela fit accourir le peuple de toutes parts pour le voir, quand il fut amené de Newcastle à Holmsby. On se prosternait devant lui, on lui portait les malades, afin qu'il les touchât; on le courtisait comme s'il eût été seul en état de rendre au pays la paix et un état de choses régulier.

Ceux qui trahissaient la patrie dans la chambre, commencèrent à encourager la cité de Londres et d'autres villes à présenter des pétitions dans ce sens. Plusieurs d'entre eux avaient toujours été dans les intérêts du Roi; mais, comme leurs

biens étaient dans les quartiers du parlement, ils les mettaient à couvert par leur présence à la chambre, en même temps que par leur vote ils concouraient au succès des desseins du Roi. Il y avait une autre sorte de gens qui auraient volontiers sacrifié toutes les libertés civiles à l'ambition du clergé presbytérien, et lui auraient conféré une puissance aussi grande ou plus grande que celle qu'on avait déjà déclarée insupportable dans la personne des évêques. Dans cette vue ils engagèrent les officiers réformés de l'armée du comte d'Essex, comme Massey, Waller, Pointz et autres, à presser le parlement pour leurs arrérages d'une manière insolente et séditieuse, afin d'avoir de l'argent pour être en état de favoriser leurs protecteurs dans toutes leurs entreprises. Pour faciliter le licenciement de l'armée qu'ils souhaitaient beaucoup, ils résolurent d'en détacher une partie considérable pour le service d'Irlande; et, pour faire mieux agréer la chose, ils en donnèrent le commandement au major-général Skippon, et lui adjoignirent le comte de Warwick, sir William Waller, et sir Thomas Fairfax comme membres d'une commission chargée de tirer de l'armée tout ce qui voudrait partir pour l'Irlande, maintenir sur pied ce qu'on avait besoin d'en garder pour aller en cela aussi loin qu'ils jugeraient nécessaire à la sûreté de l'Angleterre, et congédier le reste. L'armée, bien informée de ce

dessein, commença à songer aux moyens de le prévenir; et quoique plusieurs des officiers eussent été déterminés, par l'avancement qu'on leur offrait, à s'engager pour le service d'Irlande, la plupart cependant refusèrent absolument. Les commissaires du parlement, après avoir fait ce qu'ils avaient pu pour accomplir leurs instructions, ordonnèrent que ceux qui s'étaient engagés d'aller servir en Irlande, seraient détachés de l'armée alors à Saffron Walden et aux environs de Newmarket, et cantonnés sur le chemin d'Irlande; cela fait, ils s'en retournèrent à Londres rendre compte des mesures qu'ils avaient prises.

Le parlement, informé de ce qui s'était passé, fut fort mécontent de la conduite de l'armée; mais le major-général Skippon rapporta la chose à la chambre avec tant de prudence et de modération, qu'il refroidit beaucoup la chaleur de son ressentiment. Cependant quelques paroles menaçantes ayant échappé à quelques membres, le lieutenant-général Cromwell en prit occasion de me dire à l'oreille : *Ces gens-là n'auront pas de repos que l'armée ne les ait mis dehors par les oreilles;* expressions dont j'aurais témoigné mon ressentiment, si l'état de nos affaires l'eût permis. Dans cette conjoncture cinq régimens de cavalerie choisirent leurs agitateurs (1), qui convinrent de pré-

(1) Le texte porte *adjutators;* quelques autres contem-

senter une pétition au parlement pour le prier de s'occuper à rétablir les affaires du royaume, de pourvoir aux arrérages de l'armée, et déclarer qu'on ne se laisserait pas licencier que cela ne fût fait. Ils députèrent William Allen connu depuis sous la qualité d'adjudant-général, Edouard Sexby qui fut depuis colonel, et le nommé Philippe, pour présenter cette pétition qu'ils vinrent apporter à la barre de la chambre des communes. La pétition ayant été lue, quelques membres de-

---

porains leur donnent le nom d'*agitators;* ce qui a fait depuis une différence, parce que, d'après le rôle qu'ont joué les *agitateurs*, cette dernière dénomination, dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, a paru leur mieux convenir, et c'est celle qu'on a généralement adoptée. Mais d'abord elle ne désigna que des hommes chargés de discuter, d'agiter les affaires, selon le sens du mot *agitate*, et l'expression anglaise, qu'une chose est *in agitation*, pour dire qu'elle est en discussion. Ainsi qu'ils aient été nommés dans le temps *agitators* ou *adjutators*, cela ne ferait d'autre différence que celle qui existe entre *agens* et *aidans*. Peut-être Ludlow n'a-t-il adopté la dernière signification qu'en raison des idées qu'on avait ensuite attachées à l'autre. Quoi qu'il en soit, on a cru devoir employer ici le mot *agitateurs*, comme désignant, dans l'usage actuel, la classe d'hommes dont Ludlow veut parler, et par conséquent le seul dont on puisse se servir pour être entendu; mais il ne doit pas être pris comme ayant, dans la pensée de l'auteur, le sens qu'on lui donne aujourd'hui. La mesure de nommer des agitateurs s'étendit ensuite à tous les régimens de l'armée, et ces agitateurs se réunirent en conseil. (Voyez *Hollis.*) (*Note de l'Édit.*)

mandèrent qu'elle fût déclarée séditieuse, et ceux qui l'avaient présentée envoyés à la Tour; mais la chambre, après une plus ample délibération, se contenta de déclarer que ce n'était pas le fait des gens de guerre de se mêler des affaires civiles, ni de rédiger ou de présenter aucune pétition au parlement, sans l'avis et le consentement de leur général, et on donna ordre d'écrire à celui-ci pour le prier d'y tenir la main à l'avenir Les trois agitateurs furent informés de cette résolution, requis de s'y conformer et renvoyés. Mais cette pétition, n'ayant pas rempli l'objet qu'on se proposait, on en fit signer à l'armée une autre presque entièrement dans le même sens. Seulement on y observa l'ordre du parlement, en l'adressant au général qui fut prié de la présenter. Le colonel Edouard Harley, membre des communes, et dont le régiment était à l'armée, ayant informé la chambre de la coalition qui se formait contre elle, elle en fut fort irritée, et quelques membres proposèrent que les pétitionnaires fussent déclarés traîtres, disant qu'étant serviteurs ils devaient obéir, et non pas commander. Il n'en manquait pas qui voulaient qu'on s'assurât du lieutenant-général Cromwell qu'ils soupçonnaient d'avoir sous main favorisé ce dessein; mais, en ayant eu avis, il s'en retourna à l'armée l'après midi, de sorte qu'on ne put le prendre, et ceux qui lui en voulaient ne jugèrent pas à propos

de montrer les dents, puisqu'ils ne pouvaient faire rien de plus. La discussion continua jusque bien avant dans la nuit. Le sentiment de la chambre était qu'on requît l'armée de renoncer à présenter sa pétition; mais la chambre fatiguée d'une si longue séance s'étant à la fin réduite par la retraite de plusieurs membres, M. Denzil Hollis, profitant de l'occasion, dressa sur son genou une résolution qui déclarait la requête séditieuse, et traîtres ceux qui se mettraient en devoir de l'appuyer après un certain temps expiré, promettant grâce à tous ceux qui y avaient eu part s'ils s'en désistaient dans le temps limité. Quelques uns de nous, du nombre desquels j'étais, appréhendant les suites de ces divisions, témoignèrent leur mécontentement et sortirent; ce qui donna aux autres la facilité de faire passer deux ou trois votes très-violens contre la conduite de l'armée. Les agitateurs de l'armée comprirent le danger de leur situation et virent qu'ils allaient se trouver à la merci du parlement, à moins qu'ils ne se missent à couvert de sa puissance en poursuivant ce qu'ils avaient commencé; ils craignirent d'ailleurs que ceux qui, par principes, avaient témoigné tant d'empressement pour finir avec le Roi, à quelques conditions que ce fût, ne consentissent, pour leur propre conservation, à le recevoir sans aucune condition, ou pour mieux dire, à se mettre sous sa protection afin d'être mieux en état de sou-

mettre l'armée à force ouverte; ils envoyèrent donc, le 4 juin 1647, un détachement de cavalerie sous le commandement du cornette Joyce, avec ordre par écrit d'enlever le Roi d'entre les mains des commissaires du parlement. Le cornette ayant mis des gardes autour d'Holmsby-house, envoya avertir le Roi du sujet de son voyage, et fut reçu dans sa chambre à coucher. Après avoir promis au Roi qu'il serait honnêtement traité, et qu'il aurait ses domestiques et autres commodités, il le fit consentir à s'en aller avec lui. Mais pendant que Joyce donnait les ordres pour la translation du Roi, les commissaires du parlement profitèrent de l'occasion pour lui parler, et lui persuadèrent de changer de résolution. Joyce s'en étant aperçu, à son retour, représenta au Roi la parole qu'il lui avait donnée, et lui dit qu'il était obligé d'exécuter ses ordres. Sur cela le Roi répondit qu'il voulait s'en aller avec lui puisqu'il l'avait promis, et descendit l'escalier pour monter à cheval, les commissaires du parlement étant alors avec lui; deux d'entre eux, le colonel Brown et M. Crew, déclarèrent publiquement que le Roi leur était enlevé, et s'en allèrent rendre compte au parlement de ce qui s'était passé.

Les officiers attachés au service personnel du Roi lui furent conservés, et les officiers généraux de l'armée commencèrent publiquement à avouer leur dessein, espérant, par ce moyen, em-

pêcher les simples soldats (1)(car ils ne voulaient plus qu'on les appelât le commun (2) des soldats) de se précipiter dans de plus fâcheuses extravagances et de plus grands désordres. Le colonel François Russel et autres, placés auprès du Roi, furent bientôt séduits par la splendeur de la majesté royale; et sir Robert Pye, colonel de l'armée, prenait auprès du Roi la place d'un écuyer, et, quand il montait à cheval, le précédait la tête découverte. Le Roi commença pour lors à se flatter que sa condition s'était améliorée, et à regarder le parti des indépendans comme plus compatible avec l'épiscopat que celui des presbytériens, pleinement persuadé que sa puissance ressusciterait naturellement dès qu'il serait remonté sur le trône, et qu'il lui serait aisé de manquer à toutes ses promesses et à tous ses engagemens, sous prétexte de violence. Les officiers généraux de l'armée se faisaient si fort une affaire de se mettre bien dans l'esprit du Roi, que Whalley ayant eu ordre, de la part des chambres, d'employer toutes sortes de moyens, à la contrainte près, pour le faire retourner à Holmsby, et le Roi l'ayant refusé, il consentit à le conduire à l'armée. Cependant l'armée dressa une accusation de haute trahison contre onze députés des communes:

(1) *Private soldiers.*

(2) *Common soldiers.*

M. Denzil Hollis, sir Philippe Stapleton, sir John Clotworthy, le sergent Glynn, M. Antoine Nichols, M. Walter Long, sir William Lewis, le colonel Edward Harley, le commissaire Copley, le colonel Massey et sir John Maynard, pour avoir trahi la cause du parlement, en tâchant de ruiner l'armée, etc. Cette accusation fut accompagnée d'une déclaration de l'armée contenant les raisons de ce qu'elle avait fait, affirmant qu'elle avait été obligée par devoir d'en user ainsi pour le salut de la cause publique, et pour empêcher que les bons Anglais ne devinssent la proie de leurs ennemis. Le grand but de cette accusation était plutôt de mettre les accusés hors d'état de se servir du crédit qu'ils avaient au parlement pour traverser les desseins de l'armée, que de les poursuivre criminellement; aussi aimèrent-ils mieux se retirer volontairement que de troubler plus long-temps le parlement ou l'armée, ou d'exposer davantage leurs personnes. Par ce moyen, l'armée, où il n'y avait que trop de gens dont l'unique but était de s'avancer, s'étant fait des ennemis du parlement, des Ecossais et de la cité de Londres, jugea à propos d'aller au-delà de ce qu'elle avait déjà accordé au Roi, et permit à ses chapelains de venir auprès de lui, et d'officier à leur manière, ce qui lui avait été refusé d'abord. Pendant que ces choses se passaient, j'allai voir les

officiers à Maidenhead, où l'armée était en quartier. Le commissaire général Ireton, se doutant bien que toute cette conduite devait causer des méfiances à moi et aux autres amis qu'ils avaient dans le parlement, me pria d'être assuré qu'ils étaient fortement attachés aux intérêts du public, et qu'ils ne prétendaient se dispenser que des choses qui n'étaient pas importantes, afin de calmer pour quelque temps les dispositions remuantes des cavaliers, et se donner ainsi les moyens d'arriver à une situation où ils pussent servir utilement le public (1). Je ne pus approuver leur manière d'agir; mais plusieurs des principaux, continuant comme ils avaient commencé, dirent « *que l'intention des officiers et* « *des soldats de l'armée était de rétablir Sa Ma-* « *jesté dans ses justes droits.* » La Reine et le prince de Galles, qui étaient en France, ayant appris ces nouvelles, envoyèrent en Angleterre sir Edward Ford, beau-frère du commissaire général Ireton, pour sonder l'armée, et pour négocier, entre elle et le Roi, un accommodement. M. John Denham fut bientôt après dépêché pour le même

---

(1) Cromwell avait coutume de dire en ce temps, lorsqu'il causait familièrement avec ses amis, « à présent que « j'ai le Roi entre mes mains, je tiens le parlement dans « ma poche. » (*Examen critique de la vie d'Olivier Cromwell*, par John Banks, pag. 83; cinquième édition, 1769.)
(*Note de l'Editeur.*)

sujet. Sir John Berkley, à son retour de Hollande, où il était allé de la part de la Reine pour faire des complimens de condoléance sur la mort du prince d'Orange, eut ordre aussi de passer en Angleterre pour le même dessein. Il était chargé par ses instructions de tâcher d'obtenir un passeport pour M. John Ashburnham, afin que celui-ci vînt l'aider dans cette négociation. J'ai vu ces instructions et plusieurs autres particularités au sujet de cette affaire, dans un manuscrit de la propre main de sir John Berkley, demeuré entre les mains d'un négociant de Genève. Étant allé s'embarquer à Dieppe, il rencontra M. William Leg, attaché à la chambre du Roi, et ils passèrent tous deux en Angleterre. Ils débarquèrent à Hastings, et, étant partis pour Londres, ils furent rencontrés en chemin par sir Allen Apsley, qui avait été lieutenant gouverneur de sir John Berkley à Exeter. Allen apprit à Berkley qu'il lui était envoyé par Cromwell et les autres officiers de l'armée, qu'il lui portait des lettres et un chiffre. Ses instructions particulières portaient aussi qu'il devait prier sir John de se rappeler sa conversation avec le colonel Lambert et autres officiers lors de la reddition d'Exeter; ceux-ci se répandant en amères invectives contre la personne du Roi, sir John Berkley avait relevé leurs discours, disant que sans doute ce langage et l'approbation qu'on y donnait avaient pour

but de préparer les esprits à un changement de gouvernement; et que c'était non-seulement un dessein très-criminel, mais difficile, sinon impossible à un petit nombre d'hommes, qui n'étaient pas de grande qualité, que de prétendre introduire un gouvernement populaire malgré le Roi, les presbytériens, la haute et moyenne noblesse, et l'esprit de la nation, accoutumée depuis tant de siècles au gouvernement monarchique; qu'il pensait que comme les presbytériens, après avoir commencé la guerre sous divers prétextes spécieux, avaient fait voir qu'ils ne cherchaient que leur avantage particulier, et avaient ainsi perdu presque toute leur autorité et tout leur crédit, les indépendans qui n'avaient pas à la couronne des obligations particulières, comme plusieurs des presbytériens, se trouvaient en état d'accomplir effectivement ce que les presbytériens avaient prétendu faire, et de rétablir le Roi et le peuple dans leurs justes et anciens droits; à quoi ils étaient obligés et par prudence et par intérêt, n'ayant point de meilleur moyen d'assurer leur propre puissance, et de s'acquérir autant de crédit et d'autorité qu'en puissent avoir des sujets; au lieu que, s'ils en voulaient davantage, ils s'exposeraient à la haine générale, et courraient risque de se perdre. Allen avait ordre aussi de faire connaître à Berkley que, si on s'était contenté pour lors de l'é-

couter, on avait depuis reconnu par expérience que tout ce qu'il avait dit, ou du moins la plus grande partie était raisonnable, et que les officiers étaient résolus d'agir sur ce pied-là, comme on pouvait le voir par ce qui s'était déjà passé. Il le pria de plus de présenter leurs humbles hommages à la Reine et au prince, et de les supplier, en leur nom, de ne pas les condamner absolument, mais d'attendre à juger de leurs sentimens et de leurs intentions, que l'avenir eût fourni des preuves parfaites de leur innocence, dont ils avaient déjà donné des témoignages, et que, quand il leur aurait rendu ce service, il reviendrait en Angleterre et serait témoin de leur conduite; ainsi le parti de l'armée tâchait de se fortifier contre les presbytériens. Quoique ceux-ci fussent fort affaiblis par l'absence des onze membres dont on a parlé, cependant, pour ne pas s'abandonner entièrement eux-mêmes, ils passèrent un acte portant que le Roi serait transféré à Richmond, où il avait envie d'aller, parce qu'il se défiait de l'armée; sa défiance était principalement fondée sur le refus qu'avaient fait les officiers de recevoir de lui ni honneurs ni avantages, et il n'y eut pas moyen de l'en dissuader, que l'armée n'eût obligé le parlement de révoquer son acte. Après cela, il insista pour aller à Windsor, très-fort contre le sentiment de l'armée, et on ne

put le décider à passer à l'armée en y allant. Cela fit soupçonner qu'il avait écouté quelques propositions secrètes de la part des presbytériens, et qu'il avait dessein de brouiller entièrement le parlement et l'armée. Le commissaire général Ireton, s'en étant aperçu, lui dit : « *Sire,* « *votre intention est d'être arbitre entre le par-* « *lement et nous, et nous, nous entendons l'être* « *entre vous et le parlement.* » Le Roi, se voyant caressé de toutes parts, commença à concevoir si bonne opinion de son crédit qu'il s'imagina être en état de faire pencher la balance du côté qu'il lui plairait. Sir John Berkley le trouva dans cette idée, quand il lui rendit les lettres de la Reine, ce qu'il ne fit qu'après en avoir eu permission de Cromwell, et reçu confirmation de sa propre bouche de ce qui lui avait été communiqué par sir Allen Apsley, avec ceci de plus qu'il croyait que personne ne pouvait vivre ni jouir paisiblement de son bien, à moins que le Roi ne fût remis en possession de ses droits; ce qu'ils avaient, dit-il, déjà déclaré en termes généraux, et déclareraient bientôt d'une manière plus précise, voulant qu'en cela fussent aussi compris les divers intérêts des royalistes, des presbytériens et des indépendans, autant qu'ils étaient compatibles les uns avec les autres. Sir John Berkley tâcha de persuader au Roi qu'il était nécessaire, se trouvant au pouvoir de l'ar-

mée, de dissimuler avec elle, et proposa que M. Peters prêchât devant lui, qu'il conversât librement avec d'autres personnes de l'armée, et se mît bien dans l'esprit des agitateurs dont il voyait que le crédit était grand; mais cela ne fit aucune impression sur le Roi. Il lui dit aussi ce qui s'était passé quelques jours auparavant entre lui et Cromwell, près de Causham, pendant que le quartier-général était à Reading. Cromwell lui avait dit qu'il venait de voir le spectacle le plus touchant qui se fût jamais présenté à ses yeux, qui était l'entrevue du Roi et de ses enfans. Il avait beaucoup pleuré, en se le rappelant, et avait ajouté que jamais on ne s'était plus trompé que lui dans la mauvaise opinion qu'il avait eue du Roi, et qu'il le regardait comme l'homme le plus droit et le plus consciencieux de son royaume; que les indépendans lui avaient des obligations infinies de n'avoir pas consenti aux propositions qui lui avaient été envoyées à Newcastle, qui les auraient ruinés sans ressource, et que l'intérêt de Sa Majesté l'invitait, ce semble, d'accepter. Il finit par ce souhait « *qu'il plût à Dieu de le traiter selon la* « *mesure de la sincérité de son cœur à l'égard du* « *Roi.* » Le Roi ne fut pas plus touché de cela que du reste, fermement persuadé que tout cela ne venait que du besoin que Cromwell et l'armée avaient de lui, sans qui, disait-il, ils ne

pouvaient rien faire. Et, au fait, le Roi n'avait pas tout le tort; car quelques uns des principaux agitateurs, avec lesquels sir John Berkley s'entretint à Reading, lui ayant témoigné qu'ils craignaient que Cromwell n'agît pas de bonne foi à l'égard du Roi, ils le prièrent, s'il le trouvait disposé à manquer à ses promesses, de les en informer, lui promettant qu'ils tâcheraient de le redresser bon gré mal gré. Le major Huntington, créature de Cromwell, et auquel, par conséquent, il avait confié le commandement des gardes du Roi, soit qu'il crût que Cromwell était de bonne foi dans les intérêts du Roi, ou qu'il trouvât que ses affaires reprenaient un bon train, devint un des confidens du Roi, et mena, par son ordre, deux officiers généraux à sir John Berkley, auquel il les recommanda comme des gens sur lesquels il pouvait compter. Ces deux officiers eurent de fréquens entretiens avec sir John Berkley, et l'assurèrent que les officiers et les agitateurs souhaitaient tous une alliance avec le Roi, et que Cromwell et Ireton étaient de grands fourbes s'ils n'avaient pas le même désir; mais que l'armée, pour le moment, penchait si fortement de ce côté, qu'ils n'osaient témoigner un autre sentiment; quant à eux, ils protestèrent que, quelque chose qui pût arriver et que pussent faire les autres, ils seraient éternellement fidèles au Roi. Ils lui apprirent aussi

qu'Ireton avait dressé les propositions, où il ne s'agissait ni d'abolir l'épiscopat, ni de ruiner sans ressource personne du parti du Roi, ni d'ôter la milice à la couronne, lui conseillant de faire en sorte que le Roi les acceptât au plus tôt, n'y ayant rien d'assuré avec l'armée qu'ils avaient déjà vue changer plus d'une fois. Pour cet effet, ils le menèrent au commissaire général Ireton, avec lequel il fut toute la nuit à débattre les propositions dont on vient de parler. Il y changea, comme il dit lui-même dans le manuscrit, deux articles portant sur les points les plus essentiels, mais en voulant changer un troisième, où il s'agissait d'exclure de l'amnistie sept personnes qui n'étaient pas nommées, et d'admettre aux séances du prochain parlement les gens du parti du Roi. Ireton lui dit qu'il y avait de la distinction à faire entre les vainqueurs et les vaincus, et qu'il craindrait lui-même un parlement où le parti du Roi aurait la majorité. Il finit par conjurer sir John Berkley de tâcher de faire consentir le Roi à ces propositions, s'il avait les intérêts de ce prince à cœur, afin de pouvoir les présenter au parlement avec plus de confiance, [illegible]ner toutes les contestations. Dans toutes ses conférences avec sir John Berkley, Cromwell parut fort zélé pour un prompt accommodement avec le Roi, tellement que tantôt il se plaignait de la lenteur de son gendre Ireton

à donner la dernière main aux propositions, et des difficultés qu'il faisait à en passer par où le Roi souhaitait, et tantôt il aurait souhaité que sir John Berkley eût agi plus rondement, et ne se fût pas attaché à tant de scrupules, assurant toujours qu'il ne voudrait pas répondre que l'armée persistât dans les bonnes intentions où elle était à l'égard du Roi.

Sur ces entrefaites l'armée décampa des environs de Reading et vint à Bedford, et le Roi, avec sa garde ordinaire, alla à Woburn, maison appartenant au comte de Bedford, où les propositions de l'armée lui furent apportées, afin qu'il les examinât avant qu'on ne les lui présentât publiquement. Il en fut en général fort mécontent, et dit que si l'on avait dessein d'en venir à un accommodement, on ne lui imposerait pas de pareilles conditions. Sir John Berkley, qui les lui avait présentées, répondit à cela qu'il soupçonnerait plutôt qu'on devait avoir dessein de le tromper si on lui avait demandé moins, n'y ayant aucune apparence que des gens qui avaient acquis de tels avantages à travers tant de dangers et de difficultés, se contentassent de moins que de ce qui était contenu dans ces propositions, et qu'une couronne presque perdue n'aurait jamais été recouvrée avec tant de facilité que le serait la sienne, si les choses s'accommodaient à ces conditions. Mais le Roi, n'étant pas de ce senti-

ment, répliqua qu'ils ne pouvaient pas se soutenir sans lui, et que par conséquent il ne doutait point qu'en peu de temps ils ne se relâchassent. Ses principales objections portaient sur ces trois points : 1°. l'article qui excluait sept personnes de l'amnistie; 2°. celui où il était déclaré qu'aucun des gens de son parti ne pourrait être élu membre du prochain parlement; 3°. enfin, sur ce qu'il n'était point parlé du gouvernement ecclésiastique. On répondait sur le premier point, que quand le Roi et l'armée seraient d'accord, il ne serait pas impossible de la faire se relâcher sur ce point; mais que si on ne pouvait l'obtenir, quand le Roi serait rétabli dans son autorité, il ne lui serait pas difficile de soutenir sept personnes au-delà des mers, de manière à leur rendre leur exil supportable. On disait sur le second, que le prochain parlement serait dans la nécessité d'imposer de grandes charges aux peuples, et que ce serait un bonheur pour les partisans du Roi de n'y avoir point de part. Sur le troisième, que les lois suffisaient à la sûreté de l'Église, et que c'était un grand point gagné que de réduire ceux qui avaient pris les armes contre elle, à n'en pas parler. Mais le Roi les quitta en disant : « Soit; « je les verrai bien contens avant peu d'accepter « des conditions plus équitables. »

Environ en ce temps-là, M. Ashburnham arriva au grand contentement du Roi. Comme ses ins-

tructions le renvoyaient à celles qu'avait reçues sir John Berkley sur ce qu'ils devaient faire conjointement, sir John l'instruisit aussi bien qu'il put de l'état des affaires; mais il ne suivit pas long-temps la route que sir John Berkley lui avait proposée, et, s'accommodant entièrement à l'humeur du Roi, il déclara sans détour qu'ayant toujours fréquenté les meilleures compagnies, il ne pouvait avoir commerce avec des animaux tels que les agitateurs; que si l'on pouvait gagner les officiers, il n'y avait point de doute qu'ils ne fussent capables de commander à leur armée, et qu'ainsi il était résolu de s'attacher entièrement à eux. Sur quoi il s'établit une grande familiarité entre lui et Whalley qui commandait la garde du Roi, et, peu de temps après, une intime correspondance avec Cromwell et Ireton; chaque jour nouveaux messages du Roi au quartier-général. Enflé de ces espérances et de celles que lui donnaient le parti presbytérien, le lord Lauderdale, et plusieurs membres de la cité de Londres, l'assurant qu'ils s'opposeraient à l'armée jusqu'à la mort, le Roi prit de sa situation une idée si avantageuse que, quand on lui envoya les propositions, en le priant humblement d'y donner son consentement, au grand étonnement non-seulement d'Ireton et de l'armée, mais même de ses propres partisans, il le prit sur un ton extrêmement aigre et amer, disant que personne ne souffrirait pour lui,

et qu'il ne se repentait de rien tant que d'avoir donné son consentement au bill contre le comte de Strafford. Bien que, toutes choses considérées, on doive convenir que ce consentement avait été de sa part une indignité, il n'en était pas moins imprudent de le rappeler de cette manière et dans une telle conjoncture; il prétendit aussi qu'on spécifiât, dans les propositions, que l'Église serait établie suivant les lois. A quoi les gens de l'armée répondirent que ce n'était pas là leur affaire, et qu'ils pensaient que c'en était assez pour eux d'avoir écarté la chose. Ils croyaient même pouvoir se flatter que c'en était assez pour le Roi, qui avait consenti à l'abolition du gouvernement épiscopal en Ecosse. Le Roi répondit qu'il espérait que Dieu lui avait pardonné ce péché, répétant souvent ces paroles ou d'autres semblables : « Vous ne pouvez vous maintenir sans « moi; vous vous perdrez si je ne vous soutiens. » Plusieurs officiers de l'armée, qui étaient présens, et qui souhaitaient l'accommodement, au moins en apparence, furent stupéfaits de la conduite du Roi. Sir John Berkley, s'en apercevant, regarda le Roi d'un air très-étonné, et, s'étant approché de lui, il lui dit à l'oreille : « Vous parlez, Sire, « comme si vous aviez des forces et des moyens « que je ne sais pas; et, puisque vous m'en avez « fait un secret, j'aurais désiré que vous le fissiez « de même à ces gens-là. » Sur cela, le Roi

commença à revenir lui-même, et à adoucir le ton qu'il avait pris d'abord; mais ce fut trop tard, car le colonel Rainsborough, celui de toute l'armée qui paraissait le moins vouloir un accommodement, voyant comment tout cela se passait, sortit de la conférence, et alla en diligence informer l'armée de la manière dont le Roi avait reçu les commissaires et les propositions. Sir John Berkley, voulant calmer les esprits, demanda à Ireton et aux autres officiers ce qu'ils feraient si le Roi donnait son consentement. Ils répondirent qu'ils présenteraient les propositions au parlement, pour avoir son approbation. Le Roi ayant ainsi déclaré la guerre à l'armée en défiance, crut qu'il était nécessaire de tourner toutes ses forces contre elles, et surtout de fortifier les ennemis qu'elle avait au parlement. Dans cette vue, on manœuvra pour faire présenter aux chambres une pétition, où on les pressait de s'accommoder promptement avec le Roi. Cette pétition fut présentée d'une manière fort tumultueuse par un grand nombre d'apprentis et de petit peuple, soutenus de plusieurs officiers cassés et mécontens qui se joignirent à eux. Pendant que les deux chambres délibéraient sur la réponse qu'elles donneraient à cette populace insolente, il y en eut qui, étant parvenus à gagner les fenêtres de la chambre des lords, leur jetèrent des pierres, et les menacèrent de pis s'ils ne répondaient pas

à leur gré. D'autres heurtèrent à la porte des communes, et demandèrent à entrer; mais quelques uns de nous mettant l'épée à la main, les forcèrent pour le coup à se retirer, et la chambre résolut de se séparer sans faire aucune réponse, croyant qu'il était au-dessous d'elle de faire quelque chose par force. Sur cela, l'orateur sortit de la chambre; mais à peine dans le vestibule, il fut ramené de force dans son fauteuil par l'insolente populace amassée autour des portes au nombre de plus de mille individus, dont quarante à cinquante entrèrent dans la chambre. Il fut donc jugé nécessaire de céder à leur fureur, et l'orateur leur ayant demandé de quoi il s'agissait, ils répondirent qu'il fallait qu'on priât le Roi de revenir à Londres sans délai. La chose ayant été mise en délibération, on leur demanda encore ce qu'ils voulaient de plus. Ils répondirent qu'ils voulaient qu'on l'invitât de revenir avec honneur, liberté et sûreté. Je répondis aussitôt par un *non* prononcé très-haut, et quelques autres membres, aussi haut que moi, par un *oui*, ce qu'ils firent plutôt par prudence que par goût pour le projet qu'on suivait alors. Ces votes, et la présence de divers citoyens bien intentionnés qui vinrent pour apaiser le tumulte, les calmèrent jusqu'à un certain point, et les membres du parlement avec leur orateur passèrent au travers de la foule sans que personne leur dît rien.

Le lendemain au matin, je consultai avec sir Arthur Haslerig et plusieurs autres, sur ce qu'il était à propos de faire dans cette conjoncture; et il fut conclu que, sans un péril évident de la vie, nous ne pouvions nous assembler en parlement, que nous n'eussions une garde pour notre défense, puisqu'il était manifeste que le dessein du parti opposé était, ou de nous chasser, ou de nous faire périr. Il fut donc résolu de se mettre sous la protection de l'armée, et sir Arthur Haslerig se chargea de persuader à l'orateur de s'y rendre; à quoi il ne consentit pas sans peine. Cependant, après avoir fait mettre mille liv. sterl. dans son carrosse, il partit pour l'armée, alors cantonnée à Windsor, Maidenhead, Colebrooke et lieux circonvoisins. Ayant donné avis, à autant de nos amis qu'il me fut possible, de la résolution que nous avions prise d'aller à l'armée, je m'y rendis. Le jour suivant, qui était celui auquel le parlement s'était ajourné, l'armée se trouva au rendez-vous de Hounslow-Heath, où les membres du parlement, tant lords que membres des communes qui n'avaient pu rester sûrement à Westminster, parurent à la tête de l'armée, qui en témoigna beaucoup de joie, déclarant qu'elle était résolue de vivre et de mourir avec eux. Sur le soir, le comte de Northumberland, le lord Say, le lord Wharton et autres lords, l'orateur et les membres des communes dont on vient de parler,

avec sir Thomas Fairfax, et plusieurs officiers-généraux de l'armée, s'assemblèrent à Sion-House, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans cette conjoncture. Pendant qu'ils étaient à délibérer, on reçut avis de ce que ceux de Westminster avaient fait ce jour-là, et ce fut le sergent de la chambre qui le donna, et vint avec sa masse, au grand contentement de l'orateur. Il leur apprit que les membres qui étaient restés, s'étant assemblés dans la chambre des communes, avaient attendu pendant quelque temps que l'orateur vînt; mais, apprenant qu'il était allé à l'armée, ils avaient fait choix, pour leur orateur, de M. Pelham, jurisconsulte et membre de la chambre. Après cela, ils avaient établi un comité composé des membres de la chambre des lords et de celle des communes, qui devaient, avec les directeurs de la milice de Londres, lever des troupes pour la défense du parlement, et ils voulaient voir quel serait le succès de cette affaire, avant de se déclarer contre l'armée. En conséquence, Massey, Brown, Pointz, et sir William Waller, encouragés par le conseil commun, et autres qui avaient été corrompus par divers artifices, firent toute la diligence possible pour enrôler des gens et pour avoir des forces capables de s'opposer à l'armée; mais leurs mesures furent extrêmement traversées par plusieurs honnêtes citoyens, qui les sollicitèrent instamment de traiter

avec l'armée, et surtout par la nouvelle de ce qui s'était passé au rendez-vous de Hounslow-Heath.

Quoique les lords eussent été écartés des emplois de l'armée, il paraissait manifestement qu'ils y conservaient une influence fondée en partie sur le désir qu'avaient de les obliger quelques uns des officiers-généraux, en partie sur l'ambition qu'éprouvaient quelques autres de s'élever au même rang. Voulant donc témoigner leur ardent désir de rendre service au Roi, et moralement assurés que le parlement et la cité seraient bientôt, suivant toutes les apparences, au pouvoir de l'armée, dans la crainte qu'après un tel succès elle ne se trouvât portée à d'autres résolutions à l'égard du Roi, surtout si elle considérait la conduite qu'il avait dernièrement tenue envers elle, les officiers-généraux envoyèrent un exprès à sir John Berkley et à M. Ashburnham, pour conseiller au Roi, puisqu'il ne voulait pas accepter leurs propositions, d'écrire à l'armée une lettre bienveillante, avant qu'on sût que Londres ne serait pas long-temps à se soumettre. La lettre fut faite sur-le-champ, mais le Roi ne voulut la signer qu'après qu'on eut discuté la chose trois ou quatre fois, ce qui fit perdre un jour entier. Enfin, M. Ashburnham et sir John Berkley, étant partis avec la lettre, rencontrèrent des gens que les officiers envoyaient pour la hâter; mais, avant qu'ils fussent à Sion-House, les commissaires de Londres

furent arrivés, et la lettre ne servit plus de rien : car, venant après qu'on eut été informé de la peine qu'on avait eue à l'obtenir, et lorsque les choses étaient en train de s'accommoder entre le parlement et l'armée, elle perdit tout mérite et toute efficacité. Nonobstant tout cela, les officiers étant résolus de faire ce qu'ils pourraient, profitèrent du moment où l'armée rendait grâces à Dieu de son succès, pour l'engager à ne s'en pas trop enorgueillir, à persister toujours dans son premier engagement avec le Roi, et à voter les propositions encore une fois avec plus de solennité; ce qui eut lieu.

La face des affaires, dans la cité, variait selon les différens avis qu'on recevait; car la nouvelle étant venue que l'armée s'avançait, et qu'elle avait déjà pris quelques coureurs de la ville, on s'écria : *Qu'on traite, qu'on traite.* Une autre fois, comme on vint dire que les gens s'enrôlaient en foule, le mot fut : *Vivons et mourons ensemble, vivons et mourons ensemble.* Mais après que Southwark eut reçu une partie de l'armée et se fut joint à elle, on revint au *qu'on traite, qu'on traite.* Le maire, les aldermen et le conseil commun, se montrèrent unanimement disposés à recevoir l'armée en amie, puisqu'ils n'étaient pas en état de lui résister comme ennemis, et accompagnèrent au parlement les membres qui s'étaient retirés à l'armée, environ au nombre de cent. Lorsque

nous eûmes repris nos places, ceux des onze membres qui avaient recommencé à agir se retirèrent incontinent, et Pointz et les autres officiers qui s'étaient mis en devoir de former un corps contre l'armée, prirent la fuite. Mais nous eûmes d'autres embarras à surmonter; car, quoique l'acte qui déclarait séditieuse la requête de l'armée, et coupables de trahison ceux qui continueraient de la soutenir après un jour marqué, eût été rayé du journal de la chambre, cependant, comme le gros du parti contraire était encore dans la chambre, on ne pouvait changer la milice de Londres qu'avec beaucoup de difficulté, et il y avait quelques autres actes importans qu'on ne pouvait révoquer en aucune manière. Le parlement néanmoins ne laissa pas d'établir un comité pour faire des recherches sur la contrainte dont on avait en dernier lieu usé envers lui. Ce comité ayant fait son rapport, sir John Maynard fut accusé; le greffier Glynn, M. Clément Walker, et plusieurs autres, furent mis en prison.

Un jour ou deux après le rétablissement du parlement, l'armée traversa la cité sans se livrer à la moindre violence, et promettant d'être fidèle aux intérêts publics; mais ses actions, ensuite, donnèrent lieu de la soupçonner, surtout lorsqu'on la vit abandonner les agitateurs, qui avaient soutenu la chaleur du jour, et donner aux cavaliers un libre accès, qu'elle permit à tous ceux

qui étaient auprès du Roi à Hampton-Court. On fut également mécontent des discours que tinrent publiquement, en faveur du Roi, les officiers-généraux de l'armée, au conseil de guerre tenu à Putney. Quelques uns de ce parti prenant la même liberté dans la chambre des communes, il y en eut un qui dit publiquement qu'il croyait que, si Dieu avait jusqu'alors déjoué nos projets, c'était à cause de la sévérité avec laquelle nous avions traité les cavaliers. Cela fit que plusieurs de l'armée, se croyant trompés et joués, se plaignirent, au conseil des agitateurs, de l'intimité de sir John Berkley et de M. Ashburnham avec les principaux officiers de l'armée, disant que la porte de Cromwell et d'Ireton leur était ouverte, pendant qu'elle était fermée à ceux de l'armée. Cromwell fut fort choqué de ces discours, et en donna avis au parti du Roi, disant à M. Ashburnham et à sir John Berkley, que s'il était honnête homme, il leur avait assez fait connaître la sincérité de ses intentions; et que, s'il ne l'était pas, rien ne pouvait suffire. C'est pourquoi il les suppliait, par tout le zèle qu'ils avaient pour le service du Roi, de ne pas venir si souvent à son quartier, mais de lui envoyer secrètement quelqu'un, parce que les soupçons contre lui devenaient tels qu'il n'osait même presque plus y coucher. Cela ne produisit rien sur M. Ashburnham, qui disait qu'il fallait que

leurs désordres leur fissent sentir la nécessité qu'il y avait de faire ce que le Roi voulait. Environ trois semaines après que l'armée fut entrée à Londres, les Écossais obtinrent du parlement qu'on ferait encore des démarches auprès du Roi. On renouvela donc les anciennes propositions de Newcastle, à la réserve de quelques particularités qui regardaient les Écossais. Le Roi ayant examiné la chose avec ceux qu'il avait auprès de lui, il fut conclu qu'il n'était pas sûr, pendant qu'il était à l'armée, de s'accommoder avec ses ennemis. Ainsi les propositions furent rejetées, et le Roi demanda à traiter en personne. Les officiers de l'armée, ayant vu la réponse du Roi, avant qu'on l'envoyât, en parurent fort satisfaits, et promirent d'employer tout leur crédit pour obtenir qu'il pût traiter en personne; Cromwell, Ireton et plusieurs autres de leur parti, dans la chambre, insistèrent avec empressement pour qu'on accédât aux désirs du Roi. Mais, contre leur attente, ils essuyèrent une vigoureuse opposition de la part de ceux qui les soupçonnaient déjà d'avoir traité secrètement avec le Roi, et qui se virent par là confirmés dans leurs soupçons. Ils s'accrurent au point que Cromwell et son parti furent regardés comme traîtres à la cause, et perdirent presque tous leurs amis dans le parlement. L'armée, alors cantonnée à Putney, ne fut pas plus satisfaite de leur conduite. Ils étaient tous les

jours informés de ces mécontentemens par ceux qui allaient de Londres à l'armée (1). Les agita-

---

(1) Cromwell et Ireton n'étaient parvenus qu'avec peine à engager dans leurs projets en faveur du Roi, quelques uns de leurs officiers, comme Rainsborough, Scot, Lilburne, etc., républicains décidés que leur aversion pour le parti presbytérien avait pu seule faire consentir à l'idée de chercher près du Roi un appui pour les indépendans. Désabusés de cet espoir par la conduite du Roi, et bientôt convaincus des projets purement personnels de ceux de leurs chefs qui conduisaient cette négociation, ils résolurent de s'y opposer et firent passer leur esprit dans plusieurs régimens, qui, vers le milieu d'octobre 1647, sur ce motif que ceux qu'ils employaient *consultaient plus les intérêts de leur fortune que ceux des affaires publiques*, nommèrent chacun deux agens nouveaux chargés de communiquer, soit à Londres avec les membres du parti républicain dans le parlement et la cité, soit avec les autres régimens et le conseil des premiers agitateurs, et de renouveler ainsi sans cesse le foyer qu'on craignait de voir s'éteindre. Ces agens nouveaux, connus sous les noms d'*agens de l'armée* ou *agens de plusieurs régimens*, devinrent un parti d'opposition extrêmement actif contre les projets de Cromwell, qui, cependant, on a tout lieu de le croire, se ménageait aussi, selon sa coutume, des intelligences avec eux. (Voyez le *Mémoire* du major Huntington.) Ce furent eux qui répandirent dans toute l'armée cet esprit que Cromwell craignait ou feignit de craindre, et qui certainement, quel qu'en fût le motif, lui fit désirer de se délivrer de la garde et de la présence du Roi. (Voy. la préface des *Select Tracts, relating to the civil wars in England*, par M. Mazeres; tom. 1, pag. 56 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

teurs commencèrent à changer de discours, et à se plaindre ouvertement au conseil, et du Roi et des malintentionnés qui étaient auprès de lui, disant que, puisque le Roi avait rejeté leurs propositions, ils n'étaient plus obligés à rien, et qu'ils n'avaient qu'à aviser à leur sûreté et au bien public; que l'épée à laquelle les uns et les autres en avaient appelé ayant décidé en leur faveur et leur ayant mis le pouvoir en main, convaincus d'ailleurs que la monarchie était incompatible avec la prospérité de la nation, ils étaient résolus de faire les derniers efforts pour réduire le gouvernement d'Angleterre en forme de république. Cela donna si fort l'épouvante à Cromwell et à Ireton, qu'ils crurent nécessaire d'assigner à l'armée un rendez-vous général, sous prétexte de l'engager à persister dans les premières propositions qu'elle avait faites au Roi, mais, dans la vérité, pour la mettre dans les intérêts de leur parti, afin de s'en servir pour faire leur marché. Leur dessein était, s'ils avaient pu réussir au rendez-vous, de casser le conseil des agitateurs, de partager l'armée, d'envoyer ceux qui leur étaient le plus contraires dans les lieux les plus reculés, et de ne retenir auprès d'eux que ceux qui étaient propres à leur dessein. Les agitateurs, parmi lesquels le colonel Rainsborough avait le principal crédit, en ayant eu vent, mirent tout en œuvre pour empêcher la revue gé-

nérale qui se devait faire à Ware ; soutenant que la division qu'on se proposait était contraire à la résolution qui avait été prise en enlevant le Roi au parlement, et ruinait les fins qu'ils croyaient de leur devoir de poursuivre.

Cependant Cromwell informa le Roi du péril où il était, lui protesta qu'il n'était pas en son pouvoir de rien entreprendre pour sa sûreté dans le lieu où il était, l'assura de ses services, et pria le Seigneur de le traiter à proportion que son cœur était sincère à l'égard du Roi, après quoi il se prépara à jouer son rôle au rendez-vous général. Le Roi ne sachant que faire dans cette conjoncture, quelques uns lui conseillèrent d'aller secrètement à Londres, et de paraître à la chambre des lords. Mais on représenta que l'armée étant maîtresse de la cité et du parlement, elle y ferait indubitablement arrêter le Roi, et que, s'il se répandait du sang pour sa défense, on ne manquerait pas de l'accuser de commencer une nouvelle guerre. D'autres étaient d'avis qu'il mît sa personne à couvert en quittant le royaume. A cela le Roi répondit que le rendez-vous étant marqué pour la semaine suivante, il ne voulait pas se séparer de l'armée que cela ne fût fait ; parce que, si les officiers-généraux l'emportaient, ils seraient en état de tenir parole ; sinon, ils seraient obligés pour leur propre sûreté de s'adresser à lui. Les commissaires d'Écosse qui l'amusaient depuis long-temps,

profitèrent aussi de l'occasion pour lui persuader, en grossissant ses craintes le plus qu'ils pouvaient, d'accepter leurs conditions. Il fut aussi proposé au Roi de se cacher en Angleterre; mais on regarda la chose, sinon comme impossible, du moins comme peu sûre. Il y en eut qui lui proposèrent de se retirer à Jersey qui tenait alors pour lui; mais le comte de Lanerk ayant dit au Roi que les vaisseaux que sir John Berkley avait préparés pour son transport, avaient été découverts et saisis, quoique sir John assure, dans son manuscrit, qu'il n'y avait point de vaisseau préparé, cette idée fut mise de côté. Le Roi prit enfin la résolution de se retirer dans l'île de Wight, et cela, suivant toutes les apparences, à la sollicitation de Cromwell, qui, aussi bien que le Roi, avait bonne opinion du colonel Hammond qui en était gouverneur. Le Roi envoya donc M. Willam Leg à sir John Berkley et à M. Ashburnham, pour les requérir de l'aider à s'évader, et on tint pour cela des chevaux prêts à Sutton dans le Hampshire. Le jour suivant, sir John Berkley et M. Ashburnham attendant le Roi avec des chevaux, il s'échappa sur le soir avec M. Leg. Etant tous à cheval, leur résolution était de traverser la forêt ayant le Roi pour guide; mais ils perdirent leur chemin; de sorte que la nuit étant obscure et orageuse, et les chemins extrêmement mauvais, ils ne purent arriver à Sutton avant la pointe du jour. Ils apprirent là qu'un

comité du comté s'y était assemblé par ordre du parlement. Sur cet avis le Roi passa outre, et continua son chemin du côté de Southampton, accompagné de M. Leg seulement, et se rendit chez le comte de Southampton à Tichfield, après avoir dépêché sir John Berkley et M. Ashburnham au colonel Hammond, gouverneur de l'île de Wight, avec la copie d'une lettre qui avait été laissée sur la table de sa chambre à Hampton-Court et deux autres lettres qu'il avait reçues depuis peu, dont une sans signature marquait de grandes appréhensions des mauvaises intentions du parti de la république contre le Roi; l'autre de Cromwell qui disait à peu près la même chose, ajoutant que pour mieux parvenir au but qu'on se proposait, on devait cette nuit même donner au Roi une garde composée d'hommes de ce parti. Il écrivit aussi par eux au colonel Hammond, et après lui avoir témoigné la défiance où il était à l'égard des niveleurs de l'armée, et la nécessité où il se trouvait de pourvoir à sa sûreté, il l'assura que son intention n'était pas d'abandonner la cause de l'armée; il donna ordre à ses deux envoyés de l'informer qu'il était de toute l'armée celui en qui il avait mieux aimé se confier, parce qu'il le connaissait pour un homme de bonne famille, qui, bien qu'engagé contre lui, n'avait néanmoins pour lui aucune aversion personnelle; que n'ayant pas jugé à propos de le surprendre, il lui envoyait

les deux susnommés pour l'informer de ses intentions, et lui demander sa parole de protéger de tout son pouvoir le Roi et ses serviteurs, et en cas qu'il ne fût pas en situation de le faire, de les laisser comme il les aurait trouvés. Sur le point de partir avec ces instructions, sir John Berkley dit au Roi que, ne connaissant point le gouverneur, il ne pouvait être assuré qu'il ne les retînt pas dans l'île, et qu'ainsi il lui conseillait, s'ils ne revenaient pas le lendemain, de songer à sa sûreté. Ils arrivèrent sur le soir à Limington, mais une violente tempête les empêcha de passer dans l'île. Ils s'y rendirent le lendemain, et allèrent droit au château de Carisbrooke où demeurait le gouverneur, et où ils apprirent qu'il était allé du côté de Newport. Sur cet avis ils prirent la même route, et le joignirent. Lorsqu'ils lui eurent appris le sujet de leur message, il pâlit et se mit si fort à trembler, qu'on aurait dit qu'il allait tomber de cheval. Il fut environ une heure dans cette consternation, éclatant de moment à autre en paroles de trouble et de désespoir : « Oh « messieurs, disait-il, vous m'avez perdu de « mener le Roi dans l'île, si du moins vous l'y « avez amené ! Si vous ne l'avez pas fait, je vous « prie qu'il ne vienne pas; car dans quel cruel « embarras ne serais-je point entre mon devoir « envers le Roi, et la reconnaissance où il m'engage par cette nouvelle marque de confiance,

« et l'obligation de remplir la mission que m'a « confiée l'armée? » Ils prirent de là occasion de lui dire que le Roi avait dessein de le favoriser, lui et ses descendans, en lui donnant occasion de lui rendre un service si signalé, nullement incompatible avec les engagemens où il était à l'égard de l'armée, qui était solennellement entrée dans les intérêts du Roi; mais que, s'il en jugeait autrement, le Roi n'aurait garde de le charger de sa personne. « Mais, répondit le gouver-« neur, s'il arrive quelque mal au Roi, que me di-« ront l'armée et le Roi d'avoir refusé de le rece-« voir? » Ils répondirent qu'il n'aurait rien refusé au Roi, puisque le Roi n'était venu lui rien demander. Commençant ensuite à parler avec plus de tranquillité, il voulut savoir où était le Roi, et souhaita qu'il se fût entièrement confié à lui, ce qui fit soupçonner aux envoyés que le gouverneur n'était pas disposé à les servir; mais M. Ashburnham, craignant pour le Roi, si on le découvrait avant d'avoir gagné ce point, tira le gouverneur en particulier, et après quelques momens de conférence, le détermina à déclarer qu'il était persuadé que le Roi se fiait à lui comme à un homme d'honneur, et que par cela même il était engagé de faire tout ce qu'on pouvait espérer d'un galant homme. M. Ashburnham répliqua qu'il n'en demandait pas davantage. « Allons donc « trouver le Roi, dit alors le gouverneur, afin de

« l'en informer. » Quand ils furent au château de Cowes, où il y avait une chaloupe prête pour les passer, le colonel Hammond prit avec lui le capitaine Basket, gouverneur de ce château, et donna ordre à quelques mousquetaires de les suivre dans une autre chaloupe. Arrivés chez le comte de Southampton, M. Ashburnham laissa sir John Berkley avec le colonel Hammond et le capitaine Basket, et s'en alla trouver le Roi. Il lui fit la relation de ce qui s'était passé entre le gouverneur et eux, et lui dit qu'il était venu pour confirmer ce qu'il avait promis. Le Roi se frappant la poitrine dit : « Quoi, vous avez amené Ham-« mond avec vous ! Oh ! vous m'avez perdu ! me « voilà lié, je ne puis plus bouger. — Si vous vous « défiez de Hammond, dit alors Ashburnham, je « m'engage à m'assurer de lui. — J'entends bien « ce que vous voulez dire, répliqua le Roi ; mais « si je suis votre conseil, on dira et on croira qu'il « a hasardé sa vie pour moi, et que je la lui ai lâ-« chement ôtée. » Il ajouta, qu'il était trop tard pour penser à autre chose qu'à suivre la route qu'on le forçait de prendre, s'étonnant qu'il eût été capable de faire une pareille bévue. M. Ashburnham, n'ayant rien à répliquer, se mit à pleurer abondamment. Cependant le colonel Hammond et le capitaine Basket commençant à s'impatienter qu'on les laissât si long-temps dans la cour, sir John Berkley envoya un gentilhomme

du comte de Southampton pour prier le Roi et M. Ashburnham de se souvenir qu'ils étaient en bas. Environ demi-heure après, le Roi les fit monter, et, avant que le colonel Hammond et le capitaine Basket eussent baisé la main du Roi, il tira à part sir John Berkley, et lui dit : « Sir « John, j'espère que vous n'êtes pas aussi passionné « qu'Ashburnham. Croyez-vous avoir suivi mes « instructions ?—Non, certes, Sire, répondit « sir John ; mais ce n'est pas ma faute, comme « M. Ashburnham peut vous dire s'il veut. » Le Roi, voyant alors qu'il était trop tard pour prendre d'autres mesures, reçut gaîment le colonel Hammond, qui, lui ayant confirmé ce qu'il avait promis, le conduisit à Cowes. Le lendemain au matin, le Roi, accompagné du gouverneur, prit la route de Carisbrooke, et rencontra en chemin plusieurs gentilshommes de l'île qui lui dirent que toute l'île était unanimement pour lui, à la réserve des gouverneurs des châteaux et des capitaines du colonel Hammond ; qu'il était aisé de gagner Hammond, encore plus aisé de le forcer, le château étant plein, de jour et de nuit, de gens du parti du Roi, et que le Roi ayant la liberté d'aller et de venir où il voulait, il pourrait prendre son temps pour quitter l'île. Ainsi, non-seulement le Roi et ceux de sa suite, mais aussi tous ceux de son parti approuvèrent le choix qu'on avait fait. Le Roi et M. Ashburnham s'a-

dressèrent au gouverneur avec tant de succès, que lui et ses gens parurent ne demander au Roi rien autre chose qu'un message aux chambres en termes civils, pour leur faire connaître ses dispositions à la paix, ce qui fut fait.

Les gardes ne s'aperçurent pas plutôt que le Roi s'était sauvé, que le colonel Whalley se rendit en diligence au parlement avec la lettre que le Roi avait laissée sur sa table, et qui contenait les raisons de sa retraite, et la résolution où il était de ne pas abandonner le parti de l'armée. Quoiqu'il fût visible que le Roi s'était évadé par l'avis de Cromwell, et par conséquent, suivant toutes les apparences, avec le consentement de Whalley, cependant celui-ci dit au parlement, pour excuse, que M. Ashburnham avait violé la parole qu'il lui avait donnée la première fois qu'il était venu à Woburn, où il avait promis que le Roi ne quitterait point l'armée à son insu et sans son consentement. Sur cela le parlement déclara traître quiconque cacherait le Roi; mais la manière dont il s'était sauvé s'étant bientôt après découverte, comme on sut qu'il s'était mis entre les mains du gouverneur de l'île de Wight, le parlement envoya quérir M. Ashburnham, sir John Berkley, et M. Leg; mais le gouverneur ne voulut pas les livrer.

L'époque fixée pour le rendez-vous général de l'armée étant arrivée, le parti républicain de

cette armée déclara qu'il persistait à ne vouloir pas se séparer que ce qu'il avait demandé ne fût exécuté, et le gouvernement de la nation déterminé. Pour appuyer cette résolution, plusieurs régimens parurent au camp avec des marques à leur chapeau (1). Mais le lieutenant-général Cromwell, qui ne se contentait pas de sa part dans un gouvernement égal, et dont les succès avaient enflé les espérances, ayant arrêté avec les grands

(1) Cette marque était un papier imprimé, portant le titre d'*engagement du peuple*, et au dos duquel on lisait en lettres majuscules ces mots : *Liberté de l'Angleterre*, *droits des soldats*. Il paraît qu'elle n'avait été adoptée que par les soldats du régiment du colonel Harrison, et de celui du lieutenant-colonel Lilburne. Ces deux régimens étaient venus au rendez-vous sans ordre. On n'en avait convoqué que sept, apparemment ceux dont on était le plus sûr, et auxquels on comptait faire prendre un engagement contre ceux qui se laissaient diriger par les nouveaux agens. On venait de publier, ou on publia dans le même temps, un désaveu de la conduite de ceux-ci, signé par tout le régiment du colonel Whalley; il se fondait surtout sur la publication de plusieurs écrits incendiaires dirigés contre les chefs de l'armée, et au nombre desquels se trouvaient sans doute l'*engagement du peuple*. C'est probablement en raison de ce désaveu que le colonel Whalley fut alors appelé en duel par un major Murrey, qu'on mit pour ce fait sous bonne et sûre garde. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 791. — Whitelocke, pag. 280. — *Select Tracts relating to the civil wars*, etc., préface, pag. 65.)

(*Note de l'Editeur.*)

personnages de la chambre, ou de consentir à ce que le Roi souhaitait, ou de régler les choses sans lui d'une manière factieuse, rassembla autour de lui un certain nombre d'hommes disposés à lui prêter main-forte pour s'emparer de ceux qui, au rendez-vous, se montreraient opposés à ses desseins. En conséquence, accompagné de divers officiers qu'il avait avancés, et fait par ce moyen ses créatures, il alla à un des régimens qui portait ces marques distinctives, et le requit de les ôter (1); sur le refus des militaires, il en fit arrêter plusieurs. Cela fit peur aux autres qui obéirent à ses ordres. Il fit sur-le-champ fusiller un de ceux qu'il avait fait arrêter; les autres au nombre de onze furent mis en prison, et après

---

(1) Il est assez remarquable que, dans les relations officielles, le nom de Cromwell ne soit pas prononcé, tandis que les relations particulières lui font jouer le principal rôle dans cette affaire, comme dans toutes celles de ce genre. Il est évident que, pour être de tout, il ne voulait paraître en rien; mais sa trace se retrouve à chaque instant. Ainsi Whalley, l'un de ses affidés, Whalley qui, à la tête de son régiment, désavouait le 15 novembre les nouveaux agens, déclarait, dans son désaveu, qu'il avait concouru le 19 octobre à leur nomination. Ainsi, ou c'était Cromwell qui les avait fait nommer, ou il y avait mis ses hommes comme partout ailleurs. (*Histoire Parlementaire*, tom. 3, col. 791. — *Select Tracts*, préface, pag. 65.)

(*Note de l'Editeur.*)

avoir renvoyé l'armée dans ses différens quartiers, il vint rendre compte au parlement des mesures qu'il avait prises. Dans le temps où d'autres que lui travaillaient à un accommodement avec le Roi, il avait soutenu l'armée contre le parlement; maintenant que c'était lui qui traffiquait de la liberté publique, il se montrait opposé à tous ceux qui voulaient entraver sa marche, soutenant n'avoir en cela d'autre objet que de tenir l'armée dans la sujétion du parlement; et le parlement ne désirant rien tant que d'étouffer, à quelque prix que ce fût, l'esprit qui régnait alors dans l'armée, non-seulement approuva ce qu'il avait fait, mais même le remercia de sa bonne conduite. Bien que seul de mon avis, je fis entendre en cette occasion un *non* articulé aussi haut qu'il me fût possible, pleinement convaincu que Cromwell n'avait agi en ceci que pour parvenir à mettre sa volonté et son pouvoir à la place de la raison et du droit. Je profitai de la première occasion qui se présenta pour dire à Cromwell que l'armée s'étant emparée de l'autorité, comme elle l'avait fait, on l'obligerait à rendre compte de la moindre goutte de sang qui se répandrait par une voie si extraordinaire, à moins que la droiture de ses intentions et de ses actions ne la justifiât, ce dont elle avait besoin de prendre un soin extrême.

Pendant que ces choses se passaient, le comte

d'Ormond, voyant les Irlandais user avec lui de perfidie, et son armée incliner à reconnaître l'autorité du parlement d'Angleterre, invita les chambres à lui envoyer des commissaires avec lesquels il pût traiter de la reddition de Dublin, et de la remise des troupes qu'il commandait. Cela fut fait, et l'on convint d'une amnistie pour tout ce qu'avaient fait les protestans d'Irlande, à moins qu'ils n'eussent pris part à la rébellion durant la première année; et ils furent reçus à composer pour les biens qu'ils avaient en Angleterre moyennant deux années du revenu. On promit aussi de payer une certaine somme au duc d'Ormond en considération de ce qu'il avait déboursé pour l'armée. Le traité conclu, la ville de Dublin et les forces dont on a parlé, furent remises au colonel Michel Jones, qui eut ordre du parlement de les recevoir. Le comte d'Ormond se rendit à Londres, où il reçut l'argent qui lui avait été promis, et il se retira bientôt après en France.

Les officiers généraux de l'armée ayant dompté ceux de leur corps qui, sur un juste soupçon, s'étaient opposés à leurs négociations avec le Roi, se crurent obligés, par le premier engagement où ils étaient entrés, de solliciter avec empressement qu'on traitât personnellement avec lui, et qu'on lui fît de nouvelles propositions, s'il voulait commencer par accepter quatre bills; le premier, pour révoquer toutes les proclamations

faites contre le parlement; le second, pour annuler tous les titres d'honneur conférés par le Roi depuis qu'il avait quitté le parlement, et pour qu'il n'en pût à l'avenir conférer aucun sans son consentement; le troisième, pour excepter certaines gens de l'amnistie, et le quatrième pour laisser aux deux chambres l'entière disposition de la milice. Ceux qui croyaient qu'il était raisonnable et nécessaire de procéder juridiquement contre le Roi, eurent peur qu'il n'accordât tout cela, car il était bien clair que, s'il remontait sur le trône, de quelque manière que cela se fît, il lui serait facile de récompenser ses amis et de se venger de ses ennemis.

Le colonel Hammond et M. Ashburnham avaient de fréquentes conférences avec le Roi, qui avait tellement gagné le colonel par ses promesses, que celui-ci déclara qu'il désirait beaucoup que l'armée reprît son autorité, et se défît des agitateurs dont la puissance, disait-il, n'avait jamais été de son goût; pour cet effet, il envoya à l'armée un M. Traughton son chapelain pour la porter à profiter de ses avantages contre les agitateurs; et, deux ou trois jours après, il pressa fort le Roi d'envoyer quelqu'un de ceux qu'il avait près de lui à l'armée, avec des lettres d'honnêteté au général, et d'autres plus confidentielles à Cromwell et à Ireton, auxquels il promit d'écrire de son côté; ce qu'il fit en les conjurant par leurs

engagemens, par leur honneur et par leur conscience, de traiter sans retard avec le Roi, et de ne pas s'exposer aux capricieuses fantaisies des agitateurs. Sir John Berkley fut choisi pour cette commission. Il prit avec lui M. Henri Berkley son cousin-germain, et partit de l'île avec un passeport du gouverneur de Cowes. Entre Bagshot et Windsor, il rencontra M. Traughton qui s'en revenait, et qui lui dit qu'il n'apportait pas au Roi de bonnes nouvelles, et que l'armée avait changé de résolution touchant sa personne. Un peu plus loin, il rencontra le cornette Joyce qui se montra surpris qu'il eût dessein de se rendre à l'armée, lui apprenant que les agitateurs avaient mis en délibération la question de savoir si pour se justifier on ne devait pas faire le procès au Roi, et déclarant en même temps qu'il était de cet avis, non par aucune mauvaise volonté, dit-il, contre la personne du Roi, mais parce que le crime de la guerre devait être rejeté sur ceux qui en étaient la cause. Environ une heure après que sir John Berkley fut arrivé à Windsor, il alla au quartier-général où il trouva les officiers-généraux assemblés. Ayant été admis, il rendit ses lettres au général qui les reçut, et lui ordonna de se retirer. Après avoir attendu environ une demi-heure, il fut rappelé. Le général lui dit d'un air assez sévère qu'ils étaient l'armée du parlement et ne pouvaient rien dire sur la proposition de paix faite par le Roi,

mais qu'ils devaient renvoyer la chose et les lettres du Roi à la décision du parlement. Alors sir John regarda Cromwell, Ireton et autres de sa connaissance, qui le saluèrent très-froidement, en lui montrant, avec un sourire de dédain, la lettre que Hammond leur avait écrite; ainsi déchu de ses espérances, il s'en retourna à son logis, où il demeura seul depuis quatre heures jusques à six, à son grand chagrin. Il envoya enfin son valet avec ordre de découvrir, s'il était possible, quelqu'un de sa connaissance. Celui-ci rencontra un des officiers-généraux en relation avec son maître, qui le chargea de lui dire qu'il se trouverait à minuit dans l'enclos qui est derrière l'auberge de la Jarretière. Ils s'y rendirent tous deux à l'heure marquée, et l'officier lui dit en général qu'il n'avait rien de bon à lui apprendre. Venant ensuite au détail il lui dit : « Vous savez « que moi et mes amis nous étions engagés à vous, « et souhaitions avec ardeur un accommodement, « et nous étions bien trompés si les autres n'é- « taient pas du même avis. Vous savez aussi « que depuis les soulèvemens de l'armée, nous « étions en méfiance de Cromwell et d'Ireton, « et que je vous le dis alors; je viens vous dire « à présent que nous ne nous défions ni de l'un « ni de l'autre; que nous sommes résolus, nonobs- « tant nos engagemens, à perdre le Roi et sa pos- « térité, et qu'Ireton a fait cette après-midi deux

« propositions dans ce sens : l'une de vous en-
« voyer à la Tour de Londres, et l'autre que per-
« sonne ne vous parlât sous peine de la vie, et, à
« l'heure qu'il est, j'expose la mienne en le fai-
« sant. La manière dont on a résolu de perdre
« le Roi est de l'envoyer arrêter par huit cents
« hommes de l'armée, des plus animés contre
« lui, de lui faire faire ensuite son procès. Je
« n'ose porter ma pensée plus loin. Cela doit
« se faire dans dix jours ; si donc le Roi peut se
« sauver, qu'il le fasse, s'il aime la vie. » Sir John demandant alors d'où venait ce changement, puisque le Roi avait fait tout ce que l'armée avait souhaité, et que les officiers étaient les maîtres depuis le dernier rendez-vous, l'officier lui répondit qu'il ne pouvait lui rien dire de certain là-dessus ; mais que ce qu'il pouvait imaginer de plus probable, c'est que, bien qu'on eût fusillé un des mutins, pour se servir de ses expressions, qu'on en eût arrêté onze, et qu'on eût en apparence intimidé les autres, cependant il était si peu vrai qu'ils eussent peur, que plus des deux tiers de l'armée étaient allés depuis trouver Cromwell et Ireton, et leur avaient dit que, fussent-ils assurés de périr dans l'entreprise, ils étaient résolus de mettre tout en œuvre pour attirer à leur sentiment l'armée toute entière, et que, s'ils n'en pouvaient venir à bout, ils la diviseraient, et soutiendraient quiconque vou-

drait se joindre à eux pour abattre leurs adversaires; que Cromwell et Ireton s'étaient dit alors : si l'armée se divise, la plus grande partie se joindra aux presbytériens, et l'emportera selon toutes les apparences. Alors nous voilà perdus; car nous serons forcés d'avoir recours au Roi, et de lui demander ses secours au lieu de lui offrir les nôtres; que le Roi nous accorde sa protection, et qu'il ait le bonheur ensuite de réussir dans son dessein, s'il nous fait grâce, c'est tout ce que nous pouvons prétendre, et beaucoup plus que nous ne pouvons nous promettre avec certitude. Ils en ont donc conclu que, s'ils ne pouvaient ramener l'armée à leurs sentimens, le mieux était de se ranger aux siens, puisqu'une division était la ruine de tous. Suivant cette résolution, Cromwell a tourné tous ses soins à se réconcilier avec le parti qui était le plus opposé au Roi, reconnaissant, comme il le savait fort bien faire en pareilles occasions, que la gloire du monde l'avait si fort ébloui qu'il n'avait pu discerner clairement la grande oeuvre du Seigneur. Il a envoyé aussi des paroles de consolation à ceux qu'il avait fait arrêter au rendez-vous général, leur donnant l'assurance qu'il ne se ferait rien à leur préjudice; au moyen de ces artifices et autres du même genre, il est parvenu à opérer sa parfaite réconciliation. Voilà ce que dit l'officier-général à sir John Berkley. Quant à moi je suis porté à croire

qu'Ireton n'a jamais eu dessein d'entrer dans les intérêts du Roi, mais seulement d'endormir son parti, tandis qu'on était aux prises dans le parlement avec les presbytériens. Mais lorsque Cromwell et lui se furent assurés de la ville, et qu'ils eurent persuadé au Roi de rejeter les propositions du parlement, qu'ils eurent soumis l'armée, et se furent mis à couvert des importunités du Roi et de ses partisans, voyant que leurs rapports avec lui leur avaient attiré une foule d'obstacles, ils songèrent à se débarrasser de lui, bien aises d'ailleurs de mettre la rupture sur le compte du parlement, où ils voyaient le parti presbytérien fort éloigné d'entrer en traité avec lui sur les propositions de l'armée, et le parti de la république résolu de ne traiter avec lui à aucune condition.

Sir John Berkley, de retour à son logis, renvoya son cousin Henri Berkley dans l'île de Wight, avec deux lettres, l'une pour le gouverneur, auquel il faisait une relation générale de tout ce qui s'était passé, et de l'incertitude où étaient les choses à l'armée; l'autre, qui était en chiffre, s'adressait au Roi, et contenait un détail circonstancié de la conversation dont on vient de parler, et une supplication très-pressante de ne songer à rien qu'à se sauver au plus vite. Le lendemain au matin il fit savoir à Cromwell, par le colonel Cooke, qu'il avait pour lui des lettres et des ins-

tructions de la part du Roi; mais Cromwell lui fit dire, par le même messager, qu'il n'osait l'aller voir à cause du danger qu'il y avait pour l'un et pour l'autre, le priant au reste d'être assuré qu'il servirait le Roi tant qu'il le pourrait sans se perdre, mais en même temps de ne pas espérer qu'il voulût se perdre pour lui. Sir John Berkley n'eut pas plus tôt reçu cette réponse, qu'il monta à cheval et prit le chemin de Londres, résolu de ne dire à personne les dispositions où était l'armée, ni le projet d'évasion du Roi, qu'il présumait qu'on apprendrait en peu de jours, d'autant mieux que la Reine lui avait envoyé un vaisseau pour servir à sa fuite, et qu'elle l'en pressait extrêmement par ses lettres. Le lendemain de son arrivée à Londres, les lords écossais Lanerk et Lauderdale lui firent demander une conférence, supposant qu'il avait une commission du Roi pour traiter avec eux. Il leur dit qu'en quittant le Roi, ce prince l'avait assuré qu'il approuverait tout ce qu'il ferait en son nom avec qui que ce fût. Le lord Lanerk répondit qu'il ne lui demandait pas d'autre commission. A la seconde entrevue, ils furent prêts à conclure, et résolurent de le faire le lundi suivant. Mais le jour d'après, sir John Berkley ayant reçu une lettre de M. Ashburnham, qui le priait de la part du Roi d'abandonner toute affaire, et de revenir incessamment auprès de ce prince, il fut contraint

de partir la nuit même, et de laisser le traité imparfait, au grand mécontentement des uns et des autres. De retour à l'île de Wight, il trouva le Roi résolu à ne point essayer de se sauver qu'il n'eût conclu avec les Écossais, lesquels, disait-il, ayant beaucoup souhaité de le voir hors des mains de l'armée, consentiraient volontiers à un accommodement à des conditions raisonnables; au lieu que, s'il abandonnait l'armée sans avoir fait aucun accord avec les Écossais, ils ne traiteraient jamais avec lui qu'à leurs propres conditions. Pour cet effet, le Roi donna ordre à sir John Berkley, à M. Ashburnham, au docteur Hammond et à M. Leg, d'examiner les papiers relatifs aux négociations avec les Écossais, conduites à Londres principalement par le docteur Gough, ecclésiastique papiste, qui avait conjuré le Roi, au nom de la Reine, de se sauver sans perdre de temps, et l'avait supplié de son chef de n'insister pas trop scrupuleusement sur les termes, vu l'état présent de ses affaires. Mais M. Ashburnham hésita long-temps sur plusieurs expressions du traité concernant le covenant et l'Église anglicane, dont il était le zélé partisan, et sur lesquelles il fit plusieurs répliques et plusieurs changemens; il insista à la fin pour que le Roi fît dire aux commissaires d'Écosse de le venir trouver. En conséquence de quoi on leur envoya sir William Flemming. Le lendemain, les commissaires d'É-

cosse envoyèrent un exprès au Roi, pour le prier de faire dresser deux écrits, dont le premier contiendrait ce qu'il souhaitait tout au moins pour être content, et l'autre ce qu'il voulait tout au plus accorder aux Écossais, avec prière de signer le dernier, et promesse de faire la même chose du premier, et d'en donner copie au docteur Gough, dès qu'ils auraient reçu celui du Roi ainsi signé. Mais la chose traîna si long-temps, qu'on pensa que les députés d'Écosse seraient en chemin avant qu'un second exprès fût sorti de l'île. Dans le même temps que les Écossais venaient trouver le Roi, le parlement lui envoya aussi des commissaires pour lui offrir de traiter en personne, à condition que le Roi, pour preuve de sa bonne foi à venir, passerait les quatre bills préliminaires dont on a ci-devant fait mention. Un jour que les commissaires écossais et ceux du parlement se promenaient avec le Roi autour du château, ils remarquèrent qu'il jeta un os à deux épagneuls qui le suivaient, et qu'il prit grand plaisir à les voir contester à qui l'emporterait. Quelques uns crurent que son dessein était de représenter l'os de la discorde qu'il avait jeté entre les deux partis. Quelques uns du parti du Roi proposèrent qu'il donnât aux Écossais une réponse dilatoire, afin de se faciliter par là l'occasion de s'échapper, et il fut en même temps proposé de demander au parlement les quatre bills suivans,

présumant qu'il ne pourrait pas honnêtement les refuser, ni n'oserait les accorder. Le premier devait avoir pour objet le paiement de l'armée, et son licenciement dès qu'elle serait payée. Le second, la dissolution du parlement actuel. Le troisième, le rétablissement du Roi et de la Reine dans la possession de leurs revenus. Le quatrième, l'établissement d'un gouvernement ecclésiastique dénué de tout pouvoir coërcitif, et, en attendant qu'on fût convenu d'un pareil gouvernement, le gouvernement actuel devait subsister, mais aussi sans autorité coërcitive. Ce qui engageait à donner ce conseil au Roi, c'était la crainte que, s'il refusait positivement, les commissaires n'eussent ordre d'enjoindre au gouverneur de le faire garder plus étroitement, et qu'on ne prévînt sa fuite par ce moyen. Le Roi répliqua à cet avis qu'il avait trouvé un remède à leurs appréhensions, qui était de donner sa réponse cachetée aux commissaires. Le lendemain du jour où les commissaires anglais eurent remis leur message, et prié le Roi de répondre dans trois à quatre jours, les commissaires d'Écosse, Lowden, Lanark, Lauderdale et autres, présentèrent au Roi une protestation signée d'eux contre le message du parlement, qu'ils soutenaient être contraire au covenant, ayant été envoyé sans leur participation ou consentement; et ils commencèrent dès lors à traiter sérieusement avec le Roi, concluant enfin aux conditions

qu'ils purent avoir, plutôt qu'à celles qu'ils auraient voulu obtenir. Le temps où le Roi devait répondre étant venu, il envoya quérir les commissaires anglais, et, avant de leur délivrer sa réponse, il demanda au comte de Denbigh qui était le premier d'entre eux, s'ils avaient pouvoir d'altérer quelque partie essentielle ou accessoire de leur message; les commissaires ayant répondu que non, il mit sa réponse cachetée entre les mains du comte de Denbigh. Après l'avoir reçue, les commissaires se retirèrent pour quelque temps, et, étant revenus, le comte de Denbigh parut choqué que le Roi eût donné sa réponse cachetée. Il dit qu'ils étaient chargés par leurs instructions d'apporter sa réponse, et qu'ils ne pouvaient savoir si cette lettre l'était ou ne l'était pas, à moins que de la voir. Le comte ajouta qu'il avait servi le Roi en qualité d'ambassadeur, et que jamais, dans ce poste, il n'aurait consenti à remettre une lettre qu'il n'eût pas vue auparavant. Le Roi lui dit qu'il avait employé vingt ambassadeurs, et qu'aucun n'avait jamais eu la hardiesse d'ouvrir ses lettres; mais après avoir demandé si ce que le comte de Denbigh venait de dire était le sentiment de tous, et qu'on lui eût répondu que oui: « Hé bien, dit le Roi, je vous la ferai voir, à con-
« dition que vous ne direz rien à personne de ce
« qu'elle contient en substance, que vous ne l'ayez
« mise entre les mains du parlement. » Ils y con-

sentirent, sur quoi il pria la compagnie de se retirer. Les commissaires proposèrent que le gouverneur, le colonel Hammond, eût la permission de demeurer. Le Roi ne s'en souciait pas; mais ne trouvant pas à propos de le refuser, il y consentit, et par ce moyen, le gouverneur, aussi bien que les commissaires, apprirent que le Roi avait mis de côté les intérêts du parlement et de l'armée, pour s'accommoder avec les Écossais, sa lettre étant en substance un refus formel du consentement demandé pour les quatre bills proposés. Cette découverte fit une si vive impression sur le gouverneur, qu'avant de partir de Carisbrooke pour accompagner les commissaires du parlement jusqu'à Newport, il donna ordre qu'on fît bonne garde pendant son absence. A son retour, il fit fermer les portes et doubler les postes, et passa lui-même toute la nuit sur pied, ce qui empêcha la fuite du Roi. Le lendemain il ôta au Roi ses domestiques, sans même en excepter le docteur Hammond, son parent, lequel, prenant congé du Roi, lui dit qu'on avait laissé le capitaine de frégate et deux fidèles gentilshommes de l'île pour le secourir dans sa fuite, l'assurant qu'ils prépareraient toutes choses de l'autre côté de l'eau pour le recevoir. A leur départ, le Roi leur commanda de dresser une déclaration, et de la lui envoyer le lendemain au matin pour la signer. Ils le firent, et elle fut ensuite publiée au nom du

Roi. Quand ils arrivèrent à Newport, un capitaine Burley fit battre le tambour pour assembler le peuple, en vue d'aller délivrer le Roi; mais il vint peu de monde, si ce n'est des femmes et des enfans, qui n'avaient qu'un mousquet entre eux tous. Les domestiques du Roi ne jugèrent pas à propos de s'y joindre pour les encourager; ils passèrent l'eau et demeurèrent environ trois semaines à l'autre rivage, à attendre l'arrivée du Roi, laissant là le capitaine Burley, qui fut mis en prison, ainsi que plusieurs de ceux qui l'avaient suivi. Sur le refus formel du Roi d'accepter les quatre bills préliminaires dont on a parlé, le parlement fit un acte portant : « Qu'il « ne serait plus présenté d'adresse au Roi, ni par « les chambres, ni par qui que ce fût, sans leur « permission, et que si quelqu'un contrevenait à « cette défense, il encourrait la peine de haute « trahison. » Il publia aussi une déclaration rédigée par le colonel Nathanaël Fiennes, contenant les raisons de ces résolutions (1). Entre autres torts du Roi, durant son règne, on lui reprochait d'avoir cassé le parlement, d'avoir trahi la Rochelle, de n'avoir pas voulu qu'on fît aucune information sur la mort de son père, d'avoir fait la

---

(1) La résolution de ne plus traiter avec le Roi est du 4 janvier 1648, et la déclaration, qui fut, à ce qu'il paraît, assez long-temps débattue, du 11 février. (*Note de l'Edit.*)

guerre à la nation, et d'avoir rejeté les offres raisonnables d'accommodement qui lui avaient été faites jusqu'à six fois. Le colonel Rainsborough fut fait amiral de la flotte, et M. Holland, moi, et un autre membre des communes, fûmes envoyés au quartier-général à Windsor, avec ordre de faire élargir le capitaine Reynolds et quelques autres, qu'on appelait, par dérision, *niveleurs*, et que l'armée avait fait arrêter pour avoir entrepris de faire ce que le parlement lui-même faisait actuellement. Nous fûmes aussi chargés d'exhorter les officiers à contribuer de tous leurs efforts au prompt établissement d'un ordre de choses solide (1).

(1) Rainsborough ne fut point nommé amiral, mais réintégré dans les fonctions de vice-amiral, qui lui avaient été confiées au mois de septembre, et dont il avait été suspendu par suite du rendez-vous de Ware. La réintégration du colonel Rainsborough fut l'effet d'un accommodement particulier entre celui-ci et Cromwell (voir le petit *Mémoire* du major Huntington); l'élargissement des niveleurs eut pour objet une réconciliation plus générale, devenue nécessaire à la sûreté même de Cromwell et de ses adhérens. Bien qu'après le rendez-vous de Ware, Fairfax, dans son langage ingénument officiel, eût rendu grâces au Tout-Puissant de *l'unanimité de ces pauvres gens* (ses soldats) à se soumettre absolument à l'ancienne discipline de l'armée, bien qu'il eût même assuré le parlement qu'à aucun rendez-vous de l'armée, il n'avait vu les soldats aussi tranquilles et aussi parfaitement satisfaits que l'étaient, au mo-

Les Écossais, suivant le traité qu'ils avaient conclu avec le Roi, firent tous leurs préparatifs pour lever une armée, à laquelle se joignirent les presbytériens et les cavaliers dans des vues bien différentes; le même esprit commença aussi à se manifester en Angleterre. Plusieurs de nos vaisseaux se déclarèrent pour le Roi, à l'instigation d'un capitaine Batten, qui avait été vice-amiral du parlement, et de quelques autres soutenus par la cité et par le parti presbytérien. Les matelots du vaisseau que devait monter le colonel Rainsborough refusèrent de le recevoir, et s'assurèrent à l'avance d'un de mes frères et de quelques autres qu'ils crurent fidèles à leur commandant (1). Le comte de Warwick, l'un

---

ment du départ, les deux régimens de Harrison et de Lilburne, la satisfaction et le calme n'étaient pas, comme on l'a pu voir, à beaucoup près aussi complets qu'il le disait et le croyait. Cromwell retombait donc sous le joug du parti républicain, qu'il ne pouvait plus amener à ses fins par la crainte d'un arrangement avec le Roi. Le traité avec les Écossais relevait les espérances de Charles et de son parti; et l'on va voir quelque temps Cromwell dans une situation isolée et précaire, d'où il ne se tira ensuite que par la victoire. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 791.)

(*Note de l'Editeur.*)

(1) La révolte de la flotte n'éclata que du 20 au 27 mai 1648, c'est-à-dire cinq mois après la réintégration de Rainsborough, qui avait eu lieu le 27 décembre de l'année pré-

des hommes qui leur étaient le plus agréables, eut ordre d'aller à bord pour les faire rentrer dans le devoir. Par ce moyen, une partie de la flotte demeura fidèle au parlement, qui donna ordre incontinent d'équiper d'autres vaisseaux, pour renforcer ceux qui lui restaient. Le prince Charles bloqua l'embouchure de la rivière avec les vaisseaux qui s'étaient révoltés; et, environ le même temps, le duc d'York, son frère, qui, après la réduction d'Oxford, avait été transféré à Saint-James par ordre du parlement, qui lui avait assigné un revenu, se sauva pour favoriser les desseins du Roi. Les châteaux de Deal et de Sandwich se déclarèrent aussi pour le Roi, et le colonel Rich fut envoyé avec un détachement pour les réduire. Cependant le lieutenant général Cromwell, qui ne s'oubliait pas, réunit, à dîner à Westminster, plusieurs chefs des presbytériens et des indépendans, membres du parlement et ministres, sous prétexte de tâcher de

---

cédente. Les événemens qui se passèrent dans cet intervalle, et qu'on va voir, expliquent parfaitement et cette révolte et le parti de douceur que prit alors le parlement; car ce ne fut pas de son propre mouvement qu'il remit le comte de Warwick à la tête de la flotte, avec le titre de lord amiral; le comte avait été choisi par les officiers qui expulsèrent Rainsborough, et auxquels, en confirmant leur choix, on accorda un acte d'indemnité. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 395 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

réconcilier les deux partis ; mais il trouva trop de difficultés à ajuster les différends ecclésiastiques qui les divisaient, les uns ne voulant point de supérieur, et les autres point d'égal ; de sorte que cette assemblée n'aboutit à rien. Il ménagea une autre conférence en *King's-street* entre ceux qu'on appelait les grands personnages de la chambre et de l'armée, et les républicains. Dans cette assemblée, les grands personnages dont le lieutenant général Cromwell était le chef, se tinrent dans les nuages, et ne voulurent se déclarer ni pour le gouvernement monarchique, ni pour l'aristocratique, ni pour le démocratique, soutenant que chacun de ces gouvernemens pouvait être bon en lui-même ou pour nous, suivant que la Providence nous dirigerait. Les républicains déclarèrent que la monarchie n'était bonne ni en elle-même, ni pour nous. Les raisons qu'ils produisirent, pour prouver qu'elle n'était pas désirable en elle-même, étaient prises du huitième chapitre du premier livre de Samuel, huitième verset, où Dieu reproche aux Israélites de l'avoir rejeté, en rejetant les juges pour choisir un Roi, et d'un autre passage du même livre où Samuel déclare que c'est une grande méchanceté. Ils alléguèrent divers autres textes de l'Écriture sur le même sujet. On allégua, pour prouver que ce gouvernement n'était point avantageux à la nation, les calamités et les oppressions infinies sous lesquelles

elle avait gémi pendant sa durée, et par lui. On convint, qu'à la vérité, nos ancêtres avaient consenti à être gouvernés par un homme seul, mais à condition qu'il gouvernerait suivant les lois qu'il s'est toujours engagé par serment d'observer; que le Roi avait violé ce serment, et nous avait, par conséquent, dégagés de la fidélité que nous lui avions jurée, la protection et l'obéissance étant réciproques; que, comme il avait voulu en appeler à l'épée pour décider la dispute, et qu'il avait ainsi fait répandre un déluge de sang du peuple, c'était, ce semble, un devoir imposé aux représentans de la nation de lui en faire rendre compte, d'autant plus que l'affaire s'était décidée par les voies qu'il avait lui-même choisies; qu'il fallait procéder ensuite à l'établissement d'une équitable république, fondée sur le consentement du peuple, et pourvoir aux droits et aux libertés de tout le monde, de manière que chacun concourût, du cœur et du bras, à maintenir un gouvernement le plus juste de tous et le plus favorable, à tous égards, au bonheur et à la prospérité de la nation. Nonobstant ce qui avait été dit, le lieutenant général Cromwell, non pas faute de conviction, mais dans l'espérance de faire mieux son marché avec un autre parti, déclara qu'il était irrésolu; et, après avoir recueilli ce qu'il put des principes et des inclinations de ceux qui étaient de la con-

férence, prit un coussin, me le jeta à la tête et gagna l'escalier; mais je l'atteignis d'un autre qui le fit descendre plus vite qu'il ne voulait (1). Le

(1) Cromwell conserva, toute sa vie, un goût particulier pour cette espèce de plaisanterie turbulente, qui, dans sa jeunesse, en avait fait d'abord l'écolier le plus indocile et le plus inappliqué, et ensuite le jeune homme le plus désagréable. On cite, au nombre des maussades amusemens de sa jeunesse, le trait suivant, que la célébrité de Cromwell peut seule autoriser à rapporter. Il avait été invité par son oncle, sir Olivier Cromwell, à venir partager les plaisirs des fêtes de Noël, jour de joie et d'hospitalité dans toute l'Angleterre, et que le caractère magnifique de sir Olivier, et son affection pour les anciennes coutumes, devaient rendre, chez lui, plus splendide que partout ailleurs. Pendant une de ces danses générales qui faisaient partie des divertissemens de la fête, une odeur infecte se répand dans la salle, s'accroît et s'étend à mesure que la danse s'échauffe et que les danseurs se mêlent et se rapprochent plus souvent; elle devient intolérable, et le *maître du désordre* (*master of misrule*), président ordinaire de ces sortes de jeux, obligé, par sa charge, de veiller à tout ce qui peut troubler les plaisirs de l'assemblée, peut-être aussi insulté à dessein, plus souvent qu'un autre, par les émanations de l'étrange senteur, découvre enfin l'auteur du mal. C'était le jeune Olivier, dont l'habit et les gants, parfumés ainsi avec soin, avaient mis en désarroi toute la fête. On résolut, pour sa punition, de le plonger dans un bassin; ce qui, dans la nuit de Noël, pouvait en effet paraître une expiation rigoureuse. Son oncle, loin de s'y opposer, demeura même assez long-temps brouillé avec lui, par suite de cette aventure, qui tenait probablement à des habitudes souvent reprochées, et dont sa famille

lendemain, en passant auprès de moi dans la chambre, il me dit qu'il était convaincu que ce

---

pouvait avoir eu à souffrir. Il paraîtrait, en effet, que, décrié dans tout son voisinage par cette espèce de gaieté sauvage, qui ne savait s'exercer qu'aux dépens des autres, Cromwell avait été réduit à chercher dans des classes fort inférieures les compagnons de ses passe-temps et les victimes de ses caprices. Les jeunes femmes le craignaient, à cause de la brutale incivilité de ses manières; les aubergistes, effrayés de la visite d'un hôte tapageur, dont l'écot n'était pas toujours payé en argent, criaient, lorsqu'ils le voyaient venir: *Voilà le jeune Cromwell, fermez les portes.* Quiconque, ayant des comptes à régler avec lui, osait se plaindre de son inexactitude, courait risque d'avoir ses vitres cassées; et, lorsque les humbles camarades qu'il s'était choisis se hasardaient à n'être pas de son avis, un gros bâton que sa force et l'habitude de s'en servir rendaient redoutable dans sa main, exprimait aussitôt son antipathie pour la contradiction.

Lorsqu'à l'âge de vingt ans environ, le plus singulier changement l'eut fait passer presque tout à coup d'une vie sans aucun frein, à la sévérité, du moins extérieure, des habitudes puritaines, cette espèce de pétulance lui devint, comme tout le reste, un moyen de conduite; moyen naturel lorsque, dans la violence de sa colère, il brisait devant lui tous les obstacles sans s'arrêter à aucune considération; calculé, lorsqu'il l'employait, comme on vient de le voir, sous les formes de la plaisanterie. Il excitait souvent ses officiers à s'attaquer les uns les autres, se jetant des charbons ardens dans leurs bottes ou des coussins à la tête; et, lorsqu'il les avait animés et mis hors de leur garde, par ces jeux violens et la gaieté bruyante qui en était la suite, il leur

qu'on avait proposé était désirable, mais non pas que cela fût praticable. Son dessein était, je crois, de me faire espérer qu'il avait du penchant à se joindre à nous, quoiqu'il ne voulût pas le dire, de peur que cela ne vînt à la connaissance des grands auprès desquels je suppose qu'il professait un autre sentiment.

Comme il s'était écoulé beaucoup de temps depuis que le parlement avait ordonné qu'on ne présenterait plus d'adresse au Roi, et qu'on n'en recevrait plus de message, et que cependant on

---

arrachait des secrets qu'ils regrettaient vivement ensuite d'avoir laissé échapper. Quelquefois il donnait des repas aux officiers inférieurs, et à peine avaient-ils commencé à manger, qu'il faisait battre le tambour; des soldats entraient aussitôt et enlevaient tout ce qu'il y avait sur la table. Mêlé, par cette plaisanterie familière, avec des hommes de tous les rangs, il en obtenait ainsi cet attachement personnel qui tient bientôt la place de tous les principes. Quelquefois ses stratagèmes avaient un but plus direct. La première fois qu'il passa la revue du corps qu'il avait levé, il fit cacher, près de là, douze cavaliers, qui, à un signal donné, se précipitèrent sur sa troupe, au son de la trompette, comme pour la charger. On se crut assailli par les troupes royales. Une vingtaine eurent peur et s'enfuirent. Renvoyés du corps et honteux de leur lâcheté, ils n'osèrent refuser de donner leurs chevaux à des hommes plus capables de bien servir. (*Memoirs of the protectoral house*, etc., par Noble, tom. 1, pag. 97 et suiv. — *Vie de Cromwell*, par Harris, pag. 81.) (*Note de l'Éditeur.*)

ne se mettait point en devoir de le poursuivre juridiquement, ou de régler les affaires sans lui, plusieurs, qui avaient attendu patiemment jusque-là, se voyant aussi éloignés que jamais d'un établissement régulier, conclurent qu'il n'y avait plus rien à espérer, et qu'ils ne seraient délivrés de leurs charges et de leurs taxes qu'en s'accommodant avec le Roi. Ainsi il se fit une faction en Angleterre, en Écosse et en Irlande, pour le rétablir dans son autorité (1). Pour y

(1) Ici commence en effet une nouvelle crise des affaires du Roi et du parlement; crise importante en ce que son caractère est tout différent de la première, et qui a été peu expliquée dans les Mémoires du temps, car Hollis termine sa narration à la déclaration du 11 février, c'est-à-dire deux mois environ avant l'époque où se manifestèrent les approches de la révolution qui devait, pour un moment, suspendre les destinées du pays; et May, qui comprend cette époque dans son *Abrégé*, a évité, autant qu'il l'a pu, tout ce qui pouvait révéler le caractère de cette seconde guerre, où la nation et le parlement, combattant en faveur des premiers principes de la révolution anglaise, furent vaincus par l'armée, instrument des desseins de Cromwell. Whitelocke, qui, du moment où l'armée s'était soulevée contre le parlement, s'était rangé du parti de la force, déplore, à cette occasion, la singulière destinée du parlement qui, après avoir vaincu l'ennemi commun (le Roi), s'est trouvé en querelle avec l'armée, et qui, à peine raccommodé avec l'armée, se brouilla avec le peuple. Ce fut en effet très-peu de temps après la déclaration du 11 février, et l'accusation portée contre le maire de Londres, mis en

réussir, on fit faire des pétitions dans toutes les provinces. Le Roi, par ses agens, fomentait et encourageait cet esprit de toutes les manières possibles, comme il parut par ses lettres qui furent interceptées. Le lieutenant général Cromwell, dont la coutume était de se rendre agréable à ses ennemis, en opprimant ceux dont il partageait les principes, recommença à caresser le parti de la république, et invita quelques uns d'eux à une conférence dans sa chambre. M'en ayant informé, la première fois qu'il vint à la chambre des communes, je pris la liberté de lui dire qu'il savait bien les cajoler et leur donner de bonnes paroles quand il avait besoin d'eux. Éclatant alors avec fureur, il me dit que c'étaient des orgueilleux, et qui n'étaient considérables que dans leur propre opinion. Je lui répondis qu'il n'était pas nouveau que la vérité fût calomniée, et qu'encore que les républicains eussent eu le malheur de lui déplaire, je prendrais la liberté de lui dire qu'ils avaient été et seraient toujours considérables, tant qu'on n'aurait pas entièrement renoncé à l'honnêteté, à la

---

prison avec plusieurs aldermen, pour avoir essayé de résister à l'armée, que commencèrent de tous côtés les révoltes et les défections sur mer et sur terre. (*Histoire parlementaire.* — *Mémoires* de Whilelocke, pag. 299.)

(*Note de l'Éditeur.*)

générosité et à la véritable vertu, et que je ne croyais pas que nous fussions encore dans ce cas.

Le comte de Warwick, avec la flotte que lui avait équipée le parlement, descendit la rivière pour aller à la rencontre des vaisseaux commandés par le prince Charles qui, présumant ou qu'il n'en viendrait pas aux mains, ou peut-être qu'il se tournerait de son côté, demeura quelque temps dans l'attente; mais voyant, par la manière dont le comte s'approchait, qu'il avait mal calculé, il jugea à propos de gagner à toutes voiles les côtes de Hollande. Notre flotte le suivit jusqu'au Texel; mais, conformément aux principes défensifs de notre noblesse, l'amiral crut avoir suffisamment rempli son devoir, en nettoyant les Dunes et chassant la flotte ennemie de nos côtes, et ne voulut pas en venir aux mains, quoiqu'il en eût l'occasion. Le colonel Rich réduisit les châteaux de Deal et de Sanddown; et plusieurs de nos vaisseaux déserteurs voyant que les choses ne répondaient pas à leur attente, et qu'ils étaient contraints de servir sous le prince Robert au lieu du lord Willoughby qu'ils voulaient pour leur commandant, se remirent sous l'obéissance du parlement.

Les Écossais faisant tous les préparatifs possibles pour mettre une armée sur pied, afin de rétablir le Roi, sir Thomas Glenham et sir Marmaduke Langdale passèrent en Écosse pour se

joindre à eux dans le même dessein, et pour y attirer, dans cette vue, autant d'Anglais qu'il leur serait possible. Le premier s'empara de Carlisle par ordre des Écossais, contre le traité fait avec eux. Sur cela, le parlement jugeant qu'il était nécessaire de pourvoir à la sûreté de Berwick, y mit une bonne garnison; et, résolu de renforcer la milice de chaque comté, il envoya quelques uns de ses membres pour hâter les préparatifs. J'eus ordre, entre autres, de me rendre dans le comté pour lequel je servais; et nous résolûmes d'y lever deux régimens, l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie. Cependant l'ennemi n'était pas oisif, et, prenant avantage des mécontentemens du capitaine Poyer, gouverneur de Pembroke, on le décida à se révolter et à se déclarer pour le Roi. Les autres provinces mal affectionnées n'étaient pas encore prêtes pour une résistance ouverte, agissaient avec plus de précaution (1), et se contentaient

(1) A mesure que les nouvelles d'Écosse devenaient plus alarmantes, le danger croissait au dedans. Le parti royaliste, soit qu'en certains lieux il se ralliât aux mécontens, ou qu'en d'autres il les ralliât autour de lui, avouait tous les jours plus ouvertement la cause du Roi, qui était alors devenue celle du peuple, des presbytériens et de presque tous les premiers fauteurs de la révolution. Les pétitions demandaient le retour aux *lois reconnues* (*Known Laws*); ce qui était le symbole de la révolte contre le parti de

de faire et de favoriser des pétitions au parlement, pour lui demander de traiter avec le Roi

---

l'armée et de la république. Enfin, le 9 avril s'éleva cette émeute furieuse des apprentis, qui, aux cris de *Dieu et le roi Charles*, attaquèrent la maison du lord-maire, qui fut contraint de se réfugier à la Tour, surprirent *Newgate* et *Ludgate*, forcèrent les magasins d'armes et de munitions, s'emparèrent d'un canon, dont ils firent feu sur les troupes, tinrent toute la nuit la ville en alarmes, et, recrutés des mariniers de la Tamise, parurent si redoutables qu'on délibéra si on se hasarderait à les attaquer avec deux régimens. Cependant, le 10 au matin, ils furent vaincus et dispersés, non sans effusion de sang des deux côtés; et, le 11, le conseil commun vota des actions de grâces et reconnut que l'armée, levée par le parlement, *avait été l'instrument de cette grande délivrance*. Cependant on osait encore prêcher, dans Londres, contre le parlement; le prédicateur était arrêté, mais le troupeau n'en était pas découragé. La chambre procédait contre l'ancien maire et les aldermen détenus à la Tour; mais ils refusaient de s'agenouiller à la barre, comme délinquans. Tout indiquait la révolte prête à surgir, ou peut-être déjà maîtresse, sans avoir besoin d'éclater. Le parlement ne s'en fiait plus aux mesures déjà prises, depuis près de trois mois, contre les menaces d'insurrection. Il faisait porter à la Tour l'argent destiné aux troupes, et n'osait, en même temps, recourir aux troupes diminuées à Londres par la nécessité de les opposer aux insurrections répandues sur tout le pays, et menacées par l'insurrection toujours croissante. Le 24 avril, appel de la chambre des communes, auxquels répondent trois cent six membres; ordre de faire un rapport sur les absens, et défense à tous de sortir de la ville sans congé; les

en personne. Les principales étaient les comtés de Surrey, d'Essex et de Kent. On fit une assem-

---

nouvelles d'Écosse annoncent la guerre plus positive et plus imminente; celles d'Irlande augmentent les alarmes; on assure que Monk a passé avec ses troupes aux Écossais; enfin, le 27, le lord-maire et le conseil commun se présentent au parlement. Quatre jours auparavant (le 23), un nommé John Everard est venu déclarer, sous serment, au conseil commun, qu'étant, il y a trois jours, dans son lit, à l'auberge de la Jarretière à Windsor, il a entendu, dans la chambre voisine, plusieurs officiers, du nombre desquels était, à ce qu'il croit, le colonel Ewers, s'entretenir de la prochaine arrivée des Écossais. « La cité de Londres, disaient-ils, ne manquerait pas de se joindre à eux. Pour prévenir cette union, il n'y avait, à leur avis, d'autre moyen que de désarmer la cité, amis et ennemis. On ordonnerait ensuite que tous les bourgeois bien disposés pour l'armée se rendissent en plaine, pour être armés et entretenus aux frais de la cité, aussi long-temps qu'on le jugerait nécessaire. Par là, on tiendrait tout le reste en respect; et la cité serait sommée d'avancer un million, sous peine d'être pillée. Ils avaient, ajoutaient-ils, informé de ce dessein le commissaire-général Ireton. » (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 881.) A ce rapport est jointe une pétition du conseil commun, pour demander qu'on relève les chaînes de la cité, retirées depuis quelque temps, que l'armée soit éloignée, que le major-général Skippon soit mis à la tête des forces de la cité, qui déclare adhérer au parlement, *conformément à la ligue et au covenant*. Quatre jours, écoulés depuis le rapport d'Éverard, avaient été sans doute employés à préparer l'accueil de la pétition. La chambre des lords remercie les pétitionnaires, s'en référant au conseil com-

blée tumultueuse à Chelmsford, en Essex, où l'on se saisit de sir William Masham et de quel-

---

mun et à la chambre des communes, pour les choses de leur ressort. La chambre des communes approuve les mesures de défense, promet de prendre en considération la demande relative à l'armée, et de terminer le tout à la satisfaction de la cité, à qui l'orateur est chargé de remettre un mémoire portant que ce sont les émeutes qui ont amené l'armée à Londres. Le lendemain 28, la chambre des communes vote qu'elle ne changera rien au gouvernement fondamental du royaume *par le Roi, les lords et les communes;* que le fond des propositions faites au Roi, à Hampton-Court, sera la base des discussions sur l'organisation du Royaume; que tout membre pourra proposer, à ce sujet, ce qu'il jugera à propos, *nonobstant la déclaration du* 3 *janvier*. Le 1er. mai, Cromwell reçoit ou se fait donner, par Fairfax, l'ordre de marcher dans le pays de Galles. Le 2, Fairfax annonce au parlement qu'il a donné ordre aux troupes de s'éloigner de Londres, à moins que les chambres n'ordonnent le contraire. La chambre des communes s'effraie, fait suspendre le départ, jusqu'à ce que la cité lui ait appris de quelle manière elle pourvoira à la sûreté du parlement. La cité remercie le parlement de sa confiance, et lui promet, les troupes éloignées, de veiller autour de lui pour sa sûreté. Mais le 18 seulement, sur les nouvelles de l'incendie qui gagne de toutes parts, le parlement, d'après un rapport du comité de sûreté, donne enfin les ordres nécessaires pour mettre les milices sur pied, dans Londres et les environs, et le conseil commun, pour qui les communications qu'il reçoit ont été, dit-il, *comme un rayon de lumière qui perce à travers les nuages*, promet, en exécution du covenant, de *vivre et mourir avec le parlement*. (*Histoire parlemen-*

ques autres membres du parlement. Le parlement, disposé à employer toutes les voies de douceur pour prévenir de plus grands désordres, envoya M. Charles Rich, second fils du comte de Warwick, et sir Harbottle Grimstone, deux de ses membres, pour tâcher de calmer cet esprit de révolte. Ils eurent pouvoir de promettre amnistie à tous ceux qui, se mettant à la raison, se désisteraient de ce qu'ils avaient demandé tumultuairement. Ils conduisirent si bien leur affaire que, sur la parole qu'ils donnèrent de présenter au parlement les demandes des pétitionnaires que l'on mit par écrit, et de leur renvoyer la réponse, les gens de campagne se dispersèrent et chacun s'en retourna chez soi; mais la sédition de ceux du comté de Surrey ne s'apaisa pas si aisément. Il en vint plusieurs centaines à la porte du parlement; et comme ils ne furent pas contens de la réponse que le parlement jugea à propos de faire à leur pétition, animés par les cavaliers et échauffés de boisson, ils résolurent d'obtenir par force une autre réponse. En effet, ils donnèrent sur la garde avec une insolence insoutenable, poussèrent les sentinelles jusqu'à la grand'garde, rangée au bout de la

---

taire, col. 875-890. — *Mémoires* de Whitelocke, pag. 290-304 *passim*. — Voir aussi, à l'appui des faits, les *Mémoires* de Fairfax.) (*Note de l'Éditeur.*)

salle de Westminster, et blessèrent l'officier qui la commandait. Tout ce qu'on leur dit pour les engager à se retirer ne les rendit que plus violens; de sorte que les soldats, pour leur propre défense et forcés par le devoir de leur consigne, firent feu sur eux, et tuèrent deux ou trois des gens de campagne; celà ne les apaisa pas, et il fallut faire venir un renfort de cavalerie et d'infanterie qui les dispersa. Le lieutenant-colonel Cobbet, qui commandait la garde, ayant eu ordre de venir informer la chambre de ce qui s'était passé, se présenta à la barre encore tout sanglant des blessures qu'il avait reçues, et y fit son rapport; mais quelques membres de la chambre, amis des pétitionnaires, ayant dit que le fait ne s'était pas passé de la manière dont le lieutenant-colonel l'avait représenté, le parlement nomma un comité pour en examiner la vérité (1).

Ceux des membres exclus qui étaient en An-

(1) Cette insurrection eut lieu le 16 mai. Elle put contribuer à la résolution que prit enfin le parlement le 18; et, soit qu'en effet le rapport qui lui fut fait alors, et d'après lequel on refusa de répondre aux pétitionnaires, ne se trouvât pas entièrement conforme à la vérité, soit que, du 16 au 20, les nécessités du moment se fussent révélées sous une autre forme, le 20, des commissaires furent nommés pour se rendre dans le comté de Surrey, avec des paroles et des promesses adoucissantes. Le même jour, les deux

gleterre, étant revenus à la chambre, il y eut plusieurs paroles aigres entre eux et les autres membres du parlement (1). Un jour, le com-

---

chambres rendirent une ordonnance pour défendre que les pétitions fussent apportées par plus de vingt personnes, enjoignant, en outre, aux pétitionnaires de les remettre à quelque membre du parlement, qui se chargerait de les présenter. Mais l'unique peine imposée aux contrevenans était d'être regardés comme *mal affectionnés au parlement et au royaume*. La volonté publique se faisait de nouveau reconnaître avec une puissance irrésistible. Ces insurrections étaient, les unes organisées par le parti royaliste, les autres spontanées ou du moins conduites seulement par le parti opposé à l'armée. Clarendon parle, entre autres, de l'insurrection de Kent et de la flotte, la plus redoutable de toutes, comme n'ayant été nullement préparée par ceux qui *se mêlaient des affaires du Roi*. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 886 et suiv.—*Histoire de la Rébellion*, tom. 9, pag. 95.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) Les onze membres ne furent réintégrés que le 8 juin suivant. Le 23 mai, une pétition du conseil commun, en remerciant le parlement des votes du 18, lui avait demandé, entre autres choses, l'évacuation de la Tour par les troupes, et l'élargissement du greffier Glynn, du maire et des aldermen, et de tous les citoyens emprisonnés, par suite de la révolution du 4 août de l'année précédente. Les lords répondirent gracieusement et s'excusèrent, en quelque sorte, sur ce que, des actes d'accusation leur ayant été présentés par les communes, ils n'avaient fait, à cet égard, que suivre les usages parlementaires. Les communes, qui ne cédaient que pied à pied et à contrecœur, accordèrent l'évacuation de la Tour, mais en réunissant les troupes qui s'y trouvaient, à celles

missaire général Ireton parlant des membres exclus, M. Hollis, qui regarda ses paroles comme

---

qui étaient encore demeurées à Whitehall et ailleurs, sous le commandement de Fairfax, jusqu'à ce que la milice eût déclaré qu'elle était en état de défendre le parlement et de se défendre elle-même. Elles accordèrent l'élargissement de ceux des détenus qui n'étaient pas sous le poids d'une accusation, et remirent à sept jours de là à délibérer sur l'affaire des autres. Mais, en même temps, elles déclarèrent à la cité qu'il fallait, ne fût-ce que pour le bon exemple, se mettre un peu au courant des arrérages de l'armée, qu'elle avait fort négligé de payer, et qu'on avait besoin, sur-le-champ, de 30,000 livres sterl., en attendant le reste. Cependant la réaction suivait sa marche. Le 26 mai, on fut informé d'un projet d'insurrection, dans Londres et les environs, en faveur du Roi; et Fairfax, requis de s'y opposer avec ce qu'il avait de troupes, pria les chambres de considérer comment, en les employant à cet usage, il pourrait pourvoir à la sûreté du parlement. Le 27 et le 29 arrivèrent les nouvelles de la révolte de la flotte. Le 2 juin, après de violens débats, où le parti indépendant s'emporta en invectives contre le parti opposé, le menaçant ouvertement de la colère de l'armée, la chambre des communes retira son accusation contre les onze membres, le maire, les aldermen, etc., et ordonna que ceux qui étaient en prison seraient élargis. Enfin, le 8, la chambre, dit Whitelocke, *étant en bonne humeur* (apparemment à cause d'une communication respectueuse du conseil commun), la motion fut faite de réintégrer les onze membres, et excita, plus violemment que jamais, la fureur des indépendans. Comme on voulait se prévaloir en leur faveur, de la réintégration de Henri Martyn, sir Peter Wentworth ré-

injurieuses pour eux, lui dit à l'oreille, en passant auprès de lui dans la chambre, qu'il en avait menti, et qu'il le lui ferait voir, s'il voulait le suivre; il sortit incontinent, et l'autre le suivit. Quelques membres qui avaient remarqué leur air irrité, les voyant quitter précipitamment la chambre, firent part au parlement de leurs appréhensions; sur quoi on envoya le sergent d'armes leur donner ordre de revenir. Il les trouva prêts à prendre un bateau pour passer la rivière, leur dit le sujet de sa commission, et les fit revenir. La chambre, prenant connaissance de ce qui lui avait été dit à leur égard, leur enjoignit

---

pondit que le cas était fort différent, attendu que M. Martyn avait été expulsé, non que ses paroles ne fussent très-vraies et approuvées par la conscience de chacun, mais parce qu'il les avait dites hors de saison et dans un temps où le Roi étant en force et en puissance, elles pouvaient, selon la rigueur de la loi, être considérées comme trahison; ce qui avait fait craindre à la chambre, et en particulier aux méticuleux, d'être compris, en ne les condamnant pas, dans une accusation de trahison; que son exclusion avait donc été un acte de prudence et non de justice, et qu'aussitôt que la chance avait tourné, M. Martyn avait été réintégré, parce qu'on avait rendu la liberté de dire ce qu'on voudrait contre le Roi, liberté dont les hommes pieux et bien affectionnés de la chambre usaient bien autrement que ne l'avait fait M. Martyn. Malgré cet argument, la motion passa. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 890 et suiv. — Whitelocke, pag. 306.) (*Note de l'Editeur.*)

de s'abstenir mutuellement de toutes paroles et actions offensantes, et de se comporter à l'avenir comme membres d'un même corps, ce qu'ils promirent de faire.

Le lieutenant-général Cromwell voyant des nuages s'amasser de toutes parts, se plaignit à moi, un jour que nous nous promenions dans la cour du palais, du malheur de sa condition, de s'être fait des ennemis de la plus grande partie de la nation, pour avoir eu de l'attachement à une cause juste. Mais ce qui faisait, disait-il, sa plus grande peine, c'était que plusieurs de ceux qui s'étaient engagés avec lui dans la même cause, concevaient contre lui des méfiances et des soupçons; ce qui, m'assura-t-il, le décourageait beaucoup, et il me demanda quelle était la meilleure voie que je croyais qu'il pût prendre. Je ne pus m'empêcher de reconnaître qu'il s'était fait des ennemis pour la cause où il était engagé, et qu'en même temps plusieurs amis de cette même cause formaient des soupçons contre lui; mais je lui fis remarquer qu'il ne pourrait jamais obliger les premiers sans trahir la cause même, et que, s'il le faisait dans la vue d'un vain titre, des richesses ou de quelque autre avantage, il n'était pas bien certain qu'on lui tînt ce qu'on lui promettait; tandis qu'il était sûr que son nom deviendrait odieux à tous les gens de bien, et que sa mémoire serait en exécration à la

postérité; que si, d'un autre côté, il persistait à seconder nos justes intentions, c'était le meilleur moyen pour se mettre au-dessus de tous ses ennemis, pour faire revenir ceux qui avaient pris ombrage de lui, et pour convaincre ses amis de sa sincérité; que s'il périssait dans l'entreprise, sa perte serait pleurée de tous les gens de bien, et sa mémoire transmise avec gloire à la postérité. Il parut prendre en bonne part ce que je lui dis, et il ne lui aurait pas été désavantageux d'agir sur ce pied-là. Mais son dessein était plus de me persuader, pour le présent, de la droiture de ses intentions, que de recevoir mes avis sur sa conduite (1).

(1) Cette conversation eut nécessairement lieu avant les événemens dont Ludlow vient de rendre compte, puisque Cromwell, qui avait reçu, le 1er mai, son ordre de départ, était déjà à trois ou quatre journées de marche du colonel Horton, lorsqu'il apprit sa victoire sur les Gallois, dont la nouvelle arriva le 11 au parlement. Du reste cet entretien, qui doit avoir eu lieu peu de temps avant son départ, est l'expression de la situation fâcheuse où l'avait mis une politique encore incertaine, et ce goût d'intrigue et de fourberie qui l'avait emporté un moment sur la hardiesse de son caractère. Cromwell, comme Charles, s'était vu déçu dans ses diverses espérances, pour avoir voulu, à la fois, les ménager toutes, sans s'abandonner entièrement à aucune. On peut voir dans les petits *Mémoires* de Fairfax comment, en ce moment de crise, il voulut emporter par l'audace ce qu'il avait manqué à force de ruse ; mais il n'était plus en état d'imposer le courage à son parti. Fairfax hésita, et le

Nous obtînmes vers ce temps-là quelques avantages en Irlande. Le colonel Michel Jones, qui avait été nommé par le parlement pour commander à Dublin quand le comte d'Ormond rendit la place, battit, à Dungeon-Hill, les rebelles, dont les troupes étaient le double des siennes; il en tua quelques milliers et mit le reste dans une déroute générale. Le parlement ayant eu avis de cette action, adjugea au colonel Jones, en récompense du bon service qu'il avait rendu, cinq cents liv. sterl. par an, à prendre sur les terres confisquées en Irlande. Les défections, en Angleterre, commencèrent à devenir nombreuses. Le capitaine Henri Lilburne, qui commandait pour le parlement dans le château de Tinmouth, situé à l'entrée du port, et qui est la clef de Newcastle, se déclara pour le Roi. Mais sir Arthur Haslerig en ayant eu avis à Newcastle, dont il était gouverneur, conduisit promptement un détachement devant la place, et l'ayant attaquée inopinément, il l'emporta d'assaut avant que le gouverneur eût le temps de confirmer ses gens dans la rébellion. Il lui fit passer l'épée au travers du corps, et mit une autre garnison dans la place.

Plusieurs de ceux qui avaient été pour le parlement dans les parties méridionales du pays de

moment décisif perdu, Cromwell partit pour aller s'en préparer un autre. (*Note de l'Editeur.*)

Galles, s'étant joints aux royalistes, formèrent un corps considérable. Cela encouragea le major-général Langhorn, qui avait été mis en prison sur quelques soupçons, à se sauver et à se joindre aux royalistes. Le major-général Jean Stradling, le chevalier Henri Stradling, le colonel Thomas Stradling, et plusieurs autres gentilshommes de ces pays-là, se réunirent aussi à eux. Le colonel Horton, avec environ deux mille cinq cents cavaliers, fantassins et dragons, eut ordre d'aller dans le pays de Galles pour leur donner bataille. Le lieutenant-général Cromwell le suivit avec toutes les forces qu'on put détacher de l'armée. A trois ou quatre journées de marche du colonel Horton, il eut avis que les ennemis, au nombre d'environ sept mille, avaient attaqué le colonel à Saint-Faggons, dans le comté de Glamorgan; qu'à la première attaque les nôtres avaient plié; mais que, considérant le danger où ils étaient, dans un pays plein d'ennemis, et animés par leur affection pour la cause où ils étaient engagés, ils avaient chargé l'avant-garde des ennemis, composée de leurs meilleures troupes, avec tant de bravoure et de résolution, qu'ils l'avaient mise en fuite; que l'arrière-garde, composée pour la plupart de nouvelles levées, voyant la déroute, avait commencé à se débander, sur quoi les nôtres avaient poursuivi leur attaque avec tant de vigueur et de succès que

tout le corps des ennemis avait été bientôt mis en déroute et dispersé, qu'un grand nombre d'entre eux avaient été tués et plusieurs faits prisonniers, et qu'au nombre de ces derniers étaient le major-général Stradling et divers autres officiers. Les nouvelles de cette victoire furent fort agréables à tous ceux qui aimaient le public, et consternèrent beaucoup le parti contraire (1).

Les pétitionnaires de Surrey s'assemblèrent en corps, et, d'accord avec ceux des habitans du comté de Kent, qui tenaient pour le Roi, se donnèrent rendez-vous à Black-Heath. Mais sir Thomas Fairfax, avec ce qu'il avait de troupes, déconcerta leurs mesures en s'emparant le premier du poste qu'ils avaient dessein d'occuper. Cependant l'ennemi avait assemblé un corps considé-

(1) Whitelocke remarque que le jour d'actions de grâces, pour les victoires du pays de Galles, fut observé à Londres, *mais pas beaucoup dans la cité* (pag. 305). On avait eu aussi des nouvelles de succès en Irlande. Ces succès partiels purent soutenir les espérances du parti vaincu, mais n'arrêtaient pas, pour le moment, les progrès du parti victorieux, puisque ce fut, comme on l'a dit, le 11 mai que les nouvelles de la victoire du colonel Horton arrivèrent au parlement, et que ce fut à la fin de ce mois et au commencement de juin, que s'accomplit celle de la cité. L'ordre des faits, souvent interverti par Ludlow, est nécessaire à rétablir avec exactitude dans le récit de ces crises, où quelquefois un incident, léger en apparence, décide de toute la série des événemens subséquens. (*Note de l'Éditeur.*)

rable de gens dont plusieurs avaient pris parti sur les assurances qu'on leur avait données qu'ils seraient commandés par M. Hales, gentilhomme qui possédait de grands biens dans le comté de Kent; au lieu de cela, le lord Goring parut à leur tête, ainsi qu'il avait été résolu dès le commencement. A l'approche de l'armée de sir Thomas Fairfax, les ennemis, qui étaient supérieurs en nombre de la moitié tout au moins, divisèrent leur armée. Une partie eut ordre de s'emparer de Maidstone et des places circonvoisines, et l'autre de bloquer Douvres et les forts qui sont sur la côte, pendant que Goring, avec le reste, se tiendrait aux environs de Rochester. Sir Thomas Fairfax s'étant déterminé à commencer par ceux de Maidstone, les attaqua et les poussa jusque dans la ville qu'ils avaient fortifiée à l'avance. Quoique le nombre de ceux qui étaient dans la place fût au moins égal au nombre de ceux qui étaient dehors, et qu'il y eût, par conséquent, beaucoup de péril et de difficulté à attaquer cette place, cependant les nôtres considérant que le corps que commandait le lord Goring était encore plus nombreux que les deux autres, et qu'il pouvait marcher au secours des ennemis, Fairfax résolut de donner l'assaut, ce qu'il fit la nuit suivante. Le général encouragea les siens par son exemple. Ils furent long-temps sans faire aucun progrès considérable; mais enfin le colonel Hew-

son, à la tête de son régiment, se fit passage dans une des rues. Le combat fut chaud, et le colonel renversé d'un coup de la crosse d'un mousquet; mais, s'étant relevé, il poussa les ennemis si vivement qu'il les contraignit de se replier sur le poste principal, où, fondant sur eux en même temps, il les mit en si grand désordre, qu'ils commencèrent à songer à la retraite, et la firent plus aisément à la faveur de la nuit. Cependant il y en eut beaucoup de faits prisonniers, beaucoup de tués; beaucoup de chevaux et toute leur artillerie tombèrent entre les mains des nôtres. Le général n'eut pas plutôt fait reposer ses troupes, qu'il s'avança vers le corps commandé par le lord Goring, fort augmenté en nombre par la jonction de ceux qui s'étaient sauvés de Maidstone, mais non en résolution, car ils étaient au contraire si découragés par le récit de ce qui s'était passé, qu'à notre approche ils commencèrent à se retirer, et beaucoup s'en retournèrent chez eux. Nonobstant tout cela, le lord Goring ayant encore un corps considérable, envoya demander permission à la cité de Londres de la traverser pour aller dans le comté d'Essex recruter son armée de ceux du pays qui avaient récemment témoigné tant d'affection pour les intérêts du Roi. Quoique la cité souhaitât qu'on reçût le Roi à composition, cependant, ne voulant pas absolument épouser le parti des cavaliers,

surtout au moment où il fuyait, et considérant d'un autre côté que, parmi les habitans, il y en avait encore beaucoup toujours affectionnés à la cause publique, elle refusa positivement à Goring le passage qu'il demandait; de sorte qu'il fut contraint de se servir de bateaux ou autres moyens pour passer la rivière et entrer dans le comté d'Essex. On forma un détachement de cavalerie qui fut envoyé à Bow-Bridge, tant pour garder ce poste et empêcher les mécontens de la ville de passer aux ennemis, que pour ôter à ceux-ci le moyen de causer quelque dommage à Londres.

Le lieutenant-général Cromwell, avec son corps d'armée, assiégea le château et la ville de Pembroke, où s'étaient jetés la plupart de ceux qui avaient fui à Saint-Faggons. Cependant le parti presbytérien étant devenu supérieur dans la chambre, par l'absence des membres militaires occupés en divers endroits, élargit ceux qui avaient été mis en prison à l'occasion de la violence faite à la chambre lors des dernières émeutes (1), et le parlement se trouva ainsi exposé avec une très-faible garde à la merci de ses ennemis. La commission de lord-lieutenant d'Irlande, lord Lisle, étant expirée dans le même temps, le parti

(1) Cet élargissement eut lieu, comme on l'a vu, cinq jours avant la réintégration des onze membres. (*Note de l'Edit.*)

refusa de la renouveler. Par ce moyen, la province de Munster tomba entre les mains du lord Inchiquin, qui en était président, et qui se servit de l'occasion pour casser les officiers nommés par lord Lisle, mettant ses créatures en leurs places, au grand préjudice des Anglais en ce pays-là. Il y en eut plusieurs qui, connaissant ses dispositions et ses principes, quittèrent volontairement. Quoiqu'il se prétendît toujours fidèle à l'Angleterre, il se montra mécontent des procédés du parti de l'armée à son égard. Il avait reçu aussi certaines propositions d'accommodement de la part des Irlandais; mais, comme ils resserraient ses quartiers, il marcha contre eux à la tête de son armée; alors le colonel Temple et quelques autres, qui servaient encore avec lui, voulant profiter de l'occasion, le pressèrent si fort de se résoudre au combat qu'il ne put s'en dispenser. Au commencement de la bataille l'avantage parut fort douteux, mais enfin la victoire se déclara en notre faveur. Plusieurs milliers des ennemis demeurèrent sur la place, plusieurs furent faits prisonniers, et nous nous emparâmes de tout le bagage. Peu de temps après lord Inchiquin se déclara contre le parlement, et se joignit aux rebelles d'Irlande. Quelques officiers anglais prirent parti avec lui. Beaucoup l'abandonnèrent et se rendirent au parlement, qui les plaça comme il avait fait pour leurs prédécesseurs. Quoique cette nouvelle coa-

lition de lord Inchiquin avec les Irlandais ne se fût pas conclue sans le consentement du Roi, cependant la conjoncture ne lui permit pas d'aller aussi loin qu'on souhaitait. Céla donna lieu à de grandes divisions. Il y avait le parti des vieux Irlandais, comme on l'appelait, à la tête duquel était principalement Owen Roe O'Neal. Plusieurs de ce parti étaient du conseil suprême, et avaient naturellement une si forte aversion pour le gouvernement anglais, qu'ils se joignirent à ceux que rien ne pouvait contenter, à moins que le pape ne fût reconnu pour leur souverain seigneur; de sorte que, comme ils ne pouvaient s'accorder, leurs divisions furent fort avantageuses aux Anglais. Le même esprit de division parut parmi nos ennemis en Écosse. Quoiqu'il y en eût un grand nombre qui fissent profession d'une constante persévérance aux engagemens du covenant, cependant quand il fut question, dans la convention des Etats, d'en venir à l'épreuve, les anti-covenantaires, qui voulaient qu'on rétablît le Roi sans aucune condition, l'emportèrent de beaucoup, les officiers de l'armée étant tous dans les mêmes sentimens et les mêmes principes. Le marquis de Hamilton fut nommé général en la place du marquis d'Argyle. Les prédicateurs, qui avaient été naguères les trompettes de cette guerre, accompagnèrent de leurs malédictions l'armée qui se préparait à marcher. Ils eussent

bien voulu, à la vérité, qu'on écrasât les sectaires, comme ils les appelaient, pourvu qu'ils eussent pu trouver assez de forces pour rétablir le Roi eux-mêmes; mais ils avaient plus de peur de leur ancien ennemi que du nouveau, parce que celui-ci voulait seulement se tirer, lui et les autres, de dessous leur domination, en leur donnant autant de liberté qu'à lui-même, au lieu que l'autre, bien loin de là, avait de la peine à les souffrir, même bûcherons ou porteurs-d'eau; car ceux qui voulaient donner à un seul homme toute la puissance civile et ecclésiastique, ne pouvaient, en aucune manière, s'accorder avec ceux qui voulaient qu'elle fût entre les mains du grand nombre.

Ces affaires mirent le parlement dans la nécessité de lever la milice pour l'opposer au mauvais esprit qui le menaçait du côté du nord. Il fut obligé pareillement de désapprouver une accusation de haute trahison intentée de l'avis de certains membres des deux chambres par le major Huntington, officier de l'armée, contre le lieutenant-général Cromwell, qu'on chargeait d'avoir voulu trahir le Roi, le parlement et l'armée, pour satisfaire sa propre ambition (1),

---

(1) Voir dans notre collection le petit *Mémoire* du major Huntington. Il fut présenté à la chambre des lords, le 3 août, et le 8 Huntington prêta serment de la vérité de son

car il était clair que cette accusation, portée dans un pareil moment, avait principalement pour objet de chasser Cromwell du commandement, et d'affaiblir par ce moyen l'armée, afin que ses ennemis en eussent meilleur marché.

Le Roi travaillait toujours à se sauver, mais ce projet fut découvert et prévenu par la vigilance du gouverneur de l'île de Wight et de ses

---

récit. Il voulut le faire parvenir également à la chambre des communes, mais ne put obtenir d'aucun des membres de s'en charger. Il l'envoya sous enveloppe à l'orateur qui n'en dit rien à la chambre, et voulut le remettre au sergent d'armes qui refusa de le prendre. Enfin les lords l'ayant transmis à la chambre des communes, le lord Wharton suivit les messagers qui le portaient dans le vestibule de la chambre des communes, et là ayant fait demander le sergent d'armes, il le pria d'avertir l'orateur de ce qui arrivait, et on fit en sorte que les messagers de la chambre des lords ne fussent pas appelés. Alors le major prit le parti de faire imprimer cette pièce, dont le contenu est en quelque sorte attesté par les réflexions de Ludlow, et l'espèce de regret qu'il exprime. Au reste, l'affaire du major Huntington eut lieu beaucoup plus tard, quinze jours avant la bataille de Preston, c'est-à-dire, au moment où le parti opposé à Cromwell et à l'armée pouvait le plus se flatter de l'emporter. Les obstacles qu'elle rencontra prouvent quelle était encore dans la chambre des communes la force des indépendans. On ne saurait dire que dans cet intervalle, ils y aient jamais été entièrement dépossédés du pouvoir; ils perdirent seulement quelque temps le courage de l'employer. (*Histoire Parlementaire*, tom. 3, col. 965. —*Mémoires* de Whitelocke, pag. 323.) (*Note de l'Editeur.*)

officiers. Le matin qui suivit la découverte, on trouva les grilles de fer des fenêtres de sa chambre rongées par quelque chose qu'on avait mis dessus. Ceux qui devaient enlever le Roi ne sachant comment se venger autrement de ceux qui avaient rompu leurs mesures, accusèrent le major Rolph, capitaine dans la garnison et officier qui faisait son devoir avec beaucoup d'activité et de vigilance, d'un dessein contre la vie du Roi, et en firent si grand bruit, que le parlement trouva à propos de ne pas refuser de lui faire son procès; mais, l'accusation ayant paru au grand jury un pur effet de malice, il ne voulut pas l'admettre. Environ le même temps, on fit aussi le procès du capitaine Burley, qui avait battu le tambour à Newport pour délivrer le Roi; et, le jury l'ayant trouvé coupable de haute trahison, il fut condamné et exécuté.

Ceux des ennemis qui, sous le commandement du lord Goring, avaient fui dans le comté d'Essex, s'étaient considérablement accrus en nombre; mais, comme c'était de nouveaux soldats et qui ne se connaissaient pas bien les uns les autres, à l'approche de notre armée ils se retirèrent à Colchester avec un corps si supérieur au nôtre qui les poursuivit et les assiégea dans cette place, que le commissaire général Ireton compara la ville et ceux qui étaient dedans à une grosse ruche d'abeilles, et notre armée à un petit essaim

qui s'attache d'un côté de la ruche ; mais elle fut bientôt renforcée par les troupes que les amis de la bonne cause envoyèrent à son secours des comtés d'Essex, de Suffolk, de Norfolk et de Cambrigde.

Le comte de Holland, qui avait d'abord paru fort zélé pour le parlement, et qui, l'abandonnant ensuite, était allé trouver le Roi à Oxford dans un temps où il croyait que son parti se fortifiait, voyant les affaires du Roi devenir mauvaises, s'était rejeté dans le parti du parlement ; et, en arrivant à Londres, il avait publié une déclaration portant qu'il avait abandonné le Roi à cause de l'extrême faveur qu'il accordait aux Irlandais rebelles. Dans cette nouvelle décadence des affaires du parlement, il changea de parti pour la troisième fois, et forma un corps d'environ mille cavaliers à la tête duquel il sortit de Londres, et se déclara contre le parlement. Il fut suivi du duc de Buckingham à qui le parlement avait fait grâce du séquestre, parce qu'il était mineur la première fois qu'il prit parti avec le Roi, et du lord Francis son frère ; il engagea aussi Dalbier, ci-devant quartier-maître général du comte d'Essex, à se joindre à eux. Leur rendez-vous était sur les dunes de Bampstead ; mais, par la vigilance du parlement à envoyer après eux un détachement de cavalerie et d'infanterie, ces messieurs les courtisans fu-

rent mis en fuite sans avoir fait beaucoup de résistance. Le lord Francis s'imaginant peut-être que sa beauté charmerait les soldats comme elle avait charmé mistriss Kirk, qu'il avait splendidement régalée la nuit qui précéda son départ de Londres, et à laquelle il avait fait un présent de vaisselle d'argent de la valeur de mille livres sterling, resta sur le champ de bataille sans sa compagnie, affrontant mal à propos nos cavaliers, et ne voulant pas recevoir quartier; en sorte qu'il y fut tué. On trouva sur lui, après sa mort, des cheveux de mistriss Kirk, cousus dans un morceau de ruban placé sur sa peau. Le reste s'enfuit à Saint-Neots dans le comté de Huntington, où ayant été chargés, ils furent mis en déroute pour la seconde fois. Les troupes du parlement, pour faire voir dans cette action combien elles détestaient la trahison de Dalbier, le coupèrent en pièces. Le comte de Holland fut fait prisonnier et conduit au château de Warwick; mais le duc de Buckingham se sauva et passa en France.

Le château de Pomfret, dont les royalistes s'étaient emparés, fut assiégé par les gens du pays soutenus de quelques soldats de l'armée. Sir Hugh Cholmley commandait ce siége; mais l'armée, voyant qu'on y faisait peu de progrès, y envoya le colonel Rainsborough avec de nouvelles troupes pour commander en la place de sir Hugh Cholmley. Comme le colonel Rains-

borough, prêt à se rendre à Pomfret, était à dix ou douze milles de là à Duncaster avec un corps considérable de troupes, un parti de cavalerie mit pied à terre à son quartier; les cavaliers montèrent à sa chambre comme s'ils eussent été de ses amis, le saisirent, et, comme il refusa de les suivre sans rien dire, ils le tuèrent. Un autre commandant ayant été mis à sa place pour pousser le siége, les assiégés furent réduits à de si dures extrémités que les plus déterminés d'entre eux, avec le gouverneur nommé Morris qui avait été page du comte de Strafford, résolurent de se faire un passage à travers notre camp, à cheval et l'épée à la main; et, quoique la plupart fussent ramenés battans jusqu'au château, cependant ce Morris passa; mais il fut pris bientôt après dans le pays, déguisé en mendiant. Il fut conduit à York, où le juge Thorpe lui fit son procès; et, ayant été trouvé coupable de haute trahison, il fut condamné et exécuté.

Le lieutenant-général Cromwell, avec son détachement, assiégea la ville et le château de Pembroke, où les principaux des ennemis qui avaient été mis en déroute à Saint-Faggons s'étaient jetés, comme j'ai déjà dit; mais, comme il manquait de grosse artillerie, il fut obligé d'en faire venir de Glocester, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup de peine. Cette place arrêta,

pendant six semaines, la plus grande partie de notre armée; mais ce fut quelque chose de remarquable que, dans le temps où les Écossais entraient en Angleterre, la garnison, qui manquait de provisions, fut forcée de se rendre par composition; les conditions furent que quelques uns demeureraient prisonniers, et que les autres seraient relégués en Irlande pour trois ans. Du nombre des derniers furent le colonel Thomas Stradling, sir Henri Stradling, le colonel Button et le major Butler; du nombre des premiers furent les colonels Langhorn, Poyer et Powell.

Vingt mille Écossais étaient en marche pour passer en Angleterre sous la conduite du duc de Hamilton, avec environ cinq mille Anglais commandés par sir Marmaduke Langdale. Quelques uns de nous qui nous étions opposés aux démarches arbitraires du lieutenant-général lorsque nous avions été convaincus qu'il agissait dans des vues injustes et intéressées, nous crûmes alors obligés de l'appuyer dans l'entreprise nécessaire pour laquelle il avait été désigné. C'est pourquoi nous lui écrivîmes une lettre pour l'encourager par la considération et la justice de la cause où il était engagé, et la perversité de ceux qu'il avait en tête, à se mettre courageusement à l'oeuvre, l'assurant que, malgré notre

opposition, nous lui donnerions de bon cœur tout le secours que nous pourrions (1). La chambre des communes déclara ennemis les Écossais qui étaient entrés en armes en Angleterre, et ordonna au lieutenant-général de s'avancer et de les combattre; mais, dans la situation incertaine des affaires, les lords ne voulurent pas se joindre au vote des communes (2). Cependant les

(1) « Cette nouvelle guerre et les perplexités où elle jeta « le parlement, ne servirent, dit Whitelocke, qu'à rallier « son parti (pag. 305). » A quelque époque qu'ait eu lieu la réconciliation formelle dont parle ici Ludlow, la réconciliation de fait avait été opérée dès le moment de l'apparence du danger. Mais les indépendans n'avaient alors qu'à conserver dans la chambre des communes une situation défensive, tandis que l'armée travaillait à se donner les moyens de reprendre l'offensive. Aussi, durant tout cet intervalle qui précéda et ramena la catastrophe pour un moment suspendue, n'est-il question ni des intérêts ni des prétentions de l'armée. Point de pétitions militaires; à peine quelques modestes demandes d'argent; et les nouvelles des succès partiels de Cromwell sont reçues par les chambres avec la dignité silencieuse d'un maître qui accepte les services et les réparations qu'on lui doit. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) La division entre les lords et les communes paraissait en chaque occasion: bien qu'à Londres et dans les environs le parti indépendant, privé de l'appui de l'armée, ne fût plus la voix dominante qui se faisait entendre au milieu de ces troubles, cependant il ramassait ses forces dans le silence, pour donner de temps en temps un signe de son indomptable vie. Alors une pétition était présentée dans les termes me-

deux chambres et la cité de Londres s'étant réunies pour entamer des négociations avec le Roi

---

surés que commandait la situation du moment, mais empreinte de l'esprit de résistance au nouveau cours des choses. Cette pétition, accueillie froidement par les lords, excitait dans les communes cet élan de reconnaissance que donnent des paroles de consolation rarement entendues, et une réponse pleine d'affection et gratitude était non-seulement rendue aux pétitionnaires, mais, par ordre de la chambre, imprimée et répandue dans le public. D'un autre côté, tandis que les pétitions du conseil commun, pour que le Roi fût admis à traiter en personne, devenaient pour la chambre des lords l'occasion des plus zélées protestations de son dévouement à la cité, elles étaient reçues à la chambre des communes avec toute la réserve que peut se permettre un ennemi vaincu, n'obtenaient même pas toujours immédiatement les remercîmens d'usage, ni la réponse que cependant la voix du peuple pressait d'une manière assez impérieuse, et les débats qu'elles avaient excités détruisaient dans le public l'effet des concessions précises qu'annonçait la réponse. La division régnait également entre la cité et son général. Skippon, déjà devenu suspect à la milice, enrôlait pour son propre compte, et les réclamations du conseil commun signalaient avec indignation cet abus de son pouvoir. Les soldats de Fairfax, employés en partie à combattre les révoltés des provinces, avaient aussi, à Londres, à garder leurs prisonniers contre les apprentis toujours prêts à les délivrer, et le parlement fut obligé de défendre qu'on amenât à Londres aucun prisonnier de distinction. En même temps les officiers réformés, les mariniers de la Tamise, etc., venaient tour à tour exprimer le vœu unanime auquel résistait de toute sa force un parti qui, dans sa défaite, pressentait

en personne, dans l'île de Wight (1), les lords et les communes révoquèrent le bill qui défendait

---

qu'il ne lui fallait qu'obtenir du temps pour retrouver le moment du triomphe, et sir Benjamin Rudyard disait un jour à la chambre : « M. l'orateur, à force de siéger long-temps nous en sommes arrivés à une belle situation ; toute la surface du royaume est devenue un parlement. L'armée nous a assez long-temps enseigné ce qu'il fallait faire, et voudrait bien nous enseigner encore ce que nous aurons à faire ; la cité, la province, les officiers réformés, nous enseignent ce que nous devrions faire, et tout cela vient de ce que nous-mêmes ne savons pas ce que nous avons à faire. » (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 986.) C'était le fait, et tel fut l'état des choses jusqu'à la bataille de Preston. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 928—1000.) (*Note de l'Édit.*)

(1) La chambre des communes résista long-temps. La motion en fut faite le 3 juillet; alors il s'éleva un débat très-violent sur la question de savoir si, avant de traiter avec le Roi, on exigerait la signature des trois propositions concernant la milice, le gouvernement ecclésiastique, et la révocation des déclarations du Roi contre le parlement. La discussion, comme toutes celles de cette époque, fut poussée au dernier degré d'amertume, d'un côté contre le Roi, de l'autre contre ceux dont l'intérêt était de faire durer la division pour jouir des places et des profits qu'elles leur valaient. L'avis qui voulait la signature des trois propositions l'emporta à une majorité de 80 contre 72; mais la chambre des lords s'y refusant, l'affaire demeura en suspens jusqu'au 28, où les conséquences de la situation, toujours plus graves et plus manifestes, forcèrent le vote de la chambre des communes. Les trois propositions furent écartées à une majorité de 71 contre 64, c'est-à-dire par un

de présenter des adresses au Roi; en sorte que ses affaires semblaient ne pouvoir manquer de réussir, car, si l'armée écossaise avait mauvais succès, il pouvait toujours s'accommoder avec le parlement. Les royalistes de Colchester étaient aussi fort soutenus par l'espérance des secours de l'armée écossaise, qui était fort nombreuse et bien pourvue de tout, si ce n'est d'une bonne cause. Pour combattre une si formidable armée, le lieutenant-général ne put guères réunir plus de sept mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, et encore si harassés d'un service très-rude et des longues marches qu'ils avaient été obligés de faire, qu'ils paraissaient prêts à se rendre plutôt à l'hôpital qu'au combat. Avec cette poignée de gens, le lieutenant-général Cromwell marcha aux ennemis, et, le 17 août 1648, les deux armées se trouvèrent en présence aux environs de Preston dans le comté de Lancaster. Les Anglais qui faisaient partie de l'armée écossaise avaient l'honneur de l'avant-garde, et se soutinrent quelque temps contre les nôtres; mais,

---

nombre égal, à une voix près, à la minorité du 3. On décida de traiter sur les bases proposées à Hampton-Court; mais, le parti indépendant ayant voulu faire ajouter ces mots, *et non autrement*, la proposition se trouva avoir 57 voix contre 57; celle de l'orateur décida la question contre l'addition, qui fut ainsi rejetée. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 922 et 959.) (*Note de l'Editeur.*)

ayant été vigoureusement pressés, ils gagnèrent un défilé qu'ils défendirent; ils firent alors demander du secours à leur général, mais il ne leur en envoya pas, afin, à ce qu'on a dit, de faire tailler les Anglais en pièces, et de conserver les Écossais, ce qui l'aurait mis en état de se faire craindre, et de donner la loi aux deux nations : les Anglais commencèrent donc à céder. Leur retraite fit tant d'impression sur les Écossais, qu'ils suivirent incontinent leur exemple, et se retirèrent en désordre. Les nôtres les poursuivirent de si près, que la plupart des fantassins jetèrent leurs armes, et se rendirent prisonniers. Plusieurs de leurs principaux officiers d'infanterie furent faits prisonniers, et ils perdirent toute leur artillerie, leurs munitions et leur bagage. Hamilton se retira à la tête de quatre à cinq mille chevaux, et fut poursuivi par le colonel Thorney, membre du parlement, et par un colonel de cavalerie, brave et vaillant soldat, qui, pressant les ennemis de trop près, s'alla jeter inconsidérément sur une de leurs lances, qui le blessa mortellement. L'épuisement de ses esprits lui ayant fait pressentir l'approche de sa fin, pour témoigner son affection à sa patrie et la joie qu'il avait de la défaite des ennemis, il pria ses gens de s'ouvrir de la droite à la gauche, afin qu'il eût la satisfaction de les voir en fuite avant de mou-

rir. La cavalerie ennemie se tint durant quelques jours en corps, rôdant çà et là aux environs du comté de Leicester, où le lord Grey de Grooby avait levé et assemblé un corps d'environ trois mille hommes, cavalerie et infanterie, pour empêcher le pays d'être pillé, et pour prendre contre les ennemis tous les avantages possibles. Quoique un corps de cavalerie détaché de l'armée fût à la poursuite des Écossais, cependant les troupes du comté de Leicester les atteignirent les premières à Utoxeter dans le comté de Stafford, où était la cavalerie ennemie. Pendant que les Écossais étaient en traité avec la cavalerie détachée de l'armée, les gens du lord Grey, voyant qu'on ne faisait aucune garde, pénétrèrent parmi eux avant qu'ils eussent fait leurs conditions. Hamilton se rendit au colonel Wayte, officier des troupes de Leicester, auquel il remit son écharpe, son collier de St.-George et son épée, qu'il le pria de garder avec soin parce qu'elle avait été à ses ancêtres. Les deux détachemens firent tous les Écossais prisonniers, et enlevèrent tous leurs chevaux. Le duc de Hamilton fut conduit prisonnier au château de Windsor. Tous leurs étendards et drapeaux furent pris et envoyés à Londres, où le parlement les fit suspendre dans la salle de Westminster. La chambre des lords, qui avait fait difficulté de déclarer les Écossais ennemis pen-

dant que leur armée était entière, prévint, après leur défaite, la chambre des communes, et proposa de nommer un jour pour rendre grâces à Dieu de cet avantage. La nouvelle de cette victoire étant venue à l'île de Wight, le Roi dit au gouverneur que l'Angleterre n'avait jamais reçu une plus mauvaise nouvelle. Le gouverneur répondit qu'il croyait que le Roi n'avait pas sujet d'être de cette opinion, puisque si Hamilton eût battu les Anglais, il se serait indubitablement emparé des trônes d'Angleterre et d'Écosse. Le Roi répliqua tout d'abord : « Vous vous trompez, j'aurais pu le renvoyer d'un signe de ma « main. » S'il l'eût fait ou non, c'est ce qui est incertain; mais quelques raisons qu'il eût de le croire, il me semble qu'il était fort mal à propos, vu la conjoncture, de le dire ouvertement. Le lieutenant-général Cromwell marcha du côté d'Édimbourg avec une portion de son armée, et déposséda le parti de Hamilton de toute l'autorité qu'il mit entre les mains des Presbytériens, qui le reçurent avec de grandes démonstrations de joie. Quoiqu'ils regardassent ci-devant les indépendans comme leurs plus dangereux ennemis, ils les reçurent et les embrassèrent alors comme leurs meilleurs amis et comme leurs libérateurs. Quand ils surent que l'armée anglaise était sur le point de s'en retourner en Angleterre, ils obtinrent du lieutenant-général

de rien tenir de tout ce qu'il promettait (1). Je l'assurai que la plupart de ceux qui poussaient

vif, et très-amer comme de coutume, un membre se leva et dit : « M. l'orateur, je crois que ces messieurs se trompent sur ce qu'entendent les pétitionnaires en demandant qu'il soit fait justice des délinquans, car toute la justice que désire le peuple c'est, je pense, qu'on oblige les membres du parlement et autres hommes en fonction à rendre compte de leur maniement des deniers publics, du produit des confiscations, etc., genre de justice qui, selon moi, lui plaira beaucoup plus que l'effusion du sang. » Cette sorte d'argument avait, en général, à ce qu'il paraît, la vertu de couper la parole aux indépendans. Ils jugèrent à propos de détourner une discussion qui prenait un pareil tour, et la chose fut laissée de côté. Seulement le sergent Wild, par qui avait été présentée la plus violente de ces pétitions, fut remercié des grands services qu'il venait de rendre dans les assises qu'il était allé présider, et dans lesquelles, comme directeur du grand jury, il avait fait passer un bill d'*ignoramus* sur l'accusation portée contre le major Rolph, prévenu d'avoir voulu assassiner le Roi. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col 1005, 1040 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) Lors de la discussion du 3 juillet à la chambre des communes, on avait demandé que les négociations eussent lieu ailleurs qu'à l'île de Wight, où le Roi était prisonnier de l'armée. Sur quoi le sergent Wild voulut expliquer la différence qui se trouvait entre l'état de *détention* (*restraint*) et l'emprisonnement légal. « Le Roi, dit-il, ne pouvait être emprisonné ni endommagé (*hurt*) en sa capacité politique comme Roi, bien que, dans sa capacité naturelle comme homme, il fût passif comme tout autre homme. » On répondit que le Roi pouvait tout aussi bien alléguer l'empri-

la négociation avec le plus de véhémence, ne se proposaient pas de l'obliger à tenir parole, mais qu'ils avaient principalement pour but de se servir de son autorité et de sa faveur pour ruiner l'armée; que, comme l'armée s'était emparée de l'autorité, elle devait la faire valoir, et s'en servir pour prévenir sa propre ruine et celle de la nation. Il convint que ce que je disais était vrai, et déclara qu'il était résolu d'employer le pouvoir qu'il avait à défendre la cause publique, lorsqu'il y serait clairement et positivement invité, se regardant quant à présent comme obligé de poursuivre l'entreprise qu'il avait commencée. Comme je sentis par une réponse si générale qu'il était irrésolu, j'allai trouver le commissaire-général Ireton, qui avait beaucoup de crédit sur lui. Nous nous entretînmes sur le même sujet, et nous convînmes l'un et l'autre qu'il était nécessaire que l'armée interposât son autorité en cela; mais nous ne nous trouvâmes pas d'accord sur le temps. Son sentiment était qu'il fallait laisser traiter le Roi

---

sonnement, que le parlement alléguait le fait d'avoir été contraint par la violence, et que cette distinction entre la capacité naturelle et la capacité politique du Roi, avait été déclarée trahison par d'anciens actes du parlement. La cité demandait que le traité eût lieu à Londres, et offrait de se charger de la garde du Roi et du parlement, et de tous les frais nécessaires à leur sûreté. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 922 et *passim.*) (*Note de l'Editeur.*)

et le parlement, et attendre que leurs intentions fussent entièrement connues, afin que les peuples sentant le péril, concourussent volontiers à leur faire tête. Mais j'étais d'avis qu'il serait plus aisé à l'armée d'empêcher leur union, que de leur résister s'ils étaient une fois unis; d'autant mieux qu'il y avait apparence que leurs premières mesures, après leur union, auraient pour objet de s'emparer de l'esprit du peuple, afin d'obtenir son secours pour les aider à licencier l'armée sous prétexte de diminuer les taxes. Que si l'armée alors témoignait le moindre mécontentement de leur conduite, la plupart des peuples la regarderaient comme perturbatrice du repos public, et l'accuseraient de n'avoir que ses intérêts particuliers en vue (1).

Les royalistes de Colchester espérant qu'ils se-

(1) Selon toute apparence, un intérêt différent occasionait cette différence d'opinion. Ludlow voulait que l'armée se hâtât de venir au secours de son parti dans le parlement, Ireton, qu'elle attendît le moment où elle serait en état de s'en rendre la maîtresse. Cependant elle commença bientôt à essayer ses forces; après six mois de silence et de soumission, le 17 octobre, la voix et les plaintes de l'armée se firent entendre de nouveau dans le parlement. Une lettre arriva du général Fairfax, exposant les services et les souffrances de l'armée, réclamant des arrérages, annonçant des pétitions prêtes à éclore. Le parlement reconnut l'objet de ses anciennes terreurs, et se hâta de voter un paiement prochain. Une pétition du régiment d'Ireton demanda justice

raient compris dans le traité qui se négociait entre le Roi et le parlement, se défendirent jusqu'à l'extrémité; mais enfin réduits à la dernière disette, et sans espérance d'être secourus après la défaite

---

du sang versé, spécifiant qu'un châtiment pareil devait atteindre des crimes semblables, soit qu'ils vinssent *du Roi, des lords, ou de toute autre personne.* C'est ce que Whitelocke appelle une pétition artificieuse (*subtil petition*), et le commencement du projet formé contre la personne du Roi, bien que, selon lui, on ne s'en aperçût que plus tard (pag. 339). Il aurait donc fallu que la pensée en fût alors bien éloignée de l'esprit du public, ce qui n'est guère vraisemblable. Le 19 une autre tentative annonça le retour des anciennes espérances. Depuis six mois le nom de Cromwell prononcé au parlement, seulement pour annoncer ses victoires, avait à peine obtenu quelques marques d'approbation. Pour la première fois depuis six mois, sir Henri Mildmay osa s'en étonner et demanda qu'il fût voté pour Cromwell un bijou de la valeur de 800 livres sterling, récompense prodiguée en effet, dans tout le cours de la guerre civile, à des services bien inférieurs à ceux qu'il venait de rendre. La surprise excitée par cette proposition inattendue ne contribua pas à adoucir les sentimens désagréables qu'elle pouvait réveiller; on répondit que les mérites de Cromwell étaient grands, mais que les besoins de l'armée l'étaient encore davantage, particulièrement ceux des pauvres réformés, qui avaient aussi rendu autrefois de grands services, et qui, faute du paiement de leur arriéré, étaient réduits à mourir de faim. La motion fut écartée, et le lendemain une gratification de 100 liv. sterling fut accordée à un capitaine Wolf, pour avoir apporté une lettre de Cromwell annonçant la reddition de Carlisle, et Cromwell victorieux

des Écossais, ils furent forcés de se rendre par composition le 28 août 1648. Quelques uns des principaux étant demeurés prisonniers à discrétion, le conseil de guerre s'assembla et condamna à mort sir Charles Lucas, sir George Lisle et sir Bernard Gascoyne. Ce dernier eut sa grâce, parce qu'il était étranger; mais les deux autres furent passés par les armes, comme le portait leur sentence. Les lords Goring et Capell furent conduits prisonniers à Londres et envoyés à la Tour par ordre du parlement.

Les deux chambres, voyant les affaires en cet état, hâtèrent le départ de leurs commissaires pour l'île de Wight. Leurs instructions et leurs pouvoirs portaient de traiter avec le Roi, qui insista principalement sur l'article des évêques qu'il croyait de droit divin, ou, pour mieux dire, essentiellement nécessaires au maintien du pouvoir arbitraire (1). Il fut nommé de part et d'autre

put apprendre que, pour se tirer de l'espèce de disgrâce où il était tombé, il n'avait plus de ressources que la force et le pouvoir. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1036 et suiv.)
(*Note de l'Editeur.*)

(1) Whitelocke accuse les chapelains du Roi des difficultés dont la maladresse, dans une circonstance si critique, embarrassa la marche des négociations. Le Roi, selon lui, leur cédait plus encore par soumission que par conviction, « et, bien que son jugement (qui était supérieur au leur) ne fût peut-être pas bien complètement convaincu par les argu-

des ministres pour discuter la matière, et lever les scrupules du Roi. Mais l'armée, après avoir miraculeusement dispersé ses ennemis de toutes parts, songea aux moyens de se mettre à couvert, aussi bien que la cause commune, des machinations qu'on faisait contre elle, sous prétexte de faire la paix avec le Roi. Pour cet effet, elle dressa à Saint-Albans, le 16 novembre 1648 (1), une dé-

---

mens des âpres théologiens qui l'entouraient. » (*Mémoires* de Whitelocke, pag. 335.)

(*Note de l'Editeur.*)

(1) Cette remontrance fut apportée à la chambre le 20 novembre, où elle excita de violens débats. Les indépendans voulaient qu'on y répondît sur-le-champ et par des remercîmens. Mais, en dépit de leurs efforts, la réponse fut renvoyée à huit jours et même ensuite différée. Les officiers qui l'avaient apportée, et qui s'attendaient à voir leurs ordres plus promptement exécutés, suivirent plusieurs membres de la chambre jusqu'au bas de l'escalier, les menaçant des suites que devait avoir ce retard. Dans les débats qu'excita cette remontrance, dit Whitelocke, quelques uns s'élevèrent avec aigreur contre une telle insolence, d'autres cherchèrent à pallier et à excuser la remontrance, quelques uns ne dédaignèrent pas de la justifier, mais la plupart se turent, parce qu'elle venait de l'armée et qu'ils craignaient qu'elle ne fît ce qu'elle avait déjà fait. Malgré cette prudence, lorsque le 30 on posa la question de savoir si l'on prendrait promptement en considération la remontrance de l'armée, elle fut résolue négativement. (Whitelocke, pag. 350. — *Histoire parlement.*, tom. 3, col. 1128.)

(*Note de l'Editeur.*)

claration portant que son engagement avait eu pour premier objet de mettre les délinquans entre les mains de la justice; que le Roi étant coupable du sang répandu durant la première et la seconde guerre, on ne pouvait par conséquent lui confier le gouvernement. Cette remontrance fut présentée au parlement le 20 novembre 1648. Le Roi et le parlement voyant venir le nuage, n'oublièrent rien pour hâter la conclusion de leur traité (1). L'armée de son côté ne négligea pas de

(1) Il y a lieu de s'étonner, au contraire, des délais qu'y apportèrent les deux parties intéressées à le conclure. Whitelocke parle des instances inutiles que firent au Roi, à genoux et avec larmes, plusieurs des commissaires, *grands personnages*, pour en obtenir des concessions dont ils voyaient alors l'urgence; et, de son côté, le parti presbytérien, dans le parlement, semble, à cette époque, avoir une seconde fois oublié les dangers dont le menaçait l'armée. Du moins rien n'indique clairement ses efforts pour hâter le seul évènement qui pût l'en préserver, la conclusion du traité. Les négociations préliminaires pour poser les bases du traité avaient été limitées à quarante jours, passé lequel terme les commissaires envoyés à l'île de Wight devaient la quitter, qu'on fût ou non parvenu à s'entendre. Un premier vote, emporté malgré la vive opposition des indépendans, spécifia que les dimanches et les jours de jeûne ne seraient pas compris dans les quarante jours, ce qui donnait une semaine de plus; ensuite les quarante jours expirés, le 1er. novembre, on vota une prolongation de quatorze jours. Il paraîtrait, d'après un écrit du Roi remis aux commissaires le 1er. novembre, que cette prolongation avait été désirée par

se fortifier contre ce choc. Elle députa aux membres du parlement qu'elle crut les plus fidèles à la cause commune, pour les inviter à se rendre à l'armée après qu'ils auraient fait connaître publiquement leur mécontentement de la conduite de ceux qui avaient trahi la confiance des

---

lui, et fut par conséquent accordée dans son intérêt. Cependant Clarendon prétend que ceux qui avaient bonne intention pour le Roi s'y opposèrent, et s'étonne de l'aveuglement qui porta ses conseillers à l'île de Wight à accepter cette faveur perfide. Les indépendans paraissent en effet les seuls qui eussent alors intérêt à gagner du temps. Jusques là ils avaient surtout employé leurs soins à resserrer la latitude accordée aux négociations, ou du moins à les entraver en retardant les communications journalières du parlement avec l'île de Wight. Le 17 octobre, au commencement de la séance, la chambre étant encore peu nombreuse, l'orateur, sous prétexte de santé, avait demandé que la chambre voulût bien consentir à un ajournement de six jours pour lui donner le temps de faire quelques remèdes dont il avait besoin. L'avis de l'ajournement, vivement contesté, passa malgré les réclamations des amis de la paix qui soutenaient que, Dieu merci, M. l'orateur avait fait bon visage, et n'avait pas dû d'ailleurs engendrer mélancolie depuis la nouvelle de la victoire de Cromwell sur les Écossais. Mais les pairs s'étant opposés à cet ajournement, en raison des négociations, la chambre des communes, plus complète, rapporta son vote le même jour. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1050, 1051, 1070. — *Histoire de la Rébellion*, tom. 9, pag. 247. — Whitelocke, pag. 355.)

(*Note de l'Editeur.*)

honnêtes Anglais, et à déclarer que, voyant qu'il était impossible de servir plus long-temps dans le parlement, ils avaient résolu de se retirer à l'armée pour lui demander son secours, afin de régler le gouvernement de la nation sur des bases légitimes. Ces officiers eurent, avec quelques membres du parlement, une conférence où il fut décidé que, bien qu'on pût prendre la voie qu'ils proposaient si tous les autres moyens venaient à manquer, cependant, comme il y avait dans le parlement plus de membres dévoués à la cause publique qu'il n'en fallait pour faire une chambre, il valait mieux que l'armée les délivrât de ceux qui les rendaient inutiles au service public, et leur conservât par ce moyen le nom et le rang de parlement, que d'abandonner le poste où ils étaient appelés à servir, et de laisser l'autorité civile entre les mains de gens prêts à s'unir avec toute puissance qui tenterait de s'opposer à ce qu'ils voudraient faire de concert avec l'armée. En conséquence, l'armée vint camper à Colebrooke, d'où le commissaire-général Ireton me manda qu'il espérait à présent que je serais content de l'armée (1). Je le fus, il faut

(1) Le 27, des lettres du quartier-général annoncèrent que, la veille, les officiers avaient passé toute la journée en prières et étaient occupés à délibérer sur les moyens de faire rentrer toutes choses dans l'ordre. Le 30, le par-

que je l'avoue, par la manière dont la chose se fit, non que j'en espérasse aucun avantage particulier,

---

lement eut avis de la marche de l'armée par une lettre du général qui en expliquait les motifs d'une manière facile à concevoir. Le comité de l'armée en reçut une autre, où le général déclarait que, comme on ne lui accordait pas l'argent dont il avait besoin, il en prendrait aux collecteurs, receveurs, et partout où il en trouverait. Une troisième lettre, adressée à la cité, annonçant aussi son arrivée, accompagnait cette annonce de la demande d'une somme de 40,000 liv. « L'approche de l'armée, dit Whitelocke, remplit tout de trouble. » La cité consulta le parlement, et, d'après ses instructions, écrivit au général pour promettre la somme sous peu de jours, et, en attendant, une avance de quelques milliers de livres, mais demandant en même temps que l'armée s'éloignât. Le parlement lui manda que la volonté de la chambre était qu'il n'avançât pas davantage. Et comme, tandis qu'on préparait les lettres, on apprit qu'il n'était plus qu'à un mille de Westminster, quelques-uns voulurent qu'on ajoutât *que l'approche de l'armée était attentatoire aux libertés du parlement*; mais la motion fut rejetée à une majorité de 44 voix contre 33; ce qui fait comprendre, comme le dit Whitelocke, que plusieurs avaient été enchantés que les affaires de l'armée leur fournissent un honnête prétexte pour s'absenter de la chambre. L'armée arriva le 4 et 5. « Les soldats, dit Whitelocke, se conduisirent avec une civilité peu commune. » Une proclamation du général promit aussi toute la politesse possible. On envoya demander à la cité des lits, de l'argent, etc.; mais les soldats n'y logèrent point ce jour-là. (Whitel., p. 353 et suiv. — *Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1137 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

si ce n'est d'être en sûreté comme les autres, mais parce que la nation mettait par là ses justes droits à l'abri de l'oppression et de la violence. En effet, autant que je l'ai pu comprendre, la question entre le Roi et nous était celle de savoir : « si le « Roi devait gouverner comme un Dieu par sa vo- « lonté, et la nation être gouvernée par la vio- « lence comme les bêtes; ou si la nation devait « être gouvernée par les lois qu'elle aurait faites « elle-même, et vivre sous un gouvernement né « de son consentement. » J'étais pleinement persuadé qu'un traité avec le Roi n'était pas sûr pour l'Angleterre, et qu'il était injuste et mauvais en lui-même. Quant au danger de l'accommodement, outre qu'il était évident à tous les yeux, le Roi lui-même l'avait prouvé par la duplicité de son procédé avec le parlement, que découvrirent clairement ses propres papiers, pris à la bataille de Naseby et ailleurs. Quant à son injustice, j'en étais convaincu par les termes exprès de la loi de Dieu, qui porte : « Que le sang souille le pays, et « que le pays ne peut-être purifié du sang qui y a « été répandu, que par le sang de celui qui l'a ré- « pandu.» (Nomb. c. 35, v. 33.) Ainsi je ne pouvais être du sentiment de ceux qui voulaient laisser sur la nation la coulpe de tant de sang, et attirer sur nous par ce moyen la juste vengeance de Dieu, car il était évident que la guerre avait été occasionnée par l'envahissement que le Roi avait voulu

faire de nos droits, et les atteintes qu'il avait ouvertement portées à nos lois et à notre constitution.

Les commissaires nommés pour négocier avec le Roi revinrent avec sa réponse, qui n'était ni un acquiescement positif, ni un refus formel. Quant aux évêques, il soutenait toujours qu'ils étaient de droit divin; aussi déclara-t-il qu'il ne pouvait les abolir. Mais pour donner quelque satisfaction, et dans l'espérance qu'en cédant pour le moment il se mettrait en état de les mieux servir ensuite, il consentait à ce que ceux qui avaient acheté leurs terres les tinssent à ferme pendant quelques années; et, pour réparation du sang qui avait été répandu, il permettait que six personnes fussent exceptées de l'amnistie, mais il prenait soin en même temps que cela tombât sur des gens tout-à-fait hors de l'atteinte de la justice. Par un autre article, la milice demeurait durant dix ans à la disposition du parlement; d'où il s'en suivait, si je ne me trompe, que c'était au Roi qu'appartenait le droit de faire une pareille concession, et que, par conséquent, ç'avait été de notre part une injustice de le lui disputer. C'est ainsi que certaines gens tâchaient de duper la nation.

Quelques uns des commissaires que nous avions envoyés près du Roi sollicitaient la chambre de s'accorder avec lui, comme s'ils eussent été ses

agens. D'autres, plus sincères, déclarèrent qu'ils ne conseilleraient pas de traiter à ces conditions, s'il n'était indispensable de prévenir le mal plus grand dont un refus serait suivi, selon les apparences; mais sir Henri Vane établit si bien les faits au sujet du traité, et fit voir avec tant d'évidence le but et l'artifice de la réponse du Roi, qu'il parut clairement à tous que la justice de notre cause n'était point maintenue, ni nos droits assurés pour l'avenir. Il conclut de tout cela que, si le parlement acceptait ces conditions sans le concours de l'armée, ce ne serait qu'une plume à son bonnet (1). Nonobstant

(1) Ce jour-là cependant, 2 décembre, sir Henri Vane, le fils, avait été réduit au silence par l'argument ordinaire qui ne manquait jamais son effet, et devait fatiguer beaucoup ceux à qui on l'adressait constamment. Sir Henri ayant dit : « le débat va nous faire connaître qui sont nos amis et nos ennemis, ou, pour parler plus clairement, le parti du Roi et celui du peuple. » Un membre se leva et dit : « M. l'orateur, puisque ce gentilhomme a osé, d'un ton menaçant, séparer la chambre en deux partis, j'espère avoir le droit d'en faire autant. Nous trouvons donc, M. l'orateur, deux partis dans cette chambre. Les uns désirent la paix, ce sont ceux qui ont perdu à la guerre; les autres s'opposent à la paix, ce sont ceux qui ont gagné à la guerre. Je propose donc humblement que les gagnans dédommagent les perdans pour nous remettre tous sur le même pied, sans quoi il est impossible que la balance devienne jamais égale en faveur du rétablissement de l'ordre. » Les deux Vane, père et fils,

tout cela, le parti corrompu qui avait trafiqué de sa propre liberté et de celle de la nation, résolut d'en courir tous les risques pour tenir son marché; et, après une contestation de vingt-quatre heures, il fut résolu, à la pluralité des voix, que les concessions du Roi seraient reçues comme bases d'un futur établissement de gouvernement (1). Quelques uns de nous, expri-

---

l'un président, l'autre trésorier du comité des revenus du Roi, gagnaient entre eux deux, a dit Walker dans son *Histoire de l'Indépendance*, plus de 6000 liv. par an, sans compter les fraudes, comme de payer à moitié les dettes publiques, et de se faire donner quittance du tout, d'acheter au plus vil prix de vieilles pensions arriérées, et de se faire payer les arrérages en totalité, etc. (*Histoire parlementaire*, col. 1145 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) La discussion commencée le 4 au matin, dura toute la journée, toute la nuit, ne fut terminée que le 5 à neuf heures, pour ainsi dire au bruit de la marche de l'armée; et ce que n'a point dit Ludlow, ce que ne dit point Whitelocke, ce que le ressentiment haineux de Clarendon contre les presbytériens lui a fait également passer sous silence, c'est qu'un de ceux qui contribua le plus à la décision de la chambre, ce fut le fameux Prynne, ce Prynne qui portait l'ineffaçable marque des persécutions de la cour et des évêques. Elu récemment et à l'unanimité par un bourg du comté de Cornouailles, il avait siégé pour la première fois dans la chambre le 7 novembre; et déjà odieux aux indépendans contre lesquels il avait défendu en plusieurs occasions, avec toute l'énergie de son caractère, les dernières espérances de la paix et de la liberté, il se crut obligé de repousser,

mant leur mécontentement, demandèrent que leur protestation fût enregistrée; mais cela leur ayant été refusé, comme contraire aux règlemens de la chambre, je me contentai de déclarer publiquement qu'étant convaincu que le parlement avait abandonné la cause commune et l'intérêt de la nation, je ne pouvais plus concourir à ses mesures; tous les opposans s'exprimèrent à peu près dans le même sens. Le jour suivant, quelques uns des principaux officiers de l'armée vinrent à Londres, s'attendant bien que les choses auraient un pareil dénoûment. Ils se réunirent en conférence avec des membres du parlement et autres; et, après une discussion libre, il fut conclu que les mesures qui avaient été prises par le parlement étaient contraires à la mission qu'on lui avait confiée, et tendaient à attirer sur lui et sur la nation la coulpe du sang répandu; que, partant, il était du devoir de l'armée de mettre

---

en commençant, le nom de *favori du Roi* (*royal favourite*), allusion de ses ennemis actuels au titre d'un de ses anciens ouvrages d'opposition, qui lui avaient valu deux fois la mutilation, trois fois le pilori, 10,000 liv. d'amende, huit ans de prison, la perte de ses emplois, la dégradation, etc. Son discours dura plusieurs heures, et ramena, à ce qu'il nous apprend lui-même, un grand nombre de membres prévenus. La question fut emportée à une majorité de cent quarante voix contre cent quatre. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1152.) (*Note de l'Editeur*.)

un terme à une pareille conduite, ses membres ne s'étant pas engagés dans la guerre comme des mercenaires simplement, mais par jugement et par conscience, persuadés que la cause qu'ils servaient était juste et confondue avec l'intérêt de la nation. Cette décision prise, trois membres de la chambre et trois officiers de l'armée se retirèrent dans une pièce particulière pour délibérer sur les moyens les plus propres à atteindre notre but. Il fut convenu qu'on ferait venir l'armée le lendemain matin, qu'on placerait des gardes dans la salle de Westminster, dans la cour des requêtes et dans le vestibule; et qu'on ne laisserait entrer dans la chambre que ceux qui étaient demeurés fidèles aux intérêts publics. Pour cet effet, nous repassâmes les noms de tous les membres un à un, et fîmes le plus fidèle exposé qu'il nous fut possible des inclinations de chacun; je ne crois pas que nous nous soyons trompés sur un grand nombre; car le parlement était tellement divisé en factions, que ceux qui s'y trouvaient régulièrement, et qui faisaient attention aux affaires de la chambre, pouvaient aisément, après que chaque question avait été discutée, dire au juste combien il y aurait de voix de chaque côté avant même que la question fût posée. Le commissaire général Ireton alla trouver sir Thomas Fairfax, et lui fit connaître la nécessité où l'on était d'em-

ployer ce moyen extraordinaire ; il avait déjà pris soin que le lendemain l'armée fût en marche à sept heures du matin (1). Le colonel Pride com-

---

(1) Effectivement elle était en marche avant que Fairfax en fût prévenu. (Voir ses *Mémoires.*) Cet événement eut lieu le 6 décembre, lendemain du jour où par sa proclamation, le général avait défendu, sous peine de mort, toute violence illégale. On commença par renvoyer les milices chargées de la garde du parlement, et on les remplaça par un régiment de cavalerie et un d'infanterie. « L'œuvre de ce jour, dit Whitelocke, fut une grande affliction et un grand désordre. Plusieurs demeurèrent pleins de troubles non-seulement à cause de leurs amis arrêtés, mais par la perplexité où ils se trouvaient eux-mêmes sur ce qu'ils avaient à faire après cette action. » Cependant toujours attentif à éviter le danger du moment, Whitelocke, l'un des commissaires du sceau, s'était rendu à la cour du sceau qui avait séance ce jour-là. Après avoir traversé avec beaucoup de peine la foule des soldats qui remplissaient toutes les avenues de Westminster, il était là avec les autres commissaires, tous fort embarrassés de savoir ce qu'ils avaient à faire, mais disposés à tenir la cour comme si de rien n'était, lorsque le lord Grey de Grooby, autorité ce jour-là très-imposante, vint les confirmer dans cette résolution, qui était en effet un hommage rendu à la liberté dont on jouissait en ce moment dans Westminster. Ils commencèrent à tenir la cour, sans même avoir le sceau qu'on n'avait encore osé apporter. Mais bientôt alarmés par un ordre qui leur vint, dit-on, de l'une des chambres, de suspendre leur séance, attendu que les cliens ni les conseils ne pouvaient s'y rendre librement, ils envoyèrent Whitelocke solliciter la révocation de cette défense, qui leur paraissait jeter trop de blâme sur l'armée,

mandait la garde placée à la porte du parlement, et avait la liste des membres qui devaient être exclus. Il les empêchait d'entrer, et en faisait arrêter quelques uns des plus suspects auxquels il donnait des gardes dont on s'était pourvu pour cet objet; en quoi il fut assisté par le lord Grey de Grooby et autres, qui connaissaient les membres (1). Pour justifier cette conduite, l'armée

---

qu'on semblait accuser d'interrompre le cours de la justice. Ils obtinrent la permission de siéger courageusement jusqu'à six heures du soir, heure à laquelle, dit Whitelocke, tous les soldats étaient partis et les trente-neuf membres arrêtés, conduits en prison. (Whitelocke, pag. 355.)

(*Note de l'Editeur.*)

(1) Plusieurs résistèrent; Prynne, entre autres, déclara qu'il ne ferait pas un seul pas de son gré, et se fit entraîner de force, prenant tous les assistans à témoins de la violence qu'il subissait. M. Stephens et le colonel Birch, déjà entrés dans la chambre, furent attirés à la porte sous un faux prétexte, et là, saisis et attirés de force au dehors malgré leur résistance, et les reproches que M. Stephens adressait encore à ses collègues qui le laissaient ainsi enlever; on les fit garder dans différentes salles de Westminster, où ils demeurèrent jusqu'au soir. Durant cet intervalle, le prédicateur Hugh Peters vint l'épée au côté prendre les noms des prisonniers. Interrogé sur le droit en vertu duquel il agissait, il répondit: *le droit de l'épée*. Le soir les prisonniers ayant demandé à parler au colonel Pride, pour obtenir de lui quelques informations, il fit répondre qu'il avait pour le moment autre chose à faire. Quelque temps après on vint

députa à la chambre et lui fit représenter que divers membres, ayant été chassés de la chambre

---

leur dire qu'on allait les conduire à Wallingford-House, où l'on avait pourvu à leur logement, et où Fairfax et Cromwell viendraient conférer avec eux. Au lieu de cela, les voitures qui les conduisaient, s'arrêtèrent à la porte de derrière d'une buvette appelée l'Enfer, et que, par une sorte de brutale plaisanterie, on avait, à ce qu'il paraît, choisie à cause de son nom. On les entassa d'abord dans une salle commune, d'où on les répartit ensuite dans deux chambres, où ils n'avaient pour la plupart aucun moyen de se coucher, si ce n'est par terre ou sur des chaises. On offrit à sept d'entre eux qui logeaient près de là, la liberté de se retirer chez eux à condition qu'ils donneraient leur parole de se représenter le lendemain matin devant le général. Ils ne voulurent promettre rien autre chose, que de se rendre le lendemain à la chambre, et passèrent la nuit avec les autres à lire, causer ou chanter des psaumes. Le lendemain matin, le prévôt, chargé de leur garde, honteux d'un tel traitement, alla solliciter des ordres du général, et en obtint celui de les faire conduire à Whitehall, où ils arrivèrent à midi en voiture, entourés d'une garde nombreuse. Là, ils attendirent jusqu'au soir, sans pouvoir obtenir audience, ni une réponse. On leur fit dire à la fin, qu'occupés d'affaires très-importantes, le général et le conseil de guerre ne pouvaient les recevoir, mais qu'on avait donné ordre qu'ils fussent logés dans deux auberges du Strand. On les y conduisit à pied à travers les boues de décembre, entourés d'une garde d'infanterie, et chacun un mousquetaire à son côté. Plusieurs soldats les insultèrent, leur reprochant d'avoir volé les trésors du royaume et leurs arrérages ; à quoi ils répondirent que les arrérages des sol-

à cause de la violence faite au parlement par la cité de Londres et autres gens en 1647, y avaient été reçus de nouveau sans aucun examen, sans faire aucune satisfaction des choses dont ils étaient accusés, et pendant l'absence de plusieurs membres bien intentionnés, occupés à l'armée et ailleurs contre les ennemis; qu'en raison de cet événement, les Écossais étaient venus envahir le royaume, et que les intrus et leurs complices, au nombre de quatre-vingt-dix voix, avaient empêché la chambre de se déclarer contre eux; que, par la prédominance de ces conseils corrompus, le cours de la justice avait été interrompu, et que des obstacles avaient été mis à ce qu'on réglât les affaires; qu'enfin on venait de déclarer que les concessions du Roi seraient les bases de la pacification, quelque insuffisantes et défectueuses

---

dats étaient dans la poche de leurs officiers et des gens de leur parti. Arrivés aux auberges, on y mit une forte garde, et chaque membre eut toute la nuit un sentinelle à sa porte. Ce jour-là s'était, comme le précédent, passé en arrestations et en exclusions de la chambre, d'où plusieurs membres furent repoussés avec violence, lorsqu'ils se présentèrent pour entrer. Il y eut, par suite de cette affaire, quarante-sept membres emprisonnés, et quatre-vingt-dix-huit exclus. Ceux qu'on avait arrêtés furent les jours suivans répartis en différentes prisons, où ils demeurèrent plusieurs semaines. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1240 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

qu'elles fussent. L'armée suppliait donc très-humblement que tous les membres innocens de ces choses se justifiassent publiquement d'y avoir trempé ou concouru, et que ceux qui ne pourraient se justifier de cette manière fussent suspendus ou exclus de la chambre jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction, afin que ceux qui avaient fidèlement rempli leurs devoirs pussent procéder sans obstacle à l'exécution de la justice et à l'établissement d'une représentation égale qui mît un terme à tous les différends et à laquelle tous les honnêtes gens pussent acquiescer de bon cœur; ce que l'armée promettait pour sa part. La chambre était composée alors d'environ cent vingt membres : on y fit la motion d'envoyer chercher les membres qui avaient été exclus par l'armée; ce qui fut exécuté, je crois, plutôt par bienséance que par aucun désir d'être obéi, et afin qu'il parût visiblement que cette exclusion venait de l'armée et non de l'avis du parlement, car il fallait que ce qu'on ferait en l'absence des membres exclus fût regardé comme fait dans la seule vue de prévenir les inconvéniens où tomberait la nation si l'armée demeurait en possession de toute l'autorité, et que les actions des membres qui restaient paraissant fondées sur cette nécessité, ils fussent plus assurés du respect et de l'obéissance des peuples. D'après ces considérations, quand le sergent revint et leur rapporta

que l'armée retenait les membres exclus, la chambre procéda aux affaires pendantes devant elle (1).

La nuit qui suivit l'interruption de la cham-

---

(1) L'*Histoire parlementaire*, et même Whitelocke, donnent sur ceci une toute autre idée que celle que veut insinuer Ludlow, et présentent même les faits d'une manière fort différente. Deux fois la chambre envoya son sergent d'armes commander à ceux de ses membres détenus au dehors, de se rendre à leur poste; la première fois le colonel Pride les retint; la seconde, il empêcha le sergent d'arriver jusqu'à eux. Sur son rapport, la chambre déclara qu'elle ne voulait procéder à rien que ses membres ne lui fussent rendus. Un comité fut nommé pour se rendre auprès du général et s'informer des motifs de cette violence. Le général demanda du temps pour répondre : le comité eut ordre d'attendre sa réponse. Dans l'intervalle, le colonel Whalley était venu, avec d'autres officiers, présenter les propositions de l'armée; on ne voit aucune réponse de la chambre, qui nomma un comité chargé de requérir du général l'élargissement de ses membres. Le comité envoya demander positivement qu'on les rendît, signifiant que tel était *le bon plaisir* de la chambre. On répondit que « l'ordre d'après lequel agissait le comité, n'indiquait pas positivement que tel fût *le bon plaisir* de la chambre, et « qu'aussitôt que la chambre aurait délibéré sur les propositions de l'armée, on répondrait relativement aux « membres emprisonnés. » Réplique du comité, « que depuis la lecture des propositions de l'armée, la chambre « a exprimé positivement *son bon plaisir* que ses membres « fussent délivrés; en conséquence le comité insiste pour « qu'ils le soient sur-le-champ. » Sur quoi le conseil de

bre, le lieutenant-général Cromwell arriva d'Écosse, coucha à Whitehall, et déclara, là et ailleurs, qu'il n'avait rien su de la chose, mais que, puisqu'elle était faite, il en était bien aise et tâcherait de l'appuyer.

Le major général Harrison ayant eu ordre de l'armée de se mettre à la tête d'un détachement de cavalerie, et d'aller quérir le Roi dans l'île de Wight, le colonel Hammond, à qui le parlement en avait confié la garde, fit difficulté de

---

guerre déclare s'en référer à sa première réponse, et n'avoir pas autre chose à dire jusqu'à ce qu'on ait répondu à ses propositions. Ainsi se passa cette journée où l'on ne voit aucune autre affaire traitée dans la chambre. A la vérité, le lendemain 7, Cromwell en arrivant est complimenté sur les services qu'il a rendus soit en Écosse, soit en Angleterre; après quoi on trouve dans Whitelocke un ordre donné relativement à une affaire courante; ensuite, et après avoir entendu la lecture de différentes lettres des membres qu'on chasse encore de la porte, la chambre, au nombre de soixante-dix-huit seulement, délibère sur la motion de prendre en considération les propositions de l'armée; elle passe à la majorité de 50 voix contre 28. Alors un certain nombre de membres quittent la chambre; et depuis ce moment jusqu'à la mort du Roi, on ne voit dans aucun vote le nombre des restans s'élever à plus de 53 : 340 avaient assisté à la dernière délibération sur les négociations avec le Roi, bien qu'à la fin la fatigue d'un si long débat les eût réduits à 244. (Whitel., page 354 et suiv.— *Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1240 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

le livrer; mais voyant que ceux qui étaient auprès de lui avaient du penchant à se soumettre, il ne jugea pas à propos de faire une plus longue résistance (1). Le Roi fut conduit de l'île de Wight au château de Hurst, et de là à Windsor.

---

(1) Le 27 novembre, le parlement avait été informé, par une lettre du colonel Hammond, qu'il venait de recevoir, de l'armée, l'ordre de se rendre auprès du général, et de remettre au colonel Ewers la garde de la personne du Roi. Le parlement se hâta de lui défendre d'obéir et écrivit à Fairfax dans le même sens; on fit mettre aussi à la disposition de Hammond quelques bâtimens pour la défense de l'île; mais, le 28, une autre dépêche annonça que le colonel Ewers était arrivé chargé de pleins pouvoirs, et avec ordre d'agir, en cas de refus, selon que *Dieu l'inspirerait*; sur quoi Hammond avait jugé à propos de se mettre en route. Un nouvel ordre du parlement lui commanda de retourner sur ses pas; Fairfax fut requis de révoquer le sien; protestations nécessaires, mais bien inutiles : Hammond fut arrêté, et par là dispensé d'obéir; et le parlément, en apprenant le 4 que le Roi avait été enlevé de Newport, n'eut à opposer à cet enlèvement autre chose que ce vote *qu'il avait eu lieu sans qu'il en eût été instruit et sans son consentement*. Le Roi avait donné sa parole de demeurer dans l'île de Wight vingt jours après les négociations. Le colonel Hammond exigea le 16 une explication confirmative de cette promesse. Le Roi montra une grande répugnance à la donner; mais enfin il s'y crut obligé, et ce fut, à ce qu'il paraît, la raison qui l'empêcha de s'échapper. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1075, 1133 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

Il dîna, chemin faisant, au parc de Bagshot, chez M. Leviston qui tenait un cheval tout prêt pour le faire sauver; mais le dessein fut découvert et échoua. Le Roi arrivé à Windsor, on examina ce qu'on devait faire de lui. L'armée voulait qu'on lui fît son procès pour avoir fait la guerre au parlement et au peuple d'Angleterre, et le conseil commun de Londres présenta pour cela une requête au parlement par le ministère du colonel Tichburne (1); mais quelques républicains étaient

(1) On ne rencontre ni dans Whitelocke, ni dans l'histoire parlementaire aucune trace de cette pétition du conseil commun, dont on ne conçoit guères d'ailleurs à quel titre le colonel Tichburne aurait été l'organe. Il paraît que ce qui restait dans le parlement d'hommes timides, que la crainte ou l'intérêt seul avaient attachés au parti de l'armée, essayèrent encore quelques faibles efforts pour détourner ce dernier coup, et tâcher de faire sortir de cette nouvelle situation un ordre de choses qui assurât quelque repos, ou fournît du moins quelques prétextes à la soumission. Whitelocke parle de plusieurs conférences à ce sujet avec les chefs militaires, et des moyens qu'on tenta pour modérer les mesures de l'armée; « ce à quoi on parvint, « dit-il, pour le moment jusqu'à un certain point, bien « qu'ensuite elles reprissent une nouvelle violence. » En effet, on voit bientôt les serviteurs les plus soumis de l'armée commencer à craindre pour eux-mêmes la perte de ce repos personnel qu'ils ont acheté si cher. Whitelocke parle, le 14 janvier, d'une visite faite à l'orateur de la chambre des communes, qu'il trouva, dit-il, fort mécontent des mesures de l'armée, particulièrement dans la crainte qu'on

d'avis qu'avant d'en venir là, on convînt du gouvernement qu'on devait établir, de peur que l'armée ne fît dessein d'élever en sa place quelqu'un des siens. D'autres tâchaient de leur persuader que le devoir envers Dieu et la nation était de commencer par faire justice; que, pour y avoir manqué, on s'était déjà attiré une seconde guerre, qu'on devait mettre avec justice sur le compte du parlement qui avait négligé ce devoir : que les véritables républicains devaient être de ce sentiment, car c'était la voie la plus probable pour parvenir au gouvernement équitable et juste qu'ils souhaitaient; et que les officiers de l'armée, qu'on soupçonnait principalement, ne pouvaient être assez impudens ni assez fous pour relever le pouvoir arbitraire dans la personne d'un d'entre eux, après l'avoir détesté dans un autre d'une manière si publique.

Pour accomplir l'œuvre importante dont elle se trouvait chargée, la chambre des communes vota « que, suivant les lois fondamentales du

---

ne voulût lui ôter sa place, et tout emporter *à titre de conquête*. Cette époque, ajoute Whitelocke, était, à la vérité, pleine d'effroi et de danger, de trouble et de changement; ce qui jetait l'esprit des hommes sages dans de grandes perplexités. Mais ils mirent leur confiance en Dieu, et résolurent de s'en reposer sur lui, et d'aller dans la route où il les avait mis tant qu'on leur en laisserait la liberté. » (Pag. 357 et 363.) (*Note de l'Editeur.*)

« pays, c'est trahison à un roi d'Angleterre de « faire la guerre au parlement et au royaume. » La chambre des lords ne voulant pas consentir à ce vote, le bill fut passé le lendemain sans son consentement; et, le jour d'après, on déclara: « que le peuple est, après Dieu, la source de « tout pouvoir légitime; que la chambre des « communes, issue du choix du peuple et le re- « présentant, est dans la nation le pouvoir su- « prême; que tout ce qui est fait ou déclaré loi « par les communes assemblées en parlement a « force de loi, et que le peuple est tenu d'y « obéir, quoique le Roi ou les lords n'y aient « point donné leur consentement. »

Cet obstacle levé, plusieurs requêtes furent présentées au parlement, car tel était le titre que prenait alors la chambre des communes, par la cité de Londres, le bourg de Southwark, et la plupart des comtés d'Angleterre, qui demandaient que le Roi fût mis en justice (1). Pour cet

(1) Lorsque la motion en fut faite dans le parlement, Cromwell se leva et dit que, « si quelqu'un avait fait cette « motion de dessein prémédité, il le regarderait comme « le plus insigne traître qu'il y eût dans le monde; mais « que, puisque la nécessité et la Providence les avaient je- « tés dans cette délibération, il priait Dieu de bénir leurs « conseils, bien qu'il ne fût pas encore préparé à donner « son avis à cet égard. » Lorsque ensuite le Roi fut condamné, John Cromwell, un des cousins d'Olivier et alors

effet on passa un acte autorisant les personnes qui y étaient nommées, ou trente d'entre elles, à pro-

au service de Hollande, fut envoyé en Angleterre par le prince de Galles et le prince d'Orange pour tâcher d'obtenir ou la grâce ou quelque répit. Il s'était trouvé près de Cromwell dans le temps des négociations de Hampton-Court, et lui avait entendu dire : « Je regarde le Roi comme le « prince du monde le plus injustement traité ; mais, avait-« il ajouté en portant la main sur son épée, voilà qui lui « fera faire justice. » D'après ce souvenir, John ne douta pas qu'il ne trouvât de grandes facilités à sa négociation. Admis avec beaucoup de peine auprès de son parent, il lui représenta avec chaleur l'atrocité du crime qu'il allait commettre, lui rappelant ce qu'il lui avait entendu dire. Cromwell répondit que les temps étaient changés, que la Providence avait ordonné autrement des choses. « J'ai prié et « jeûné pour le Roi, dit-il ; mais je n'ai point encore ob-« tenu de réponse en sa faveur. » La discussion s'échauffant, comme John alla fermer la porte, Cromwell crut qu'il voulait l'assassiner. John n'en avait pas la moindre envie ; mais sa chaleur et son indignation devenaient embarrassantes. Cromwell, après un moment de silence, lui dit : « Laissez-moi jusqu'à cette nuit pour y réfléchir ; re-« tournez à votre auberge, mais ne vous couchez pas que « vous n'ayez de mes nouvelles. » A une heure du matin, il lui fit dire de se coucher ; que le conseil des officiers avait ainsi que lui cherché Dieu, et que tous avaient décidé qu'il fallait que le Roi mourût. Il avait dit précédemment, on ne sait pas en quelle occasion : « S'il s'agit de ma tête ou « de celle du Roi, je ne peux pas hésiter sur le choix. » (*Critical Review*, etc., par J. Banks, pag. 103.—*Memoirs of the protectoral house*, etc., par Noble, pag. 50 et suiv. 117.) (*Note de l'Editeur.*)

céder au procès, à la condamnation ou justification du Roi, avec pleiu pouvoir, en cas de condamnation, de prononcer la sentence et de la faire exécuter (1).

Cette souveraine cour de justice s'assembla le

---

(1) Les prédications, les révélations furent employées à échauffer les esprits sur cette terrible entreprise. Hugh Peters, cherchant en chaire les moyens d'assurer le bonheur du peuple, mit sa tête dans ses mains comme pour y réfléchir, puis la releva, annonçant qu'il venait d'avoir à cet égard une révélation, et que le seul moyen était de détruire la monarchie. Il compara le Roi à Barrabas, que les Juifs insensés voulaient sauver au lieu du Christ, qui était l'armée. Il déclara qu'il y avait dans l'armée cinq mille saints, aussi saints que ceux qui étaient avec les anges, puis se mit à genoux, pleura, leva les mains au ciel, le priant de faire justice du grand Barrabas de Windsor. On voit dans Whitelocke avec quelle répugnance le reste du parlement céda aux volontés des furieux (*fierce party*), n'osant cependant s'opposer, ou voyant que l'opposition serait inutile. « On tâcha au moins, dit-il, de rejeter toute « cette affaire sur l'armée; on trouvait que, puisqu'elle vou- « lait que la chose fût faite, il fallait qu'elle la fît elle-même, « et qu'il convenait mieux qu'une chose tellement inouie et « aussi irrégulière s'accomplît irrégulièrement et par des « hommes aussi irréguliers. » Mais l'armée ne se laissa pas prendre à ces habiletés, « elle voulut, continue Whitelocke, « que les membres restans se chargeassent de ce qu'il y avait « de plus sale dans la besogne, et en trouva d'étrangement « empressés à s'y enfoncer. » Whitelocke refusa d'y prendre part et alla, avec Widdrington, se cacher à la campagne

8 janvier 1649, dans la chambre peinte, au nombre d'environ quatre-vingts, qui étaient, pour la plupart, ou membres du parlement, ou officiers de l'armée, ou gentilshommes de comté. Ils choisirent pour leur conseil les sergens Aske et Steel, et le docteur Dorislaüs, M. Jean Cook de Gray's-Inn pour procureur-général, M. André Broughton pour secrétaire, et par un ordre signé de leurs mains et scellé de leurs sceaux, firent proclamer que la cour s'assemblerait dans la salle de Westminster, le 10 du même mois; proclamation qui fut faite par le sergent Dendy, accompagné d'un corps de cavalerie, à Cheapside, devant la vieille Bourse, et dans la salle de Westminster. Le 10, ils choisirent pour leur président le sergent Bradshaw, M. Lisle et M. Say pour ses assistans, et ayant dressé une accusation de haute trahison contre le Roi, la cour ordonna qu'on préparât un lieu convenable au bout de la salle de Westminster, pour lui faire son procès publiquement. Il fut ordonné que le siége serait couvert d'écarlate, que vingt hallebardiers suivraient le président, et trente le Roi.

---

au moment où, comme commissaires du sceau, ils auraient été obligés de concourir aux procédés de la haute cour de justice. Elsing, clerc du parlement, donna sa démission. (*Histoire parlementaire*, col. 1252. — Whitel., pag. 358.)

(*Note de l'Editeur.*)

Tout étant prêt pour commencer la procédure, le Roi fut conduit de Windsor à Saint-James. Le 20 janvier il fut amené à la barre de la cour souveraine de justice (1), où le président l'informa des causes pour lesquelles on le faisait venir en ce lieu. Il lui dit que, contre la mission dont l'avaient chargé ses peuples de faire exécuter les lois pour leur bien, il avait employé son autorité à les renverser, pour mettre en leur place sa volonté et son plaisir; que pour en venir à bout il avait tâché de supprimer les parlemens, les plus sûrs remparts de la liberté du peuple; qu'il avait fait la guerre au parlement et au peuple d'Angleterre; que cette guerre avait fait périr grand nombre d'honnêtes gens; que le parlement, le présumant coupable du sang qui s'était répandu, avait établi cette cour souveraine pour lui en faire rendre compte. Se tournant alors vers M. Broughton, clerc de la cour, il lui ordonna de lire l'accusation. Le Roi interrompit le greffier, et dit: « Je ne tiens aucune mission du peuple; il m'ap« partient par droit de succession. » Il demanda par quelle autorité on l'avait amené là; le président répondit qu'ils tenaient leur autorité des

(1) Un témoin oculaire a rapporté que Cromwell courut à la fenêtre pour voir arriver le Roi, mais qu'il se retourna aussitôt pâle comme la mort. (*Memoirs of the protectoral house*, etc., tom. 1, pag. 117.) (*Note de l'Editeur.*)

communes d'Angleterre assemblées en parlement. Le Roi dit que les communes ne pouvaient pas faire prêter serment, qu'elles n'étaient pas une cour, et, par conséquent, ne pouvaient décider du procès de personne, bien moins de leur souverain. On répliqua que les communes, assemblées en parlement, ne pouvaient reconnaître de souverain que Dieu; que le Roi et le peuple en ayant appelé à l'épée pour décider leurs prétentions respectives, la décision s'était prononcée en faveur du peuple qui, croyant qu'il était de son devoir de ne pas porter l'épée en vain, avait établi la cour pour qu'il y fût rendu compte du sang répandu dans cette querelle. Sur cela, le président, d'après la proposition de M. Cook, ordonna au clerc de la cour de continuer la lecture de l'accusation. Cela fait, le Roi fut requis d'y répondre et de plaider coupable ou non coupable. Le Roi déclina la juridiction de la cour, soutenant qu'aucun homme, aucune assemblée d'hommes, n'était en droit de lui faire rendre compte, car il ne tenait rien de personne, et n'était, par conséquent, responsable de ses actions qu'à Dieu seul. Il fit alors un long discours sur le traité qui se négociait dans l'île de Wight, entre lui et les députés du parlement, et sur ce qu'on l'avait enlevé de cette île, il ne savait comment, quand il croyait être sur le point de conclure. Ce discours paraissant hors de

la question, le président lui dit que, quant à sa prétention de n'être obligé de rendre compte à personne, comme la Providence divine avait décidé contre lui, la cour avait résolu de faire la même chose, et que s'il ne voulait pas répondre autrement, ce qu'il avait dit serait enregistré, et qu'on procéderait comme s'il avait confessé l'accusation. En conséquence, le président ordonna que sa réponse serait inscrite sur le registre, et commanda au sergent Dendy, qui se tenait près la cour, de ramener le prisonnier; comme il le ramenait, plusieurs personnes crièrent dans la salle : *Justice! justice!* Le Roi s'étant retiré, la cour s'ajourna dans la chambre peinte pour aviser aux autres choses qu'il était à propos de faire ; et, voulant aller au devant de tout ce qui pourrait la faire accuser de précipitation et de surprise, elle résolut de le faire encore comparaître publiquement deux fois ; après quoi, s'il persistait à décliner la juridiction de la cour, elle porterait son jugement contre lui. Et, afin que rien ne manquât en cas qu'il résolût de se défendre, la cour nomma des témoins pour être ouïs sur chaque article de l'accusation. La seconde fois que le Roi comparut devant la cour, ce qui fut le 22 janvier, il fit comme la première fois; sur quoi son refus fut encore enregistré, et, après qu'il se fut retiré, la cour s'ajourna dans la chambre peinte. Le 23 janvier, le Roi fut amené pour la troisième

fois devant les commissaires, et ayant refusé de plaider, comme les deux autres fois, son refus fut enregistré, et il fut procédé publiquement à l'audition des témoins, pour prouver le chef d'accusation qui portait qu'il avait fait la guerre au parlement. Après quoi le procureur-général Cook demanda que la cour procédât à prononcer la sentence contre le prisonnier, lui étant à la barre. Sur cette demande, la cour s'ajourna dans la chambre peinte, et, après une sérieuse délibération, elle déclara le Roi tyran, traître, meurtrier, ennemi de la république; et décida que sa condamnation devait aller à la mort, qui aurait lieu par la décapitation; qu'on dresserait contre lui une sentence fondée sur ce vote, et que lorsqu'elle aurait passé, le Roi aurait ordre le jour suivant de la venir recevoir. La sentence ayant été dressée, fut lue le 27 janvier, et la cour l'approuva, ordonnant qu'elle serait lue publiquement le même jour dans la salle de Westminster; que le président ne permettrait pas au Roi de parler après que sa sentence lui aurait été prononcée; qu'il déclarerait ouvertement que c'était le sentiment et le jugement de la cour, et que les commissaires témoigneraient, en se tenant debout, qu'ils y consentaient. Le Roi fut amené à la barre l'après-midi, et demanda qu'il lui fût permis de faire une proposition avant qu'on prononçât sa sentence. Comme il le demanda avec

insistance, et comme une chose qu'il croyait propre à réconcilier les partis et à rendre la paix aux trois royaumes, on le lui permit. Il demanda qu'il lui fût permis d'assembler les deux chambres dans la chambre peinte, ne doutant pas qu'il ne les contentât et ne garantît tous leurs intérêts par l'offre qu'il leur ferait. Son dessein était, comme je l'ai su depuis, de proposer de résigner le trône, et de faire agréer son fils à des conditions dont on conviendrait. Sa proposition étant nouvelle, et la cour ne s'y étant pas attendue, pour ne rejeter ou n'admettre rien sans en avoir sérieusement délibéré, elle se retira pour l'examiner dans la salle de la cour des tutelles. La chose débattue, et la cour persuadée que tout cela n'aboutirait qu'à faire perdre du temps, elle rentra, et se déclara pour la négative, disant au Roi qu'elle était assemblée comme cour de justice par commission du parlement, de l'autorité duquel elle était pleinement persuadée; que par sa commission elle n'était point autorisée à recevoir aucune proposition de sa part, mais seulement à lui faire son procès; que pour cet effet on lui avait lu son accusation que la république aurait été prête à prouver s'il avait voulu se défendre; qu'il avait décliné trois fois la juridiction de la cour; que la cour avait rejeté son moyen, et ordonné qu'il serait procédé contre lui comme s'il eût confessé l'accusation, et que, s'il avait quelque proposition

à faire, il devait s'adresser au parlement et non pas à eux. Le président s'étendit alors sur les crimes horribles dont le Roi avait été accusé et dont il venait d'être convaincu, déclarant que les Rois n'ont d'autorité légitime que celle qu'ils tirent du consentement des peuples; que le peuple lui avait confié le soin de faire exécuter les lois, et qu'au lieu de cela il avait travaillé, durant tout le cours de son règne, à renverser ces bonnes lois, et à mettre en leur place un gouvernement arbitraire et tyrannique; que pour ôter toute espérance de redressement, il avait tenté, dès le commencement de son règne, ou de ruiner entièrement les parlemens, ou d'en faire l'instrument de ses mauvais desseins; qu'encore qu'il eût consenti, par la force des nécessités publiques, à ce que le présent parlement ne fût dissous que par un acte émané de lui-même, il n'avait pas laissé de lui faire la guerre, afin non-seulement de le dissoudre, mais d'ôter pour jamais à ces assemblées, par la terreur de ses armes, le courage de remplir leur devoir; que cette guerre avait coûté la vie à plusieurs milliers de bons Anglais; que pour obéir aux commandemens de Dieu, et répondre aux espérances de la nation, le parlement avait établi cette cour pour lui faire rendre compte de ce sang et lui faire son procès en conséquence; que son accusation lui avait été lue, et lui requis d'y répondre; qu'ayant refusé

trois fois de le faire, on lui déclarait que la cour avait résolu de lui prononcer sa sentence. Sur quoi le clerc eut ordre de la lire, ce qu'il fit. Elle portait que pour les crimes contenus dans l'accusation, le Roi serait ramené dans la maison où il logeait, et de là conduit au lieu de l'exécution, où sa tête serait séparée de son corps, et, la sentence lue, les commissaires firent connaître en se levant leur adhésion unanime. Le Roi, avant qu'on l'emmenât, parut vouloir dire quelque chose; mais le regardant comme déjà mort par la loi, immédiatement après que sa sentence lui avait été prononcée, on ne lui en accorda pas la permission. La cour se retira aussi, et arrêta que la sentence serait exécutée le mardi suivant, 30 janvier 1649. Le Roi, ayant refusé les ministres que la cour lui avait donnés, demanda le docteur Juxon, dernier évêque de Londres. Cela lui ayant été accordé, l'adjudant-général Allen eut ordre d'aller informer le docteur de la situation et du désir du Roi; comme il n'était nullement préparé à cette affaire, il s'écria : « Dieu me sauve! quel mau« vais tour est-ce là de ne m'avoir pas averti d'a« vance? je n'ai rien de prêt. » Mais s'étant un peu recueilli, il mit son écharpe et le reste de son harnois, et s'en alla trouver le Roi. Après lui avoir lu les prières communes et un de ses vieux sermons, il lui administra le sacrement, n'oubliant pas les paroles de la liturgie qui exhortent tous

ceux qui se repentent véritablement, à confesser leurs péchés devant la congrégation assemblée, quoiqu'il n'y eût personne que le Roi et lui.

La haute cour de justice nomma un comité pour choisir, aux environs de Whitehall, un lieu propre à l'exécution du Roi. Le comité ayant fait son rapport, il fut résolu qu'on dresserait un échafaud près de la salle des banquets, et les ordres furent donnés pour le faire tendre en noir. Le même jour 29 janvier, l'ordre pour l'exécution du Roi fut signé par environ soixante des commissaires, et scellé de leurs sceaux (1). Il était adressé

(1) Dans la copie figurée de cet acte, publiée par la société des antiquaires de Londres, on voit plusieurs noms effacés et d'autres mis à la place; plusieurs sont écrits d'une manière presque illisible : précaution de la lâcheté qui n'osait ni refuser, ni avouer. Le colonel Ingoldsby, parent de Cromwell, et nommé pour faire partie de la haute cour, n'y avait pas assisté une seule fois durant le procès. Il entra par hasard dans la *chambre peinte,* où les juges étaient occupés à signer la condamnation. Aussitôt que Cromwell le vit, il lui dit qu'il n'échapperait pas cette fois et signerait avec eux. Ingoldsby s'emporta, dit qu'il ne connaissait pas l'affaire, et refusa. Alors, comme par une sorte de jeu, les autres le prirent de force, et Cromwell, éclatant de rire, lui mit la plume entre les doigts, et, lui conduisant la main, le contraignit de signer. On sait qu'en signant il s'amusa à barbouiller d'encre le visage de Henri Martyn, qui le lui rendit. Durant le procès et l'exécution on le vit, selon le moment et l'occasion, rire et se livrer à ses bouffonneries ordinaires, ou verser des

au colonel Hacker, au colonel Hunks, et au colonel Phaier, ou à l'un des trois. Le duc de Glocester et lady Élisabeth allèrent voir le Roi ce jour-là, et lui dire adieu. L'ambassadeur extraordinaire des Provinces-Unies eut audience du parlement. Il avait ordre d'intercéder pour la vie du Roi, et de demander la continuation des bonnes relations de l'Angleterre et dès États. Le jour suivant, vers les huit heures du matin, le Roi, accompagné de sa garde, fut amené par le parc de Saint-James à Whitehall, où, après avoir pris un verre ou deux de vin rouge, et s'être retiré environ deux heures dans une chambre particulière, il alla à l'échafaud par la fenêtre de la salle des banquets. Après qu'il eut fait un discours et ôté son Saint-George, il se mit à genoux contre le billot, et l'exécuteur fit son office. Il fut ordonné que le corps serait enterré à Windsor. Le duc de Lenox, le marquis de Hertford, les comtes de Southampton et de Lindsey, et quelques autres, eurent permission du parlement de l'accompagner au lieu de sa sépulture.

---

larmes, en déplorant, disait-il, ce malheureux événement. Lorsque le malheureux Roi eut été déposé dans son cercueil, il se le fit ouvrir, examina le cadavre, le toucha même, dit-on, pour s'assurer si la tête était entièrement séparée du corps, et remarqua qu'un corps si bien constitué était fait pour annoncer une longue vie. (*Vie de Cromwell*, par Harris, pag. 201.—*Memoirs of the protectoral house*, etc. tom. 1, pag. 118.) (*Note de l'Editeur.*)

La haute cour de justice ayant fait au parlement un rapport de la procédure, il déclara que ceux qui avaient été employés dans cette importante affaire avaient rempli leur mission avec courage et fidélité; que le parlement, satisfait du compte qu'ils avaient rendu de leur conduite, ordonnait qu'il en serait fait une minute qui serait enregistrée dans les archives du parlement, pour en transmettre la mémoire à la postérité, et que les commissaires du grand sceau expédieraient à leur clerc un *writ* de *certiorari* pour enregistrer cette procédure sur les rôles de la chancellerie, et qu'on en enverrait un pareil aux autres cours de Westminster et au *custos rotulorum* de chaque comté. Le juge Jenkins, sir John Stowell, et divers autres qui étaient en prison et qui en avaient usé fort insolemment, voyant alors que le parlement y allait sérieusement, commencèrent à devenir plus traitables. Le colonel Middleton, qui était aussi prisonnier à Newcastle sur sa parole, s'enfuit en Écosse; et, requis de revenir, répondit que la vie lui était plus chère que son honneur. Sir Marmaduke Langdale se sauva aussi. Sir Lewis Dives en fit autant à Whitehall. Le lord Capell sortit de la Tour; mais, ayant été découvert par un matelot comme il traversait la Tamise, il fut pris dans une maison à Lambeth. Le duc de Hamilton se sauva

aussi du château de Windsor, et vint à Southwark, où, heurtant à la porte d'une auberge, il fut reconnu par un soldat qui passait, repris et mis à la Tour. La chambre des lords devenant alors le sujet de l'attention et des débats du parlement, le lieutenant-général Cromwell se prononça en sa faveur. Il avait entretenu des relations intimes avec plusieurs d'entre eux, et croyait peut-être qu'il pourrait encore s'en servir au dessein qu'il avait résolu de poursuivre; mais comme ils ne s'assemblèrent pas dans leur chambre au moment où ils s'étaient ajournés, cela facilita beaucoup leur exclusion. On posa la question de savoir si la chambre des communes devait consulter celle des lords dans l'exercice de la puissance législative; la négative l'emporta, et il fut résolu « que la chambre des pairs était inutile et dangereuse, « et devait être abolie. » On passa immédiatement l'acte d'abolition. Après cela, les communes déclarèrent aussi « que la royauté était « inutile à la nation, onéreuse et dangereuse « à la liberté, à la sûreté et à l'intérêt pu- « blic des peuples, et qu'elle devait par con- « séquent être abolie, et le gouvernement de la « nation établi sous la forme de république. » En conséquence on fit publier une déclaration portant qu'on regarderait comme traîtres tous ceux qui travailleraient à faire Charles Stuart

roi d'Angleterre, ou à élever tout autre particulier au rang de premier gouverneur du royaume; on ordonna aussi que le grand sceau et les autres sceaux sur lesquels était l'effigie du dernier Roi, seraient brisés, et qu'on en ferait de nouveaux portant d'un côté la représentation de la chambre des communes, avec cette inscription : *Le grand sceau de la république d'Angleterre*; et que, de l'autre côté, seraient gravées une croix et une harpe, qui sont les armes d'Angleterre et d'Irlande, avec ces paroles : *Dieu avec nous*. Il fut en même temps ordonné que tous les actes publics, qui se faisaient autrefois sous le nom du Roi, se feraient à l'avenir au nom des Conservateurs de la liberté d'Angleterre. Le parlement établit une haute cour de justice pour faire le procès au duc de Hamilton, au comte de Holland, aux lords Goring et Capell, et à sir John Owen. Le duc de Hamilton dit pour sa défense qu'étant d'une autre nation, et né avant l'acte d'union, il était entré en Angleterre comme ennemi, et ne pouvait, par conséquent, être jugé suivant ses lois; que d'ailleurs il s'était rendu sous condition. Les autres lords firent valoir aussi les conditions auxquelles ils s'étaient rendus, comme fit pareillement sir John Owen; mais ce moyen de défense fut mis au néant par le témoignage du général, au sujet des lords Goring et Capell, et à l'égard du duc de Hamilton, par le rapport du

colonel Wayte. D'autres témoins déposèrent la même chose contre le comte de Holland et sir John Owen. En effet, si on leur avait fait quelque promesse, soit implicitement, soit en termes exprès, elle ne pouvait les garantir que de l'épée militaire, et non du glaive civil. Quant à ce que disait le duc de Hamilton, qu'il était né avant que les deux nations se fussent unies, on répondit qu'on ne lui faisait pas son procès en qualité de duc de Hamilton, mais en qualité de duc de Cambridge, en laquelle qualité il avait pris séance comme pair d'Angleterre, et devait par conséquent être regardé comme sujet. Ainsi, les preuves étant concluantes, ils furent tous condamnés, comme coupables de haute trahison, à être décapités, pour avoir fait la guerre au parlement d'Angleterre. Il y eut de pressantes sollicitations en leur faveur; mais le parlement ne jugea pas à propos de surseoir à l'exécution du duc, du comte de Holland et du lord Capell. Pour le lord Goring, la chambre fut partagée; et comme en cas de partage la voix de l'orateur décide, il se déclara pour la surséance. Le commissaire-général Ireton, remarquant qu'on ne disait rien en faveur de sir John Owen, proposa de le considérer comme un simple citoyen, qui, par conséquent, aurait dû être jugé d'une autre manière et par un jury; en conséquence, la chambre lui accorda aussi un sursis. Les trois

autres furent exécutés, un ou deux jours après, dans la cour neuve du palais, devant la salle de Westminster, en vertu de l'ordre signé de la cour à cet effet. Le parlement ne voulut pas écouter le comte de Denbigh, qui proposa en faveur du duc de Hamilton, son beau-frère, de donner un blanc-seing du duc, par lequel il s'engagerait à répondre sincèrement à toutes les questions qu'on y insérerait.

Le parlement, ayant résolu de former un conseil d'état, qu'on chargerait de la partie exécutive du gouvernement, autorisa cinq de ses membres à convenir entr'eux du nombre et du choix des hommes qu'on devait proposer à son approbation, pour en composer ce conseil. Les cinq chargés du pouvoir furent M. John Lisle, Cornelius Holland, Luke Robinson, Scott et moi. Quelque peu propre que je me sentisse à une si importante commission, et bien que je n'ignorasse pas tout ce qu'elle m'attirerait de malveillances, cependant, comme ma patrie me requérait d'y concourir, je résolus de m'y porter de tous mes efforts. Nous nous arrêtâmes au nombre de trente-cinq, et nous le remplîmes des personnes que nous jugeâmes les plus propres à une dignité de cette importance, et les plus recommandables du côté des lumières et de la probité. Il y avait quatre lords, et le reste était des communes. La chambre approuva ce que

nous avions fait, et voulut bien seulement nous ajouter tous les cinq à ceux que nous avions proposés. Le parlement, désirant exclure les hommes qu'il jugeait disposés à défaire ce qu'il avait fait, et ne voulant pas perdre cependant l'assistance de plusieurs honnêtes gens qui s'étaient trouvés en province durant les dernières affaires, passa un acte portant que ceux qui n'avaient pas siégé depuis le procès fait au Roi, ne pourraient siéger jusqu'à ce qu'ils eussent donné à la chambre des garanties suffisantes sur leur propre compte. Des cinq qui avaient été nommés pour former le conseil d'État, on forma un comité chargé d'entendre les membres qui n'avaient pas siégé depuis le procès du Roi, sur ce qu'ils avaient à dire touchant leur affection pour la cause publique et les motifs de leur absence, et d'en faire le rapport au parlement. Il suffisait pour tenir comité, que les membres fussent au nombre de trois.

FIN DU TOME PREMIER.

ÉCLAIRCISSEMENS

ET

PIÈCES HISTORIQUES.

ÉCLAIRCISSEMENS

ET

PIÈCES HISTORIQUES (1).

I.

Moyens proposés à Sa Majesté Charles Ier, par le comte de Strafford, pour assurer la puissance de Sa Majesté, tenir en bride le parlement, et augmenter de beaucoup ses revenus (2).

QUANT au premier point, après avoir examiné tous les moyens de soutenir l'autorité royale de Votre Majesté contre toutes les oppositions et toutes les pratiques des esprits turbulens, je ne vois rien de plus important que de fortifier votre royaume, en établissant dans toutes les villes principales et lieux considérables, une citadelle pourvue de ca-

(1) Toutes les pièces historiques jointes à ce volume ont été publiées par l'Éditeur anglais, à la suite des *Mémoires* de Ludlow; nous les avons distribuées dans un meilleur ordre, mais sans en retrancher ni en ajouter aucune. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Nous n'avons trouvé, ni dans le procès du comte de Strafford ni dans aucune des vies qu'en ont publiées différens auteurs, aucun indice de l'existence d'une pareille pièce; on doit, selon toute apparence, la ranger au nombre de ces suppositions inventées pour accroître contre lui la haine du peuple, et que Ludlow, soit de bonne foi, soit autrement, se sera empressé d'adopter sans demander aucune preuve de son authenticité; car, en effet, il n'en fournit aucune.

(*Note de l'Editeur.*)

nons, de munitions, et d'une garnison fidèle à son devoir, ainsi que de tout ce qu'on jugerait, après y avoir réfléchi, convenir aux choses de cette nature.

Il faudrait mettre, de plus, le commandement de toutes les milices du pays dans les mêmes mains que lesdits forts, aussi bien pour en assurer la levée que pour s'assurer d'elles en cas de soupçon. Il faudrait aussi, pour plus de sûreté, garder leurs armes. De cette manière, les campagnes ne seraient pas moins assujéties que les villes mêmes, et, par conséquent, tout le royaume se trouverait réduit, puisque Votre Majesté aurait le pouvoir entre ses mains.

Motifs de cette proposition.

I. En bonne politique, il est certain que la force et la nécessité retiennent les peuples dans leur devoir, plutôt que l'amour et la douceur: par les premiers moyens, le gouvernement demeure toujours en sûreté; par les seconds il n'y est qu'aussi long-temps que le peuple est satisfait.

II. Par là, Votre Majesté ôte aux sujets obstinés la possibilité de pousser la présomption plus loin qu'elle ne voudra le leur permettre.

III. Posséder un pays sans le munir de fortifications, c'est en abandonner les rênes aux sujets; mais, lorsqu'il est bien fortifié, le prince seul en est le maître.

IV. Les forts bâtis à la moderne sont longs à prendre; il en coûte tant de peine et de frais que des sujets ne sont pas en état de les attaquer, avec quelque apparence de succès.

V. C'est un remède infaillible contre les révoltes et les émeutes populaires, et contre les invasions du dehors; elles ne peuvent réussir, lorsque, par cette méthode, on a détruit tout moyen probable de forcer le Roi et l'État à risquer l'événement incertain d'une bataille rangée; espérance qui

déterminа le roi d'Espagne à tenter l'invasion de ce pays en l'année 1588.

VI. Le gouvernement de Votre Majesté sera affermi par cette plus grande sujétion du peuple, et la sujétion du peuple forcera, par suite, le parlement à changer de ton et à se conformer à votre volonté et à votre plaisir; leurs discours et leurs oppositions ne signifieront rien alors, quand vous aurez le pouvoir en main pour les traiter comme il vous plaira. C'est ici le principal objet de mon écrit, et le but secret qu'il faut proposer aux conseillers d'État ou autres.

Pour toutes ces puissantes raisons et beaucoup d'autres, il faut, afin de rendre Votre Majesté plus forte et plus puissante, s'occuper ici de certains ordres à faire observer, ainsi qu'on en use dans les lieux fortifiés, dont le bon gouvernement est aussi important que leur établissement, surtout dans les temps difficiles et douteux. Voici quels sont ces ordres :

1. Que personne ne puisse porter aucune sorte d'armes à la ville ou à la campagne, autres que ceux à qui Votre Majesté jugera à propos de le permettre, et que leurs noms soient inscrits.

2. Que tout ce qu'on pourra faire de grands chemins traversent ces villes et places fortifiées, afin que les voyageurs soient obligés de passer par ces endroits-là.

3. Qu'on prenne quelquefois les soldats de ces garnisons parmi d'autres nations sujettes toutefois du même prince, et qu'en aucun cas ils ne soient natifs de la province où est située la forteresse, ni de quarante milles à la ronde, et qu'ils n'aient ni ami ni correspondance dans le voisinage.

4. Qu'il y ait, aux portes de ces villes murées, des officiers qui ne permettent pas qu'aucun inconnu passe sans produire un billet, où il soit marqué d'où il vient, et où il va; que les portes de chaque ville soient fermées la nuit, et que les clefs en soient remises au maire ou au gouverneur ;

que tous les hôtes ou cabaretiers donnent les noms de tous les passagers inconnus qui logeront chez eux, et qu'ils les amènent au gouverneur s'ils les soupçonnent de quelque mauvais dessein. Cette exactitude rendra les personnes dangereuses plus retenues, et préviendra quantité de méchantes actions. Toutes ces choses remises aux prudentes réflexions de Votre Majesté, j'ai à vous parler des sommes et du temps qu'il faudra employer à l'exécution, afin qu'elle ne soit pas découragée d'un côté par la dépense, et de l'autre par la longueur de l'ouvrage. Les deux questions peuvent se résoudre dans un seul et même point de vue. Il n'y a presque point de ville importante en Angleterre où l'on ne trouve un château ruiné, avantageusement situé, et dont les fondemens et les pierres sont encore là; de sorte qu'on peut les rétablir en peu de temps et en peu de frais, et, je m'en flatte, les rendre, dans l'espace d'une année, suffisamment forts pour ce qu'on en veut faire, en y ajoutant des remparts et des bastions suivant les règles de l'art.

Les canons de ces forts peuvent être en fer, ainsi on ne sera pas obligé de dégarnir la flotte de Votre Majesté, ni de faire plus de dépense qu'il n'est nécessaire pour l'entretien annuel de ces forts.

Je compte aussi que trois mille hommes, à la paie ordinaire, suffiront pour garder ces places, et qu'il n'en coûtera pas plus de 40,000 liv. sterl. par an; dépense que des princes du second ordre soutiennent pour leur propre conservation.

Ces mesures préventives, jointes à l'invincible force maritime que Votre Majesté possède déjà, ou qu'elle peut posséder, feront de vous le prince le plus puissant et le mieux obéi qu'il y ait au monde. C'est ce que je pourrais confirmer par un grand nombre d'exemples, que j'omettrai ici pour abréger et ne point brouiller l'esprit de Votre Majesté par une trop grande abondance de matières. Votre Majesté verra que l'objet de ce discours est de lui indiquer en général les moyens

qu'il y a de mettre en bride ses sujets, mécontens ou opiniâtres. Je vais le continuer dans le même but, et traiter en particulier des moyens de triompher de la mauvaise volonté de votre parlement, tant en réprimant ses dispositions pernicieuses, qu'en évitant les oppositions qu'il forme contre vos intérêts. C'est la deuxième partie de mon discours.

Je crois devoir d'abord entretenir Votre Majesté d'un projet de serment à faire prêter à tous ses sujets, comme d'un moyen d'aplanir tous les obstacles qui pourraient s'opposer à l'exécution de ces mesures.

Bien entendu qu'aucun ne pourrait, sous peine de se rendre coupable du crime de lèze-Majesté, refuser de prêter ce serment qui n'aurait rapport qu'à l'allégeance, et nullement à aucune affaire de conscience d'où l'on pût tirer un prétexte de refus.

Teneur du serment.

Tous les sujets de Votre Majesté vous reconnaîtront pour Roi absolu dans les pays de votre obéissance, de même que les autres princes chrétiens le sont chez eux, et vos prérogatives pour aussi étendues que celles des autres. En raison de quoi vous pourrez, par vous-même et par de simples proclamations de Votre Majesté, de même que les autres souverains, faire des lois ou abroger des lois existantes, et exercer tout autre acte d'autorité convenable à un aussi puissant monarque que vous l'êtes, et cela sans avoir besoin d'obtenir ensuite le consentement du parlement, ou qu'il vous soit nécessaire de le convoquer en toutes ces occasions. Il sera établi que dans tous les cas, excepté en ceux où il doit prononcer en qualité de haute-cour de justice, le parlement doit donner des conclusions négatives ou affirmatives, conformément à la volonté de Votre Majesté, sans que ses impertinences forcent Votre Majesté à subir des inconvéniens dans l'exercice de son autorité royale ; et

cela, nonobstant tous les mauvais prétextes ou usages contraires passés dans la pratique, pratique à laquelle il serait plus convenable de soumettre un prince élu sans aucun droit antérieur que vous, Sire, né roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande par succession, comme seront vos héritiers à perpétuité; c'est ce que vos sujets ont reconnu avec tout le reste du monde. Pour voir donc de quelle conséquence il est de prévenir la dangereuse prédominance d'une usurpation parlementaire, il ne faut que jeter les yeux sur l'exemple de Louis XI, roi de France, qui, trouvant dans son parlement l'opposition que rencontre aujourd'hui Votre Majesté, la réprima par sa sagesse, et dans le but qu'on se propose ici, qui n'est pas d'anéantir entièrement les parlemens dont l'autorité est nécessaire et utile en plusieurs rencontres, mais de la diminuer en tant qu'ils cherchent à s'opposer à l'autorité royale de Votre Majesté ou à l'agrandissement de sa puissance.

Lorsqu'on fera prêter ledit serment, il faut qu'on use de quelque précaution, afin qu'il passe d'abord avec moins de peine. Il n'y aura pour cela qu'à traiter en particulier et à peu près dans le même temps avec chaque province, en sorte que l'une ne puisse savoir les résolutions de l'autre, et que, par ce moyen, elles n'aient pas le temps de s'unir pour y apporter quelque obstacle.

Il y a encore un autre moyen plus sûr pour faire passer ledit serment, vous rapporter du profit, et venir à bout de ce que je propose; mais il exigerait de longs détails que je supprimerai pour aller plus vite, et dont j'ai fait un mémoire à part pour le mettre sous les yeux de Votre Majesté.

J'en viens donc à la seconde partie de ce discours, qui regarde les moyens d'augmenter vos revenus, après que votre pouvoir sera assuré; et, en ceci, je ne m'attacherai pas moins à donner quelque satisfaction raisonnable au peuple, qu'à considérer les dépenses auxquelles les grands princes

sont obligés aujourd'hui plus qu'autrefois, pour maintenir leur grandeur et défendre leurs sujets. Si les vôtres n'ont pas l'esprit ou la volonté de reconnaître leurs véritables intérêts, il faudra que la sagesse de Votre Majesté supplée à ce qui leur en manque, et les soumette par la force. Cependant je me flatte qu'il ne sera pas nécessaire d'en venir là sur un point si raisonnable.

Je propose à Votre Majesté, pour l'augmentation de ses revenus, divers moyens, lesquels votre gracieuse personne pourra, selon qu'il lui plaira, employer tous ou quelques uns à son choix, en les mettant à exécution progressivement et avec les formes que vous suggérera votre grande sagesse dans une affaire de cette nature.

I. Le premier est le plus important de tous, je l'appellerai *decima* comme on le nomme en Italie, où il est employé dans quelques pays. Il s'agit d'une rente du dixième des revenus payée tous les ans au prince sur les biens de ses sujets, soit de ceux qui ont de l'argent dans les villes, ou de ceux qui possèdent des terres à la campagne ; la valeur de ces biens estimée avec exactitude, mais sans injustice, et la taxe payée chaque année, en argent. Cette méthode, introduite en Angleterre pour le service de Votre Majesté, remplacerait les subsides, les quinzièmes, et d'autres impôts de cette nature, dont il faudrait alors décharger les sujets, afin de compenser pour eux, par cet avantage et cette satisfaction, l'établissement de la *decima*. Votre Majesté en tirerait pour le moins 500,000 livres par an de plus que de toutes ces taxes.

II. Lorsque Votre Majesté aura fait venir de l'argent dans ses coffres par les voies que nous proposerons, et pour augmenter vos revenus, il faudra l'employer au rachat des terres et des baux compris dans vos propres biens, en sorte que les possesseurs n'y perdent rien. Après les avoir ainsi libérés, Votre Majesté pourra les affermer sur le pied cou-

rant et à proportion de leur juste valeur, et non comme on l'a fait jusqu'ici, sur le pied des anciennes rentes et avec de légères redevances ; de cette manière, elle en tirera au moins quatre ou cinq fois plus que le taux de l'ancienne rente ; c'est-à-dire que si vos terres produisent aujourd'hui 60,000 livres par an, elles en rapporteront à l'avenir plus de 200,000. D'ailleurs, il n'en coûtera que peu de chose pour racheter les terres sans que les possesseurs y perdent, si l'on prend en considération les gros gains qu'ils y ont déjà faits. Il est même d'autant plus à propos de changer la coutume établie, qu'elle ne s'est introduite que pour voler le Roi.

III. La plupart des princes ont le sel entre leurs mains, comme une chose sur laquelle ils peuvent faire de grands profits ; ils l'achètent au plus bas prix qu'il se peut, et s'en défont annuellement avec un gain du double. Si Votre Majesté suivait cette méthode, elle en tirerait au moins 150000 livres par an. Il y a aussi des pays où l'on examine, une fois tous les ans, les poids et les mesures dont on se sert dans les maisons des particuliers, dans les boutiques et les marchés publics, pour voir s'ils sont justes et y mettre une marque, ce qui rapporte un droit au prince. Si cela s'établissait en Angleterre, et qu'on payât six pence pour la marque de chaque poids ou mesure, il en reviendrait près de 60000 livres par an à Votre Majesté.

IV. Quoiqu'il y ait en Angleterre, de même que dans les autres pays, un droit établi sur la draperie qu'on transporte, cependant, en Espagne, il y a un impôt sur la laine, dont ceux qui ont des troupeaux de brebis en Angleterre tirent un si gros profit, qu'ils peuvent très-bien payer cinq pour cent du juste prix de leur tonte ; ce qui produirait 15000 livres sterl. par an à Votre Majesté.

V. Comme les droits des avocats en Angleterre sont excessifs et préjudiciables à vos sujets, il serait à propos que Votre Majesté en tirât quelque avantage, et que, dans

toutes les causes jugées, celui qui gagnerait son procès payât cinq pour cent de la juste valeur de ce qu'il aurait obtenu. Mais en même temps, pour dédommager vos sujets, il faudra limiter les profits de tous les gens de loi; et, de cette manière, ils épargneront beaucoup plus que ce que leur coûtera l'impôt qui, je crois, rendrait, année commune, 50000 livres sterl. à Votre Majesté.

VI. Dans les auberges et les hôtelleries publiques, il en coûte plus cher en Angleterre que dans les autres pays, de sorte que Votre Majesté ne ferait pas mal d'en fixer le nombre, et de leur imposer une grosse taxe, comme cela se pratique en Toscane et ailleurs; c'est-à-dire qu'il n'y en aurait point d'autres que celles qui la paieraient. Les plus grandes et les principales devraient être taxées à dix livres par an au profit de Votre Majesté, les moindres à cinq. Tous les cabarets à bière devraient aussi payer vingt schellings par an, plus ou moins, suivant qu'ils sont achalandés; et il y en a un si grand nombre en Angleterre, que cet impôt ira jusqu'à 100000 livres sterl. par an.

VII. En Toscane et ailleurs, il y a une taxe de trois ou quatre pour cent sur tout le bétail, la viande de boucherie et les chevaux qui se vendent au marché. Si on l'établissait en Angleterre, et qu'on la mît outre cela sur le poisson et les autres vivres, le pain seul excepté, elle rapporterait autour de 20000 livres sterl. par an. Pour cet effet, on doit apprécier et vendre au poids la viande de boucherie, le poisson et tous les vivres en général; de cette manière, les sujets ne seront point trompés, et ils épargneront beaucoup plus que ce à quoi la taxe peut revenir.

VIII. Il y a un autre impôt en Toscane de sept pour cent sur la juste valeur de toutes les terres vendues, et des dots et avantages matrimoniaux. Si on l'admettait en Angleterre, et qu'on en fît la recette avec soin, il produirait plus de 100000 livres sterl. par an. Dans toutes les villes et ports

du même duché, il y a plusieurs autres taxes sur la farine et toutes sortes de marchandises; mais je ne les rapporterai pas ici, parce qu'elles sont impraticables en Angleterre. Quant à l'impôt de sept pour cent, pour indemniser vos sujets, on peut abolir les droits de tutelle, les déclarer majeurs à l'âge de dix-huit ans, et admettre que les revenus de leurs biens soient conservés à leur profit. Votre Majesté peut de même, à l'égard des confiscations légales, se borner, excepté dans les cas de haute trahison, à prendre les seuls biens meubles, et laisser les terres. On pourra aussi, dans les cas de vie et de mort, accorder aux accusés le conseil d'un homme de loi, et établir qu'on ne puisse être condamné que sur la déposition de deux témoins. Enfin, Votre Majesté peut leur accorder d'autres avantages de cette nature, qui leur seront plus utiles que toutes les taxes dont je viens de parler ne leur sauraient être préjudiciables.

IX. Si quelques uns des impôts marqués ci-dessus sont établis en Écosse et en Irlande, ce qui se peut exécuter facilement, après en avoir donné l'exemple en Angleterre, le revenu de Votre Majesté dans ces deux royaumes montera toutes les années à 200000 livres sterl. de plus qu'à l'ordinaire.

X. Tous les emplois du pays, grands et petits, à la nomination de Votre Majesté, peuvent être donnés, à condition que les possesseurs vous en paient tous les ans une somme proportionnée à leur juste valeur. Ceci peut produire avec le temps, si je ne me trompe, 100000 livres sterl. par an. Il faut y joindre aussi les notaires, les procureurs et gens de la même sorte, de qui on exigera tous les ans une somme pour la permission que leur accordera Sa Majesté d'exercer leur état, interdisant à tout autre qu'eux la faculté de le pratiquer.

XI. J'ai un moyen assuré d'épargner à Votre Majesté sur sa flotte plus de 40000 livres sterl. par an; mais cela

seul demanderait un discours entier. Je le laisse donc ici de côté, avec promesse d'y revenir lorsque Votre Majesté me l'ordonnera.

XII. Votre Majesté peut réduire l'entretien de sa maison à des gages, comme font la plupart des autres princes, et n'avoir que peu de tables à la cour. Cet article vous épargnera 60000 livres sterl. par an; et, d'ailleurs, cette réforme soulagera beaucoup vos sujets sur l'article du charroi et des provisions, de sorte que Votre Majesté le peut faire avec honneur.

XIII. Les lois de Votre Majesté ordonnant la stricte observation des jours de jeûne, vous pouvez aussi défendre de manger, ces jours-là, des œufs, du fromage, et toute sorte de laitage, excepté à ceux qui, pour obtenir cette permission, consentiront à payer 18 deniers par an, et ceux d'un ordre plus élevé 10 schellings. Cet argent peut être employé à la défense du pays, à entretenir la flotte, les garnisons, et autres choses de cette nature, de même que le *cruzat* qu'on lève en Espagne, comme Votre Majesté sait très-bien.

XIV. Enfin, j'ai un moyen pour tirer des catholiques plus de 200000 livres sterl. par an, sans que cela vous cause aucun embarras, puisqu'ils en sont d'accord. C'est de lever une certaine somme sur leurs terres, et de leur faire payer quelques autres impôts; mais cela seul demande un long discours à part, ainsi je vous en donnerai le détail dans mes instructions. Je pose en fait que vous épargnerez au moins 10000 livres sterl. par an, si vous défendez aux officiers de vos revenus, sous peine de la vie et de confiscation de leurs biens, meubles et immeubles, de vous friponner; ce qui n'est, sans doute, que trop en usage, puisque, autrement, ils ne seraient pas si riches. Dans cette vue, Votre Majesté peut donner le quart du profit à ceux qui les dénonceront. Je n'entends point parler ici des ministres d'état, comme sont le lord trésorier et les autres officiers de la couronne.

Quoi qu'il en soit, toutes les sommes que je viens de spécifier montent à 2,200000 livres sterl. par an; mais, supposé que Votre Majesté n'en tirât qu'un million et demi, ce qui est infaillible en suivant la méthode que j'ai marquée, c'est toujours plus que je n'avais promis dans ma lettre. Ajoutez à cela quelques sommes d'argent comptant qui vous peuvent revenir par les voies suivantes.

1. Par le mariage du prince.

2. Par l'élévation des comtes, en Angleterre, au titre de Grands et de Princes, comme on fait en Espagne, avec d'autres priviléges de cette nature, à condition que chacun d'eux paie 20000 livres sterl. pour cela.

3. En les créant feudataires pour toutes les villes dépendantes de leurs comtés, à condition qu'ils donneraient à raison de cela —, de même qu'il se pratique dans le royaume de Naples à l'égard du roi d'Espagne. Vous pourriez aussi honorer les barons du titre de comtes et pairs du royaume, pour la somme de 19000 livres sterl., chacun. Tout cela produirait, si je ne me trompe, 500000 livres, et attacherait plus fortement toutes ces personnes à vos intérêts.

4. Il faudrait choisir deux cents des hommes les plus riches d'Angleterre, pour leur donner des titres à condition qu'ils paieraient 30000 livres pour le titre de duc, 15000 pour celui de marquis, 10,000 pour être comtes et 5000 pour être vicomtes ou barons.

Bien entendu pourtant que l'ancienne noblesse, les comtes et les barons, précéderaient ceux-ci en qualité de pairs, les nouveaux fussent-ils ducs ou marquis. Ceci peut donner à Votre Majesté un million de livres sterling et même davantage. Si vous accordiez de plus le titre d'écuyer à des gentilshommes du bas étage, ou à des fermiers riches, afin qu'ils eussent le pas sur les autres, cela produirait d'abord une somme considérable.

J'ai un autre expédient qui rapporterait trois cent mille

livres sterling ; mais il est inutile de s'en occuper jusqu'à ce que Votre Majesté ait mis en usage quelques uns de ceux que je lui ai déjà proposés. Je n'en parlerai donc pas.

Je chercherai encore d'autres moyens pour trouver de l'argent comptant, et en avertirai Votre Majesté à mesure qu'ils me viendront dans l'esprit.

Enfin, pour conclusion, il est certain que la méthode dont je vous ai entretenu jusqu'ici servira non-seulement à vous rendre le monarque le plus riche qu'il y ait jamais eu en Angleterre, mais aussi à vous mettre en pleine sûreté. En effet, outre les avantages qui vous reviendront des taxes et des impôts, dont nous avons parlé dans la première partie de ce discours, cela vous fournira l'occasion d'avoir tant d'officiers, par tout le royaume, attachés à Votre Majesté par leur propre intérêt, qu'on ne saurait tramer la moindre chose contre votre personne et votre gouvernement, que cela ne vienne aussitôt à la connaissance de quelques uns d'eux, et qu'ils ne trouvent les moyens de le prévenir. D'ailleurs, ce sera un moyen de réprimer un grand nombre d'abus et de désordres introduits dans le gouvernement, et que des personnes indifférentes auraient de la peine à découvrir.

Si l'on ne permettait qu'aux personnes de qualité d'avoir des habits riches et magnifiques, et qu'on en défendît l'usage à tous les autres, la moyenne noblesse du royaume épargnerait par-là beaucoup au-delà des taxes qu'elle aurait à payer à Votre Majesté.

Je prends ici humblement congé de Votre Majesté, et baise ses gracieuses mains, la priant de me pardonner les erreurs que je puis avoir commises dans cet écrit.

II.

Lettre écrite, en 1623, par Charles Ier., alors prince de Galles, au pape Grégoire XV.

Carolus princeps Gregorio PP. XV; Sanctissime Pater,

Beatitudinis vestræ litteras non minore gratitudine et observantia accepimus, quam exigat, ex qua novimus exaratas, insignis benevolentia et pietatis affectus: atque illud imprimis gratum fuit numquam satis laudata majorum exempla inspicienda nobis a Vestra Sanctitate atque imitanda fuisse proposita; qui licet multoties omnium fortunarum et vitæ ipsius discrimen, quo fidem christianam laturi propagarent, haud tamen alacriori animo in infestissimos Christi hostes crucis Christi vexilla intulerunt, quam nos omnem opem et operam adhibebimus, ut quæ tam diu exsulavit pax et unitas, in christianam rempublicam postliminio reducatur. Cum enim discordiarum Patris malitia inter illos ipsos qui christianam profitentur religionem tam infelicia seminarit dissidia, hoc vel maxime necessarium ducimus ad sacro-sanctam Dei et salvatoris Christi gloriam facilius promovendam. Et non minori nobis honori futurum existimabimus tritam majorum nostrorum vestigiis insistentes viam, in piis ac religiosis susceptis illorum æmulos atque imitatores exstitisse quam genus nostrum ab illis atque originem duxisse. Atque ad idem nos istud plurimum inflammat perspecta nobis Domini Regis ac patris nostri voluntas, et quo flagrat desiderium ad tam sanctum opus porrigendi manum auxiliatricem, tum

qui regium pectus exedit dolor, cum perpendit quam sævæ exoriantur strages, quam deplorandæ calamitates ex principum christianorum dissentionibus. Judicium vero quod Sanctitas Vestra tulit de nostro cum domo ac principe catholico affinitatem et nuptias contrahendi desiderio, et caritati vestræ est consentaneum, nec a sapientia invenietur alienum. Nunquam tanto quo ferimur studio, numquam tam arcto et tam indissolubili vinculo ulli mortalium conjungi cuperemus, cujus religionem prosequeremur. Quare Sanctitas vestra illud in animum inducat, ea modo nos esse semperque futuros moderatione, ut quam longissime absfuturi simus ab omni opere quod odium testari possit ullum adversus religionem catholicam romanam : omnes potius captabimus occasiones quo leni benignoque rerum cursu sinistræ omnes suspiciones è medio penitus tollantur; ut sicut omnes unam individuam Trinitatem et unum Christum crucifixum confitemur, in unam fidem unanimiter coalescamus : quod ut assequamur labores omnes atque vigilias, regnorum etiam atque vitæ pericula parvi pendimus. Reliquum est ut quas possumus maximas pro litteris insignis muneris loco ducimus, gratias agentes Sanctitati Vestræ omnia prospera et felicitatem æternam comprecamur.

Datum Madriti, 20 junii 1623.

Traduction de la Lettre du prince Charles au pape Grégoire XV.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Nous avons reçu la lettre de Votre Sainteté avec toute la reconnaissance et le respect qu'exigent de nous la bonté singulière, la bienveillance et l'affection avec lesquelles nous sommes persuadés qu'elle a été écrite. Nous voyons surtout avec un extrême plaisir que Votre Sainteté nous

propose à suivre les incomparables exemples de nos ancêtres; mais, quoiqu'ils aient souvent hasardé leurs vies et leur fortune pour la propagation de la foi chrétienne, malgré tout cela, ils n'ont jamais porté les enseignes de la croix, contre les plus mortels ennemis de Jésus-Christ, avec plus de joie que nous n'en aurons d'employer tous nos efforts pour rétablir, entre les chrétiens, la paix et l'union qui en ont été bannies depuis si long-temps. Du moins, puisque le Père de la discorde a semé de si funestes divisions parmi ceux qui professent le christianisme, nous croyons qu'il est de notre devoir d'y remédier, et de mettre tout en œuvre pour avancer la gloire de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ. Ce ne sera pas même un moindre honneur pour nous de marcher sur leurs traces, et d'imiter leurs saintes et religieuses entreprises, que de tirer notre origine de leur sang. Nous y sommes d'autant plus encouragés, que l'inclination du Roi notre père est tournée de ce côté-là : il n'y a rien qu'il souhaite avec plus d'ardeur que de contribuer pour sa part à une œuvre si sainte; et il est navré jusques au fond de l'âme lorsqu'il pense aux cruels carnages et aux tristes calamités qui naissent des divisions qu'on voit régner entre les princes chrétiens. Le jugement que Votre Sainteté fait du désir que nous avons de nous allier par le mariage avec une maison catholique, n'est pas seulement une preuve de votre équité naturelle, mais aussi une marque de votre profonde sagesse ; car nous ne souhaiterions pas avec tant d'ardeur de contracter une alliance si étroite et si indissoluble avec une personne dont nous détesterions la religion. C'est pourquoi Votre Sainteté doit être assurée que notre modération nous empêchera toujours de faire la moindre chose qui marque aucune aversion contre la religion romaine : bien loin de là, nous chercherons plutôt toutes les occasions d'effacer, par la douceur, les mauvaises idées que l'on en peut avoir parmi nous:

afin que, comme nous reconnaissons tous une seule et même Trinité et un Jésus mort sur la croix, nous puissions tous, d'un commun accord, nous réunir en une seule foi. C'est là le but que nous poursuivrons, quelques soins et quelques fatigues qu'il en coûte, au péril même de nos royaumes et de notre vie. Enfin, il ne nous reste qu'à rendre de très-humbles actions de grâces à Votre Sainteté pour sa lettre, que nous regardons comme un rare et magnifique présent, et à lui souhaiter toute sorte de prospérités ici, et le bonheur éternel après cette vie.

A Madrid, le 20 juin 1623.

III.

Ordre envoyé à l'imprimeur du Roi avec la proclamation contre les Irlandais rebelles.

C'est la volonté du Roi que vous imprimiez incessamment, sur de très-bon papier, et que vous m'envoyiez, pour le service de Sa Majesté, quarante exemplaires de la proclamation ci-incluse, laissant en haut l'espace nécessaire pour le seing de Sa Majesté, et en bas pour le sceau privé. L'ordre de Sa Majesté est que vous n'en tiriez pas au-delà des susdits quarante exemplaires, et que vous vous absteniez d'en faire aucune autre édition jusqu'à ce que son bon plaisir vous ait été ultérieurement signifié. Ceci est pour vous servir d'ordre.

Whitehall, le 2 janvier 1641,

EDWARD NICHOLAS.

Pour l'imprimeur de Sa Majesté.

IV.

Copie de la (prétendue) commission produite par les Irlandais pour justifier leur rébellion.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., à tous nos sujets catholiques de notre royaume d'Irlande, salut : nous vous faisons savoir que, pour la sûreté de notre personne, nous avons été contraints de faire, pendant un long espace de temps, notre demeure et résidence dans notre royaume d'Écosse, à cause de la conduite obstinée et désobéissante de notre parlement d'Angleterre, qui a non-seulement osé s'emparer du gouvernement, et disposer des droits royaux et des prérogatives que nous avaient légitimement transmis nos prédécesseurs, rois et reines dudit royaume, depuis tant de siècles, mais s'est encore rendu maître de toutes les forces du royaume, a nommé partout, à son bon plaisir et volonté, et sans notre consentement, des commandans, des gouverneurs et des officiers, de sorte que nous sommes dépouillés de notre souveraineté, et mis hors d'état de nous pouvoir défendre ; et, comme nous voyons bien que ces orages sont répandus dans l'air, et que la violence du parti puritain le pourrait faire passer jusqu'à notre royaume d'Irlande, et y mettre également en danger notre pouvoir et notre autorité royale, nous vous faisons savoir que, fondant une grande confiance, et nous reposant d'un soin très-important sur votre respect et votre soumission dont vous nous avez donné des marques depuis un grand nombre d'années, nous vous donnons, par ces présentes, plein pouvoir et autorité de vous réunir avec toute la promptitude et diligence requises dans une affaire

de si grande conséquence ; de consulter et aviser entre vous, en nombre suffisant et avec prudence, en tout temps, tous les jours et en tous les lieux que vous jugerez les plus convenables et nécessaires, aux mesures à prendre pour ordonner, établir et effectuer le grand dessein qui vous est proposé dans nos lettres ; de vous servir de toute sorte de voies et de ruses, afin de vous emparer, pour notre usage et service, des forts, des châteaux et de toutes les autres places fortifiées dudit royaume : sans toucher pourtant aux places, aux biens, ni aux personnes de nos loyaux et affectionnés sujets les Écossais ; de saisir aussi pour notre usage, dans l'étendue dudit royaume, les biens, les terres et les personnes de tous les Anglais protestans. C'est à votre prompte et soigneuse exécution de ces ordres, qui vous signifient notre bon plaisir et volonté, que nous reconnaîtrons votre respect et votre fidélité accoutumés, dont nous vous tiendrons compte, et que nous récompenserons quand il en sera temps. — Attesté par nous-même, à Édimbourg, le premier jour d'octobre, et la dix-septième année de notre règne.

V.

Lettre du lord George Digby à la Reine.

MADAME,

Je ne me hasarderai à écrire librement à Votre Majesté que par la voie des exprès, ou jusqu'à ce que j'aie un chiffre, que je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'accorder. Je me contenterai pour le moment de dire à Votre Majesté que le plus humble et le plus fidèle serviteur que vous ayez au monde est ici à Middlebourg, où je demeurerai le plus secrètement qu'il me sera possible, jusqu'à ce que j'aie reçu des instructions sur la manière dont je puis servir le Roi et Votre Majesté en ce pays. Si le Roi se retire dans quelque lieu sûr, où il puisse reconnaître et protéger ceux qui le servent contre la rage et la violence de ses ennemis, car, pour la justice, je ne la demanderai jamais, alors je vivrai dans l'impatience et la souffrance jusqu'à ce que je me trouve auprès de vous. Mais si après tout ce qu'il vient de faire, le Roi se réduit à suivre les voies plus faciles et plus complaisantes de l'accommodement, je suis persuadé que je le servirai mieux par mon absence que par mon activité auprès de lui ; et dans mes calamités, ce sera une consolation pour moi, si je ne vous puis servir par mes actions, de vous servir en quelque façon par les souffrances que j'endurerai pour l'amour de vous, n'ayant, je le proteste devant Dieu, aucune sorte de bonheur ou de malheur dans ce monde, qui ne vienne de l'estime que Votre Majesté fait de mon zèle et de ma fidélité.

A Middlebourg, le 21 janvier 1642.

Autre lettre du lord George Digby à la Reine.

MADAME,

La nouvelle de l'heureuse arrivée de Votre Majesté en Hollande, et votre sortie d'un pays indigne de vous, m'ont donné le seul plaisir que j'aie pu goûter depuis long-temps. Je n'aurais pas manqué d'être le premier à me présenter à vous, soit pour vous rendre mes devoirs dans le rang qu'ils reçoivent de mes obligations, plus grandes que celles des autres, ou pour vous avertir au plus tôt de l'état du pays où vous arrivez, sous le double point de vue de l'affection qu'on vous y porte, et des intérêts qui y dominent. Mais les bruits qui courent que le parlement a supplié Votre Majesté de ne m'admettre point en sa présence, m'empêchent de prendre cette liberté sans en avoir votre permission. La cause de leur malveillance contre moi à cet égard vient, dit-on, de quelques lettres que j'ai écrites à Votre Majesté, et qu'ils se sont permis d'ouvrir; mais je ne conçois pas que cela puisse être; car je suis certain de n'avoir jamais écrit à Votre Majesté le moindre mot que mes plus grands ennemis puissent détourner à un mauvais sens, et je n'ai pas seulement fait mention à Votre Majesté d'aucune affaire depuis mon départ d'Angleterre. Il est vrai que j'ai écrit une fois au Roi avec la hardiesse que l'état de ses affaires et sa disposition me paraissaient exiger; mais ma lettre fut envoyée si sûrement, qu'il n'y a nulle apparence qu'elle se soit égarée. Quoi qu'il en soit, madame, si mon malheur va jusqu'à me priver de la seule consolation de ma vie, du bonheur de me voir auprès de Votre Majesté, et de suivre votre fortune, je vous supplie de permettre que ma sentence me soit signifiée, en sorte que je puisse me retirer avec le moins de honte qu'il se pourra, pour déplorer mon mal-

heur, qui cependant me deviendra supportable, si je puis être assuré que ce noble et généreux cœur me conserve toujours intérieurement la place qu'y tenait,

Madame,

de Votre Majesté,

le très-fidèle, très-affectionné et très-humble serviteur.

A la Haye, le 10 mars 1642.

VI.

Lettre de Robert Sidney, comte de Leicester, à Algernon Piercy, comte de Northumberland, touchant le service d'Irlande.

Mylord,

Quoique, depuis mon retour de Londres, j'aie écrit par trois fois aux commissaires nommés pour avoir soin des affaires d'Irlande, pour leur rendre compte des motifs qui me retiennent à la cour, et que j'aie écrit aussi plusieurs lettres à quelques amis particuliers, dans l'espérance de faire par là connaître la vérité et de mettre ma conduite dans son véritable jour; cependant comme ces lettres peuvent avoir été perdues, et que le parlement pourroit me soupçonner de négligence ou de lenteur dans le service pour lequel on m'a choisi, je rapporterai fidèlement à votre seigneurie, et aussi brièvement qu'il me sera possible, la manière dont je me suis conduit. Votre seigneurie pourra même, autant que sa bienveillance pour moi le lui fera juger convenable, communiquer ce détail à la chambre des pairs; et je me flatte qu'on verra qu'extrêmement contrarié de tous ces délais, je n'ai pas manqué d'activité pour solliciter mon expédition.

A mon arrivée à York, je dis au Roi que j'y étais venu pour recevoir ses ordres et ses instructions, sur l'emploi qu'il m'avait fait l'honneur de me conférer. Je le priai très-humblement de ne pas me retenir à la cour, attendu que le parlement souhaitait que je me rendisse au plutôt en Irlande, et que le service de Sa Majesté me paraissait le requérir, ou qu'au moins, si je n'étais pas digne de cette charge, il

voulût y envoyer incessamment un autre gouverneur. Le Roi me répondit qu'il y penserait ; mais il faut avouer que je n'ai pas trouvé Sa Majesté aussi disposée à m'expédier que je l'avais espéré. Depuis ce temps-là, il ne s'est jamais offert aucune occasion de parler au Roi que je ne l'aie supplié de me faire partir ; je crois même qu'il ne s'est point passé de jour que je n'aie prié les secrétaires d'État, ou quelques uns de ceux qui sont auprès du Roi, de lui rappeler mon affaire et de hâter mon départ. J'ai plusieurs fois demandé au Roi de me dépêcher, ou de me dire s'il n'était pas dans ses intentions de me laisser partir. Il me répondait qu'on dresserait mes instructions, et qu'il ordonnerait à M. le secrétaire Nicholas de les expédier aussi promptement qu'il le pourrait. Mais, après que je les eus attendues trois semaines, le Roi partit d'York et me commanda de le suivre à Nottingham, avec promesse qu'on m'y expédierait. J'obéis à ses ordres et me rendis à sa suite en cette ville, où j'ai continué depuis à solliciter sans relâche mon expédition et à supplier Sa Majesté de permettre que j'allasse occuper mon poste, ou que je me retirasse dans ma maison, pour y retourner à la vie privée. J'ajoutais que, si elle ne voulait pas me confier un emploi de cette importance, je la conjurais de ne s'en pas faire un embarras d'esprit, et de me donner à connaître sa résolution, parce que je me croyais exposé à de graves accusations, de la part du parlement et de tout le royaume, et qu'on s'imaginerait peut-être que c'était par ma faute que je demeurais si long-temps éloigné du poste que j'avais accepté. Il serait inutile de vous donner ici tout le détail de ma conduite ; mais j'ose protester à Votre Seigneurie que, se fût-il agi de la vie de tous mes amis et de la mienne, je n'aurais pas eu plus d'ardeur que je n'en ai marqué pour obtenir mon expédition. Malgré tout cela, je n'ai pas avancé d'un seul pas, et je n'avais même entrevu aucune espérance d'en venir à bout, jusqu'à ce

matin, que M. Nicholas m'a donné à lire le plan de mes instructions. Ainsi je me flatte qu'avant lundi prochain, j'aurai terminé cet article; ensuite je ferai de mon mieux pour obtenir une autre chose, sans laquelle je ne vois pas que je puisse rendre aucun service considérable en Irlande. Votre Seigneurie sait que j'appartiens à un maître et que je n'aurais pu m'enfuir quand je l'aurais voulu, ou que du moins, eussé-je tenté une action si opposée à mon devoir et si mal-séante, cela n'aurait servi de rien. J'espère donc qu'on verra bien qu'en tout je n'ai point encouru de blâme. Maintenant, avec la permission de Votre Seigneurie, j'aurai à vous ennuyer d'une autre affaire qui m'a peut-être fait tort dans l'esprit des personnes mal instruites de ce qui s'est passé, quoique je sois en cela aussi innocent que l'enfant qui vient de naître, et que j'aie résisté de tout mon pouvoir. Le Roi étant averti à York, par le soin de quelques personnes officieuses, qu'il y avait des chevaux de trait prêts à être embarqués pour l'Irlande, Sa Majesté me dit qu'elle en avait absolument besoin pour son propre usage. Je la suppliai très-humblement de ne les pas détourner de son service d'Irlande, puisqu'on les avait achetés dans cette vue, et qu'ils y devaient être employés. Outre ce que je dis moi-même là-dessus, je me servis de quelques autres personnes pour les sauver; de sorte que je n'en entendis plus parler qu'à mon arrivée ici; mais alors Sa Majesté me répéta qu'il lui fallait ces chevaux, et me pressa de les faire venir. Je lui représentai que ce petit nombre de chevaux était de peu de conséquence; que le parlement pourrait prendre cette action en très-mauvaise part, en ce qu'ils avaient été achetés, de son propre argent, pour le service de l'infortuné royaume d'Irlande; qu'ainsi je suppliais Sa Majesté de ne s'en point saisir, ou que, du moins, elle ne m'engageât pas à la servir dans une affaire que je croyais fort préjudiciable à ses intérêts; que j'étais au service

du parlement, et qu'ainsi je ne pouvais exécuter cet ordre, ni consentir qu'aucune personne commît un tel abus de confiance et rendît un si mauvais office à Sa Majesté même. Nonobstant ces raisons, le Roi m'envoya plusieurs fois M. Endymion Porter et sir Georges Hay, pour m'ébranler là-dessus; mais je rendis toujours la même réponse, ajoutant qu'il m'était impossible de le faire sans trahir ses intérêts, quoiqu'à la vérité, le Roi promît de rendre les chevaux où d'en payer la valeur. Cependant il plut à Sa Majesté d'employer en ceci un certain Errington, qui était à mon service, et de lui donner un ordre pour aller prendre les chevaux. Errington m'en avertit, et je lui défendis, autant qu'il me fut possible, d'exécuter cet ordre, lui disant que, s'il le faisait, il ne devait pas compter que j'eusse jamais rien à démêler avec lui, et que je ne doutais pas que le parlement ne le fît pendre pour avoir volé ses chevaux. Je lui dis tout ceci et plusieurs autres choses, en présence de Jacques Battière, mon secrétaire, qui peut le témoigner en cas de besoin. Et, comme cette action me paraissait injuste en elle-même, désagréable au parlement et contraire au service du Roi, je protestai contre, quoiqu'Errington me dît que Sa Majesté lui avait commandé, sur son allégeance, d'obéir à cet ordre. Mais je lui répondis que je n'en croyais rien, et qu'il n'y avait nulle apparence que Sa Majesté voulût commander à un sujet, sur son allégeance, d'enlever les chevaux d'autrui. Je crus que cela suffirait pour le retenir; mais je me trompai; du moins Errington partit de Nottingham, sans mon consentement et à mon insu, et s'achemina du côté de Chester, à ce que j'appris dans la suite. Depuis ce temps-là, je ne l'ai pas vu, et je n'ai point eu de ses nouvelles. Je ne sais pas même ce qu'il a fait; mais j'envoyai un ordre à Chester, afin qu'on embarquât incessamment les chevaux, et mon secrétaire écrivit à M. Hawkin de prendre garde qu'Errington, ni personne de

sa part, ne reçût plus d'argent de M. Loftus, ni de son commis, pour l'achat du surplus des chevaux ; je crois qu'on n'a donné jusqu'ici que 1600 livres sterl., pour acheter deux cents chevaux, du nombre des six cents que le parlement alloue ; je tâcherai même de me faire rendre bon compte de cette somme de 1600 livres, et je mettrai tout le soin et l'activité possible, à ce que, Dieu aidant, le parlement en soit informé. Très-réellement, milord, je fais du mieux que je puis pour servir mon pays ; que de plus habiles fassent davantage, mais le plus sévère examen ne pourra faire découvrir au parlement, dans ma conduite, rien qui soit contraire au devoir d'un honnête homme ; car ma réputation d'honnêteté et de fidélité m'est aussi précieuse, et je ne puis rien dire de plus, que la faveur que je vous demande,

De me croire,

De Votre Seigneurie, le très-humble et très-affectionné serviteur,

R. LEICESTER.

Nottingham, le septembre 1642.

N°. VII.

Lettres du Roi à la Reine, et autres pièces prises à la bataille de Naseby, et publiées par ordre du parlement.

1°.

15
Oxford le 9 janvier.

CHER COEUR,

Depuis ma dernière lettre, qui t'est arrivée par Talbot, les commissaires écossais m'ont fait prier d'envoyer une commission à l'assemblée générale d'Édimbourg. Je n'en veux rien faire, mais pour tirer avantage de cette occasion, en envoyant un honnête homme à Londres, et aussi afin d'avoir plus de temps pour leur préparer un refus honnête, j'ai demandé un passe-port en faveur de Philippe Warwick, qui leur rendra ma réponse. J'avais oublié de te dire, dans ma lettre précédente, que l'orateur Lenthall se vante d'avoir une correspondance fort étroite avec le cardinal Mazarin; et quoique je ne voulusse pas jurer que Lenthall ait dit la vérité, ce dont je suis sûr, c'est qu'il est à propos que tu le saches. Quant à Sabran, je suis convaincu que lui, ou ses instructions, ne vont pas droit avec celui qui sera éternellement tout à toi.

On vient de m'écrire de Londres qu'il y a trois ou quatre lords et huit membres des communes (sans parler de quatre commissaires d'Écosse) choisis pour traiter, et qu'Uxbridge est le lieu du rendez-vous, quoiqu'on n'ait pas encore nommé les personnes qui en doivent être. J'apprends aussi récemment que le général Goring a bon succès dans le pays où il est, qu'il a pris depuis lundi dernier quatre-vingts chevaux aux rebelles, et qu'à son approche, ils ont abandonné Peterfield et Coudry.

Post-Scriptum.

L'établissement de la religion et de la milice sont les premiers articles dont on doit traiter; sois bien persuadée que je n'abandonnerai ni l'épiscopat, ni l'épée que Dieu a mise entre mes mains.

29.

Copie de la lettre écrite à ma femme le

15.

9 Janvier 1644, par P. A.

Cette copie est conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

2°.

31.

A Oxford le dimanche 30 mars.

CHER COEUR,

Depuis que je t'ai écrit, il n'y a pas plus de trois jours, il n'est survenu aucun changement considérable; nous sommes plus occupés à nos préparatifs qu'à l'action, et nous y avançons, j'espère, plus rapidement que les rebelles. Leurs levées d'hommes et d'argent vont certainement avec une grande lenteur, et je crois qu'ils sont beaucoup plus faibles qu'on ne se l'imagine ici à Oxford. Par exemple, un très-honnête homme de mes serviteurs, qui ne manque pas d'esprit, m'a fait voir la proposition d'un des plus considérables rebelles de Londres, qui ne veut pas être nommé, jusqu'à ce qu'il y ait quelque apparence au succès de son projet. Voici donc ce qu'il dit: « Que puisque le traité est rompu de telle sorte que ni les rebelles ni moi ne pouvons le reprendre sans qu'il semble du moins que l'un des partis

cède tout-à-fait à l'autre, il faut que tu demandes toi-même qu'on le remette sur pied, et que les rebelles s'engagent par avance à écouter la raison. J'ai permis à mon serviteur de répondre là-dessus que tu es la personne du monde la plus propre à fournir les moyens d'une œuvre si glorieuse, qui est la paix de ce royaume; mais qu'on ne doit pas profaner ton nom pour quoi que ce soit; qu'ainsi il faut être sûr que les rebelles se soumettront à la raison, avant de permettre qu'on te fasse une pareille ouverture; et qu'à l'égard de la religion et de la milice en particulier, on ne doit insister que sur les offres que j'ai déjà faites. Je crois que tout ceci n'aboutira à rien, mais je ne puis manquer de t'avertir de tout ce qui vient d'important à ma connaissance.

Il faut que je te répète ici que la France est assurément le meilleur chemin qu'on puisse prendre pour l'embarquement des troupes du duc de Lorraine, parce que de là elles peuvent aborder commodément en divers endroits de la côte à l'ouest, sans parler des ports qui sont encore sous mon obéissance, comme celui de Shelsey près de Chichester et d'autres; mais je te donnerai des avis sur tout ceci, lorsqu'il en sera temps.

J'espère te marquer par ma première lettre en quel temps nous nous mettrons en campagne; l'argent (je n'ai pas besoin de t'en dire davantage) est maintenant pour cela ce qui manque le plus à celui qui sera éternellement tout à toi.

18. 31.

A ma femme, le 30 mars 1645; par Petit.

Cette copie est conforme à l'original, collationné par
Edmond Prideaux.

3°.

30.

A Oxford, le jeudi 27 mars.

Cher cœur,

Je ne t'écrivis hier par la voie de Sakefield que pour te parler de ma tendresse, qui, je te l'assure, paraîtra toujours dans toutes mes actions. Je te dirai aujourd'hui que l'écrit de Jermyn, qu'on m'a donné par ton ordre, est fort clair, fait pour donner espérance à plusieurs égards, et entièrement satisfaisant en ce qui concerne tes soins et ton activité. Pour ce qui est de la grande difficulté de l'affaire du duc de Lorraine, le transport de son armée, pourquoi ne pourrais-tu pas lui procurer le passage par la France, s'il y a obstacle au passage par la Hollande? Cela rendrait le trajet plus sûr et plus facile jusqu'à nos côtes de l'ouest, que l'on jugera, je crois, les plus avantageuses pour le débarquement, puisqu'il y a tant d'endroits à choisir. Mais ce n'est qu'une opinion et non pas une volonté que j'exprime.

Il me semble que l'aspect général de mes affaires commence à s'améliorer; les divisions augmentent plutôt à Londres qu'elles n'y diminuent; Montrose a tous les jours de nouveaux succès, tout va de mieux en mieux du côté de l'ouest, et il y a bonne espérance partout ailleurs. De sorte que, si j'avais quelque secours raisonnable d'argent et de poudre (aussi bien que de toute autre chose), je me trouverais cette année en meilleur état que je ne l'ai été depuis le commencement de la rébellion; peut-être même pourrais-je me remettre partout sur un bon pied, et jouir par ce moyen de ta compagnie, sans laquelle il n'y a rien qui me puisse donner aucune satisfaction. Adieu, cher cœur.

J'ai dessein, si tu le juges à propos, de donner la place de Percy au marquis de Newcastle, à qui pourtant je ne

l'ai point promise, et ne la promettrai point jusqu'à ce que j'aie reçu ta réponse. Pour ce qui est de Jacques Barclay, je ne sache pas de t'avoir promis que je le ferais maître des tutelles; du moins Cottington avait cette place long-temps avant ton départ d'ici, et je la destinais au secrétaire Nicholas, s'il avait voulu l'accepter; il me semble même que je te le dis alors.

Je te prie de commander au lord Jermyn qu'il te lise la lettre du duc, qui est ci-jointe, et d'y bien remarquer l'endroit où il est parlé du transport de l'armée du duc de Lorraine.

23. 30.

A ma femme, le 27 mars 1645, par P. A.

Cette copie est conforme à l'original, collationné par

MILES CORBET.

4°.

39.

A Oxford, le dimanche 4 mai.

CHER CŒUR,

Cet animal de nouveau général des rebelles ne veut pas se mêler de donner des passe-ports à l'étranger. Cela m'empêche de t'envoyer Adrien May par la voie de Londres; mais si je ne puis pas l'expédier bientôt de ce côté-là, je le ferai passer par l'ouest. Au reste, si je pouvais être sûr du rétablissement de ta santé, je n'aurais que fort peu de pensées tristes, puisque, grâces à Dieu, mes affaires commencent à reprendre un aspect riant, que les rebelles sont bien balayés du pays de Galles, que Farrington s'est délivré de soi-même, et est maintenant à couvert par l'arrivée de Goring, et que mes neveux m'ont amené un renfort considérable d'infanterie et de cavalerie. Ces quartiers sont telle-

ment libres, que j'espère être en marche dans trois ou quatre jours, et que j'ai toujours la confiance de prendre cette année le pas sur les rebelles. Je me flatte aussi beaucoup sur les joyeuses assurances que Colepepper et Hyde m'en ont données, de voir bientôt mon fils à la tête d'une bonne armée. On m'a fort pressé, en dernier lieu, de faire Southampton maître de ma cavalerie, moins par bonne volonté pour lui, mais de crainte de voir Hamilton en état de me tromper de nouveau. Si je n'avais rien fait à cet égard, il en serait probablement résulté des méfiances et des mécontentemens. J'ai donc cru qu'il était à propos de donner cette place à mon neveu Robert; ce qui, à la fois, m'épargnera de la dépense, et arrêtera les murmures. Je n'ai plus rien à te dire, si ce n'est que je demande à Dieu ta santé et que j'attends avec impatience de bonnes nouvelles de toi. Je suis éternellement à toi.

A ma femme, le 4 mai 1645, par Malin S. Ravy.

Copie conforme à l'original, collationné par

Edm. Prideaux.

5°.

13

A Oxford, le 2 janvier.

Cher cœur,

En déchiffrant ta lettre qui arriva hier, je fus bien surpris d'y trouver que tu te plains de ma négligence à t'écrire, car il est de fait que je me suis plaint souvent de manquer d'occasions; mais je n'en ai perdu aucune de te donner de mes nouvelles, et je t'assure que ni l'un ni l'autre de mes secrétaires n'a jamais fait partir une dépêche, que, du moins lorsque je l'ai su, il n'y ait eu une lettre de moi.

« A l'égard du titre de parlement que j'ai donné à l'as-

« semblée de Londres, je te renvoie à Digby pour des ex-
« plications particulières à cet égard ; mais je te dirai, en
« général, que s'il y eût eu dans le conseil deux membres
« de mon opinion, je ne l'aurais pas fait; et que la raison
« qui a prévalu sur moi en ceci, c'est que ce titre n'empor-
« tait point que je la reconnusse pour telle. Ce n'est aussi
« qu'à cette condition et dans ce sens que j'y ai consenti,
« et cela a été consigné dans les registres du conseil,
« de l'approbation unanime de tous les membres. Cepen-
« dant tu verras que c'est par accident et non point par né-
« gligence que tu n'en as pas été avertie plus tôt. »

Pour ce qui est de la conclusion de ta lettre, elle me donnerait beaucoup de chagrin si tu ne savais déjà que ta demande était accordée avant que tu l'eusses faite; mais je ne m'étonne point de tes reproches, puisqu'on t'avait présenté, sous le jour le plus déplaisant, des choses qui pouvaient donner lieu à une mauvaise interprétation, et que tu n'en connaissais pas encore la véritable. Quoi qu'il en soit, la crainte d'un pareil accident m'a engagé à te rendre compte avec plus de soin, par Tom Elliot, des motifs qui font aller le D. de R. et le C. de S. à Londres. Si cette explication t'arrive assez tôt, je m'assure qu'elle t'épargnera beaucoup de peine et de chagrin; mais si tu n'as point la patience de t'interdire un jugement défavorable sur mes actions, jusqu'à ce que je t'en aie marqué les véritables motifs, tu cours souvent risque d'en avoir un double chagrin, d'abord celui que te donneront les faux rapports, et celui ensuite d'y avoir ajouté foi trop vite. Enfin, ne m'estime qu'autant que tu me verras suivre les principes où tu m'as laissé. Adieu, cher cœur.

21 13.

A ma femme, le 2 janvier 1645. Par P. A.

Copie conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

6°.

21
A Oxford, le 19 février. v. s.

Cher coeur,

Je ne puis te rien dire de positif jusqu'ici sur l'issue probable des négociations, si ce n'est que l'intraitable opiniâtreté des rebelles laisse de jour en jour moins d'espérance d'en venir à un accommodement par cette voie-là. J'espère donc que rien de ce que tu entendrais dire ne t'empêchera de m'envoyer le plus tôt que tu pourras tous les discours possibles, et en particulier ceux du duc de Lorraine; j'en reçus hier de bonnes nouvelles de la part du docteur Goffe, qui m'écrit que le prince d'Orange fournira des vaisseaux pour le transport de cette armée, et que ses autres négociations s'avancent heureusement. Je vois, par là, et par quantité d'autres preuves, que ton affection pour moi est accompagnée de tant d'habileté, que je ne sais point laquelle des deux estimer davantage, chacune en son genre; mais je n'en dirai pas davantage là-dessus, de peur que tu ne crusses que je prétends m'acquitter ainsi de ce que je ne puis payer que par les actions de toute ma vie. Quoique je laisse d'ordinaire les nouvelles aux autres, je ne puis m'empêcher de te dire que je reçois dans ce moment l'avis certain d'une grande victoire de Montrose sur Argyle. Il a surpris ce corps de rebelles, l'a défait entièrement, et en a tué quinze cents sur la place. Je reçus hier ta lettre du 27 janvier, par la voie de l'agent de Portugal; c'est la seule manière, sauf les exprès, en laquelle j'aie confiance, soit pour t'envoyer mes lettres ou recevoir les tiennes. Sabran m'écrivit bien hier un mot auquel il ajouta quelques complimens, à l'occasion de l'embargo de la France sur les vaisseaux des rebelles, ce que je mets encore sur le compte de

ton affection, mais il n'est point fâché que le Portugais se charge de nos lettres. Au reste, ne crains pas que je me fie assez aux rebelles pour me rendre en personne à Londres, ou congédier mon armée avant que la paix soit conclue ; je ne me hasarderai pas si sottement ni à si bon marché. J'estime plus haut ce qui t'appartient en moi, et je prétends avoir un peu plus de jugement, et, j'ose dire, trop d'esprit, du moins par la sympathie qui est entre nous, pour m'aller mettre à la discrétion de ces perfides rebelles. J'attends avec impatience l'exprès que tu m'as promis, et suis éternellement à toi.

Je puis t'assurer maintenant que l'agent irlandais Hertogen est un insigne coquin ; je t'en donnerai des preuves convaincantes à la première occasion qui se présentera de t'envoyer des paquets.

11. 21

A ma femme, le 29 février 1645. Par P. A.

4

Copie conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

7°.

20.

CHER COEUR,

L'espérance que tu me donnes dans ta lettre du 4 février de m'envoyer un exprès, et le témoignage que tu me rends d'être enfin convaincue de mon exactitude à t'écrire, sont deux bonnes nouvelles pour moi. Quant aux négociations, il y a tous les jours moins d'apparence qu'elles puissent amener une paix. Mais je te promets certainement que si nous en avons une, elle sera faite en sorte de t'inviter au retour, car sans ta compagnie je ne saurais trouver en moi ni paix ni joie. Le temps qu'on avait pris pour traiter est

sur le point d'expirer, sans qu'on soit convenu jusqu'ici d'un seul article. J'ai donc fait demander une prolongation, afin que le traité complet soit exposé aux yeux du monde. D'ailleurs tu ne dois pas en craindre l'issue, puisque mes commissaires, s'il m'est permis de le dire, sont si bien choisis, qu'il n'y a ni menaces ni disputes qui soient capables de leur faire abandonner les instructions que je leur ai données, et qui, sur ma parole, sont conformes à la petite note que tu te rappelles si bien; outre qu'ils ne sont pas seulement disposés à m'obéir, mais que leur opinion est d'accord avec la mienne. J'avoue que tu as raison, à quelques égards, de m'exhorter à n'aller pas trop tôt à Londres, car quelques uns de nous penchaient plus de ce côté-là qu'il ne fallait; Percy était un des principaux. Tu le verras sans doute bientôt, et puisque je t'ai découvert sa disposition, cela te peut suffire pour savoir quelle créance tu dois donner à ce qu'il te dira de la manière dont nous nous conduisons ici. En un mot, il y a peu ou point de raison de douter que la guerre ne soit cet été plus chaude que nous ne l'avons encore vue; mais assure-toi que la paix que je ferai manifestera la constance de mon attachement aux évêques et à tous nos amis, et que je n'oublierai pas de mettre bientôt un terme à ce parlement perpétuel. Mais, au nom de ton affection pour moi, ne souffre pas que personne t'engage à te ralentir dans ton assistance envers celui qui sera éternellement à toi. C. R.

15 4

A Oxford, le 25 février 1645.

20

A ma femme, le 15 février 1645. Par P. A.

Copie conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

8°.

22.

Cher cœur,

Voici qu'il arrive ce que j'avais prévu ; nos négociations finies sans aboutir à rien, et point de paix, du moins quant à présent ; mais j'espère toujours tirer quelque avantage de tout ceci : car, d'abord, mes commissaires ont offert des termes si raisonnables, pour n'en rien dire de plus, et les rebelles s'en sont tenus si rigoureusement à leurs demandes, qui seraient, je l'ose dire, excessives, quand même ils m'auraient tenu prisonnier, que certainement cette rupture les présentera sous un jour très-fâcheux pour eux. Mais, de plus, nous avons découvert, et nous en donnerons des preuves authentiques, que les Anglais rebelles, soit par un vil projet ou par ignorance, il n'importe pas beaucoup, ont détaché, autant qu'il est en leur pouvoir, le gouvernement d'Irlande de la couronne d'Angleterre, pour le transférer aux Écossais; ce qui, outre le tort que cela fera à ces rebelles, fera voir d'une manière évidente que la réformation de l'Église n'est pas le principal, bien loin d'être le seul but de la rébellion d'Écosse. Mais, puisque ce serait présomption et non piété de se reposer sur la bonté de sa cause, jusqu'à négliger tous les moyens honnêtes de la défendre, j'ai pensé que je pouvais t'en donner un de plus que ceux que tu as eus jusqu'ici de venir à mon secours, c'est de te donner pouvoir de promettre en mon nom, à qui tu jugeras le plus à propos, que j'abolirai en Angleterre les lois pénales contre les catholiques romains, aussitôt que Dieu m'aura mis en état de le faire, pourvu que je puisse obtenir, par leur moyen ou à leur considération, un secours qui mérite une si grande faveur, et qui me rende capable de la leur procurer. Mais, si tu me demandes ce que j'entends par ce secours, je réponds que

lorsque tu sauras ce qu'on peut faire là-dessus, on verra bientôt s'il mérite qu'on l'estime tel. Je n'ai pas besoin de te dire quel secret demande une pareille affaire; mais je te dirai que c'est la plus grande preuve que je te puisse donner de ma confiance en toi, puisque c'est la seule chose en quoi nous différions de sentiment, et que tu ne dois pas m'être obligée de ce que je te confie tout le reste. Cependant je suis très-certain qu'en ceci même, tu feras pour moi le meilleur marché qu'il te sera possible. Je m'en fie à toi sur ce point, bien qu'il concerne la religion, comme si tu étais protestante, parce que le succès de mes affaires dépend visiblement de là. J'ai si bien instruit de tout Pooly, qui te porte cette lettre, que je ne t'en dirai pas davantage maintenant. Tu trouveras ici un nouveau chiffre, dont personne, je t'assure, n'a de copie, ni n'en aura, que moi seul, afin que tu t'en serves lorsque tu auras quelque chose à m'écrire qui méritera que tu prennes cette peine, et qu'aucun autre ne déchiffrera que moi. Il en sera fait de même par celui qui est éternellement à toi.

20 23

A ma femme, le 5 mars 1645. Par Pooly.

Copie conforme à l'original, collationné par

Edm. Prideaux.

9°.

(*Le peu qu'il y a ici en chiffre est dans la lettre que je t'ai envoyée par Pooly.*)

A Oxford, le mercredi 9 avril 1645.

Cher cœur,

Quoique je n'aime pas à t'écrire par la voie d'un messager lent et tardif, cependant toutes les occasions de converser

avec toi de cette manière, la seule qui me reste, me font tant de plaisir que je serais bien fâché d'en perdre aucune. Mais n'attends pas que je t'entretienne, par cette voie, d'affaires publiques, ni de nouvelles; je juge de toi par moi-même, et je pense que les riens dont je te parle ne te déplairont point, quand même je te gronderais un peu, s'il était en mon pouvoir de le faire, sur ce que tu prends trop tôt l'alarme. Songe, je te prie, puisque je t'aime plus que toutes choses au monde, et que ma satisfaction est inséparablement unie avec la tienne, si toutes mes actions ne doivent pas avoir pour but de te servir et de te plaire. Si tu savais quelle vie je mène (sans parler des troubles publics) par rapport même à la conversation, qui est, à mon avis, ce qui donne le plus de joie ou de chagrin dans cette vie, j'ose dire que tu aurais pitié de moi, car les uns sont trop sages, les autres trop fous, les uns se mêlent trop, les autres sont trop réservés, et beaucoup sont tout-à-fait dans les rêveries. En un mot, quand je ne trouve pas mieux (je ne parle point ici à l'égard des affaires) alors 398. 270. 55 : 5 : 7 : 67 : 18. 294 : 35 : 69 : 16 : 54 : 6 : 38 : 1 : 67 : 68 : 9 : 66 : tu peux juger par là si je suis heureux en conversation; peut-être, je l'avoue, l'habitude de ta société m'a rendu difficile à contenter. Mais ce n'est pas à toi à m'en plaindre moins, toi, le seul remède à cette maladie. Le but de tout ceci est de te prier de me consoler par tes lettres le plus souvent qu'il te sera possible. Et ne crois-tu pas que les détails de ta santé, et la manière dont tu passes le temps, soient des sujets agréables pour moi, quand même tu n'aurais pas autre chose à m'écrire? N'en doute pas, ma chère âme, ta tendresse est aussi nécessaire à la consolation de mon cœur, que ton secours à mes affaires.

A ma femme, le 9 avril 1645, par Binion.

Copie conforme à l'original, collationné par

Miles Corbet.

10°.

A Oxford, le jeudi 20 mars.

Cher cœur,

Je t'écrivis samedi dernier par Sabran, mais je compte que cette lettre-ci t'arrivera aussitôt. Lundi dernier je reçus la tienne du 7e., qui me donna beaucoup de satisfaction pour le présent et d'espérance pour l'avenir; car la circonstance du prompt passage est aussi une bonne nouvelle; mais je ne puis que me plaindre d'une omission que tu as faite dans la plupart de tes dernières lettres, c'est que tu ne m'y apprends rien à l'égard de ta santé; car, bien qu'il soit vrai de dire en ce cas, point de nouvelles bonnes nouvelles, cependant je ne puis être entièrement tranquille sans une assurance plus positive, et j'espère que, par le soin que tu auras de me satisfaire sur ce point, tu reconnaîtras que j'ai eu raison de me plaindre. Je vogue maintenant, chargé de bagage; Dieu veuille me recevoir à bon port! J'attends de jour en jour qu'il se frappe quelque coup d'importance aux environs de Taunton ou de Shrewsbury; d'ailleurs, je suis assuré d'avoir bientôt un renfort considérable de troupes d'Irlande, auxquelles on peut joindre aussi la cavalerie *réfractaire*, comme l'appellent les rebelles de Londres, car on ne sait pas encore qui la pousse, ou même s'il y a des gens qui la poussent. Si c'est le dernier, il y a pour moi d'autant plus d'espérance de la gagner; mais, supposé qu'elle se borne à ne plus servir, je ne doute point qu'on n'en puisse faire un bon usage. J'espère te rendre un compte plus exact de tout ceci la semaine prochaine, parce que j'ai envoyé des gens pour leur tâter le pouls. Petit arriva hier, mais je n'ai pas reçu jusques ici ses dépêches, qu'il mit à Londres dans le paquet des ambassa-

deurs des États-Unis, et je n'ai pas voulu les attendre pour allonger cette réponse, ni te réjouir à demi sur les bonnes nouvelles qu'on me promet de l'ouest, parce que je sais que, dans trois ou quatre jours, il se présentera une occasion pour t'écrire. Je me contenterai donc de te féliciter de l'heureuse arrivée de ta cargaison d'étain à Calais. Adieu, cher cœur.

Je viens de recevoir ta lettre du 10, par laquelle je m'aperçois que tu n'as point du tout compris ma pensée à l'égard de l'Ir....., car il n'y a rien que je désire davantage que d'avoir la paix en ce pays-là, et je ne t'ai point défendu d'y avoir commerce, je t'ai seulement avertie de te défier de quelques Irlandais qui sont en France, que je soupçonnais alors d'être des fripons, et depuis, je les ai reconnus pour tels.

A ma femme, le 20 mars 164$\frac{4}{5}$, par P. A.

Copie conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

11°.

Droit-Wiche.

Le mercredi 14 mai.

CHER COEUR,

Maintenant que je suis en marche, je ne puis t'envoyer mes lettres aussi sûrement ni avec la même diligence que lorsque j'étais à Oxford; cependant j'aurai soin de les faire partir le plus souvent qu'il me sera possible. Il y a si peu de nouvelles en ce moment, que je quitterai ce sujet pour d'autres; je te dirai seulement que samedi dernier je reçus une lettre de Montrose, qui m'assure que ses affaires

sont en si bon état en ce moment qu'il me prie de compter que ses compatriotes ne me feront pas grand mal cette année ; il ajoute que, si je lui pouvais fournir 500 chevaux, il s'engagerait à m'amener 20000 hommes avant la fin de l'été. Pour ce qui est de la situation de mes affaires en général, nous croyons tous ici qu'elle doit donner beaucoup d'espérances ; du moins mon armée est assez nombreuse, bien disciplinée et s'augmente de jour en jour ; d'un autre côté, mon fils est en état de ne pas refuser la bataille si Fairfax la présente, et j'espère qu'il t'en rendra lui-même bon compte. Il est vrai que je ne saurais me glorifier d'avoir beaucoup d'argent, mais une bonne épée empêche toujours de mourir de faim ; d'ailleurs je crois que les coffres des rebelles ne sont pas très-pleins (et je me flatte qu'avec les bourses vides de part et d'autre, nous nous tirerons d'affaire aussi bien qu'eux), ou il faut qu'il leur manque quelque chose de plus considérable ; autrement leurs levées ne seraient pas si en arrière, et je puis t'assurer que j'ai déjà beaucoup plus de monde qu'eux en campagne. Je ne suis pas fort certain du nombre des troupes qu'ils ont au nord, mais, à moins qu'elles ne surpassent de beaucoup celui que l'on m'a dit, je ne les excepte pas de mon calcul.

Maintenant il faut que je me plaigne à toi de mon fils Charles, ce qui me fait d'autant plus de peine, que tu pourras me soupçonner de chercher un détour pour couvrir un manque de parole, ce que j'abhorre plus que toutes choses au monde, et surtout à ton égard. Voici le fait : mon fils m'a fait demander que sir John Greenfield fût nommé gentilhomme de sa chambre ; mais il s'est engagé si ouvertement à lui procurer cet emploi que mon refus ne pourrait être que fort désagréable à mon fils et à ce jeune gentilhomme, à qui il n'est pas à propos de donner aucun juste sujet de se plaindre, surtout dans la conjoncture présente, puisque, outre les mérites de son père et

qu'il promet beaucoup lui-même, cette famille a beaucoup de pouvoir dans l'ouest. Cependant j'ai refusé de l'admettre jusqu'à ce que j'aie ta réponse. Ainsi je te prie de gronder d'abord mon fils, pour s'être engagé de cette manière sans avoir le consentement de l'un de nous deux; et puis, ensuite, de ne pas lui refuser ton consentement, et enfin, de croire que je ne savais rien de ceci, soit directement ou indirectement, jusqu'à hier que je reçus la lettre de mon fils. Adieu, cher cœur, Dieu veuille me donner de bonnes nouvelles de toi.

A ma femme, le 14 mai 1645.

Copie conforme à l'original, collationné par

MILES CORBET.

12°.

CHER COEUR,

Je sais que ta tendresse pour moi est si bien placée que tu serais aussi effrayée, si ce n'est même plus, d'avoir à craindre pour ma réputation que pour ma vie. Ainsi de peur que le faux bruit qui s'est répandu, que j'offre de traiter avec les rebelles à des conditions indignes et peu sûres pour moi, ne te causât de l'inquiétude, j'ai cru qu'il était nécessaire, afin d'affermir ton esprit contre de tels rapports, de te dire les moyens que j'ai mis en usage pour en venir à un traité, et quels motifs m'ont obligé à faire cette démarche. Je te mettrai d'abord devant les yeux ces motifs, afin que tu puisses mieux connaître et approuver ma conduite. Sache donc, et prends pour certain, que tout le monde, et mon parti même, souhaite la paix avec une étrange impatience, ce qui m'a obligé de montrer en toute occasion combien je la désirais sincèrement; d'ail-

leurs on me donne beaucoup d'espérance (il y en a même quelques uns qui me l'assurent) que si je puis en venir à des négociations conduites de bonne foi, les chefs des rebelles ne pourront m'empêcher d'obtenir une bonne paix, parce que leur parti est très-las de la guerre, et qu'il y a de grandes divisions entre eux; c'est-à-dire entre les presbytériens et les indépendans, sur la religion, et entre leurs généraux, pour le commandement. Voilà pourquoi on a cru qu'il fallait rechercher un traité dont on pouvait attendre une bonne issue, et mettre en usage les moyens les plus probables de l'obtenir, sans exposer mon honneur ni ma personne. Entre tous ces moyens (car je ne m'arrêterai pas à rapporter ici tout ce qu'on m'a proposé de praticable), on a jugé que le bruit de mon retour à Londres aurait tant de pouvoir sur l'esprit du peuple, qu'on en viendrait d'abord à un traité, ou que, s'ils le refusaient, cela leur porterait préjudice, et me serait très-avantageux. Cependant, de peur que, par sottise ou par malveillance, quelques gens n'attribuassent cette démarche à la crainte ou à l'imprudence, j'y ai mis des conditions (sans lesquelles ce bruit de mon retour ne signifiera rien) que tu reconnaîtras être de l'essence d'une bonne et honorable paix. Tu dois penser ensuite que, si des commissaires, nommés de part et d'autre, peuvent traiter à Londres sans que j'y sois présent, je ne m'y rendrai pas, ni même s'ils ne veulent traiter avec personne qu'avec moi: de sorte que les conditions que j'ai faites me garantissent de toute imputation déshonorante; et l'offre de traiter à Londres ôte à nos esprits factieux les moyens qu'ils auraient d'envenimer sur ce point les négociations. J'espère que tout ce détail te délivrera de l'inquiétude que te pourraient causer de faux rapports semés par des gens malicieux, et, bien que je me regarde comme à l'abri, dans ton esprit, du soupçon d'aucune bassesse, j'ai cru, cependant,

qu'il était à propos de te faire ce récit, afin que tu puisses convaincre les autres, aussi bien que toi-même, qu'il n'y a point de danger, soit de mort ou de misère (que je crois encore plus terrible que la mort), qui puisse me porter à faire la moindre chose qui soit indigne de ta tendresse. A l'égard de l'état présent de mes affaires, je te renvoie à 92, et je finirai cette lettre-ci comme ma précédente, en te conjurant, au nom de ton affection, qu'aucune apparence de paix, et j'ajoute même, d'une meilleure condition, ne te porte à négliger de hâter les secours nécessaires à celui qui sera éternellement à toi.

A ma femme, décembre 1644, par Tho. Elliot.

Copie conforme à l'original, collationné par

Edm. Prideaux.

13°.

Oxford, le 13 mars, V. S.

Cher cœur,

Ce que je t'écrivis la semaine dernière, que nous allions nous séparer, en très-bon accord, de nos lords et de nos communes, s'exécuta, lundi dernier, le mieux du monde. Maintenant, si je fais rien d'inconvenant ou de désavantageux à moi-même ou à mes amis, pour en venir à un traité, la faute n'en sera qu'à moi seul; car je t'avouerai que, la dernière fois que je t'écrivis, j'appréhendais qu'on ne me sollicitât de faire quelque démarche avilissante pour renouer le traité; car je savais qu'on y travaillait. Mais je te promets maintenant que, s'il se renoue, ce qui n'arrivera pas, je crois, si je n'obtiens quelque succès considérable, ce ne sera qu'à mon honneur et à mon avantage, puisque je me vois enfin délivré de ce repaire de motions lâches et séditieuses, ce parlement métis que j'avais ici,

ainsi que des principaux auteurs de tout céla. Je reconnais aussi que tu auras sujet de me gronder, pour avoir permis à quelques uns de ces gens-là de t'aller tourmenter ; je parle de Wilmot, qui s'est déjà rendu auprès de toi, de Percy, qui est en chemin, et de Sussex, qui doit partir, en peu de jours, dans la même vue. Malgré la certitude où je suis que tu voudras bien essuyer quelque petite importunité, pour me délivrer de grands embarras, cependant il faut que je t'avoue que, si je n'étais fortement assuré de la parfaite constance de ta tendresse pour moi, j'aurais tout lieu de craindre que leur approche de ta personne ne servît plutôt à leur faire changer de batterie, qu'à mettre un terme à leurs mauvais tours; et je ne saurais nier que ma confiance en toi ne soit en partie la cause de la permission que je leur ai donnée de t'aller importuner.

J'ai reçu ta lettre du 3 mars, où tu me fais espérer des secours d'hommes et d'argent. Ce n'est pas d'ailleurs une petite marque de ton affection, de ce que tu trouves les fêtes incommodes, à cause de mes affaires; mais je vois que les assemblées, en quelque pays que ce soit, ne te plaisent guère, et, peut-être, que ceux qui t'y engagent le font exprès, afin que tu t'ennuies de leur compagnie; et, pour parler sérieusement, il faut que tu me pardonnes de te dire que ce n'est pas merveille si de francs politiques souhaitent de se débarrasser de toi. Ainsi je te prie d'examiner s'il ne te serait pas avantageux de lier personnellement amitié avec la Reine régente, sans témoigner pourtant aucune défiance de ses ministres, mais en évitant de te trop fier à eux, et de lui faire comprendre que, sa régence expirée, et peut-être même plus tôt, elle pourrait avoir besoin de ses amis, et qu'ainsi ce serait se servir elle-même que de t'être utile. Il y aurait seulement à lui dire que, si cette rébellion ne fût pas venue si tôt m'accabler, une grande Reine défunte aurait fini ses jours en plus glorieuse situation qu'elle ne l'a

fait. Enfin, je te prie de me donner, toutes les semaines, des nouvelles de ta santé, car je crains qu'en cela seul, tu ne prennes pas assez de soin de marquer ta tendresse pour celui qui sera éternellement à toi.

Les nouvelles du nord sont meilleures qu'on ne l'avait d'abord rapporté, puisque, par les victoires de sir Marmaduke Langdale et de Montrose, Carlisle et nos autres villes fortes dans le nord se trouvent délivrées et en sûreté, à ce que nous espérons, pour toute cette année. D'ailleurs, la cavalerie du nord est de retour et a fait sa jonction avec mon neveu Robert.

A ma femme, le 13 mars 164$\frac{4}{5}$, par P. A.

Copie conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

14°.

A Daintrey, le dimanche 8 juin.

CHER COEUR,

Comme Oxford est libre, j'espère que cette lettre te sera plus tôt rendue que, sans cela, je n'aurais pu l'espérer, et qu'ainsi les bonnes nouvelles que j'ai à te dire, ne seront pas trop surannées. Après la prise de Leicester, je me suis avancé jusqu'ici pour secourir Oxford, ce qui fait que les rebelles ont levé le siége, avant que je pusse les joindre. La garnison de la place avait surpris une ou deux fois leurs quartiers, et ils ont perdu quatre cents hommes à un assaut devant Bostoll-House. Je croyais d'abord qu'ils voulaient me combattre, parce qu'ils avaient marché jusqu'à Brackley, mais ils ont tourné depuis vers Brick-Hill; ainsi je compte qu'ils sont plus faibles qu'on ne s'imagine, soit que cela vienne de leurs divisions, ou de la perte de leurs gens: toujours est-il certain que les brouilleries sont fort

grandes parmi eux; Fairfax et Brown en sont venus aux coups de canne, et les gens du premier se sont battus avec ceux de Cromwell; il y a eu un capitaine tué sur la place. De plus, Goring a remporté une victoire signalée sur les rebelles de l'ouest, mais je n'en sais pas encore le détail. Quoi qu'il en soit, je puis assurer, sans avoir l'imagination trop échauffée, que, depuis la rébellion, mes affaires n'ont jamais été en si bon état. Ce n'est pas que les sottises manquent parmi nous; mais il ne serait pas moins inutile qu'ennuyeux de te les rapporter, je suis d'ailleurs bien certain qu'elles ne peuvent ni faire de mal, ni m'embarrasser beaucoup. Cependant je dois te dire que c'est ta lettre arrivée par Fitz-Williams, où, avec ta tendresse accoutumée, tu m'assures du parfait rétablissement de ta santé, qui m'a rendu capable de jouir de tous ces heureux succès; car, de même que d'autres se promettent différentes récompenses, pour les fatigues et les hasards où les expose cette rébellion, ainsi ta compagnie est la seule récompense que j'attende et que je désire.

A ma femme, le 9 juin 1645.

Copie conforme à l'original, collationné par

MILES CORBET.

15°.

CHER COEUR,

Je reçus dimanche dernier trois lettres de toi, c'est-à-dire un duplicata de celle du 30 décembre, l'autre du 6 janvier, et la troisième du 14 janvier; et, dans ce moment, un certain Petit vient de m'apporter un duplicata de la dernière. En même temps qu'elles me font ressentir, avec une joie infinie, la confiance de ton affection, je m'étonne extrêmement qu'aucun de ceux qui se prétendent attachés

à notre cause (je suppose que tu ne me parlerais pas d'informations qui te viendraient de l'autre côté) puisse inventer de pareils mensonges, et te dire qu'on te rend de mauvais offices auprès de moi, ou qu'on te soupçonne le moins du monde de manquer de soin pour me secourir; ce qui est aussi faux que le contraire est véritable. Je te proteste, devant Dieu, que je n'ai jamais entendu parler de toi qu'avec les expressions de la plus haute estime, sur ton affection pour moi, et particulièrement sur l'activité de tes soins à me procurer du secours; mais je ne doute pas que cela ne sorte encore de ce fonds de petites perfidies que je m'occupe de découvrir, et dont j'ai quelque chose de plus qu'un simple soupçon. En vérité, si je voulais trouver à redire à ta conduite, ce serait sur ce que tu ne prends pas autant de soin de ta santé que de mes affaires, ou du moins sur ce que tu ne m'en donnes pas des nouvelles aussi souvent que je le souhaiterais; tes trois dernières lettres ne me disent pas un seul mot de toi. Pour ce qui est du traité qu'on commence aujourd'hui, je te prie d'être persuadée que je ne ferai jamais une paix au préjudice de mes amis, ni qui aille contre mon honneur et ma sûreté. Je ne t'en dirai pas davantage là-dessus; sachant combien tu m'aimes, je suis sûr que tu me crois, et portes les autres à avoir confiance en moi.

Je t'envoie les instructions que j'ai données à mes commissaires, Digby te dira les raisons que j'ai eues de les dresser moi-même, sans le secours de personne, aussi bien que toutes les nouvelles de guerre et d'intrigues. Je ne t'en dirai pas autre chose, quant à présent, si ce n'est qu'en toutes choses, j'en excepte les paroles dont je ne réponds pas, je me montrerai en réalité éternellement à toi.

L'agent de Portugal m'a fait deux propositions; l'une, sur l'élargissement du frère de son maître, avec promesse qu'il y aura 50,000 livres pour moi, si je puis obtenir sa

liberté du roi d'Espagne, et l'autre, de marier mon fils Charles avec la fille aînée de son maître. A l'égard du premier point, j'ai entrepris volontiers de faire tout ce qui dépendra de moi; et pour l'autre, je donnerai une réponse qui ne signifiera rien.

Je te prie de n'ajouter pas trop de foi aux rapports de Sabran, et de n'encourager pas trop les agens irlandais à Paris; Pooly, que j'ai dessein de t'envoyer au premier jour, t'en dira toutes les raisons en détail. Enfin je te recommande les îles de Jersey et de Guernesey, parce qu'il nous est impossible, à nous autres ici, quand même nous serions riches, d'en avoir beaucoup de soin, à cause de notre faiblesse sur mer.

A ma femme, le 30 janvier 164$\frac{4}{5}$, par Legge.

Copie conforme à l'original, collationné par

EDM. PRIDEAUX.

16°.

ORMOND,

Les pouvoirs et les instructions que j'ai cru devoir vous donner, dans l'impossibilité où j'étais de soutenir mes sujets protestans en Irlande, par la continuation de la guerre, ont eu d'abord pour objet la conclusion de la paix. Cette impossibilité étant devenue, de jour en jour, plus évidente, cela seul me devait suffire pour étendre vos pouvoirs et vous donner des ordres plus positifs à cet égard. Mais, outre ces considérations, il est aujourd'hui manifeste que les Anglais rebelles ont remis, autant qu'il est en eux, le commandement de l'Irlande aux Écossais, qu'ils se proposent de renverser la religion et l'autorité royale, et que cela seul est capable de les satisfaire, ou d'acheter ici la paix. Ainsi je me crois obligé en conscience de ne pas laisser échapper les oc-

casions d'affermir ce royaume, s'il est possible, sous mon obéissance, et de ne perdre pas, pour des scrupules auxquels j'aurais raison de m'arrêter dans une conjoncture moins pressante, le secours que je puis recevoir de mes sujets irlandais. C'est pour cela que je vous ordonne de conclure une paix avec eux, quoi qu'il en coûte, pourvu néanmoins que mes sujets protestans y soient mis en sûreté et que mon autorité royale n'en souffre point; mais il faut, malgré tout ceci, que vous m'en tiriez au meilleur marché qu'il se pourra, et que vous ne découvriez qu'à l'extrémité, l'étendue de votre pouvoir. D'ailleurs, bien que je vous abandonne entièrement la conduite de cette grande et nécessaire opération, je ne puis m'empêcher de vous dire que, si la suspension de l'acte de Poining, relativement aux bills dont vous conviendrez entre vous, et l'abrogation des lois pénales contre les papistes, peuvent en venir à bout, je ne croirai pas avoir fait un mauvais marché, pourvu qu'ils s'engagent à m'aider franchement et vigoureusement contre mes rebelles d'Angleterre et d'Écosse. A ce prix, nulles conditions ne pourront me paraître trop dures, pourvu qu'elles ne choquent ni la conscience, ni l'honneur.

A Ormond, le 27 février 164$\frac{4}{5}$.

Copie conforme à l'original, ZOUCH TATE.

17°.

A Oxford, le 16 février 1644.

ORMOND,

JE ferais tort à mon propre service et à ce gentilhomme, sir Timothée Fetherston, si je ne vous recommandais sa personne et son affaire, pour les détails de laquelle je vous renvoie à Digby; et maintenant je ne puis que vous répéter de nouveau qu'il faut conclure au plus tôt la paix d'Irlande,

pour laquelle je crois vous avoir déjà fourni assez de matériaux. Cependant, si, contre mon attente et contre toute raison, vous ne pouviez obtenir la paix à ces termes, gardez-vous bien surtout d'en venir de nouveau à une rupture avec eux : continuez plutôt la cessation d'armes, suivant le post-scriptum d'une lettre que je vous ai envoyée par Jacques Barry, et dont vous trouverez ici la copie. Je suis, etc.

Post-scriptum.

En cas que, par le caprice particulier de quelques personnes, vous ne puissiez obtenir la paix en Irlande, sur les pouvoirs que vous avez déjà reçus, j'ai trouvé à propos de vous donner de plus l'ordre, qui sera, j'espère, inutile, de chercher à renouveler la cessation d'armes pour une année, et, pour cela, de promettre aux Irlandais, si vous ne pouvez l'obtenir à meilleur marché, de vous joindre avec eux contre les Écossais et Inchiquin; car j'espère me trouver alors dans un tel état que les Irlandais seront bien aises d'accepter moins, ou que je pourrai leur accorder davantage.

Copie conforme à l'original,

Zouch Tate.

18°.

A Oxford, le 7 janvier $164\frac{4}{5}$.

Ormond,

Sur le grand bruit qui s'est répandu, et l'attente où l'on est ici d'une paix, j'ai cru qu'il était à propos de vous dire le véritable état des choses, de peur que de faux rapports ne causassent quelque préjudice à mes affaires d'Irlande.

« Les rebelles sont convenus de traiter; et, très-cer-

« tainement, un des premiers et des principaux articles
« sur lequel ils insisteront sera de continuer la guerre d'Ir-
« lande ; il ne serait pas populaire de rompre là-dessus. Il
« faut donc que vous en tiriez un double usage : l'un est
« de hâter, autant que vous pourrez, la paix qui, une fois
« conclue, me mettra à l'abri des inconvéniens auxquels
« je serais exposé en refusant cet article pour toute autre
« raison ; l'autre usage que vous devez faire de ceci est
« d'insinuer adroitement aux Irlandais qu'ils sont en dan-
« ger de se voir exclus à perpétuité de toutes les faveurs
« que je leur destine, en cas que les rebelles d'ici en vien-
« nent tout d'un coup à conclure avec moi une paix
« raisonnable, à la seule condition de les exclure ; il
« pourrait être imprudent à moi de la refuser, s'il n'y
« avait entre nous d'autre difficulté que la paix d'Irlande,
« et qu'elle ne fût pas arrêtée. J'espère que c'en est assez
« pour vous donner les moyens d'engager les Irlandais à
« conclure au plus tôt une paix sur un pied raisonnable,
« d'autant que vous pouvez les assurer que, ma parole
« de faire la paix une fois engagée par vous, le monde
« entier ne saurait me la faire violer.

« Mais, comme je ne doute pas de la paix, je vous
« rappellerai de nouveau qu'il faut presser les Irlandais de
« m'envoyer promptement du secours ici, et à leurs amis
« en Écosse. J'ai résolu, la paix une fois conclue, de faire
« passer de là dans le pays de Galles le plus de mes sujets
« protestans armés qu'il me sera possible, et de prier les
« Irlandais d'envoyer le plus de troupes qu'ils pourront
« débarquer dans le Cumberland ; ce qui mettra ces comtés
« du nord en bonne posture. Ainsi vous devez prendre soin
« d'assembler le plus de bâtimens qu'il se pourra, soit de
« Dunkerque ou d'Irlande ; et souvenez-vous qu'après le
« mois de mars, il sera bien difficile de transporter du
« monde d'Irlande en Angleterre, puisque les rebelles sont

« maîtres de la mer. En attendant une exacte et prompte « réponse à cette lettre, je demeure

« *Votre très-assuré et constant ami,*

« CHARLES, Roi. »

Copie conforme à l'original. ZOUCH TATE.

19°.

Le 15 décembre 1644.

ORMOND,

Je suis fâché d'apprendre, par la voie du colonel Barry, le triste état de votre fortune personnelle; mais le plus prompt et le meilleur remède que j'y puisse trouver, c'est la paix d'Irlande, qui doit servir en même temps à remettre en ordre ici des affaires très-importantes. C'est pourquoi je vous ordonne de l'expédier au plus tôt, et je me flatte que mes dépêches publiques vous donnent un pouvoir suffisant et des instructions assez étendues pour la conclure; mais, pour vous encourager à finir cette œuvre nécessaire, j'ai cru qu'il était à propos d'y ajouter de ma propre main les articles suivans. A l'égard de l'acte de Poining, je vous renvoie à mon autre lettre; et, pour ce qui est de la religion, quoique je n'aie pas jugé convenable de faire mention publiquement de l'écrit que Brown vous a remis, je vous ordonne de l'en remercier de ma part, aussi bien que milord Muskerry et Plunkett, de les assurer que, sans cela, il n'y aurait pas eu moyen d'en venir à une paix, et de leur dire que, si l'on s'y tient, leur nation en général, et eux en particulier, auront lieu de se féliciter de ce qu'ils auront fait; et, pour leur montrer que ce ne sont pas de simples paroles, je leur promets ici (et vous commande à vous-même de tenir la main à l'exécution) que, si la paix se conclut, et que les catholiques romains demeurent dans l'obéissance

qu'ils me doivent, les lois pénales ne seront pas exécutées contre eux; et qu'ensuite, quand les Irlandais m'auront envoyé le secours qu'ils ont promis pour étouffer cette rébellion, et que je serai rétabli dans mes droits, alors je consentirai à ce qu'elles soient formellement abrogées, sans toucher pourtant à celles qui défendent les appels à Rome, ni au statut de *Præmunire*. Tout ce que je viens de vous marquer en chiffre ne doit être communiqué qu'aux trois personnes nommées ci-dessus, et cela sous le sceau du dernier secret. Ainsi, après vous avoir recommandé de nouveau de vous appliquer à hâter la paix d'Irlande et le secours que j'en attends, comme vous l'aurez vu dans ma dernière lettre particulière,

Je demeure, etc.

Copie conforme à l'original. ZOUCH TATE.

20°.

Renseignemens que m'a remis le comte de Glamorgan, pour être présentés à Votre Majesté.

Que Dieu aidant, il débarquera avec six mille Irlandais, à la fin de mai ou au commencement de juin.

Que les gentilshommes des comtés de Monmouth, Glamorgan, Brecknock et Carmarthen lèveront et armeront au plus tôt quatre mille hommes, qui serviront à défendre ces pays-là dans l'intérêt de Votre Majesté.

Qu'avec les vaisseaux qui transporteront les Irlandais, sa seigneurie a le projet de bloquer le port de Milford, et ne doute pas qu'elle ne puisse dans le même temps faire venir dans le comté de Pembroke les troupes du pays de Galles.

Que pour venir à bout de ces entreprises, le comte a tout

prêts 30000 livres sterl., dix mille mousquets, deux mille paires de pistolets, huit cents barils de poudre, sans compter son artillerie, et qu'il est assuré de trouver à son retour 30000 livres de plus.

Qu'il a eu avis de ses vaisseaux, que plusieurs Hollandais et Dunkerquois les viennent joindre tous les jours.

Mais, afin de mieux réussir dans son projet, il m'a chargé de faire humblement souvenir Votre Majesté de lui envoyer sa commission, et de lui donner dans ces comtés un pouvoir qui soit proportionné à son emploi, et qui contribue au succès de son entreprise, parce que ce sont des comtés où il pourra toujours aborder, si la descente ne réussit pas ailleurs. Il supplie aussi Votre Majesté d'avoir sérieusement égard aux services qu'il lui a rendus, en apaisant les troubles du comté de Monmouth, où il a mis ordre à tant de divisions. Il vous demande de vouloir bien avouer sir Thomas Lunsford, et accorder de votre grâce au pays certaines exemptions qui, sans faire tort à votre service, peuvent le soulager.

Touchant le comté de Monmouth en particulier.

Que, par le moyen de sa seigneurie, qui a déjà levé elle-même deux régimens, sir Thomas Lunsford aura dix-huit cents hommes d'infanterie et sept cents chevaux. Cette cavalerie sera logée dans la forêt de Dean, où il y a de bons quartiers, comme Langot, que sir John Winter a tâché de prendre, et qui est une place fort importante, soit pour réduire les habitans de la forêt, ou pour couvrir le comté de Monmouth.

Que Votre Majesté peut voir, par le fait, combien l'intervention et les efforts de sa seigneurie sont parvenus à adoucir dans le pays le sentiment des griefs, et à modérer les plaintes, en faisant écarter la pétition qu'on avait des-

sein de présenter ; c'est pourquoi il espère que Votre Majesté voudra bien recommander au prince Robert les humbles demandes des habitans, afin qu'ils en obtiennent le succès.

Que bien que l'objet de leur pétition soit de faire réduire leur contribution sur le pied réglé par le parlement d'Oxford, sa seigneurie a si bien fait, qu'ils se sont obligés par écrit à continuer le double paiement pour deux mois de plus, et il ne doute pas même, qu'eu égard à l'exigence des affaires de Votre Majesté, il ne l'obtienne encore pour un plus long terme.

Il supplie donc très-humblement Votre Majesté qu'elle veuille me donner ses ordres pour ce pays-là, afin qu'on n'en puisse pas faire sortir les troupes de sir Thomas Lunsford, jusques à son retour, à moins d'une occasion pressante et d'un ordre positif de Votre Majesté, ou du prince Robert; attendu que cela découragerait fort et rendrait difficile de lever ce qu'on a promis, ou même de conserver ce qu'on a déjà.

Que Votre Majesté veuille écrire au prince Robert en faveur des gens du comte, et qu'ils puissent avoir l'honneur de lui présenter la lettre, afin d'en obtenir qu'on les décharge des logemens à discrétion, de toute exaction au-delà de leur quote-part, et des garnisons inutiles, ce qui les mettra mieux en état de défendre Chepstow et Monmouth.

Que sir Thomas Lunsford soit investi des pouvoirs nécessaires pour protéger les gens du comte, conformément aux ordres du prince.

Le 21 mars 1644.

Présenté à Votre Majesté par son loyal sujet,

EDOUARD BOSDON.

Copie conforme à l'original, ZOUCH TATE.

21°.

Le colonel Fitz William adresse humblement à la Reine la prière et les propositions suivantes.

Que Votre Majesté sacrée daigne obtenir de Sa Majesté le Roi qu'il consente, du moins en secret, aux justes demandes de ses sujets irlandais, les catholiques confédérés dans son royaume d'Irlande.

En considération de cette condescendance, le colonel Fitz William offre humblement et promet, avec l'approbation de M. Hardegan, agent à la cour de France pour lesdits catholiques confédérés, d'amener en Angleterre pour le service de Sa Majesté une armée de dix mille et plus des sujets de Sa Majesté dans le royaume d'Irlande.

Le colonel Fitz William s'engage à lever, armer et embarquer ces dix mille hommes pour la somme de 10,000 livres sterling, et à proportion selon qu'il en amènera plus ou moins. Il demande que cet argent soit mis en telles mains qu'il y demeure en sûreté pour Sa Majesté, et en même temps puisse, au besoin, être remis au colonel, lorsqu'on verra cette armée prête à s'embarquer pour l'Angleterre.

Il demande aussi qu'au moment du débarquement, on lui avance un mois de paye pour toute l'armée, compté d'après les revues, afin de servir à son entretien actuel.

Que le colonel Fitz William en ait le commandement en chef, qu'il dispose de tous les emplois et n'obéisse qu'aux ordres du Roi, de son altesse le prince de Galles, et du prince Robert; et qu'il soit attitré par des commissions, telles qu'en ont eu jusqu'à présent les généraux de Sa Majesté, qui ont commandé quelque corps séparé de son armée, comme le marquis de Newcastle, le comte de Kingston et autres, afin que par là il soit plus en état de faire ses levées, et de ré-

gler la conduite générale de son entreprise. Et que comme le parlement ne fait point de quartier aux sujets irlandais de Sa Majesté, ces troupes ne puissent être employées séparément sur quelque ordre que ce soit.

Qu'on le renforce d'un corps de cavalerie au moins de deux mille hommes, qui se trouvent prêts à le recevoir au lieu du débarquement.

Qu'on lui fournisse des munitions et de l'artillerie, ou qu'on lui donne de l'argent pour se procurer lui-même ce qu'il sera nécessaire d'en apporter avec lui.

Que ces troupes soient payées sur le même pied que les autres armées de Sa Majesté.

« Après avoir examiné ces propositions, nous avons cru « devoir certifier sous notre seing manuel que nous les ap« prouvons et que nous y donnons les mains, promettant « de travailler efficacement à accomplir ce qu'on y souhaite « de nous sans délai, et, nous n'en doutons pas, à la satisfac« tion des catholiques confédérés du royaume d'Irlande, et « du colonel Fitz William. En sorte que nous avons droit « d'espérer que chaque partie, en ce qui la concerne, ac« complira les clauses de cette convention. »

Copie conforme à l'original, envoyé au Roi par Sa Majesté, le 16 mai 1645.

A. Lowly, secrétaire du très-honorable, le lord
Jermine.

Copie conforme, Zouch Tate.

22°.

A ma femme.

Le 14 janvier $164\frac{4}{5}$, par Choquen.

CHER COEUR,

Pooly est arrivé le $\frac{12}{22}$ janvier, et quoique je ne puisse pas répondre de quelques jours à tout ce qui est contenu dans la longue dépêche qu'il m'a remise, je me servirai de cette occasion pour répliquer à quelques endroits de ta lettre, et toucher en passant à certaines choses qu'il m'a dites lui-même.

J'avoue que c'est un malheur, si tu ne reçois pas plus souvent de mes nouvelles; mais je nie que ce soit un tort de ma part, et tu me pardonneras de nier aussi que cela pût être, ni d'une aussi fâcheuse conséquence que tu le dis, si leur affection pour toi était aussi sincère qu'ils le veulent faire paraître. Tout le monde sait la difficulté qu'il y a d'envoyer des messagers d'ici. D'ailleurs, les numéros marqués dans chacune de mes lettres, sont une preuve de mon exactitude. Certainement il ne faut pas beaucoup d'esprit pour trouver les moyens de t'écrire, et si c'est l'esprit qui nous manque, je veux bien que tu nous accuses de manquer d'industrie; mais qu'il puisse entrer dans la pensée d'aucune âme vivante qu'il y a des gens ici qui te cachent ce qu'on souhaite être connu de tout le monde, c'est une telle folie (pardonne moi cette expression) que je ne saurais croire personne capable d'une telle idée, quand même il me le dirait. A l'égard de mon affection envers toi, ce ne sera pas la perte d'une ou deux lettres qui la fera révoquer en doute; mais prends garde que leurs discours ne soient pas plutôt une preuve qu'ils s'ennuient de ta compagnie, que la véritable expression de leurs pensées. Cette proposition d'un

voyage en Irlande m'en paraît un bel indice ; car, sérieusement, je la tiens en soi pour la plus haute extravagance que j'aie ouïe de ma vie; et si tu as pu y prêter l'oreille, ce n'est assurément que par le désir de leur prouver ton affection pour moi, et non d'après le jugement que tu te formes de mes affaires. Quant à la chose même, c'est-à-dire la paix d'Irlande, pour te montrer le soin que j'en ai eu, et les avantages que j'espère en retirer, je t'ai envoyé mes dernières lettres et dépêches à cet égard, et je te prie avec instance de ne les communiquer à personne; tu peux seulement faire entendre à la Reine régente et à ses ministres, que j'ai offert de si bonnes conditions à mes sujets irlandais, qu'une paix s'ensuivra bientôt, et réellement je le crois ainsi. Mais, au nom de Dieu, ne découvre à personne les particularités de mes dépêches. Je ne puis m'empêcher de te dire que je suis fort redevable à l'agent de Portugal, et très-peu à celui de France, puisque c'est par le moyen du premier que je t'ai envoyé toutes mes lettres depuis mon arrivée ici (sauf les exprès), quoique j'attendisse plus de secours de Sabran.

« Je ne t'ennuierai point par la répétition des nouvelles. « La lettre de Digby que j'ai vue, en est si remplie qu'il « me serait difficile d'y rien ajouter; mais je ne puis m'em- « pêcher de paraphraser un peu sur ce qu'il appelle son « observation superstitieuse. Il dit donc qu'il est de la der- « nière évidence, que le sang innocent de Strafford a été « une des principales causes du juste jugement que Dieu a « porté sur cette nation par une furieuse guerre civile, où « les deux partis se trouvent jusqu'ici presque également « châtiés, parce qu'ils sont en quelque manière également « coupables; mais les rebelles tout seuls ont répandu ce « dernier sang qui crie vengeance (1), ainsi je me flatte que

(1) Sans doute celui de Laud.

« ce n'est pas trop de présomption en moi d'espérer que dé-
« sormais la justice divine, touchée enfin de la bonté de
« notre cause, et pardonnant nos fautes passées, appesan-
« tira davantage sa main sur eux et moins sur nous. »

Copie conforme à l'original, examinée par

EDM. PRIDEAUX.

23°.

Copie de la lettre écrite au duc de R.

RICHMOND,

Je vous remercie de la relation que vous m'avez envoyée par le porteur de cette réponse. Je n'ai point de nouvelles instructions à vous donner, mais souvenez-vous de ne pas parler de mon retour à West., à moins qu'il n'y ait quelque espérance d'obtenir de traiter avec les com., soit là, soit aux environs, et en ce cas, n'oubliez point de dire quelle sûreté je demande pour me rendre à West. D'ailleurs, je crois qu'il serait inutile de vous avertir qu'il faut bien cajoler les indépendans et les Écossais. Le porteur vous entretiendra de l'heureux succès de nos associations à l'ouest et au nord, et de plusieurs autres choses que je lui ai dites. Je demeure, etc.

Copie conforme à l'original, ZOUCH TATE.

24°.

Note pour le secrétaire Nicholas relativement aux négociations d'Uxbridge.

A Oxford, février 1644.

1. Pour la religion et le gouvernement ecclésiastique, je

n'irai pas d'une ligne au-delà de ce que vous avez déjà offert.

2. Et de même à l'égard de la milice, je ne consentirai à rien de plus que ce que vous avez déjà accordé en mon nom; il faut même que j'en aie la nomination libre pour la moitié; par exemple, si le nombre total, Écossais et autres, est de trente, j'en nommerai quinze. Cependant si les rebelles anglais ont la platitude d'admettre dix Écossais sur vingt Anglais, je me contente de nommer cinq Écossais et dix Anglais, et ainsi à proportion sur tout autre nombre dont on tombera d'accord.

3. Pour ce qui est des personnes qu'on peut gagner à mon parti, outre l'indemnité que je leur accorde, je vous donne pouvoir de leur promettre des récompenses pour les services qu'elles me rendront; ne vous épargnez même pas sur les promesses de places, pourvu que ce ne soit pas des places de confiance, ni qu'il faille ôter à d'honnêtes gens maintenant en possession; mais pour des emplois lucratifs, tout ce que vous voudrez. Ne communiquez cet article qu'à Richmond, Southampton, Colepepper et Hyde.

Copie conforme à l'original, Zouch Tate.

25°.

Instructions pour mes commissaires à Uxbridge.

I. *Touchant la Religion.*

Je suppose que le gouvernement de l'Église fera ici la principale difficulté; on y doit avoir égard à deux choses, la conscience et la politique. Pour la première, je vous déclare que je ne puis consentir à abolir le gouvernement des évêques, non-seulement parce que dans mon opinion, conforme en ceci à l'opinion la plus générale des chrétiens de

tous les siècles, c'est le meilleur de tous; mais aussi parce que je me crois personnellement engagé, par le serment que j'ai prêté à mon couronnement, à ne point altérer le gouvernement que j'ai trouvé établi dans l'Église. Pour ce qui est des revenus de l'Église, je ne saurais permettre qu'on les diminue, ni qu'on les aliène, ce qui serait peut-être un sacrilége et irait de même contre mon serment; mais je suis prêt à écouter tout ce qu'on proposera pour remédier aux abus, s'il s'en est glissé quelqu'un, et soulager les consciences délicates, et à y répondre favorablement, pourvu que cela ne préjudicie point au fondement et à l'essentiel. Pour ce qui regarde la politique, s'il est du devoir du Roi de protéger l'Église, celle-ci n'est pas moins obligée de soutenir l'autorité légitime du roi. Aussi mes prédécesseurs ont toujours eu beaucoup de soin de faire entièrement dépendre le clergé de la couronne, puisque, sans cela, à peine tiendrait-elle ferme sur la tête du roi. Souvenez-vous donc de ne rien accorder qui altère ou diminue cette dépendance si nécessaire.

II. *Touchant la Milice.*

C'est bien certainement, après les intérêts de la conscience, la chose la plus importante qu'un Roi puisse avoir à défendre; car, sans elle, le pouvoir du roi n'est qu'une ombre. Aussi ne doit-on pas l'abandonner, à quelque prix que ce soit; il faut, au contraire, la maintenir suivant les anciennes lois du pays. Cependant, puisque pour arriver à cette paix tant souhaitée par tous les honnêtes gens, il est en quelque sorte nécessaire de donner des sûretés suffisantes et réelles pour l'exécution de ce dont il sera convenu, je vous permets de laisser entre les mains des rebelles des places fortes, ou des troupes, et de leur accorder telles autres sûretés que vous jugerez à propos, jusqu'à l'entier

accomplissement des articles ; bien entendu toujours que vous aurez le même soin d'en tirer de leur part, afin qu'ils exécutent les conditions où ils se trouveront engagés envers moi, et que vous puissiez être assuré, la paix une fois conclue, que toutes choses reprennent leur ancien cours.

III. *Touchant l'Irlande.*

J'avoue qu'ils ont des argumens populaires et spécieux pour insister sur ce point, et qu'il n'est pas un article qui leur importe davantage pour le but qu'ils se proposent ; aussi n'y en a-t-il point auquel, en honneur et en bonne politique, je doive apporter plus de précaution. Tout le monde connaît l'évidente et indispensable nécessité qui m'a contraint à conclure une suspension d'armes en Irlande, et il me reste encore de puissantes raisons qui m'obligent à y faire la paix ; de sorte que vous ne devez consentir à rien qui m'en puisse empêcher, jusqu'à ce qu'on m'ait clairement fait connaître un moyen qui donne au moins, à mes sujets protestans, la probabilité de s'y pouvoir défendre, et me préserve à l'avenir de la nécessité de garantir ma conscience et ma couronne des outrages de cette rébellion.

Copie conforme à l'original, ZOUCH TATE.

26°.

Les commissaires de Sa Majesté nommés pour traiter en ce lieu d'une paix solide, ont consenti unanimement à la protestation suivante, et l'ont tous faite, chacun à part.

A Uxbridge, le mercredi 29 janvier 1645.

Je soussigné, A. B., l'un des commissaires nommés par Sa Majesté pour la présente négociation qui se fait à Ux-

bridge, promets et proteste en présence du Dieu tout-puissant que je ne découvrirai à nulle personne, ou personnes autres que les commissaires, quoi que ce soit de ce qu'un ou plusieurs desdits commissaires de Sa Majesté diront dans nos conférences particulières sur le chapitre de cette négociation, et que je ne nommerai ni ne dépeindrai, soit directement ou indirectement, la personne ou les personnes par qui ces choses auront été dites, que de l'aveu de tous lesdits commissaires qui seront alors en vie.

Memorandum, qu'il est convenu par tous ces commissaires que ceci ne les obligera point, lorsque dix d'entre eux jugeront à propos d'avertir Sa Majesté du nombre de ceux qui auront approuvé ou rejeté aucun des articles de ce traité, sans toutefois nommer ou décrire leurs personnes.

Copie conforme à l'original, ZOUCH TATE.

27°.

La Reine au Roi.

York, le 30 mars 1644.

CHER COEUR,

Je n'ai pas besoin de vous dire d'où vient le porteur de ma lettre. Je vous dirai seulement que les propositions qu'il doit vous faire sont bonnes, excepté 260. Je ne crois pas qu'il soit encore temps de les mettre à exécution; ainsi, trouvez quelque expédient pour les renvoyer sans qu'ils puissent en être fâchés, et ne dites point qui vous a donné cet avis. Sir Hugh Cholmley m'est venu baiser la main, accompagné d'une compagnie de cavalerie. Le reste de ses gens est à Scarborough, avec un vaisseau chargé d'armes, que les vaisseaux du parlement avaient pris et amené là; de sorte qu'il est à nous. Les rebelles avaient

abandonné Tadcaster à cause de la marche de nos troupes sur Whetherby, mais ils y sont revenus avec douze cents hommes. Nous y envoyons un renfort pour les en chasser, quoique le monde que nous avons à Whetherby pût suffire; mais nous craignons qu'ils n'aient toutes leurs troupes dans le voisinage, et qu'ils ne méditent quelque entreprise; car ils ont quitté Selby et Cawood, et brûlé cette dernière ville. D'ici à demain au soir, nous apprendrons l'issue de cette affaire, et je vous enverrai un exprès. Je suis exacte à vous communiquer nos démarches, afin que vous et nous puissions trouver les moyens d'obtenir des passeports pour nos messagers; je m'étonne même, qu'à la cessation d'armes, vous n'ayez pas demandé le droit de les pouvoir envoyer en toute assurance : ceci vous prouve ma tendresse. J'apprends aujourd'hui, de Londres, que les rebelles ne veulent point de suspension d'armes; que les deux premiers articles dont ils traitent, regardent les forts, les vaisseaux et les munitions, et qu'ils parleront ensuite de licencier l'armée. Sans contredit, il n'y a personne qui souhaite la paix plus que moi, ni qui en ait plus de raisons. Mais je voudrais qu'on licenciât d'abord ce parlement perpétuel; après cela, certainement, tout le reste deviendrait facile. Je ne dis pas ceci de ma tête; en général, ceux qui sont pour ou contre vous dans ce pays, souhaitent qu'il finisse, et je suis persuadée que si vous le demandez et qu'on vous le refuse, Hull est à nous ainsi que tout le reste du Yorkshire, ce qui mérite quelque considération. Pour moi, si vous faites la paix, et que vous consentiez à licencier votre armée avant la dissolution de ce parlement perpétuel, je suis résolue à passer en France pour ne pas retomber entre leurs mains, certaine que s'il leur restait quelque pouvoir, il ne ferait pas bon pour moi en Angleterre. Souvenez-vous de ce que je vous ai écrit dans mes trois dernières lettres, et ayez plus de soin de moi que vous n'en avez eu jusqu'ici, ou faites semblant

du moins d'en prendre davantage, afin qu'on ne s'aperçoive pas de votre négligence à mon égard. Adieu ; le porteur me presse et m'empêche de vous en dire davantage.

28°.

Je devais vous envoyer cette lettre par un homme de M. Denesdale ; mais il est déjà parti ; de sorte que les premières lignes qui le regardent ne signifient rien par rapport à celui-ci qui vous la remettra ; mais la fin était si agréable, que je ne saurais m'empêcher de vous l'envoyer toute entière. Vous aurez appris déjà par Elliot le succès de l'affaire de Tadcaster. Peu s'en est fallu depuis que nous n'ayons perdu Scarborough, et que pendant que Cholmley était ici, Browne Bushell ne l'ait remis au parlement ; mais Cholmley n'en a pas eu plutôt avis qu'il y est allé avec nos forces et l'a repris. Il demande de nos troupes et un lieutenant pour les y mettre en garnison, et il nous donnera les siennes en échange ; il a pris d'ailleurs deux pinaces d'Hotham, chargées de quarante-quatre hommes qu'on voulait jeter dans Scarborough, de dix pièces de canon, de quatre barils de poudre et de quatre remplis de boulets. Ce sont là toutes les nouvelles que nous avons ici. Notre armée marchera demain pour mettre fin à l'*Excellence* de Fairfax, et moi je mettrai fin à cette lettre, 3 avril. Je n'ai pas eu de vos nouvelles depuis que Parsons m'en a donné.

Copie conforme à l'original, P. W.

29°.

La Reine au Roi.

De Bath, le 21 avril 1644.

CHER COEUR,

Fréd. Cornwallis vous aura conté notre voyage jusqu'à Adburie, et l'état de ma santé. Depuis mon arrivée ici je me trouve très-incommodée, tant du défaut de sommeil que de l'augmentation de mon rhume; j'espère que cette journée de repos pourra me soulager. J'irai demain à Bristol pour vous renvoyer les chariots, dont plusieurs sont déjà de retour.

Milord Dillon m'a dit, sinon de votre part, du moins à ce qu'il m'assure, avec votre approbation, qu'il était à propos que j'écrivisse une lettre aux commissaires d'Irlande, pour les avertir qu'ils doivent se désister, pour le présent, du contenu de leur mémoire, et les assurer en même temps que, lorsque vous serez dans une autre condition que celle où vous vous trouvez aujourd'hui, vous leur donnerez satisfaction.

J'ai pensé que c'était un si grand engagement, que je n'ai pas osé le prendre sans vos ordres positifs; de sorte que, si vous agréez que je fasse cette démarche, envoyez-moi ce que vous voulez que j'écrive, afin que je n'aille point au-delà de ce que vous ordonnerez, et aussi que, comme j'agirai par vos ordres, vous teniez ce que je promettrai de votre part, car je serais bien fâchée d'écrire quelque chose que je ne pourrais pas tenir ensuite; mais, si vous me donnez votre parole, j'irai en toute confiance. Je crois qu'il suffira d'écrire à milord Muskerry, sans m'adresser aux autres, parce que je lui écrirai de ma propre main; au lieu que, si je m'adresse à tous vos commissaires, ce sera par

le secrétaire. Adieu, cher cœur, je ne saurais vous en dire davantage, si ce n'est que je suis entièrement à vous.

Copie conforme, Zouch Tate.

30°.

La Reine au Roi.

De Paris, janvier $164\frac{4}{5}$.

Je viens de recevoir une de vos lettres écrite de Marlborough, et d'une date ancienne, après en avoir eu quantité d'autres plus fraîches, auxquelles j'ai fait réponse. A l'égard de celle-ci, je n'ai qu'un mot à vous dire sur l'affaire de Gor.; si elle n'est pas conclue, il est temps de la terminer, l'occasion est actuellement très-favorable, ce que je n'avais pas cru jusques ici. J'apprends que les commissaires sont arrivés à Londres; tout ce que je puis vous recommander là-dessus, c'est d'avoir soin de votre honneur; que, si vous faites la paix, elle soit telle qu'elle puisse durer, et que, s'il en arrive autrement, vous n'abandonniez point ceux qui vous ont servi, de peur qu'ils ne vous abandonnent eux-mêmes dans le besoin. Je ne vois pas aussi comment vous pourriez être en sûreté sans un régiment de gardes; pour moi, je ne m'y croirais point du tout, eu égard à la haine qu'ils ont contre ma personne et ma religion, deux choses dont j'espère que vous prendrez soin, quoiqu'à mon avis vous dussiez réserver la religion pour le dernier article du traité; car, si vous consentez à la rigueur envers les catholiques, vous les découragerez de vous servir; et si la paix ne se faisait point, vous ne pourriez plus attendre de secours d'Irlande, ni d'aucun prince catholique, dans la crainte où ils seraient d'être abandonnés, d'abord que vous

auriez accommodé vos affaires. J'ai envoyé un exprès à Montrose en Écosse pour savoir l'état où il est, et ce qu'il y a à faire de ce côté-là. Je dépêcherai aussi cette semaine vers M. de Lorraine et en Hollande; je ne perds point de temps. Tout en irait mieux si j'avais plus souvent de vos nouvelles. Adieu, cher cœur.

Copie conforme, ZOUCH TATE.

Ma femme. $\frac{16}{20}$ décembre, janvier 164$\frac{4}{5}$.

31°.

La Reine au Roi.

De Paris, le $\frac{17}{27}$ janvier 164$\frac{4}{5}$.

CHER COEUR,

Il y a deux jours que Tho. Elliot m'a causé beaucoup de joie et de chagrin : l'un par les bonnes nouvelles qu'il m'a données de votre situation présente, et l'autre par la peur que j'ai eue que vous n'allassiez à Londres. Je ne conçois pas où est l'esprit de ceux qui vous ont donné ce conseil, à moins qu'ils ne veuillent hasarder votre personne pour se mettre eux-mêmes à couvert. Mais, grâces à Dieu, j'ai reçu aujourd'hui, par le moyen de l'ambassadeur de Portugal, une de vos lettres, datée de janvier, où je vois, avec un extrême plaisir, que la négociation doit se faire à Uxbridge. Pour l'honneur de Dieu, ne vous mettez pas entre les mains de ces gens-là; si vous allez jamais à Londres avant que le parlement soit fini, ou sans une bonne armée, vous êtes perdu. La première chose qu'on doit proposer, est, à ce que j'apprends, le licenciement de vos troupes; mais, si vous y donnez les mains, votre perte est inévitable; ayant toute la milice en leur pouvoir, ils ont fait et feront

tout ce qu'il leur plaira. Je reçus hier des lettres du duc de Lorraine; il me promet que, si vous agréez son service, il vous amènera 10,000 hommes. Le Dr. Goffe, que j'ai envoyé en Hollande, doit traiter, en passant, cette affaire avec lui; et je compte vous en marquer au plus tôt de bonnes nouvelles, aussi bien que de l'argent. Soyez sûr que je ne manquerai à rien de ce que vous souhaiterez, et que je hasarderai ma vie, c'est-à-dire de mourir de faim, plutôt que de ne vous donner pas du secours. Mandez-moi toujours qui sont ceux qui vous rendent mes lettres, parce que je vous écris par l'ambassadeur de Portugal et par le résident de France.

Souvenez-vous surtout de ne pas abandonner ceux qui vous ont servi, aussi bien les évêques que les pauvres catholiques. Adieu; excusez-moi si je vous écris par la main d'un autre, je ne suis pas encore assez habile pour me servir des chiffres. Faites voir à mon neveu Robert que je vous prie de lui communiquer tout ce que je vous mande, afin qu'il sache pour quelle raison je ne lui écris pas. Je ne saurais envoyer de gros paquets.

Copie conforme, Zouch Tate.
Ma femme.
Le $\frac{17}{27}$ janvier 164$\frac{4}{5}$.

32°.

De Paris, le 13 mars 1644.

Cher coeur,

Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, j'en ai reçu une des vôtres marquée 16, où vous m'accusez réception de celles que je vous ai envoyées par Pooly. Elle m'a un peu surprise, car il m'a semblé que vous m'écriviez comme si quelque chose dans ma lettre vous avait déplu.

Si cela est, j'en suis bien innocente par mon intention; j'ai cru seulement qu'il était à propos de vous avertir de tout. Il y a encore une autre chose dans votre lettre qui me chagrine beaucoup, c'est lorsque vous m'exhortez à ne pas faire voir vos dépêches, comme si vous me jugiez capable de les communiquer à d'autres qu'au lord Jermyn qui les déchiffre pour moi, ma tête ne me permettant pas de le faire moi-même; je le ferai pourtant, si cela peut vous plaire, et personne au monde ne les verra. Soyez bon pour moi, ou vous me ferez mourir; j'ai assez d'autres afflictions à craindre, que je ne craindrais pas sans vous; mais votre service me fait tout surmonter. Adieu, cher cœur, voici la marque dont je me servirai, comme vous le désirez, pour vous faire connaître quand je demande quelque chose avec empressement †, et commencez, je vous en prie, par vous rappeler ce que je vous ai dit sur la place de maître des tutelles à donner à Jacques Berkley. Je n'ai promis à personne, et ne promettrai point, les places du lord Percy et des autres; agissez en conséquence.

33°.

La Reine au Roi.

De Newark, le 27 juin 1643.

Cher cœur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez envoyée par milord Savile, qui m'a trouvée prête à partir, attendant seulement une chose, pour laquelle vous me pardonnerez de retarder de deux jours, la reddition de Hull et de Lincoln. Le jeune Hotham, qui était en prison par ordre du parlement, s'est échappé; il a écrit à 260 qu'il se jetterait entre ses bras, et qu'on rendrait Hull et Lincoln; il est allé trouver

son père, et 260 attend votre réponse. Je crois donc partir d'ici vendredi ou samedi prochain, et j'irai coucher à Werton ; de là je me rendrai à Asbby, où nous nous déterminerons sur la route qu'il faudra suivre, et je m'y arrêterai un jour, tant à cause de la longue route que nous aurons faite le jour précédent, que pour connaître la marche de l'ennemi. Tout ce qu'il avait actuellement de troupes à Nottingham, s'est rendu à Leicester et à Derby ; ce qui nous fait croire qu'elles ont dessein de nous couper le passage. Dès que nous aurons pris un parti je vous le manderai ; quant à présent, je dois vous faire connaître comment nous marchons, et ce que je laisse derrière moi pour la sûreté des comtés de Lincoln et de Nottingham. Il y restera donc 2000 hommes d'infanterie, de quoi en armer 500 autres, et 20 compagnies de cavalerie ; tout cela sous les ordres de Charles Cavendish, que les gentilshommes du pays, bien contre son gré, m'ont priée de ne pas prendre avec moi, car il avait fort envie de me suivre. Les ennemis ont laissé 1000 hommes dans la ville de Nottingham. J'emmène avec moi 3000 hommes d'infanterie, trente compagnies de cavalerie ou de dragons, six pièces d'artillerie et deux mortiers. Henri Jermyn, en qualité de colonel de mes gardes, commande toutes ces forces ; il a sous lui sir Alexandre Lesley, qui commande l'infanterie, Gérard la cavalerie et Robert Legg l'artillerie ; Sa Majesté est madame la généralissime, pleine d'ardeur et d'activité, et en cas que l'on en vienne à une bataille, j'aurai à commander cent cinquante chariots de bagage. Ayez soin qu'aucune cavalerie de l'armée du comte d'Essex ne nous incommode ; pour celle des autres, je me flatte que nous serons assez forts : du moins nous en avons déjà fait l'expérience à Nottingham, où une de nos compagnies en battit six des leurs et les mit en fuite. J'ai reçu votre proclamation ou déclaration, mais je souhaiterais que vous ne l'eus-

siez pas publiée, parce qu'elle vous est fort désavantageuse : vous y témoignez trop de crainte, et vous n'avez pas tenu la résolution que vous aviez prise. Adieu, cher cœur.

34°.

Instructions pour...... envoyées à la Cour de France, le 12 juillet 1626.

Charles, rex.

Le roi de France et sa mère n'ignorent pas les aigreurs et les dégoûts qui ont eu lieu entre ma femme et moi, et tout le monde sait que je les ai supportés jusqu'ici avec beaucoup de patience, croyant et espérant toujours que les choses iraient mieux, parce qu'elle était fort jeune, et que je voyais bien que cela venait plutôt des mauvais et artificieux conseils de ses domestiques, qui n'avaient que leur propre intérêt en vue, que de sa propre inclination. En effet, lorsque je me rendis à Douvres pour la recevoir, je ne pouvais pas attendre plus de marques de respect et d'affection qu'elle n'en fit paraître en cette occasion. Par exemple, la première chose qu'elle me dit fut que, comme elle était jeune et qu'elle venait dans un pays étranger, dont elle ignorait les coutumes, elle pourrait ainsi commettre quantité d'erreurs, et qu'elle me priait de ne me point fâcher contre elle pour les fautes où elle pourrait tomber par ignorance, jusqu'à ce que je l'eusse instruite de la manière de les éviter ; et de ne me pas servir, en ces occasions, d'une personne tierce, mais de lui dire moi-même lorsque je trouverais qu'elle aurait fait quelque chose de mal. Je lui accordai sa demande, la remerciai de me l'avoir faite, et je la priai d'en agir à mon égard comme elle voulait que j'en usasse avec elle ; elle me le promit, mais

elle n'a jamais tenu sa parole. Peu de temps après son arrivée, madame de Saint-Georges trouva mauvais que je ne voulusse pas souffrir qu'elle se mît en carrosse avec nous, lorsqu'il y avait des dames d'une plus haute naissance qu'elle pour occuper la place; elle réclama ce privilége comme son droit, ce qui nous paraît fort étrange en Angleterre; et, là-dessus, elle mit ma femme de si mauvaise humeur contre moi que, depuis ce temps-là, on ne peut pas dire qu'elle en ait usé envers moi deux jours de suite avec les égards que j'ai mérités d'elle. Elle s'est même permis envers moi tant d'inconvenances, qu'il serait trop long de les marquer toutes ici; mais j'en rapporterai quelques unes. Ce fut, si je ne me trompe, à sa première venue à Hampton-Court, que je lui envoyai quelques uns des membres de mon conseil, pour lui communiquer les règles qui s'observaient dans la maison de la Reine ma mère, et la prier, en même temps, qu'elle chargeât le comte de Tilliers de les faire observer dans la sienne. Elle répondit qu'elle espérait que je lui permettrais de régler sa maison, de la manière qu'elle-même le jugerait à propos. Si elle eût dit qu'elle m'en parlerait, et ne doutait pas de me faire entendre ses raisons, je ne l'aurais pas blâmée, quelque chose qu'elle m'eût dite en particulier, puisque je n'aurais pu attribuer sa faute qu'à une simple ignorance; mais j'avais de la peine à croire qu'elle me fît l'affront de me refuser publiquement une chose de cette nature. Après avoir reçu sa réponse, je pris le temps où je pensai que nous pourrions tous deux discuter cette affaire le plus à loisir, et je lui représentai d'une manière calme la faute qu'elle avait commise, par son refus public, et l'erreur où elle était à l'égard de la chose en elle-même. Mais, au lieu de reconnaître sa faute et son erreur, elle me répondit si mal que, de peur d'être fâcheux, je m'abstiendrai de rapporter cet entretien, outre qu'il ne m'en reste que trop de la

même nature à rapporter encore. Je ne prendrai pas non plus la peine de m'arrêter à quantité de petites négligences, comme le soin qu'elle prend d'éviter ma compagnie ; si bien que, lorsque j'ai à lui parler de quelque chose, il faut que je m'adresse d'abord à ses domestiques, autrement je suis assuré d'avoir un refus ; son peu d'application à l'anglais et d'égards pour la nation en général. Je passerai de même sous silence l'affront qu'elle me fit, avant que j'allasse à cette dernière et malheureuse assemblée du parlement ; on n'en a déjà que trop discouru, et vous en avez l'auteur, sous vos yeux, en France. Enfin, pour abréger, passant tout le reste, j'en viens à ce qui est le plus récent dans ma mémoire. J'avais nommé une commission pour fixer le douaire de ma femme, etc., et lui assigner des terres destinées à son entretien ; on régla tout et il n'y manquait autre chose que mon consentement. Comme elle sut qu'il s'agissait alors de nommer des officiers pour avoir soin de ses revenus, elle vint me trouver un soir que j'étais au lit, me remit un papier entre les mains, et me dit qu'il contenait une liste des personnes qu'elle souhaitait d'avoir pour la régie de ses affaires. Je le reçus, avec promesse de l'examiner le lendemain matin, et je l'avertis, d'ailleurs, que, par un accord passé en France, la nomination de ces officiers m'appartenait. Elle répondit qu'il y avait des Anglais et des Français dans sa liste. Je lui répliquai, là-dessus, que je confirmerais les Anglais qui me paraîtraient propres à son service, mais que les Français ne pouvaient avoir aucune part à cette sorte d'affaires. Alors elle dit que tous ceux qui étaient marqués dans son papier avaient des brevets de sa mère et d'elle-même, et qu'elle n'en pouvait recevoir d'autres. Je lui repartis qu'il n'était pas au pouvoir de sa mère, ni au sien, d'en admettre aucun sans ma permission, et que, si elle insistait davantage là-dessus, je ne souffrirais pas qu'aucun de ceux qu'elle recomman-

derait y entrât. A ces mots, elle me dit tout net que je pouvais garder mes terres, qu'elle ne voulait ni terres ni maison de moi, si elle n'avait pas la liberté de donner ces places à qui elle voudrait, et que je n'avais qu'à lui accorder une pension telle que je le trouverais à propos. Je la priai alors de se souvenir à qui elle parlait, et je lui dis qu'elle ne devait pas en user de cette manière avec moi. Aussitôt elle s'emporta, et se mit à dire qu'elle était bien malheureuse de n'avoir pas le pouvoir de nommer ses domestiques, et qu'une affaire en allait toujours plus mal quand elle s'avisait de la recommander. J'essayai de lui répondre, mais elle ne voulut seulement pas m'entendre, et continua en me disant qu'elle n'était pas d'une condition assez basse pour être si maltraitée. Enfin je l'obligeai à m'écouter et à ne pousser pas plus loin ce discours. Après avoir donc supporté si long-temps, avec patience, les chagrins que je reçois de ce qui devait faire ma plus grande consolation, je ne saurais plus souffrir autour de ma femme, ceux qui sont la cause de sa mauvaise humeur et qui l'animent contre moi; je devrais les éloigner quand ce ne serait que pour une seule chose, pour l'avoir engagée à aller en dévotion à Tyburn; ce qui est une démarche qu'un simple récit condamne en termes plus forts que si l'on y ajoutait quelque chose. Vous direz donc à mon frère le roi de France et à sa mère, que le parti que je prends est tellement nécessaire que je me flatte qu'il ne le trouvera pas mauvais, puis, surtout, qu'il en a fait autant lui-même, sans attendre à avoir d'aussi fortes raisons que moi. Mais, pensant que quelques uns pourraient interpréter mon procédé comme une injure à sa nation, j'ai voulu lui en rendre compte, parce qu'en toutes choses, je désire conserver la bonne correspondance et l'amitié fraternelle qui est entre nous.

Copie conforme, ZOUCH TATE.

35°.

A Oxford, le 1er. janvier 164$\frac{4}{5}$

CHER COEUR,

Ce m'est un bon augure de commencer cette nouvelle année par la réception de ta lettre du 30 décembre; mais je ne m'arrêterai point à la déchiffrer, pour ne pas manquer cette occasion, et ceci même est une excuse légitime pour la brièveté de ce billet. Je t'ai dépêché aujourd'hui le secrétaire de Digby, qui te rendra un compte exact de nos affaires; ainsi je me contenterai de te dire que les rebelles ont promis de traiter avec moi, sans aucun de tous ces désavantages qu'il y avait lieu de craindre lorsque Tho. Elliot partit d'ici. D'un autre côté, les brouilleries n'ont jamais été si loin qu'on les voit aujourd'hui à Londres, et il n'y avait jamais eu tant d'apparence qu'elles produiront un bon effet. En un mot, jamais secours n'a été plus nécessaire, ni plus utile qu'il le serait présentement à celui qui est éternellement à toi.

Copie de la lettre à ma femme, par P. A.

Copie conforme, collationnée par MILES CORBET.

36°.

A Oxford, le jeudi 24 avril.

HENRI,

De peur que ma femme ne soit pas encore en état de s'occuper d'affaires, je m'adresse à vous, non pas pour épargner ma peine, mais pour diminuer la sienne, et afin de l'instruire de ma tendresse, sans l'en fatiguer. Je m'en

remets à votre discrétion pour ce que vous lui devez communiquer, soit des nouvelles que je vous donne ou de toute autre chose; que sa santé soit donc votre premier soin, et mes affaires ensuite. Maintenant je vous dirai que, si vous vous étiez moins fié à l'ardente imagination de Digby, qu'on ne saurait retenir de mander de bonnes nouvelles, vous ne le blâmeriez pas tant de vous en avoir donné de fausses; et s'il se bornait à ne vous rien apprendre là-dessus que de certain, vous n'auriez de lui que des proclamations et des ordonnances du prétendu parlement. Mais dites-moi donc, ne sauriez-vous distinguer dans nos lettres ce que nous vous mandons avec certitude, ou sur des bruits incertains, et faut-il qu'un serment soit la marque de cette différence? D'ailleurs, êtes-vous obligé de publier toutes les nouvelles qu'on vous écrit? Sérieusement, je crois qu'il y en peut avoir quelquefois de trop bonnes pour être débitées à la cour de France. Je vous assure qu'il n'y a pas moins d'adresse à savoir publier des nouvelles, qu'à bien d'autres choses, qui, du premier abord, paraissent plus difficiles; car, de même que je ne voudrais pas qu'on s'imaginât en France que les secours me sont prodigués en vain, je ne voudrais pas non plus qu'on pensât que je n'en ai pas besoin, car alors ils pourraient assister lés rebelles sous main, pour tenir ainsi la balance égale entre les deux partis.

Pour ce qui est des nouvelles et de l'état de mes affaires, je vous renvoie à Digby; mais je vous dirai en général que, s'il plaît à Dieu de me donner cette année la moitié du secours miraculeux qu'il me fournit la dernière, mon état présent comparé à celui d'alors, je me flatte beaucoup de voir, avant l'hiver prochain, une heureuse moisson, ce qu'en même temps je ne crois pas humainement possible si ma femme ne me procure un renfort considérable d'hommes et d'argent; mais je vois peu de raisons de n'y pas compter, d'après les bonnes espérances que me donne votre

dernière lettre. A l'égard de la Lorraine, et quoique je ne puisse pas dire que, pour l'autre objet, j'aie une aussi bonne autorité que 196, vous ne blâmerez pas beaucoup sans doute ma confiance lorsque 149 m'écrit, dans sa lettre du 10 mars : « J'ai une affaire assurée qui vous donnera « 40,000 pistoles, que je vous eusse envoyées, si j'eusse eu « mon navire revenu avec l'étain (1). »

Enfin, je vous imposerai un soin qu'il ne serait pas raisonnable d'attendre de ma femme ; c'est de me rendre un compte exact des lettres qu'elle reçoit de moi, s'il s'en perd quelques unes, et si elles arrivent trop tard. Pour cela faites attention que toutes les lettres que je lui écris sont numérotées au haut de la page, comme celle-ci l'est du n°. 37. Je commence ici à en faire autant avec vous. Sur ce adieu.

Apprenez-moi, en détail, dans votre première lettre, comment se porte ma femme : supposé même qu'elle ne soit pas aussi bien que je le souhaiterais, parfaitement instruit, je courrai moins le risque de la croire plus mal qu'elle n'est peut-être dans le fond ; mais, si elle est bien, chaque mot me fera plaisir. J'ai commandé à Digby de vous écrire librement sur Will. Murray ; cela est aussi nécessaire, je le crois, que sur l'affaire de Montrose.

Au lord Jermyn, le 24 avril 1645, concernant la France.

Copie conforme à l'original, ZOUCH TATE.

37°.

CHER CŒUR,

Depuis la dernière lettre que je t'ai envoyée par Choquen, je n'ai point eu d'occasions pour t'écrire, ni presque

---

(1) Cette phrase est, dans l'original, écrite en Français.

aucune nouvelle à te donner. Ce qui s'offre aujourd'hui à te dire est le progrès qu'on a fait dans le traité, et les papiers ci-joints t'en rendront un compte exact; mais, si tu les reçois de Londres plus tôt que d'ici, tu n'as point sujet de t'en étonner, eu égard à la différence des distances et à l'incertitude des chemins que mes exprès sont obligés de prendre. Pour l'affaire en elle-même, tu approuveras sans doute le choix que j'ai fait des négociateurs; et pour mes demandes, elles ne diffèrent point en substance, ni presque dans les termes, des précédentes; ainsi je ne t'en parlerai pas. Mes instructions ne sont pas encore dressées, mais j'espère te les envoyer au plus tôt. Quoi qu'il en soit, et tout bien considéré, je te prie de faire sentir à la Reine et à ses ministres, le peu d'apparence qu'il y a que ces négociations amènent la paix, quand on voit l'étrange différence, ou plutôt l'opposition qui se trouve entre mes demandes et celles des rebelles; je ne saurais altérer les miennes, et ils ne voudront jamais se relâcher des leurs, jusqu'à ce qu'ils désespèrent de prévaloir par la force : ce qui leur arrivera bientôt, lorsque, par ton moyen, j'aurai obtenu quelque peu de secours; car je ne doute pas, si je pouvais jamais les réduire à la défensive, ce dont on viendrait à bout avec une somme d'argent raisonnable, qu'alors je ne les misse facilement à la raison. Pour ce qui est de nos disputes ici à Oxford, comme je pense, tu n'en auras guère reçu que des relations partiales; ainsi je te prie de suspendre ton jugement jusqu'à ce que je t'envoie quelqu'un à qui je puisse tout dire de bouche; ce serait nous donner trop de fatigue à tous deux que de te le mettre par écrit.

Copie de la lettre écrite à ma femme le 22 janvier 1644.

Copie conforme à l'original, collationné par

MILES CORBET.

38°.

A Oxford, le 13 février 1643.

Cher coeur,

Je n'avais pas éprouvé jusqu'ici combien il est quelquefois heureux d'ignorer, car je n'ai appris le danger que tu as couru en mer, par la violence de la tempête, que lorsque j'avais déjà la certitude positive que tu en étais heureusement échappée. Nous avions été agréablement déçus par la fausse nouvelle de ton arrivée à Newcastle, et ta lettre du 19 janvier nous avait si bien confirmés dans cette erreur, que nous n'en avons été détrompés qu'à l'ouïe du risque où tu as été exposée. L'effroi qu'il m'a causé ne se calmera pas jusqu'à ce que j'aie le bonheur de te voir; car ce n'est pas à mes yeux la moindre de mes infortunes que tu aies couru pour moi un si grand péril; et tu m'as témoigné en ceci tant d'affection, qu'il n'y a chose au monde qui me puisse jamais acquitter, et des paroles beaucoup moins que toute autre chose; mais mon cœur est si rempli de tendresse pour toi, d'admiration de toi et d'une impatience passionnée de reconnaissance envers toi, que je n'ai pu m'empêcher de t'en dire quelques mots, laissant à ton noble cœur à deviner le reste. La lettre du 23 février que je t'écrivais, et qu'on a interceptée, donne matière de parler à plusieurs personnes de différentes conditions. Par exemple, sur ce que je te disais qu'on me persécutait pour des places, on veut que cela s'applique à tous en général, et non pas seulement à ceux que je te nommais; au lieu que je désignais par là certains autres importuns que je n'eus pas le loisir de te nommer avec les autres; j'avoue même que 174 et 133 ne se sont pas rendus coupables de ce tort. Quelques uns me reprochent trop de tendresse pour toi, et tu peux facilement

Qu'après s'être ainsi établis dans l'opinion du peuple, ils procèdent, sous prétexte de réformer la religion, à dissoudre le gouvernement de l'Église anglicane, qui est la colonne et le principal appui de la monarchie et de la couronne.

Qu'ils ont empiété sur toutes les prérogatives de la couronne, et que, sous prétexte d'éloigner les mauvais ministres et conseillers d'État, ils travaillent à se rendre désormais les maîtres de tous les ministères et de la famille de Sa Majesté, ont fait passer dans leurs mains tous les revenus, et, pour mieux disposer en maîtres de tout ce qui lui appartient, se sont emparés de la milice du royaume, des flottes, des magasins, et que, Sa Majesté s'étant vue obligée de s'opposer ouvertement, en ceci, à leurs entreprises, ils ont excité une sédition contre elle, et l'ont ainsi obligée à sortir de Londres, pour sa sûreté, celle de la Reine et de ses enfans.

Que le Roi a été forcé depuis, pour ne pas exposer la Reine, à l'envoyer en Hollande, et a cherché lui-même un refuge au milieu de ses fidèles sujets; que de là il a exposé, dans ses déclarations, la marche sinistre des factions, le dessein où elles sont d'altérer le gouvernement et la fausseté des calomnies qu'elles ont répandues sur son compte; de sorte qu'il a eu le bonheur de détromper presque entièrement son peuple, et d'attirer à son parti presque toute la noblesse et tous les gentilshommes du royaume; que, cependant, les factieux, qui ont toujours quelque crédit dans les masses populaires, cherchent, dans l'état désespéré où ils se trouvent, à se réunir contre lui; qu'ils ont déjà choisi un général; qu'ils lèvent des forces pour se défendre, et qu'ils ont déjà commis divers actes d'hostilité.

Que le Roi, soutenu et encouragé par l'immense quantité de haute et moyenne noblesse qui vient se joindre à lui,

s'est déjà avancé vers les rebelles avec six mille chevaux et dix mille fantassins.

Que les États de Hollande ont consenti à faire escorter Sa Majesté la Reine par la plus grande partie de la flotte qu'ils ont actuellement en mer, pour la reconduire en Angleterre.

Qu'à l'approche du Roi, plusieurs forteresses et des provinces entières se sont déclarées pour lui, de sorte que ses affaires en Angleterre sont de jour en jour en meilleur état, et qu'il se flatte aussi que les princes ses voisins et ses alliés ne verront pas s'élever un exemple si pernicieux à leurs couronnes, sans aider à la suppression du funeste dessein qui a éclaté dans ce royaume.

Pour convaincre même Sa Majesté danoise que le succès des rebelles peut avoir des suites dangereuses, par rapport à son intérêt particulier, il n'y a qu'à lui mettre sous les yeux qu'ils ont publiquement proposé depuis long-temps, dans la chambre des communes, d'intervenir dans son affaire avec les Hollandais, et d'envoyer une flotte dans le Sund pour le dépouiller des droits qu'il y perçoit.

Que, dans la vue de nuire à Sa Majesté auprès du peuple, ils l'ont accusée d'avoir négocié avec le roi de Danemarck, son oncle, pour introduire une puissance étrangère dans le royaume, et rétablir par ce moyen ses affaires; que, sous ce prétexte, ils ont autorisé leur flotte, par d'amples pouvoirs et des instructions particulières, à visiter, fouiller et arrêter tous les vaisseaux danois qu'elle rencontrerait, à combattre, couler à fond ou détruire ceux qui voudraient résister et se refuser à leur volonté, et à prendre et détenir ceux qu'elle trouverait chargés d'armes ou de munitions de guerre; qu'en conséquence de ces ordres, ils en ont fouillé, visité et retenu plusieurs, au grand préjudice du commerce de Norwége, qui se fait ordinairement en Angleterre par les bâtimens norwégiens; et, qu'enfin,

ils en ont empêché d'autres de la même nation, qui étaient destinés pour les Indes occidentales et que la violence de la tempête avait fait retirer à l'ouest de l'Angleterre, de faire de l'eau et de s'y pourvoir de la moindre chose.

Qu'en conséquence du grand dessein qu'ils méditent d'extirper la famille royale et la monarchie d'Angleterre, ils se sont efforcés de jeter un insigne déshonneur sur la famille de Sa Majesté danoise, tâchant de rendre illégitimes tous les descendans de sa sœur, pour ruiner d'un seul coup les prétentions de toute la race; qu'ils ont poursuivi ce détestable et scandaleux dessein jusqu'à ouïr des témoins, examiner les circonstances, et comparer les temps et les lieux, pour colorer leur criminelle imputation; que Sa Majesté britannique, sensible, comme elle doit, à l'honneur de sa mère, et résolue à tirer vengeance de cet affront, se flatte que le roi de Danemarck voudra bien concourir avec elle pour défendre la réputation de sa sœur, d'heureuse mémoire, de celle par le moyen de qui s'est formée cette union si intime, et ce lien d'amitié qui règne depuis long-temps entre leurs familles et leurs royaumes.

Les secours que Sa Majesté lui demande sont un emprunt d'argent, d'hommes, d'armes et de vaisseaux, dont Sa Majesté danoise lui accordera le tout ou bien partie, selon que cela conviendra le mieux à l'état de ses affaires et aux besoins de Sa Majesté.

Pour faire ses levées et se mettre en état de protéger partout ceux de ses sujets qui lui sont fidèles, et en tirer des contributions, il lui faut 100000 livres sterl., que Sa Majesté prie le roi de Danemarck de vouloir lui prêter; et, pour la restitution de cette somme, outre sa parole royale et les engagemens qu'elle prendra sur cette affaire, elle offre, si on le souhaite, de donner en gages ceux des joyaux de sa couronne qui se trouvent à sa disposition.

Pour les armes, Sa Majesté désire six mille mousquets,

quinze cents paires de pistolets et vingt pièces d'artillerie avec les affûts.

A l'égard des hommes, Sa Majesté ne demande que de la cavalerie, et de savoir en quel temps elle sera prête et quel nombre le roi de Danemarck en pourra fournir.

L'île Sainte ou Newcastle seront désignés pour le débarquement de cette cavalerie, et pour être le dépôt des armes spécifiées ci-dessus. Les vaisseaux de guerre que Sa Majesté danoise emploiera pour assurer le commerce de ses sujets vers ces côtes, et faciliter la correspondance entre les deux royaumes, y seront aussi reçus, protégés, en tel nombre qu'elle jugera convenable au bien de ses affaires. L'île Sainte est regardée comme un des ports les plus commodes qu'il y ait dans tous les pays placés sous la domination de Sa Majesté britannique. Il peut recevoir des vaisseaux de toute dimension et en très-grand nombre; la route pour y entrer est excellente, la sortie en est facile, et il y a un bon fort sous l'obéissance de Sa Majesté.

Pour tous lesquels secours, Sa Majesté s'obligera envers le roi de Danemarck de renvoyer dans ses magasins la même quantité d'armes qu'elle en aura reçue, de lui payer les 100000 livres avec l'intérêt, et toute la dépense des levées de cavalerie; de l'assister partout avec sa flotte, dès que ses affaires seront rétablies, et qu'elle se trouvera en situation de pouvoir le faire; et de maintenir contre tous son titre et ses prétentions aux droits de navigation levés sur le Sund; de ratifier le traité conclu par sir Thomas Rowe, et de faire une ligue offensive et défensive contre les rébellions intestines. Sa Majesté demande qu'en conséquence de ce traité, tandis qu'on travaillera à mettre la dernière main aux articles, il lui soit fait une première remise d'argent et d'armes, l'état de ses affaires ne permettant pas un long délai.

En cas que le roi de Danemarck veuille prêter de l'argent sur des pierreries, il y a en Hollande un grand collier de

rubis, et un autre de rubis et de perles, qu'on peut lui envoyer ou délivrer à son agent à La Haye, auquel on pourra ordonner de payer l'argent ici; on lui remettra d'autres joyaux, s'il le souhaite.

Comme on a parlé de différentes propositions d'accommodement faites par les chambres au Roi, il faut faire connaître qu'à cet égard, Sa Majesté a fait, en toute occasion, plus d'avances qu'on n'en devait attendre de sa part, et que c'est des chambres que sont venues les difficultés.

Enfin, Sa Majesté avertie que son parlement a dépêché un agent au roi de Danemarck, pour semer la division entre elle et ses alliés au dehors, après l'avoir déjà brouillée avec son peuple, espère qu'il ne sera point admis par Sa Majesté danoise, ni souffert dans les terres de son obéissance, où il pourrait épier les démarches et les négociations qui auraient lieu entre Leurs Majestés; mais au contraire, qu'on le renverra aussitôt qu'il sera arrivé.

Note de Ludlow sur les pièces précédentes.

Le roi Charles Ier, dans une déclaration imprimée qu'il fit à Newark le 9 mars 1641, s'adresse au parlement en ces termes : « Quelques avis que vous ayez de Rome, de « Venise et de Paris sur les secours que le nonce du pape « sollicite en ma faveur en Espagne, en France, etc., nous « sommes persuadés qu'il n'y a pas un seul honnête homme « de bon sens dans notre royaume, qui puisse nous croire « si furieux et si dépourvu de sens, que d'avoir formé « un dessein de cette nature, capable non-seulement d'en- « sevelir ce royaume dans la destruction et la ruine, mais « d'attirer une infamie éternelle sur notre nom et sur « notre postérité. »

En comparant ce passage avec les instructions et lettres précédentes, tous les hommes équitables pourront juger si le Roi ne prononçait pas lui-même sa condamnation et l'absolution de la haute cour de justice.

VIII.

Lettres prises dans les papiers de lord Digby.

1° *Lettre de la Reine à George lord Digby.*

Paris, le 7 avril 1645.

MONSIEUR DIGBY,

Quoique je n'aie point reçu de lettres de vous par Pooly, cela ne m'empêchera pas de vous écrire, quand ce ne serait que pour vous faire des reproches, et vous dire qu'il est à craindre que vous ne soyez aussi inconstant envers vos amis que les hommes le sont à l'égard de leurs maîtresses. Je ne parle pas de vous; vous savez que je vous connais trop bien. Pour moi, je n'ai que le seul défaut d'être bonne amie : je crois que vous le savez; il n'est donc point nécessaire de vous en assurer. J'ai vu la lettre que vous avez envoyée à Jermyn, concernant Hertogen; je crois que vous serez content, car j'ai de lui la même opinion que vous. La plupart des choses qu'il a écrites sont des mensonges, et vous apprendrez en peu de jours que je lui ai parlé comme il le mérite; c'est mon intention, et cela pour certaines raisons que Jermyn vous écrira en chiffre. Vous trouvez étrange que Wilmot soit si bien traité ici; cependant cela se fait par des ordres que j'ai, signés de la main du Roi et de la vôtre; et il est certain que sa bonne conduite ici a mérité ce bon accueil. Henri Piercy et lui ne sont pas si bons amis que nous l'avions cru; c'est ce que nous avons découvert en quelques occasions, où l'on ne peut pas dis-

simuler. Pour Thomas Elliot, il s'est bien gouverné ici, et il m'a demandé avec tant d'instance de permettre qu'il s'en retournât, que, le Roi ne m'ayant donné aucun ordre de m'opposer à son départ, je n'ai pu le retenir plus long-temps. Pour ma part, je le crois très-fidèle, et je l'ai chargé de vous communiquer ce que je lui ai dit. Ainsi je n'en écrirai pas davantage; car ma main est plus malade qu'à l'ordinaire, et moi plus que jamais

Votre bonne et affectionnée amie,

HENRIETTE MARIE, R.

Le docteur Goff au lord Jermyn.

Le 17 avril.

Le prince d'Orange s'est fort enquis cette semaine si j'avais des lettres de Paris, et les discours qu'il m'a tenus m'ont fait deviner qu'il espérait de savoir par-là ce qui serait décidé par rapport à la valeur de la dot. Je lui ai répondu sur cet article, que la dot seule n'était pas de si grande conséquence qu'elle portât à conclure le mariage, à moins que cette alliance ne fournît au Roi les moyens probables de rétablir ses affaires, ce qu'on ne pouvait pas attendre de la somme demandée; et qu'ainsi j'avais ordre de l'assurer, que si l'on convenait des autres articles, on ne romprait point le traité pour ce qui regarde la dot. De là nous passâmes à l'examen des autres points, et la résolution fut qu'il fallait pousser avec vigueur l'affaire du duc de Lorraine; et dans cette vue, envoyer au temps marqué des vaisseaux de ce pays; qu'au retour des ambassadeurs, on mettrait tout en œuvre pour engager les États à une ligue offensive et défensive, que M. d'Estrade retournerait en France, avec des

instructions complètes sur ce point, pour y remontrer l'impossibilité (comme cela s'appelle ici) de passer par la Hollande, pour faciliter en même temps le passage d'ici à Dieppe, et ensuite de là, et obtenir qu'il vînt de France un ambassadeur auprès des États pour cette négociation. Malgré tout cela, le prince d'Orange croit qu'il sera difficile d'en venir à bout, à cause de la guerre avec le roi de Danemarck, à laquelle les Hollandais sont violemment portés. Quoi qu'il en soit, on emploie et on emploiera tous les efforts possibles pour les amener à notre but. J'ai demandé, dans cette vue, que du moins ils nous rendissent justice et nous traitassent en amis, comme ils y sont engagés par leur ancienne alliance avec nous. Par exemple, il faut qu'ils permettent, 1°. l'entrée de leurs ports à nos vaisseaux de guerre, et qu'ils relâchent ceux qu'ils y détiennent; 2°. qu'ils nous accordent la liberté de vendre ici nos prises, de même que nous l'avons en Flandre; que du moins les deux partis en jouissent également; 3°. qu'ils renvoient Strickland; 4°. qu'ils nous permettent de transporter d'ici et de Dunkerque des armes et de l'argent pour le service du Roi, et qu'ils le refusent aux rebelles; 5°. qu'ils désapprouvent par un acte public les dernières propositions que les rebelles ont envoyées au Roi, comme ils y sont obligés en conscience, s'ils ne veulent pas encourir le blâme d'avoir approuvé la rébellion d'Angleterre; ce ne serait pas déclarer la guerre au parlement, et cela servirait beaucoup à préparer l'affaire dont on s'occupe. Le prince d'Orange parut goûter mes raisons, et il m'ordonna de dresser mes mémoires en ce sens, pour le temps où les ambassadeurs des États reviendraient d'Angleterre. Ensuite il me demanda si j'avais reçu des ordres à l'égard du projet; je lui répondis que j'en aurais un détail fort exact par la première poste; ceci lui plaît beaucoup et d'Estrade en sera bien instruit. C'est tout ce qui s'est passé depuis que j'ai reçu votre lettre, excepté que pour conclusion le prince

d'Orange voulut savoir si notre traité serait rompu en cas que le duc vînt à nous manquer. Je lui répondis que non, puisque, si les États voulaient se déclarer pour le Roi, à l'égard des vaisseaux et des autres choses qu'on leur proposerait, je ne doutais pas que le Roi n'eût bientôt soumis les rebelles, ce qui était le but que nous avions en vue dans cette affaire. Il répliqua d'un air plus gai qu'il ne l'a eu depuis quelque temps, qu'on n'épargnerait aucun soin pour cela, et alors je pris congé de lui. Je le prends aussi de votre.....

Vous voyez qu'il n'y a point de risque à parler de la dot, puisque les conditions en faveur de la princesse y doivent être proportionnées. Si l'on accorde d'autres choses, ils seront empressés d'augmenter la dot. C'est dans cette vue que la princesse d'Orange me témoigne beaucoup de bienveillance, et souhaite avec ardeur qu'on continue cette négociation. Il faudrait qu'on m'instruisît de ce que je dois dire sur l'état de la princesse et le lieu de son habitation, en attendant qu'elle aille en Angleterre.

Le docteur Goff au lord Jermyn.

Le 24 avril.

Je ne doute pas que vous n'ayez reçu toutes les lettres que je vous écrivis la semaine dernière. Si cela est, vous voyez, milord, qu'il faut m'instruire à fond de la manière dont je dois procéder dans le traité particulier du mariage, et que c'est de là que dépend ici toute la négociation. Dès qu'on sera convenu de tous les articles du mariage, on verra bientôt ce que le prince d'Orange devra et voudra faire auprès des États pour venir au secours du Roi, déclarant que ces articles ne seront point signés, à moins qu'on ne donne

actuellement le secours demandé. Pour cet effet, si l'on ne peut avoir les copies des traités antérieurs, il faudra marquer en détail quelles maisons et quel domaine la Reine veut qu'on assigne à la princesse, et le moins qu'on puisse accepter pour la dot, et fixer les termes pour le paiement. Cependant on peut, sans aucun préjudice, laisser bien des choses à débattre ici, puisqu'on est résolu de ne rien conclure jusqu'à ce que les États se déclarent ouvertement pour la défense du Roi. Pendant qu'ils sont occupés contre le Danemarck (où ils envoient soixante vaisseaux de guerre, et six mille hommes d'infanterie), on ne doit pas attendre qu'ils fournissent d'abord des troupes à Sa Majesté; mais aussitôt que leurs ambassadeurs seront de retour, il est en leur pouvoir d'accorder, et on peut espérer que le prince d'Orange obtiendra d'eux les articles suivans: 1°. d'entrer dans une ligue offensive et défensive avec le Roi contre tous ses ennemis, quels qu'ils soient: et quoique ceci ne les engage pas d'abord à préparer et envoyer des forces par mer et par terre, ils y seraient conduits; 2°. de publier une déclaration, témoignant leur déplaisir des dernières propositions faites au Roi par les rebelles, et du mauvais traitement que leurs ambassadeurs ont reçu en Angleterre; 3°. de relâcher ceux de nos vaisseaux qu'ils détiennent, et de nous ouvrir pour l'avenir l'entrée de leurs ports; 4°. de permettre que nous y vendions nos prises, et que pour cet effet, tels officiers qu'il sera jugé à propos y résident de la part du Roi; 5°. de nous laisser exporter des armes et de la poudre pour le service du Roi, et de n'accorder point cette permission aux rebelles; 6°. de donner des lettres de représailles à ceux de leurs sujets, qui ont été insultés par le parlement; 7°. de permettre que le Roi achète ou loue en ces pays des vaisseaux de guerre pour les employer contre les rebelles; 8°. de ne recevoir aucun agent d'Angleterre et d'Écosse, qui ne soit envoyé de la part du

Roi, et de congédier ceux qui se prétendent accrédités par l'un ou de l'autre parlement de ces deux royaumes. En conséquence de ces articles, si Sa Majesté veut priver de sa protection tous ceux de ses sujets qui demeurent ou trafiquent dans ce pays, et qui ont secouru les rebelles d'Angleterre, les États pourront procéder à telle confiscation de leurs biens et leur imposer telle amende qu'ils jugeront à propos. De sorte que le Roi peut tirer de ceci un profit considérable, et engager les États par ce moyen à le seconder plus vigoureusement. Si cela peut avoir lieu pour le présent, et que la France concoure avec nous dans les mêmes vues, il n'y a presqu'aucun doute qu'avec la bénédiction de Dieu, le Roi ne vienne à bout des rebelles, s'il peut seulement garantir sa personne et les princes de tomber entre leurs mains, jusqu'à ce que ses amis et alliés soient en état de lui envoyer un plus puissant secours.

Mais quand la dot de la princesse serait aussi considérable qu'on l'avait demandée, et payée par portions, selon que les moyens du prince d'Orange pourraient le lui permettre, elle ne serait d'aucun avantage effectif aux affaires du Roi, à moins qu'on n'obtînt les articles marqués ci-dessus, dont les effets contribueraient à appauvrir Londres, qui est et qui sera toujours la source de tout le mal. Au contraire, que la dot soit aussi petite et aussi mal payée qu'on voudra, néanmoins, si l'on nous accorde ces articles, et que le Roi, en vertu de ce mariage, puisse emprunter de l'argent, ou, par quelque moyen que ce soit, se montrer en mer plus fort que les rebelles, et avoir sur terre autant de troupes qu'il en a eu, avec la grâce de Dieu il sera bientôt rétabli, ce qui justifiera ce traité dans l'esprit de tout le monde, et ne permettra pas de mettre en question que les conditions n'en aient été honorables. D'après ces considérations, je crois que votre seigneurie peut approuver ce que j'ai écrit par la voie de M. d'Estrade, et en conséquence expédier

les ordres pour qu'on procède séparément au traité de mariage.

Quant aux Etats, outre les instructions que j'ai déjà reçues pour agir auprès du prince d'Orange, il serait fort à propos d'écrire à sir William Boswell pour qu'à l'arrivée des ambassadeurs hollandais d'Angleterre, il sollicite les États, selon le devoir de sa charge, d'exécuter les anciennes alliances qu'ils ont avec le Roi, et leur fasse telles autres propositions qu'il jugera convenir. Mais, quand le prince d'Orange trouvera que les affaires prennent un bon tour, il faudrait, milord, que vous parussiez ici en qualité d'ambassadeur, afin de les amener à une prompte et sûre conclusion.

Cependant le prince d'Orange croit que le secours de la flotte est sans aucun doute la seule chose que la Reine doive avoir en vue, et qui puisse rétablir les affaires du Roi, quand même le voyage du duc de Lorraine viendrait à manquer, et que les efforts du prince d'Orange seraient inutiles. Lorsque j'écrivis de Rotterdam, je n'étais pas bien convaincu des avantages que le Roi tirerait de cette négociation, et, depuis, la maladie de Dorp (maintenant parfaitement rétabli et toujours aussi ferme dans ses sentimens) m'empêcha de suivre particulièrement cet objet; de sorte que vous aviez juste sujet de n'être pas très-encouragé par ce que j'avais écrit d'abord. S'il y a moyen de trouver de l'argent, le projet est merveilleux, puisque toute l'exécution sera laissée à la disposition du Roi, aussi absolument que si les vaisseaux et les capitaines étaient anglais, et que le but n'est pas l'avantage de P. et Q., mais l'honneur et le service du Roi. Dans cette vue, Dorp souhaite d'avoir des instructions amples et bien particularisées, et demande aussi qu'on lui donne sur son bord quelque homme fidèle et courageux, par le moyen duquel il puisse correspondre avec la Reine, et que le Roi désigne quelques ports où l'on puisse amener et faire juger les prises. Il désire que les principaux de ces ports

soient : 1, — et qu'on y établisse quelques officiers de confiance. Il dressera lui-même un détail de tout, signé de sa propre main, et le prince d'Orange qui parle toujours avec plaisir de cette partie du projet, l'examinera avant qu'on vienne à la clôture du traité. Les conditions, au reste, que ce prince exige pour lui sont fort courtes, mais signifient beaucoup ; il ne veut rien prescrire, et il se repose à cet égard sur la volonté du Roi et de la Reine ; mais il attend que ses officiers soient payés et récompensés libéralement, chacun selon son mérite. Ainsi l'expédition sera à tous les égards considérée comme le fait de Sa Majesté, si ce n'est que les capitaines et les maîtres des navires seront étrangers, et qu'on aura loué les vaisseaux. D'ailleurs, tous ceux qui ont ici quelque connaissance des affaires de Sa Majesté, et qui travaillent à les rétablir, pensent que l'exécution de ce projet est si nécessaire qu'à moins de cela, tous les autres heureux succès qu'on peut avoir ne serviront qu'à prolonger la guerre, et point du tout à obtenir la paix ; puisqu'on ne mettra jamais les rebelles à la raison, jusqu'à ce qu'on ait maté Londres. Mais je sens bien qu'en cette occasion, nous n'avons pas tant besoin d'argumenter que de prier Dieu qu'il nous veuille fournir les moyens de trouver de l'argent.

Pour la jarretière qu'on destine au jeune prince, tout le monde souhaite ici avec ardeur qu'on la lui donne ; il la portera constamment de même qu'on fait en Angleterre. Le prince d'Orange demande que le Roi veuille bien lui écrire lui-même, ainsi qu'aux États, et qu'on confère l'ordre à son fils, si cela se peut, à l'armée, avant d'assiéger aucune place, de la même manière qu'il s'est pratiqué envers le prince-électeur. Mais sir William Boswell, qui espère être employé à ceci, et M. Hemfleet, vous écriront là-dessus au long.

Lettre du lord Jermyn au lord Digby.

Paris, le 19 mai.

Je vous écrivis hier par la voie du colonel Fitz William; vous trouverez sans doute que son affaire mérite que vous y pensiez. Je vous ai envoyé la copie d'une lettre que le docteur Goff m'a écrite de Hollande ; vous verrez par là que l'état de sa négociation se réduit à cette seule espérance : que le retour des ambassadeurs hollandais d'Angleterre disposera non-seulement le prince d'Orange à mettre en train ce qu'il n'osait se croire en état de tenter par ses propres forces, mais lui fournira peut-être aussi les moyens de l'effectuer; quoi qu'il en soit, nous en verrons bientôt l'issue. Quant aux autres avantages que nous pouvons attendre de là, comme les vaisseaux qui doivent servir au duc de Lorraine, et l'argent qui reviendra du mariage, ces affaires se trouvent dans une situation à ne pouvoir pas trop compter là-dessus ; car j'appréhende fort que celle du duc n'échoue, et que la dot ne soit pas assez considérable pour conclure le mariage. Il est possible que par cette raison nous nous appliquions à part à obtenir les premiers avantages, indépendamment du mariage ; en sorte que nous n'avons autre chose à faire qu'à attendre le succès de la déclaration, et suivant ce qu'elle produira, aller en avant ou laisser tomber toute l'affaire, et voir——comme une chose à conduire selon les moyens qu'on trouvera ici pour en venir à bout. Nous saurons, la semaine prochaine, ce que nous devons attendre du duc de Lorraine. Si cela manque, nous renouvellerons ici nos efforts pour obtenir de la cour de France de l'argent, au lieu des sommes que cette expédition lui aurait coûtées. Le clergé se doit assembler la semaine prochaine, et nous nous servirons de la liberté que la reine-régente nous a donnée

de sonder son inclination, pour voir s'il voudrait appuyer les affaires d'Angleterre. Il y a déjà trois semaines que Hasdouck est parti de Dunkerque avec quatre frégates, six mille quarante mousquets, deux mille paires de pistolets, douze cents carabines, des épées, quatre cents pioches, vingt-sept mille livres de mèche, et cinquante mille livres de soufre. J'espère qu'il doit être arrivé maintenant; toutes ces armes étaient embarquées lorsqu'Allen se rendit à Dunkerque. Ainsi, je ne saurais vous promettre qu'on en puisse fournir à ce dernier la quantité que je vous avais mandé qu'on enverrait au marquis de Montrose. La Reine a envoyé quatre cents barils de poudre à Dartmouth; elle a même eu avis que deux cents y étaient arrivés, et espère que les deux cents autres y arriveront bientôt. Elle n'a pu engager les marchands qui les ont vendus à se charger du transport, à moins de leur répondre du paiement, en cas qu'on ne les paie point en Angleterre. Je vous ai déjà mandé qu'elle avait reçu les ordres du Roi pour faire embarquer de temps en temps de l'étain. La semaine dernière, elle fit remettre 4000 liv. sterl. à Falmouth, pour la quantité qu'il devait y en avoir de prêt à la fin du mois de mai, suivant l'avis de sir Nicolas Crisp, et on l'informa que le prince d'Orange lui avait accordé le vaisseau qu'elle avait demandé pour servir au transport; de manière qu'il n'y a nul doute qu'il ne soit déjà en mer. L'ordre du Roi, pour cet achat d'étain, n'est que durant son bon plaisir. Je vous prie donc de prendre garde qu'on ne le change pas sans que la Reine en soit avertie à temps. D'un autre côté, Sa Majesté, à son départ d'Angleterre, a été servie par sir Nicolas Crisp avec tant de soin et d'affection qu'elle souhaiterait de lui en témoigner sa reconnaissance. Pour cet effet, elle vous exhorte à l'appuyer dans les affaires qui le touchent, et dont il vous parlera, surtout à l'égard du transport de quelques laines, dont il s'oblige à faire rentrer le produit en munitions

de guerre. Il supplie aussi la Reine de le recommander au Roi, pour la recette de la douane de l'ouest, qu'on lui avait déjà promise. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de me dire, dans votre première lettre, jusqu'à quel point la Reine peut raisonnablement intervenir dans cette affaire. Quant à la proposition d'envoyer le duc d'York en Irlande, elle m'ordonne de vous dire que jusqu'ici elle n'a pu apercevoir aucune raison qui l'oblige à l'approuver. L'affaire de ses joyaux est pour elle une telle charge, qu'à moins qu'elle n'ait à l'avenir le même bonheur qu'elle a eu par le passé, elle sera exposée à beaucoup d'embarras et de perte. Afin de vous en convaincre, je vous envoie une liste de ceux qui sont engagés en Hollande, et pour lesquels il faut payer régulièrement un intérêt tous les six mois, ou l'on court risque de les perdre; car les sommes pour lesquelles on les a mis en gage sont de beaucoup inférieures à leur valeur. Il faut donc que la Reine continue de jouir de l'étain, de peur que les autres moyens qu'elle a eus jusqu'ici pour exécuter les instructions qu'on lui donne, ne viennent à manquer; mais si elle trouve quelque autre expédient pour en venir à bout, alors on rendra bon compte au Roi de tous les profits de l'étain. La lettre du Roi du 10, et la vôtre du 11 avril, viennent d'arriver; mais vous ne sauriez y avoir de réponse de toute la semaine. Vos lettres sont toujours un mois à venir, au lieu que vous recevez, à ce que je vois, les nôtres dans quinze jours. Je vous prie de remédier à cela si vous le pouvez.

Lettre du lord Jermyn au lord Digby.

A Paris, le 26 mai 1645.

Je reçus hier votre lettre du 17 avril par la voie de l'ambassadeur de Portugal, et vous remarquerez, s'il vous plaît,

que toutes celles de vos lettres qui viennent par cette voie sont toujours plus d'un mois en chemin; de sorte qu'il ne serait pas mal à propos de chercher à savoir où elles s'arrêtent. J'ai reçu en même temps la lettre du Roi du 30 avril, par Sabran, et je trouve toujours qu'elles arrivent plus tôt par cette voie. D'après ces deux lettres, et ce que toutes les autres s'accordent à nous rapporter, je vois que nos affaires en Angleterre seraient en fort bon état, si elles avaient été appuyées par quelque secours suffisant de l'étranger. Ce que je déplore le plus, c'est l'impuissance où la Reine se trouve de secourir le marquis de Montrose; elle y avait pourvu, à mon avis, en ordonnant à Hasdouck de lui fournir une partie des armes et des munitions qu'il avait préparées pour l'Angleterre. J'ai marqué dans mes lettres précédentes la quantité qu'on lui en destinait; mais Hasdouck ne voulut pas obéir aux ordres de la Reine, et il transporta toutes ses munitions en Angleterre; de sorte que la Reine est ici sans crédit et sans aucun moyen d'assister le marquis, et l'œuvre restera imparfaite jusqu'à ce qu'on lui fournisse quelque expédient pour en venir à bout. Malgré tout cela, convaincue de l'importance de cette affaire, au-delà même de ce que vous avez pu nous en dire, elle n'oubliera rien de ce qui est en son pouvoir pour l'exécuter; elle a déjà entrepris quelque chose, mais on ne doit pas y compter de tout ce mois de mai. Les nouvelles d'Écosse que nous avons reçues par la voie de Hollande, d'où il nous en vient souvent, ne confirment pas moins que les vôtres la nécessité qu'il y a de secourir ce royaume. Vous trouverez ici le détail que je reçus la semaine dernière du docteur Goff; vous y verrez que, depuis le retour de l'ambassadeur, on a de nouveau quelque espérance d'engager les États à se déclarer contre les rebelles. C'est un article si important que nous devons mettre tous nos soins à empêcher qu'une rupture précipitée des négociations ne fasse avorter les espérances que nous

en avons conçues, et de nous défendre des préjugés qu'on a formés contre nous, par l'espérance du succès; car ce succès est trop peu assuré pour en attendre, quant à présent, de grands avantages, et je crois que, l'attention éveillée comme elle l'est sur ce point, il serait difficile d'éviter à la fois les deux inconvéniens. La semaine dernière, le duc de Lorraine fit tant de nouvelles protestations de sa bonne foi que les ordres les plus positifs n'ont pu déterminer sir Henri de Vic. à rompre le traité. Quoi qu'il en soit, les troupes de ce duc sont en marche; mais lui-même ne restera point à Bruxelles; de sorte qu'il n'y a point d'artifice capable de prolonger la conclusion de l'affaire au-delà de quatre ou cinq jours, et il n'y a plus d'espérance d'y pouvoir réussir. Les affaires qu'on doit ménager ici, et dont on aura tout le soin possible, sont celles de Hollande, dont je vous ai marqué la nature dans cette lettre, et le secours d'armes et de munitions qu'il faut envoyer au marquis de Montrose, dans l'ouest de l'Angleterre, pour servir aux nouvelles levées du prince, à l'armée du Roi et du prince Robert, et à l'île de Guernesey. Will. Godolphin est fort en peine pour l'armée du prince de Galles, et ce qu'il se trouvera en état de faire est aussi peu certain que l'attente de la Reine sur toutes les autres choses. Elle pense aussi à procurer de l'argent au Roi, et compte même en obtenir. Le clergé, sur lequel nous avons fondé une grande partie de nos espérances, est assemblé; elle va tenter cette voie et y porter tous les soins et l'instance possibles. Nous sommes ici dans une grande anxiété sur votre compte; du moins il paraît que les deux partis se rassemblent près d'Oxford, ce qui doit sans doute amener quelque choc considérable, dont il ne peut manquer de résulter de grands événemens. Dieu veuille qu'ils nous soient avantageux, et nous mette en état d'y pouvoir contribuer de quelque chose de plus que nos prières!

Tout à vous.

Pour ce qui regarde votre dernière lettre sur Tho. Elliot, où vous semblez remarquer que nous n'avons pas ici fait les fournitures commandées, j'y ai déjà fait réponse dans mes précédentes, et je ne doute pas que vous ne soyez pleinement satisfait sur cet article.

Lettre du lord Jermyn au lord Digby.

A Paris, le 9 juin 1645.

Je reçus hier votre lettre, datée d'Oxford le 29 avril ; en sorte que je ne puis m'empêcher de vous faire observer que nos lettres ne mettent pas à aller la moitié du temps que les vôtres emploient à venir. A présent que vous avez abandonné Oxford, je crains qu'il ne vous soit plus difficile d'envoyer à Londres pour toutes choses. La Reine vous prie d'y faire attention. Vous trouverez ci-jointe, mot pour mot, une copie de la dernière lettre que le docteur Goff m'a écrite, par laquelle vous verrez l'état de cette affaire. Sir H. de Vic. arriva hier ici avec les dernières demandes de M. le duc. Il doit voir demain le cardinal Mazarin ; et dès qu'il aura eu sa réponse, et que nous saurons les résolutions de la Reine régente, relativement au secours d'armes et de munitions que nous lui demandons, et sur lequel nous avons déjà obtenu quelques promesses, nous vous dépêcherons Petit, qui s'est arrêté ici dans cette vue, et qui reviendra pour nous informer de votre situation, dont les dernières lettres ont parlé si diversement que nous en sommes fort en peine. Je ne doute pas que nous n'ayons bientôt des armes et des munitions ; mais je ne saurais vous flatter que nous puissions obtenir de l'argent, quoique le clergé, de qui nous attendons beaucoup, soit enfin assemblé. Sir Kenelm Digby est arrivé à Rome, où il a eu au-

dience du pape, qui l'a reçu aussi bien que le comporte une première visite, c'est-à-dire qu'il lui a fait, en général, les plus belles promesses qu'on puisse désirer. S'il faut l'en croire sur sa parole, il y a grande espérance de tirer de l'argent de cet endroit-là; mais vous savez qu'il est d'une famille disposée à l'espérance, quoiqu'il soit encore le plus mélancolique de tous. Il a visité quelques autres petits princes d'Italie; mais c'est une race frugale. Talbot est de retour de Venise, où son voyage n'a rien produit. Un homme que la Reine avait envoyé, il y a quatre mois, en Écosse, au marquis de Montrose, est arrivé aujourd'hui. Je suis bien fâché que Hasdouck ne lui ait pas fait passer des munitions, suivant les ordres qu'il en avait de la Reine; nous tenterons de nouveau de lui en fournir au plus tôt, et j'espère avec plus de succès. Malgré tout cela, l'arrivée de Hasdouck dans l'ouest a servi beaucoup à seconder les desseins du prince de Galles, ce que je vous fais remarquer comme un service rendu par la Reine sur ce point, puisqu'il n'y a eu que ses ordres positifs qui l'aient pu déterminer à faire ce voyage; ainsi je vous prie de l'aider en tout ce que vous pourrez, afin qu'il obtienne son paiement. Présentez, je vous prie, mes hommages au prince Robert, et excusez-moi près de lui de ce que je ne lui écris pas. J'ai ouï dire une chose qui me fait espérer que vous êtes bons amis; je m'en réjouis fort, et je vous conjure de ne rien oublier pour continuer sur ce pied-là; ou, s'il en est autrement, tâchez de vous y mettre au plus tôt. Tout à vous.

La Reine a écrit elle-même au Roi. Vous verrez, par la lettre du docteur Goff, qu'il souhaite qu'on lui envoie d'Angleterre plusieurs choses, qui sont toutes, à mon avis, de la dernière importance, et qu'il faut, par conséquent, lui envoyer, soit à lui-même, ou à sir William Boswell, avec toute la diligence possible. Carteret étant déjà passé en Hollande avec des instructions sur ce qui regarde l'étain,

le docteur propose de l'envoyer en Angleterre, pour y solliciter ce qu'il demande. Mais, dans la crainte qu'il n'obéît pas à l'ordre du docteur d'aller vous trouver pour toutes ces choses, je vous prie, au reçu de cette lettre, de les dépêcher par un exprès.

Votre serviteur.

Lettre du lord Jermyn au lord Digby.

A Saint-Germain, le 5 août 1646.

Je vous écrivis hier par la poste; j'ai quelque chose de plus à vous dire par cet exprès, que la Reine envoie au Roi pour s'informer de sa santé et de l'état de ses affaires, et lui en rapporter des nouvelles. La résolution qu'elle a prise d'envoyer Cockrane en Danemarck, vient sans doute fort à propos, puisque le roi de Danemarck, ayant conclu la paix avec la Suède, doit se trouver en état de nous secourir; et si, comme on le lui demandera d'abord, on pouvait l'engager à nous fournir une armée assez puissante pour aborder, sans crainte de ce qui pourrait s'opposer au débarquement, dans quelque lieu où le Roi n'eût point de troupes, sa descente à Scarborough ou à Burlington serait capable de changer toute la scène; mais c'est un bonheur dont je n'ose me flatter. J'espère un meilleur succès du second article que nous solliciterons, et qui sera d'un grand usage, si on nous l'accorde. Il s'agit d'obtenir un petit corps de troupes, quelque argent, des armes et des munitions, pour envoyer en Écosse, au marquis de Montrose; mais il faut qu'on embarque, dans le nombre, au moins cinq cents cavaliers avec leurs chevaux. Je compte que ce renfort mettrait le marquis en état de rendre ses victoires utiles, autant qu'elles sont miraculeuses. Mais, dans la faiblesse où

il se trouve, faute de chevaux, d'armes et de munitions, comme il s'en plaint dans la lettre qu'il m'a écrite, ses avantages n'ont presque rien produit pour les affaires du Roi. Aussi ne s'avance-t-il pas dans les bons quartiers de l'Écosse, et l'armée anglaise le craint si peu qu'ils ne se mettent point en peine de couvrir leur pays contre ses hostilités. Les instructions de Cockrane forment un trop gros paquet pour que ce porteur-ci puisse s'en charger; mais vous les aurez par le premier. Il a ordre d'offrir au roi de Danemarck les mêmes îles que Pooly devait lui promettre. L'approche de l'hiver m'empêche de craindre, malgré tous nos échecs, que tout ne finisse cet été, et le mauvais temps nous donnera quelque relâche, jusqu'à ce qu'il nous arrive du secours de là ou d'ailleurs. Aussi la Reine s'intrigue-t-elle plus que jamais. Elle a trouvé le moyen d'avoir vingt mille pistoles pour ——, dont je vous ai écrit une fois; de sorte que, si les personnes qui le devaient entreprendre y sont toujours disposées, ainsi que le prince d'Orange, auquel nous avons écrit, l'affaire marchera, et nous en pouvons tirer un grand usage, à plusieurs égards; mais le but principal qu'on s'y propose est d'engager insensiblement les Hollandais à la guerre. Sir Kenelm Digby fait espérer un secours d'argent de Rome; mais il ne peut rien conclure; les Irlandais, tant que la paix ne sera pas faite avec eux, dérangent toutes nos combinaisons. Aussi il est à craindre que tout le secours des catholiques ne tourne de ce côté-là; à ce propos je dois vous dire combien on regarde ici avec surprise le retard de cette paix. Vous nous laissez dans une telle ignorance sur l'état des négociations que nous ne savons qu'en dire. Profitez donc, s'il vous plaît, du retour de ce porteur, ou de la première occasion favorable qui se présentera, pour me mettre au fait de l'état des choses, de leurs demandes, des offres du roi d'Angleterre et de ce que vous savez sur les difficultés de la chose. Mais, si ce traité

n'est pas déjà conclu, il n'y a nulle apparence qu'il le soit jamais par ceux qui s'en mêlent; de sorte que, pour satisfaire cette cour, qui en a la même opinion que moi, et ceux d'entre les Irlandais qui le sollicitent avec ardeur, aussi bien que pour nous assurer l'appui de Rome et mettre la négociation en état de se pouvoir conclure, il ne serait pas mal, si je ne me trompe, qu'on renouvelât une proposition faite depuis long-temps au Roi, et par laquelle on lui demandait de souffrir que la Reine et la Reine régente négociassent ici le traité. Je m'assure que la paix se ferait alors sous des conditions plus avantageuses pour le Roi; la Reine pourrait être soumise aux mêmes instructions que ceux qui traitent aujourd'hui. Un des biens qui en reviendrait, serait, ou que les —— auraient la paix, ou que la Reine régente serait si convaincue de l'excès de leurs demandes, que nous en tirerions un grand avantage. La seule chose que je craindrais, c'est que le parti du Roi, en Irlande, n'approuvât point une paix telle que Sa Majesté devrait l'accorder, et qu'alors il ne fût obligé d'en subir tout le mauvais effet dans l'opinion; car ce mauvais effet est inévitable, sans en tirer l'avantage d'être secouru par les Irlandais. En un mot, si l'on n'a rien fait jusqu'ici en Irlande, je crois qu'il est absolument nécessaire qu'on ne traite plus dans ce pays-là, et que la Reine soit autorisée à négocier ici de concert avec la Reine régente, et à conclure un traité avec ceux que désigneront les catholiques d'Irlande. Je vous écris ceci, pour que vous y pensiez, et je vous en dirai davantage sur le même article, par le retour de sir D. Wyat. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de renvoyer incessamment ce porteur et de nous apprendre, sans vous flatter non plus que nous, le véritable état des affaires. Que le dieu du ciel veuille vous couvrir de sa protection et nous envoyer quelque autre châtiment de nos crimes, plutôt que de souffrir que notre

pays tombe entre les mains des rebelles! Je suis entièrement à vous.

J'ai donné à Petit 30 livres sterling pour son voyage.

COMPTE.

Emprunté des bourguemestres de Rotterdam,	400,000 éc.
Plus, de la banque à Rotterdam,	25,000
En tout, de Rotterdam,	425,000 éc.

Emprunté de la banque d'Amsterdam, par M. Sandys,	84,500 éc.
A La Haye de Fletcher, *elft cher*,	126,000
Plus, du même,	40,000
A La Haye de Van Gyren, par sir William Boswell,	9,000
De M. Despernon,	230,000
De Webster, par trois obligations sur les pendans de perles,	100,000
Du même,	43,200
Du même, ou ce qu'il a depuis emprunté d'ailleurs,	70,000
De M. Vicford,	70,000
De sir Charles Herbert,	20,000
De Collimore à Anvers,	64,000
En tout,	1,281,700 éc.

Donné à Webster les six rubis de la chaine, pour la somme, à peu près, de	20,000 éc.
Plus, au même,	20,000
Au prince d'Orange,	300,000

Instructions pour notre féal et bien-amé domestique, Daniel O'Neal, gentilhomme de notre chambre.

Le 27 juin 1645.

Vous êtes requis par ces présentes de vous rendre incessamment à nos ports de Dartmouth et de Falmouth, pour y conférer avec sir Nicolas Crisp, chevalier, et le capitaine Hasdouck, ou autres propriétaires de vaisseaux ou frégates à notre service. Vous leur ferez savoir qu'attendu que par une clause insérée dans leurs commissions respectives ils sont obligés, en cas d'un besoin extraordinaire, d'employer à notre service leurs frégates, et conformément à nos ordres spéciaux, et à condition que nous leur paierons un juste salaire pour le temps durant lequel leurs vaisseaux seront employés à notre usage; comme nous avons actuellement occasion de nous en servir d'une manière très-importante pour le bien de nos affaires, nous leur enjoignons d'équiper et de tenir à nos ordres tous les vaisseaux ou frégates qui se peuvent mettre en mer dans quinze jours ou trois semaines, et cela pour nous servir l'espace d'un mois ou de six semaines. Quant à présent, ils enverront sur-le-champ avec vous, en Irlande, dans les ports que vous leur désignerez, toutes les frégates qui se trouveront prêtes à servir, pour y attendre et suivre les ordres que le marquis d'Ormond leur donnera; moyennant quoi, nous assurons les propriétaires desdits vaisseaux qu'ils recevront non-seulement une pleine et entière satisfaction pour le temps qu'ils seront ainsi détournés de leurs occupations ordinaires, mais que nous conserverons ce service dans notre souvenir, comme le plus agréable et le plus important qu'ils nous puissent rendre. D'ailleurs nous vous ordonnons que, si l'on

ne peut préparer plus d'une de ces frégates en très-peu de jours, vous vous serviez du meilleur voilier qui s'y trouvera, et que, pendant qu'on équipera les autres, vous vous transportiez en toute diligence auprès du marquis d'Ormond, pour tenir la main à l'exécution des ordres spécifiés ci-dessous; après néanmoins nous avoir avertis par des exprès du nombre de vaisseaux sur lequel nous pouvons compter, et du temps où ils seront en état de faire voile pour ladite expédition.

Vous êtes aussi chargé de représenter au marquis d'Ormond qu'il est de la dernière importance, pour le bien de nos affaires, qu'il nous envoie au plus tôt de notre royaume d'Irlande un bon nombre de fantassins; que nous souhaiterions que vous en pussiez former un corps assez considérable pour mériter qu'il prît la peine de le venir commander en personne; qu'en ce cas, après avoir eu de ses nouvelles, nous lui donnerions des ordres plus amples à cet égard, mais que, pour le présent, il faut nous envoyer au plus vite tous les soldats de nos vieilles troupes anglaises dont il peut se passer, et y joindre autant d'Irlandais qu'il se pourra, avec la meilleure artillerie qu'il nous puisse fournir, soit en pièces de batterie ou en pièces de campagne.

Vous avertirez en même temps ledit marquis d'Ormond, de la diligence qu'on fait ici pour avoir des vaisseaux qui servent au transport de ces troupes, et de ce qu'on peut attendre là-dessus de notre part.

Vous vous emploierez à solliciter auprès des Irlandais tous les secours qui se peuvent obtenir d'eux, de quelque nature qu'ils soient, suivant les instructions que vous donnera le marquis d'Ormond. Et nous accomplirons soigneusement tout ce que vous promettrez par son ordre ou en notre nom, à quelques personnes que ce soit en ce royaume, pour les inviter ou les encourager à notre service. Mais en ceci et en toute autre chose que vous y devez négocier, vous

vous conduirez exactement d'après les directions dudit marquis d'Ormond, et non autrement. Vous rendrez un prompt et fidèle compte à notre premier secrétaire d'État, qui est de service auprès de nous, de tous les articles mentionnés ci-dessus, du secours que nous pouvons attendre de ce pays-là, et du temps où il sera prêt.

Lettre du lord Digby au lord Jermyn.

Depuis la lettre que je viens de vous écrire, avec le chiffre de mon collègue, j'ai reçu la vôtre du 28 juillet, où vous avez employé mon nouveau chiffre. Elle me donne une extrême joie. Je regarde comme de bon augure en notre faveur que la reine supporte nos désastres avec tant de modération. Vous voyez à présent la vérité de ce que j'avais toujours cru, et de la pensée où j'étais que nos désastres animeraient plutôt les États à nous donner du secours que nos avantages, parce qu'il y va de leur intérêt d'entretenir ici l'équilibre. Au nom de Dieu, envoyez en diligence sur nos côtes du nord une bonne quantité de poudre et de mèche, et tout ce qu'il se pourra de mousquets et de pistolets, mais principalement des munitions. Adressez-les à Burlington ou à Whitby, parce que Scarborough est perdu. Il faudra même y apporter quelque précaution, et s'informer de l'état de ces places avant d'y mouiller, de peur que l'ennemi ne nous eût devancés, et qu'il n'y eût déjà des troupes en garnison.

Nous apprenons par des avis de Londres, qu'on y a intercepté quelques lettres adressées au Roi, contenant la demande de quelques blancs seings, pour l'autoriser à engager l'Irlande à la Reine régente, pour les secours qu'elle en obtiendrait. Si cela se vérifie, c'est un grand malheur, non-seulement par le mauvais usage qu'on

en peut faire ici, mais encore par le ressentiment qu'en aura milord d'Ormond, qui, après avoir eu la conduite des affaires d'Irlande, et s'être acquitté de cet emploi avec beaucoup d'honneur et de prudence, peut se choquer de ces négociations secrètes. Dieu vous garde, et ne manquez pas d'aimer celui qui est entièrement à vous.

A Bridgenorth, le 9 août.

Le lord Jermyn au lord Digby.

A Saint-Germain, le 25 août.

Nous n'avons point eu de vos nouvelles cette semaine, mais nous apprenons par d'autres avis que le Roi est toujours dans le pays de Galles, où il fait des recrues pour son armée. Je ne vois pas que nous soyons en danger de tout perdre avant que l'hiver vienne à notre secours, si du moins le cœur et les bras ne manquent pas tout-à-fait à notre parti. Pour peu qu'il reste à nos gens de bon sens ou de courage, il leur est aisé de comprendre quel mauvais marché ils feraient avec leurs ennemis, si, de quelque manière que ce fût, ils tombaient actuellement entre leurs mains. Je suis maintenant très-persuadé que si nous pouvons tenir jusqu'au printemps, nous aurons alors un puissant secours. D'ailleurs, je crois qu'on peut compter aujourd'hui sur le projet de——, dont je vous ai écrit plusieurs fois, parce que nous avons l'argent tout prêt, que les personnes intéressées sont de bonne intelligence, qu'on a levé toutes les difficultés qui se trouvaient en chemin, et que l'affaire est aussi avancée qu'on le pouvait attendre; puis donc que nous avons obtenu l'argent, on peut se promettre, avec juste sujet, qu'en deux mois nous aurons—— —— ——, qu'on a promis même plus tôt. Ce peut être en soi quelque chose de bien impor-

tant, mais, surtout, si on le considère par rapport à l'état de nos affaires, qui ne peuvent guère recevoir une nouvelle vie que d'un secours étranger, dont on ne doit pas raisonnablement se flatter si on ne lui assure le passage libre. Il n'est rien sans doute de plus nécessaire pour nous; ainsi je vous prie d'avoir soin qu'il n'y ait aucun délai dans l'expédition de tout ce qui a rapport à cette affaire, quand on aura recours à vous là-dessus. Je ne m'arrêterai point à vous donner un plus long détail de la chose, ni à vous entretenir de l'état où elle se trouve, ni des raisons qui l'ont retardée; mais, dans la suite, vous en aurez des nouvelles toutes les semaines. J'ai ouï dire qu'il y avait quelque accroc au traité entre le Danemarck et la Suède, et je crains que cet incident ne ruine la négociation de Cockrane, dont j'aurais sans cela fort bonne espérance. Les armes qu'on a envoyées d'ici au marquis de Montrose sont arrivées à Hambourg, et je compte qu'on les y a rembarquées pour passer outre; Cockrane a voulu qu'on leur fît tenir ce chemin-là. Nous n'avons rien appris jusqu'ici de celles qu'on lui a envoyées de Hollande. Quant à ce que nous pouvons espérer d'ici de secours importans (j'entends un corps de troupes), il ne faut pas y compter avant la fin de leur campagne, car j'avoue que je me flatte tellement sur cette affaire qu'il me paraît aussi difficile de dire que nous n'obtiendrons rien, que d'assurer maintenant que nous obtiendrons; du moins est-il sûr qu'on ne souhaite point que la monarchie Anglaise prenne une autre forme de gouvernement, et aussi qu'on a beaucoup d'inclination pour les personnes du Roi et de la Reine, et grande envie de contribuer à les rétablir; mais, de l'autre côté, le désir d'humilier la maison d'Autriche, de battre ses armées durant la guerre, ou d'en tirer une glorieuse paix, sont, je l'avoue, les passions qui dominent ici, et ce n'est pas merveille. Cependant on nous fait toujours mille caresses. La Reine est traitée, à tous égards, de

la manière la plus honnête et la plus bienveillante. Sa pension est bien payée ; on a donné en dernier lieu 12,000 pistoles pour les armes destinées au marquis de Montrose et la poudre qn'on devait envoyer dans l'ouest ; on vient d'en donner encore 10000 pour les vaisseaux dont le projet est fort approuvé ici ; et je ne doute pas qu'on n'accorde les 10000 autres, à quoi se monteront les frais qu'il faudra faire pour les mettre en mer ; en tout cas, si cela nous manque, nous y suppléerons d'ailleurs. La reine d'Angleterre nous a donné une furieuse alarme par une seconde maladie semblable à la dernière ; mais notre crainte s'est presque évanouie au bout de trois accès. Cependant elle est encore si émue de la crainte d'une troisième rechute qu'elle n'ose pas écrire elle-même. Je suis entièrement à vous.

Faites-moi savoir, je vous prie, si le titre de baron accordé à M. Hemfleet est un titre anglais, et s'il doit passer au fils qu'il a eu de lady Stanhope. Si cela n'est pas, proposez au Roi de donner à ce fils la baronie de Wotton. C'est une affaire à laquelle la Reine s'était engagée en Hollande, à cause des services importans qu'elle avait reçus de Hemfleet. Elle désire vivement que le Roi la fasse; répondez-moi, je vous prie, là-dessus, et tenez fort secret le dessein de la flotte.

IX.

Ordre de la chambre des communes.

Lundi 1er décembre 1645.

La chambre des communes déclare qu'elle saura gré, comme d'un service, à toute ou toutes personnes qui l'informeront si quelque membre ou membres de cette chambre ont, depuis le commencement du présent parlement, soit par eux-mêmes ou par d'autres, directement ou indirectement, pris ou reçu, de quelqu'un ou quelques uns, de l'argent ou autre chose pour quelque affaire ou objet dépendant de cette chambre ou de quelque comité de cette chambre. La chambre a nommé, pour recevoir les avis de ce genre, un comité qui siégera dans la chambre de l'échiquier mardi prochain, dans l'après-midi, et ensuite de temps en temps; et il est enjoint aux membres de la chambre, si quelqu'un d'entre eux sait que quelque chose ait été pris de la manière susdite par quelque autre membre, de se présenter devant ledit comité pour l'en informer.

X.

A l'honorable William Lenthall, écuyer et orateur de l'honorable chambre des communes.

MONSIEUR,

L'importance des lettres ci-jointes, que la Providence divine m'a fait tomber entre les mains, me persuade qu'il est de mon devoir de vous les communiquer, et de vous instruire de la manière dont elles sont venues en ma possession.

Un paquebot, arrivant d'Irlande, mouilla dans le havre de Padstow, où j'avais quelques dragons; ceux-ci tâchèrent aussitôt de l'aborder, et, après quelque peu de résistance, où le capitaine et le maître du vaisseau furent tués, ils y entrèrent et se saisirent du capitaine Allen, qui jeta tout d'un coup dans la mer un paquet et plusieurs lettres séparées, dont on ne put recouvrer que celles que vous trouverez ci-incluses. Je vous enverrai Allen le plutôt qu'il se pourra, et, en attendant, je joins ici son interrogatoire; il me paraît un homme dangereux et avisé. Je crois qu'il a dans l'âme beaucoup de choses qu'on peut tirer de lui, parce qu'il mérite la mort, en qualité d'espion, et qu'un homme, à ce qu'il me semble, aime assez la vie pour que ce sentiment puisse vous aider utilement à découvrir, par un examen plus rigoureux, ce que nous n'avons pas les moyens ici de lui faire avouer, et qui, avec tout cela, peut être digne de votre connaissance; du moins il paraît, par quelques unes de ces lettres, que le comte de Glamorgan lui a confié verbalement bien des choses, pour qu'il en rendît compte. J'ai donné avis au capitaine Moulton, qui croise

sur les mers d'Irlande, du dessein des ennemis. Pour n'en dire pas davantage, vous verrez, par la date des lettres du comte de Glamorgan, qu'on lui accorde l'honneur, la confiance et la liberté dus à un bon et loyal sujet. Je ne doute pas non plus que ces lettres ne vous fassent sentir tous les motifs qu'il y a de hâter efficacement les recrues; je vous en représenterai d'autant plus la nécessité que l'armée a fort diminué par ses longues marches et les fatigues qu'elle a eu à supporter dans un tel pays et dans une telle saison. Cependant je reconnais que vous avez abondamment pourvu aux besoins de l'armée, et que le soin de vos commissaires répond aux ordres que vous leur avez donnés là-dessus. Je désire faire valoir fidèlement vos faveurs, comme il convient à un honnête homme, à la gloire de Dieu et pour votre service.

Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

T. Fairfax.

A Bodmyn, le 7 mars 1646.

A l'honorable William Lenthall, écuyer, orateur de l'honorable chambre des communes.

Monsieur,

Dans la lettre que je vous écrivis hier par la poste, je vous rendis compte des articles que nous avions accordés pour la reddition de Mount-Edgecomb, du licenciement des régimens qu'on avait levés dans ces quartiers, et de l'arrivée de M. Coriton et de plusieurs autres gentilshommes de haut rang. Cette affluence augmente de jour en jour,

et ils envoient à toute heure au général pour être admis à la protection du parlement; tout le comté, ou peu s'en faut, en a déjà été informé par un rendez-vous qui a eu lieu aujourd'hui sur les dunes de Bodmyn. On n'en fut averti qu'hier, et il n'y eut même qu'une centurie sur quatre qui reçut l'avis assez tôt; malgré tout cela, il s'est trouvé huit ou neuf cents personnes au lieu marqué. Le dessein que nous nous proposions, par ce rendez-vous, était de faire savoir à tous les habitans du pays que l'armée n'était point venue pour les ruiner, mais pour les garantir de toute insulte; que les soldats, cavaliers et fantassins avaient ordre de les défrayer des dépenses de leur logement; que, si quelque soldat leur faisait la moindre violence, ils n'avaient qu'à s'en plaindre, et qu'on y remédierait d'abord; que tels et tels gentilshommes de la province, qu'on nommait par leurs noms, s'étaient soumis au parlement; ce qui encouragea beaucoup le peuple à écouter les moyens qu'on lui offrait pour le service du public et la défense du comté. Mais ce qui fit le plus d'impression sur eux, ce fut les paquets saisis à bord du vaisseau irlandais, dont je vous ai déjà parlé dans ma dernière lettre. M. P. ne se contenta pas de les leur montrer; il les lut aussi en leur présence, et il en permit la lecture à ceux d'entre eux qui le souhaitèrent. Il leur dit même qu'ils auraient, s'ils le désiraient, des copies des articles de Glamorgan, et de ses autres lettres; ce qui leur donna beaucoup de satisfaction. Ce qui leur ôta toute espèce de doute, c'est que le navire et les paquets avaient été saisis la veille, dans leur comté, par le secours des habitans de Padstow; et il faut avouer que c'est la rencontre la plus favorable qui pût arriver pour unir cette province au parlement, car le seul nom d'Irlandais et de Français y est en horreur. Les lettres perdues dans l'eau étaient les plus importantes; le comte de Glamorgan les écrivait au prince, à sir Edward Hyde et à une autre per-

sonne. Le capitaine Allen, Irlandais papiste et marchand de Waterford, avoue qu'il les avait reçues des mains du comte de Glamorgan, pour les remettre à leurs adresses. Il a dit de plus dans son interrogatoire que, des trois cents Irlandais qu'on demandait pour servir de gardes au prince, l'on en devait mettre cent à Mount-Edgecomb, cent à Pendennis, et retenir les cent autres pour la garde du prince. Le général a envoyé un courrier au capitaine Moulton, amiral des côtes d'Irlande, pour l'avertir que les ennemis se préparent à transporter bientôt des Irlandais, afin qu'il tienne des vaisseaux en mer pour prévenir ce coup. Le trompette qui est allé sommer le lord Hopton n'est pas encore de retour; toute notre armée, cavalerie et infanterie, doit marcher demain de bon matin vers Truro; les passages, les défilés et les endroits guéables des rivières sont presque tous barricadés ou bloqués, de sorte que, si les ennemis nous pouvaient échapper, ce qui n'est nullement à craindre, leur marche sera toujours si retardée que nous donnerons sur leur arrière-garde, avant qu'ils soient à moitié entrés dans le chemin qu'ils auront pris. Vous n'aurez pas reçu cette lettre que l'affaire sera sans doute décidée, soit par un traité, ou par leur fuite vers les vaisseaux qu'ils ont en mer. Sept ou huit des domestiques du prince sont venus aujourd'hui pour avoir des passe-ports, afin de s'en retourner chez eux; ils se plaignent beaucoup de ce qu'on a fait embarquer le prince, dans le temps qu'ils y pensaient le moins. Nous avons pris à Foy treize pièces d'artillerie montées, avec des armes et de la poudre; la ville fit quelque résistance le premier soir, mais le lendemain matin, elle se repentit de sa folie, et reçut nos troupes sans aucune opposition. Je vous prie de hâter le paiement de l'armée, et d'envoyer, en toute diligence, de la poudre et de la mèche à Lime, ni l'un ni l'autre de ces envois n'admettant aucun délai. Pressez aussi le départ des

recrues, afin qu'elles nous joignent quand nous ferons volte-face.

Je suis

Votre très-humble et fidèle serviteur,
JEAN RUSHWORTH.

A Bodmyn, le 6 mars, à onze heures de nuit.

Le porteur vous remettra l'interrogatoire d'Allen, et il peut vous informer plus au long de la conduite de cet homme. J'espère qu'il arrivera heureusement auprès de vous, malgré la longueur du chemin, et que vous recevrez toutes les lettres qu'on lui a confiées. On lui a ordonné d'être fort soigneux et de se tenir sur ses gardes.

N°. XI.

Traité conclu avec les Irlandais rebelles par le comte de Glamorgan.

Comme il s'est employé beaucoup de temps en conférences et débats inutiles, entre son excellence James lord marquis d'Ormond, lord-lieutenant et gouverneur-général du royaume d'Irlande, commissaire de Sa très-excellente Majesté, Charles, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, etc.; chargé de négocier et de conclure une paix avec les fidèles sujets de Sa Majesté, les confédérés et catholiques romains dudit royaume d'Irlande, d'une part, et le très-honorable Donnough lord-vicomte de Muskerry, et autres commissaires, députés et autorisés par lesdits sujets, confédérés catholiques romains de l'autre part; et attendu qu'il s'est élevé à cette occasion un grand nombre de difficultés, qui ont empêché qu'on ne soit convenu jusqu'ici de plusieurs réglemens de grande importance et conséquence, et auxquels ledit commissaire de Sa Majesté devait consentir pour la sûreté desdits catholiques romains confédérés, ce qui a retardé et retarde encore la conclusion d'une paix ferme et durable dans ledit royaume; et comme le très-honorable Edouard, comte de Glamorgan, est chargé et autorisé par Sa très-excellente Majesté, d'accorder et assurer auxdits catholiques confédérés telles grâces et faveurs, que ledit lord-lieutenant ne leur a pas accordées jusqu'ici dans toute l'étendue qu'ils espéraient; ledit comte ayant pris en sérieuse considération tous les élémens et circonstances de la grande affaire qui se traite actuellement, c'est-à-dire, la paix et le repos de ce royaume, et l'importance dont elle est pour le service de Sa Majesté, et pour

rétablir la paix dans ses autres royaumes; ayant été aussi témoin sur les lieux de l'ardeur avec laquelle lesdits catholiques désirent secourir Sa Majesté contre tous ceux qui nuisent ou nuiront à ses prérogatives royales, ou à son gouvernement monarchique; et ayant observé l'empressement que lesdits catholiques témoignent à accepter des conditions de paix honorables, qui assurent leur religion et leurs autres justes droits; en conséquence du plein pouvoir donné audit comte de Glamorgan sous le seing et le cachet de Sa Majesté, dressé à Oxford le 12[e] jour de mars en la vingtième année de son règne, et dont la teneur est de la manière qui suit:

CHARLES REX.

« CHARLES, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, « d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. « A notre féal et très-bien aimé cousin Edouard comte de « Glamorgan, salut: mettant une grande et particulière « confiance en votre prudence et fidélité reconnues, nous « vous donnons plein pouvoir et autorité par ces patentes « (qui auront la même force à tous égards que si elles « étaient scellées de notre grand-sceau) de traiter et con- « clure avec les catholiques romains confédérés dans notre « royaume d'Irlande, s'il est nécessaire de leur accorder « quelques articles où notre lieutenant ne puisse paraître, « comme n'étant pas tels qu'il soit maintenant à propos « pour nous de les avouer publiquement. C'est pourquoi « nous vous chargeons par ces présentes d'y procéder avec « tout le secret possible, et nous promettons sur notre pa- « role de Roi et de chrétien, que tout ce que, d'après des « considérations qui vous paraîtront suffisamment impor- « tantes, vous leur accorderez par un écrit signé de votre « main et scellé de votre cachet, sera ratifié et exécuté par

« nous, lorsque lesdits catholiques confédérés auront mar-
« qué par leurs secours le zèle qu'ils ont pour notre service ;
« et ceci vous servira d'ordre suffisant à tous égards. Donné
« à notre cour, à Oxford, sous notre petit sceau et notre
« seing royal le 12 mars, en la vingtième année de notre
« règne 1645. A notre très-féal et très-bien aimé cousin
« Edouard comte de Glamorgan. »

En conséquence donc de tout ce que dessus, il est accordé, concédé et convenu, par et entre ledit comte de Glamorgan, pour et au nom de Sa très-excellente Majesté, ses héritiers et successeurs d'une part, et le très-honorable Richard lord-vicomte Mountgarret, lord-président du conseil suprême desdits catholiques confédérés, ledit Donnough lord-vicomte de Muskerry, Alexandre Mac Donnel, Nicholas Plunkett, écuyers, sir Robert Talbot baronet, Dermot O'Brien, John Dillon, Patrick Darcy, et Jeffery Brown écuyer, commissaires nommés à cette fin par lesdits catholiques romains confédérés d'Irlande, pour et au nom desdits catholiques romains de l'autre part, en la manière et forme qui suit, savoir :

1°. Il est accordé, concédé et convenu par ledit comte, pour et au nom de Sa très-excellente Majesté, ses héritiers et successeurs, que tous et chacun de ceux qui professent la religion catholique romaine en Irlande, de quelque état ou condition qu'ils soient ou puissent être, seront en possession, jouiront à l'avenir et à perpétuité dans ledit royaume de l'exercice libre et public de ladite religion catholique romaine, et de toutes les fonctions qui en dépendent.

2°. *Item*. Il est accordé, concédé et convenu par ledit comte, pour et au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, que lesdits catholiques romains garderont pour en jouir, toutes et chacune des Églises dont ils jouissent dans ce royaume, ou par eux possédées en quelque temps que ce soit depuis le 23 octobre 1641, ainsi que de toutes les

autres Églises dudit royaume, qui ne sont pas actuellement entre les mains des sujets protestans de Sa Majesté.

3°. *Item.* Il est accordé, concédé et convenu par ledit comte, pour et au nom de Sa très-excellente Majesté, ses héritiers et successeurs, que tous et chacun des catholiques romains d'Irlande, de quelque état, condition ou qualité qu'ils puissent être, seront exempts et délivrés de la juridiction du clergé protestant, et de chacun de ses membres en particulier; et que le clergé catholique romain de ce royaume ne sera point puni, inquiété ni molesté pour l'exercice de sa juridiction sur les divers troupeaux catholiques, en fait de matières ecclésiastiques et qui regardent le spirituel.

4°. Il est de plus accordé, concédé et convenu par ledit comte, pour et au nom de Sa très-excellente Majesté, ses héritiers et successeurs, qu'on passera au premier parlement tenu dans ce royaume un acte dont la teneur sera ainsi qu'il suit: acte pour le soulagement des sujets catholiques de Sa Majesté dans son royaume d'Irlande.

« Attendu que par un acte passé dans le parlement tenu « à Dublin la seconde année du règne de feu la reine Elisa- « beth, intitulé : acte pour rendre à la couronne son an- « cienne juridiction sur l'état ecclésiastique et spirituel, et « abolir tout pouvoir étranger contraire à ladite juridiction ; « et que par un autre statut fait dans le même parlement, « intitulé : acte pour l'uniformité des prières et du service « divin dans l'Église et de l'administration du sacrement ; « plusieurs amendes, peines pécuniaires, et diverses in- « terdictions et incapacités sont et ont été imposées aux « catholiques romains de ce royaume, pour, dans et con- « cernant l'exercice de leur religion et des fonctions qui en « dépendent, au grand préjudice, trouble et tourment des « catholiques romains dans leurs biens et leurs libertés, « et à l'incommodité générale de tout le royaume; pour

« remédier à ceci, et pour mieux établir, accroître et con-
« tinuer la paix, l'union et la tranquillité de ce royaume
« d'Irlande; Sa Majesté, à la très-humble instance et prière
« des seigneurs et membres des communes assemblés en ce
« présent parlement, a bien voulu qu'il fût statué, et il est
« statué par Sa très-excellente Majesté, et les lords ecclé-
« siastiques et séculiers, et les communes du royaume,
« qu'ensuite et à compter du premier jour de la séance de
« ce parlement, il est et sera permis à tous ceux qui pro-
« fessent la religion catholique romaine, de quelque état,
« condition ou qualité qu'ils soient, d'user et jouir de l'exer-
« cice libre et public de ladite religion catholique romaine,
« et de toutes les fonctions qui en dépendent, sans encourir
« par là aucune amende ou punition quelconque, ou être
« assujétis par ce motif à aucune interdiction ou incapacité,
« nonobstant tout article, sentence ou clause à ce con-
« traires dans les actes du parlement ci-dessus mentionnés,
« ou dans tout autre acte ou actes du parlement, ordon-
« nances, lois ou coutumes à ce contraires. Il est aussi or-
« donné que lesdits statuts, ni aucun autre statut, acte
« ou ordonnance fait sous le règne de Votre Majesté, ou
« sous celui d'aucun des nobles auteurs ou ancêtres de votre
« grandeur, et encore en vigueur dans ce royaume, ni en
« totalité, ni aucune partie, article, clause ou sentence,
« contenus ou spécifiés en iceux ou aucun d'iceux n'y au-
« ront plus à l'avenir aucune validité, et qu'on ne pourra
« point s'en servir en aucune manière pour inquiéter, vexer
« ou molester ceux qui professent ladite religion catholique
« romaine, soit en leurs personnes, leurs terres, héritages
« ou autres biens, pour quelque cause que ce puisse être,
« touchant et concernant l'usage, exercice et jouissance li-
« bres et publics de leurdite religion, ses fonctions et pro-
« fessions. Il est de plus ordonné et déclaré par l'autorité
« susdite, que les sujets catholiques romains de Votre Ma-

« jesté, dans ledit royaume d'Irlande, depuis le premier « jour de la séance de ce parlement, seront censés ca- « pables de toute sorte de places, emplois, charges, rang « et dignités quelconques dans votredit royaume, nonobs- « tant tous actes, statuts, lois ou coutumes à ce contraires. » Et que ledit parlement fera d'autres actes selon la teneur de l'accord ou des concessions ici exprimées; et que cependant lesdits catholiques romains jouiront tous en général et en particulier d'une pleine et entière liberté, et de tous les avantages qui leur sont promis par cet accord.

5°. *Item.* Il est accordé, concédé et convenu par ledit comte, pour et au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, que son excellence le lord marquis d'Ormond, lord-lieutenant d'Irlande, ou toute autre personne autorisée ou devant être autorisée par Sa Majesté, n'inquiétera point ceux qui professent la religion catholique romaine, dans la possession actuelle et continuation de la possession de leurs églises, juridiction, ou de toute autre chose contenue dans ces articles convenus et accordés par ledit comte, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de confirmer et publier les concessions et conventions ici stipulées et accordées par ledit comte.

6°. *Item.* Ledit comte de Glamorgan engage ici la parole royale de Sa Majesté, et la foi publique à tous et chacun de ceux qui professent la religion catholique romaine dans ledit royaume d'Irlande, pour l'observation exacte de tous et de chacun des articles, concessions et clauses ici spécifiées, et qui leur sont accordés par ce traité.

7°. *Item.* Il est convenu et accordé que lesdits commissaires des catholiques confédérés promettront audit comte, sur la foi publique du royaume, d'envoyer par l'ordre et la déclaration publique de l'assemblée générale, actuellement siégeante, dix mille hommes au service de Sa Majesté; et que le conseil suprême desdits catholiques confé-

dérés s'engagera à faire passer ledit nombre d'hommes armés, la moitié avec des mousquets, et l'autre moitié avec des piques, à tel port de ce royaume que ledit comte choisira et au temps qu'il marquera lui-même, afin qu'il les embarque et transporte pour servir Sa Majesté, soit en Angleterre, au pays de Galles ou en Écosse, sous les ordres du comte de Glamorgan en qualité de général de cette armée, laquelle sera toujours tenue ensemble en un seul corps. Tous les autres officiers et commandans de ladite armée seront nommés par le conseil suprême desdits catholiques confédérés, ou par les personnes à qui l'assemblée générale desdits catholiques de ce royaume donnera ce pouvoir. En foi de quoi les parties intéressées ont signé et scellé réciproquement les présentes conditions le vingtième jour d'août 1645.

GLAMORGAN.

Signé, scellé et délivré en présence de John Sommerset, Jeffery Barron, Robert Barry.

Copia vera collata fideliter cum originali. Thomas Cashel, Franc. Patricius, Waterford et Lismore.

C'est une fidèle copie de l'original trouvé dans le bagage de l'archevêque de Tuam, confronté par nous, Arthur Annesley, Robert King.

Articles de l'accord fait et conclu par et entre le très-honorable Édouard, comte de Glamorgan, en conséquence et en vertu du pouvoir de Sa Majesté, scellé et signé de son seing royal, et daté à Oxford le douzième jour de mars, en la vingtième année de son règne, pour et au nom de Sa très-excellente Majesté d'une part; et le très-honorable Richard, lord-vicomte de Mountgarret, président du conseil-suprême des catholiques confédérés d'Irlande, Donnough, lord-vicomte de Muskerry, Alexandre Mac Donnel et Nicholas Plunkett, écuyers, sir Robert Talbot, baronet, Dermot O Brien, John Dillon, Patrice Darcy et Jeffery Brown, écuyers, pour et au nom des sujets de Sa Majesté, les catholiques romains, et le clergé catholique du royaume d'Irlande, de l'autre part.

En premier lieu, ledit comte accorde, arrête et convient, pour Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, eux et avec lesdits Richard, lord-vicomte Mountgarret, Donnough, lord vicomte Muskerry, Alexandre Mac Donnel, et Nicolas Plunket, écuyers, sir Robert Talbot, baronet, Dermot O Brien, John Dillon, Patrice Darcy et Jeffery Brown, écuyers; que le clergé catholique romain dudit royaume pourra garder, dorénavant et à perpétuité, toutes les terres, fermes, dîmes et héritages quelconques dont il jouit dans ce royaume, ou par lui possédés à quelque époque que ce soit, depuis le 23 octobre 1641, aussi bien que toutes les autres terres, fermes, dîmes et héritages appartenant au clergé de ce royaume, autres que ceux dont le clergé protestant de Sa Majesté est actuellement en possession.

Item. Il est accordé, convenu et arrêté par lesdits Richard, lord-vicomte Moungarret, Donnough, lord-vicomte

Muskerry, Alexandre Mac Donnel et Nicholas Plunkett, sir Robert Talbot, Dermot O Brien, Jean Dillon, Patrice Darcy et Jeffery Brown, au nom des confédérés les catholiques romains d'Irlande, que les deux tiers des revenus de toutes les terres, dîmes et fonds quelconques, mentionnés dans l'article précédent, seront appliqués, pour l'espace de trois années consécutives, à commencer depuis Pâques de l'an de N. S. 1646, à l'entretien des troupes qui servent ou serviront Sa Majesté; et que l'autre tiers sera employé à l'usage dudit clergé, qui renouvellera la même disposition de trois en trois années, durant la guerre.

Item. Ledit comte de Glamorgan accorde et convient, pour et au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, que son excellence le marquis d'Ormond, lord-lieutenant d'Irlande, ou tel autre que Sa Majesté pourrait autoriser, n'inquiéteront point ceux qui professent la religion catholique romaine, dans la paisible jouissance de leurs églises, terres, fermes, dîmes, héritages, juridiction et de toutes les autres choses susmentionnées dans ces articles concédés et accordés par ledit comte, jusqu'à ce que Sa Majesté ordonne la confirmation et la publication des concessions ici stipulées et accordées par ledit comte.

Item. Il est accordé, concédé et convenu par ledit comte, pour et au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, qu'au premier parlement tenu dans ce royaume, il sera passé un acte suivant la teneur des conventions ou concessions ici exprimées, et qu'en attendant, ledit clergé catholique jouira du plein et entier bénéfice, de la liberté et des avantages qui lui reviennent desdites conventions et concessions, et de chacune d'entre elles.

Et ledit comte de Glamorgan engage ici la parole royale de Sa Majesté et la foi publique audit vicomte Mountgarret et au reste desdits commissaires, pour l'observation exacte de tous et chacun des articles, conventions et concessions ici

contenues et mentionnés, en faveur dudit clergé catholique romain et de tous les membres qui le composent. En témoignage de quoi les parties ont mis réciproquement leurs seings et leurs cachets à ces présentes, le 25 août, l'an du Seigneur 1645.

GLAMORGAN.

Signé, scellé et délivré en présence de John Sommerset, Jeffery Barron et Rob. Barry.

Comme par ces articles, concernant les bénéfices ecclésiastiques, le comte de Glamorgan est obligé, au nom de Sa Majesté, d'en faire assurer la concession par acte de parlement, tenant cette manière d'assurer la concession des bénéfices ecclésiastiques pour plus difficile et préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté, que tout autre manière d'assurer ladite concession, et ledit comte s'engageant comme il s'y engage pour Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, à assurer mutuellement la jouissance desdits bénéfices aux ecclésiastiques et à ceux qui viendront après eux, par quelqu'autre moyen certain, jusqu'à ce qu'une occasion se présente de les y établir par acte de parlement, nous y consentons et donnons volontiers les mains. L'instrument ci-dessus, signé par ledit comte, n'avait d'autre vue à l'égard desdits bénéfices, avant même qu'on l'eût achevé : de sorte que nous avons signé, de part et d'autre, la présente addition. Il est aussi convenu que le clergé catholique ne sera point interrompu par aucun parlement, ni par aucune autre voie, dans la jouissance desdits bénéfices, contre la teneur et le but de ces articles.

GLAMORGAN.

Copia vera collata fideliter cum originali, Thom. Cashel, Franc. Patricius, Waterford et Lismore.

Copie conforme à l'original trouvé dans le bagage de l'archevêque de Tuam, confronté par nous, Arthur Annesley, Rob. King.

Je soussigné, Édouard, comte de Glamorgan, jure et proteste de communiquer fidèlement à Sa très-excellente Majesté le Roi, les mesures prises dans ce royaume pour son service et pour acquérir son affection à cette nation, envers laquelle je me suis obligé, avec l'autorisation de Sa Majesté, à la ponctuelle exécution du tout. A faute de quoi, je m'oblige à ne permettre point que l'armée qui m'a été confiée, s'expose, ni en tout, ni en partie considérable, jusqu'à ce que le Roi ait exécuté les conditions que j'ai accordées en son nom.

GLAMORGAN.

Le 3 septembre 1645.

Copia vera concordans de verbo ad verbum fideliter cum originali, Thó. Cashel.

Copie conforme à l'original trouvé dans le bagage de l'archevêque de Tuam, collationné par nous, Arthur Annesley, Rob. King.

XII.

Projet de bill contenant le nouveau serment que prêtera le Roi, conformément au traité de l'île de Wight.

Attendu que les sermens solemnels des rois, et les stipulations qu'ils font en faveur de leurs peuples, à l'époque de leur couronnement, et le renouvellement et l'extension de ces promesses, après les dissensions et guerres civiles, ont toujours été regardés et reconnus pour le moyen principal et le plus efficace qu'on ait pu employer pour conserver la paix et l'union entre eux et leurs peuples, et prévenir d'injustes usurpations sur les droits, les lois et les libertés des sujets, attendu aussi que, en raison de quelques altérations faites, sans l'autorité du parlement, au serment prêté par Sa Majesté lors de son couronnement, et des funestes démêlés qui viennent d'arriver entre elle et ses chambres du parlement, il y a juste cause et nécessité de changer et d'étendre l'ancien serment et les stipulations des rois d'Angleterre à l'égard de leur peuple, afin de mieux terminer les dissensions, et de couper court pour l'avenir à toutes les violations et usurpations des lois et des libertés des sujets, aussi bien qu'à l'introduction et à l'exercice de tou pouvoir arbitraire et tyrannique; il est ordonné et statué par Sa très-excellente Majesté, les lords et les communes assemblés en ce présent parlement, et par l'autorité des uns et des autres, que le Roi, à son retour à ce présent parlement, et en toute autre occasion lorsque les deux chambres du parlement l'en requerront, ses héritiers et successeurs les rois et reines de ce royaume, à leur couronnement, et toutes les fois que leurs parlemens le jugeront à propos, prêteront le serment ci-dessous spé-

cifié en présence des deux chambres de parlement, et que l'orateur de la chambre haute administrera en la forme suivante.

Nous, Charles, roi d'Angleterre, au nom et en présence du Dieu très-haut, jurons et protestons solennellement à tous nos sujets et hommes liges de notre royaume d'Angleterre, de garder inviolablement, de toute notre force et pouvoir, pendant toute la durée de notre règne sur eux, de conserver et maintenir la véritable religion réformée et la confession de foi établie, toutes les justes lois, les coutumes, les droits, les franchises et les libertés ci-devant accordées à tous ou à chacun de nosdits sujets et à notre peuple, par les rois nos prédécesseurs ou par nous-mêmes, aussi bien que les droits et les priviléges du parlement, de nous efforcer d'entretenir la paix et l'amitié entre tous nos sujets, et d'avoir soin que la justice leur soit administrée sans partialité, prévention ni délai quelconque.

Que nous ne déclarerons et ne ferons aucune guerre ouverte, soit étrangère ou domestique, ne lèverons point de troupes dans notredit royaume, et n'y en introduirons point d'étrangères; que nous ne conclurons ni paix, ni trève publique, n'imposerons et ne lèverons aucune taxe, taille, contribution, aide ou bénévolence sur nosdits sujets; que nous n'altérerons point la monnaie courante de ce royaume, et n'en augmenterons pas la valeur; que nous n'aliénerons aucune dignité, manoir, terre, ni rentes, domaine, château, forteresse, joyaux, vaisseaux, ni munitions appartenant à la couronne de ce royaume; que nous ne disposerons, par mariage, de nous-mêmes, ni de l'héritier présomptif de notre couronne; que nous ne conférerons à personne aucune des grandes charges de l'État, ni de judicature dans l'enceinte de ce royaume; que nous n'y créerons aucun nouveau pair ni baron; que nous n'érigerons ni ne maintiendrons aucun monopole défendu par les

lois; et que nous n'accorderons point de dispense pour la violation d'aucune loi pénale en vigueur dans ce royaume, sans le consentement général obtenu en parlement.

Que nous convoquerons régulièrement un parlement dans ce royaume tous les ans, ou, du moins, de trois en trois années, suivant les statuts portés à cet égard; que nous donnerons, de temps en temps, notre royal consentement à l'altération ou révocation de celles des anciennes lois qui seront trouvées préjudiciables, et que nous passerons tels nouveaux actes et statuts qui, après une mûre délibération, seront jugés, par nos deux chambres du parlement, nécessaires et avantageux à nosdits sujets et peuples.

Et si (ce qu'à Dieu ne plaise) il nous arrivait jamais de violer volontairement, en tout ou en partie, notre présent et solennel serment et protestation, au préjudice de nosdits sujets et peuples, et qu'après en avoir été avertis par l'une des chambres du parlement, ou les deux ensemble, ou, lorsqu'elles ne seront point assemblées, par ceux à qui elles auront confié la milice de ce royaume, ou par nos grands officiers et notre conseil d'État, nous n'y apportions aucun remède; nous protestons ici librement et de notre plein gré, devant Dieu et devant les hommes, qu'alors, et à compter de ce moment, il devra être regardé comme légitime pour lesdites chambres du parlement durant leur session, pour la majorité de ceux à qui elles auront confié le soin de la milice, ou pour nos grands officiers et à notre conseil d'État, dans les intervalles du parlement, et pour tous et chacun de nos sujets par leurs ordres et sous leur direction, de se réunir en armes, de remédier aux abus à force ouverte ou autrement, de s'opposer à nous et de nous résister, d'enlever et de saisir toutes les personnes et les troupes qui pourraient nous aider en cette occasion, sans encourir les peines portées pour crime de trahison, d'émeute, de soulèvement, de

rébellion, de violation d'allégeance ou tout autre crime, et sans s'exposer à aucune peine ou aucun châtiment, attendu qu'ils le feront pour la défense de leurs justes priviléges, lois et libertés, à laquelle ils sont tenus par la loi de Dieu et de la nature.

Nous consentons aussi que tous et chacun de ceux qui nous aideront, conseilleront ou assisteront en pareil cas, pour faire violer aucune des clauses de ce serment solennel, soient mis aussitôt en justice, qu'on procède contre eux suivant la forme des lois, qu'ils soient condamnés et exécutés comme traîtres et ennemis publics de notre personne et de notre royaume, ou punis autrement, selon la qualité et le degré de leur crime.

Nous jurons et protestons sincèrement et de cœur toutes ces choses, sans aucune équivoque ni restriction mentale; et ne chercherons jamais, soit directement ou indirectement, à nous faire relever de ce présent serment.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

XIII.

Lettre écrite par ordre du roi Charles II, touchant le marquis d'Antrim (1).

CHARLES, R.

Féaux et amez cousins et conseillers, etc., salut. Tout le monde sait combien nous avons été éloignés de nous interposer en faveur d'aucun de ceux de nos sujets Irlandais qui, par leurs méfaits dans la dernière rébellion de ce royaume d'Irlande, s'étaient rendus indignes de notre grâce et protection. Nous avons même été si scrupuleux à cet égard que, peu après notre retour en notre royaume d'Angleterre, lorsque le marquis d'Antrim s'y rendit pour nous présenter ses devoirs, sur l'information que nous eûmes par les personnes alors auprès de nous en qualité de députés de notre royaume d'Irlande, ou par le moyen des personnes qui reconnaissaient alors notre autorité dans ce royaume, que le marquis d'Antrim s'était si mal conduit envers nous et envers feu notre père, de glorieuse mémoire, qu'il ne méritait pas de recevoir de nous la moindre marque de bonté, et qu'on avait des preuves convaincantes de son crime; nous refusâmes aussitôt de l'admettre en notre présence, et même nous l'envoyâmes prisonnier à notre Tour de Londres, d'où, lorsqu'il y fut demeuré plusieurs mois étroitement resserré, lesdites personnes continuant à nous donner les mêmes renseignemens sur son compte, nous

(1) Ludlow n'a publié sans doute cette lettre de Charles II, que pour prouver que Charles Ier avait été d'intelligence avec les Irlandais rebelles, et qu'ils n'avaient agi que par ses ordres.

(*Note de l'Editeur.*)

le fîmes transporter en Irlande, sans nous interposer le moins du monde en sa faveur, l'abandonnant au procès et au châtiment qui seraient dûs à son crime, suivant les lois de ce royaume. Nous attendions toujours qu'on l'accuserait et le convaincrait de quelque crime odieux, qui le rendrait indigne de la faveur et protection que ses anciens services avaient méritée de notre part; mais après qu'il eût demeuré plusieurs mois en Irlande, et subi, nous le présumons, tous les examens requis, on le renvoya sans aucun jugement contre lui, sans nous transmettre aucun fait à sa charge, et avec permission de revenir dans ce royaume. Nous conclûmes de là qu'il était alors temps de lui donner quelque marque de notre bienveillance, de nous souvenir des nombreux services qu'il avait rendus, et des souffrances qu'il avait endurées pour son zèle et sa fidélité envers le Roi, notre père, et envers nous-mêmes, et de le délivrer enfin des misères, dont il n'est pas moins accablé depuis notre heureux retour qu'il ne l'était auparavant. Là-dessus, nous vous le recommandâmes à vous notre lieutenant, afin que vous proposassiez à notre conseil de dresser un bill pour nous être envoyé, qui rétablît ledit marquis dans la jouissance de ses biens en notre royaume d'Irdande, comme on avait fait ailleurs. Vous, notredit lieutenant, nous répondîtes que vous aviez informé notre conseil de notre lettre, et, qu'après l'avoir examinée, vous étiez tous d'avis qu'on ne pouvait pas nous transmettre un tel bill, et que notre conseil nous en alléguerait au plus tôt les raisons. Nous reçûmes ensuite la requête ci-jointe dudit marquis, et nous la renvoyâmes, pour être examinée, aux lords de notre conseil privé, dont les noms se trouvent spécifiés dans ce renvoi qui est annexé à ladite requête. Là-dessus, ces lords s'assemblèrent, et, après avoir ouï le marquis d'Antrim, ils ne jugèrent pas à propos de nous faire aucun rapport, jusqu'à ce qu'ils eussent vu les raisons

qui vous avaient induits à ne point nous transmettre le bill que nous avions demandé ; ensuite de quoi nous avons reçu votre lettre du 18 mars, avec plusieurs autres pétitions qui vous avaient été présentées, tant par de vieux soldats et aventuriers, que par lady marquise d'Antrim; et, sur une seconde pétition qui nous fut présentée par ledit marquis, nous les remîmes toutes aux lords rapporteurs, ordonnant à nosdits rapporteurs de les prendre en sérieuse considération, d'entendre ce que le suppliant avait à dire pour sa défense, et de nous faire un rapport sur le tout; et, sur une troisième pétition que nous vous envoyons avec les autres, nous ordonnâmes à nos rapporteurs d'expédier cette affaire le plus tôt qu'il leur serait possible. Vous voyez donc, par toute notre exactitude, qu'il n'y a point eu de sollicitations, quelque justes qu'elles fussent, qui aient pu nous déterminer à rendre notre jugement sur cette affaire, sans en avoir été bien instruits au préalable. Nosdits rapporteurs, après s'être assemblés plusieurs fois, et avoir pris lecture de ce qui leur a été présenté par ledit marquis, nous ont rapporté qu'ils avaient vu diverses lettres écrites de la propre main du Roi, notre père, audit marquis, et plusieurs instructions par lesquelles il lui était ordonné de traiter et de se joindre avec les Irlandais pour le service de Sa Majesté, de les ramener à leur devoir, et d'en tirer quelques troupes pour être employées en Écosse; qu'outre ces lettres et ordres écrits de la main de Sa Majesté, plusieurs instructions et messages secrets, issus du Roi, notre père, et, avec son consentement, de la Reine, notre mère, leur fournissaient des preuves suffisantes pour croire que toutes les intelligences, correspondances ou coopérations dudit marquis avec les catholiques Irlandais confédérés étaient appuyées sur lesdites lettres et instructions, et qu'il leur paraissait fort évident que le Roi, notre père, avait trouvé bon tout ce que le marquis avait fait à cet égard,

et y avait ultérieurement donné son approbation. Tel étant donc réellement l'état des faits relatifs au marquis, comme on n'a rien prouvé contre lui sur la première information, et que votre lettre du 18 mars ne contient rien contre lui, si ce n'est que vous savez qu'il a porté ses réclamations aux commissaires nommés pour exécuter l'acte d'établissement; que, s'il est innocent, comme on le dit, il n'est pas nécessaire de nous envoyer le bill que nous avions demandé, et que, s'il est coupable, votre devoir envers nous ne vous permet pas de nous transmettre ce bill, parce que, s'il venait à passer en loi, il porterait grand préjudice à quantité d'aventuriers et de soldats qui, nous dit-on, s'y trouveraient intéressés; nous avons pris connaissance de la pétition des aventuriers et des soldats, que vous nous avez remise, et dont la justice se fonde uniquement sur ce que, depuis sept ou huit années, ils ont demeuré paisibles possesseurs des terres qui appartenaient autrefois au marquis d'Antrim et à d'autres, tous engagés dans la dernière rébellion d'Irlande, et qu'ils souffriront beaucoup et seront même ruinés, si on leur ôte ces terres. Nous avons de même pris connaissance d'une autre pétition, adressée à nous-mêmes par plusieurs citoyens de Londres, au nombre de près de soixante, et où ils supplient que les terres dudit marquis servent à payer ses dettes légitimes, afin qu'ils ne soient pas ruinés en faveur des possesseurs actuels, qui ne sont, disent-ils, qu'un petit nombre de citoyens et de soldats, n'ayant déboursé que très-peu de chose pour les acquérir; de sorte que, tout bien considéré, il n'y a personne qui puisse croire que notre déclaration et l'acte d'établissement nous engagent moins à protéger les innocens et ceux qui ont travaillé à servir la couronne, quelque malheureux qu'ils aient été, qu'à faire punir, par les voies de la justice, ceux qui se sont rendus réellement et méchamment coupables. Nous ne pouvons donc, en justice, sur la

pétition du marquis d'Antrim, et après un sérieux et sévère examen de ses actions, nous refuser à vous déclarer que nous le trouvons innocent de toute mauvaise volonté ou dessein de rébellion contre la couronne; que ce qu'il a fait, de concert avec les Irlandais rebelles, ou suivant leur volonté, a été fait pour le service du Roi, notre père, et autorisé par ses instructions et la mission reçue de lui, mission dont le bénéfice revenait au service de la couronne et non à l'avantage particulier dudit marquis; et, comme nous ne pouvons avec justice lui refuser ce témoignage, nous vous requérons de transmettre notre lettre à nos commissaires, afin qu'ils soient instruits de notre jugement sur l'affaire du lord d'Antrim, et agissent en conséquence. Et ainsi nous vous saluons cordialement.

Donné à notre cour de Whitehall, 10 juillet 1663, la quinzième année de notre règne.

Par l'ordre de Sa Majesté,
HENRI BENNET.

Office du sceau privé, 13 juillet 1663.

A notre très-féal et très-entièrement bien-aimé cousin et conseiller James duc d'Ormond, notre lieutenant-général et gouverneur général de notre royaume d'Irlande, et aux lords de notre conseil de ce royaume.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES DE LUDLOW.

NOTICE *sur Ludlow.* v
MÉMOIRES *de Ludlow.* 1
ÉCLAIRCISSEMENS *et Pièces historiques.* 359

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.